LA FOLIE A PARIS

ÉTUDE

STATISTIQUE, CLINIQUE ET MÉDICO-LÉGALE

PAR

LE Dr PAUL GARNIER
Médecin en chef de l'Infirmerie spéciale du Dépôt
de la Préfecture de police.

PRÉFACE

DE

J.-C. BARBIER
Premier président honoraire de la Cour de Cassation,
Président de la Commission de surveillance des Asiles publics d'aliénés
de la Seine.

PARI
LIBRAIRIE J.-B. BA
RUE HAUTEFEUILLE, 19, PRÈS DU
—
189

U d'/of Ottawa
39003019420529

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE CONTEMPORAINE

LA

FOLIE A PARIS

A gift of
Associated Medical Services, Incorporated
and the
Hannah Institute for the History of Medicine

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE CONTEMPORAINE

NOUVELLE COLLECTION DE VOLUMES

A 3 FR. 50 LE VOLUME

100 volumes en vente

DERNIERS VOLUMES PARUS

AZAM. *Hypnotisme, double conscience et altérations de la personnalité*, par le docteur AZAM, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux. Préface par le professeur CHARCOT, de l'Institut. 1 vol. in-16.... 3 fr. 50

BEAUNIS. *Le somnambulisme provoqué*, études physiologiques et psychologiques, par H. BEAUNIS, professeur à la Faculté de Nancy. 1 vol. in-16..... 3 fr. 50

BERGERET. *L'alcoolisme*, dangers et inconvénients pour l'individu, la famille et la société. 1 vol. in-16 de 380 pages..... 3 fr. 50

BOURRU et BUROT. *La suggestion mentale et l'action à distance des substances toxiques et médicamenteuses*, par BOURRU et BUROT, professeurs à l'Ecole de Rochefort. 1 vol. in-16 de 312 p., avec 10 pl..... 3 fr. 50

— *Variations de la personnalité*. 1 vol. in-16 de 316 p., avec 15 pl. 3 fr. 50

CUILLERRE. *Nervosime et névroses*. Hygiène des énervés et des névropathes. 1 vol. in-16 de 352 p..... 3 fr. 50

— *Les frontières de la folie*. 1 vol. in-16 de 360 p..... 3 fr. 50

— *Magnétisme et hypnotisme*. Exposé des phénomènes observés pendant le sommeil nerveux provoqué, au point de vue clinique, psychologique, thérapeutique et médico-légal. 1 vol. in-16 de 358 p., 28 fig..... 3 fr. 50

FOVILLE. *Les nouvelles institutions de bienfaisance*, les dispensaires pour enfants malades, l'hospice rural, par A. FOVILLE, inspecteur général des établissements de bienfaisance. 1 vol. in-16 de 300 p., avec 10 pl. 3 fr. 50

HERZEN. *Le cerveau et l'activité cérébrale*, au point de vue psycho-physiologique, par A. HERZEN, professeur à l'Académie de Lausanne. 1 vol. in-16 de 312 p..... 3 fr. 50

LUYS (L.). *Hypnotisme expérimental*. Les émotions dans l'état d'hypnotisme et l'action à distance des substances médicamenteuses ou toxiques, par J. LUYS, membre de l'Académie de médecine. 1 vol. in-16 de 320 p., avec 28 pl..... 3 fr. 50

MOREAU (P. de Tours). *La Folie chez les enfants*. 1 vol. in-16 de 444 pages..... 3 fr. 50

— *Fous et Bouffons*, étude physiologique, psychologique et historique. 1 vol. in-16 de 300 p..... 3 fr. 50

RÉVEILLÉ-PARISE et CARRIÈRE. *Hygiène de l'esprit*. Physiologie et hygiène des hommes livrés aux travaux intellectuels, gens de lettres, artistes, savants, hommes d'Etat, jurisconsultes, administrateurs, par J.-H. RÉVEILLÉ-PARISE, membre de l'Académie de médecine, et Ed. CARRIÈRE, lauréat de l'Institut. 1 vol. in-16 de 435 p..... 3 fr. 50

RIANT. *Les Irresponsables devant la justice*, par le Dr A. RIANT. 1 vol. in-16 de 306 p..... 3 fr. 50

SIMON. *Le monde des rêves*. Le rêve, l'hallucination, le somnambulisme et l'hypnotisme, l'illusion, les paradis artificiels, etc., par P. Max. SIMON, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Lyon. 2e *édition*. 1 vol. in-16 de 325 pages..... 3 fr. 50

5889-90. — CORBEIL. Imprimerie CRÉTÉ.

MRT-GEN
530

LA FOLIE A PARIS

ÉTUDE

STATISTIQUE, CLINIQUE ET MÉDICO-LÉGALE

PAR

LE Dr PAUL GARNIER
Médecin en chef de l'Infirmerie spéciale du Dépôt
de la Préfecture de police.

PRÉFACE

DE

J.-C. BARBIER
Premier président honoraire de la Cour de Cassation,
Président de la Commission de surveillance des Asiles publics d'aliénés
de la Seine.

Université d'Ottawa
BIBLIOTHÈQUES
LIBRARIES
University of Ottawa

PARIS
LIBRAIRIE J.-B. BAILLIÈRE ET FILS
RUE HAUTEFEUILLE, 19, PRÈS DU BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1890
Tous droits réservés.

DBN: 1523496

KJW
8445.54
.G37
1890

PRÉFACE

Si vous êtes de ceux qui s'inspirent d'un étroit optimisme, assez voisin de l'indifférence, n'ouvrez pas ce livre, car il vous réserverait de cruelles surprises.

Mais si, loin de fermer volontairement les yeux à l'aspect d'un mal trop certain, vous consentez à l'approcher, à le toucher du doigt et à en chercher sincèrement le remède, lisez le volume du Dr Paul Garnier : *la Folie à Paris;* et j'ose affirmer que vous tirerez quelque fruit de cette lecture.

La compétence réelle me manque pour bien parler de cet ouvrage. Cependant tout ce qui touche à l'aliénation mentale a pour moi un véritable intérêt.

Depuis plus de vingt ans, élu par les suffrages de mes collègues de la Commission de surveillance des Asiles publics de la Seine, j'ai l'honneur de présider les travaux de cette Commission. J'ai vu de près les misères humaines dont la synthèse est éloquemment présentée par l'honorable directeur de l'*Infirmerie spéciale* établie auprès de la Préfec-

ture de police, et peut-être ai-je le droit d'apprécier l'étude statistique, clinique et médico-légale qu'il livre aujourd'hui au public.

Il m'a demandé de placer quelques lignes en tête de son livre. Je le fais d'autant plus volontiers que c'est une occasion pour moi de condenser des réflexions qui se sont présentées à mon esprit depuis longtemps, à la vue de l'accroissement successif des maladies mentales, sous leurs formes diverses, phénomène moral et social de nature à préoccuper tous les esprits sérieux.

Cet accroissement est indéniable, quelques chiffres le montreront tout à l'heure. Comment arrêter cette sinistre marée qui monte toujours? Comment préserver l'avenir des effets que semble lui présager l'effrayante catégorie des *dégénérés?*

Le livre de M. le docteur Paul Garnier comprend trois parties distinctes : une *étude statistique* — une *étude clinique* — enfin une *étude médico-légale* de l'aliénation.

C'est surtout cette troisième division de l'ouvrage qui a fixé mon attention, car elle touche à des faits dont l'observation a occupé une partie de ma vie. Elle est consacrée, je viens de le dire, à l'étude médico-légale; et son titre, *Crime et folie*, indique assez, dans sa formule énergique, quels graves problèmes sociaux aborde l'auteur.

Il rappelle d'abord cette erreur de l'opinion publique, si facilement disposée à croire que les médecins aliénistes « voient la folie un peu partout ». Quant à lui, il se garde bien de tomber dans cet excès. Il limite exactement l'immunité tirée de la situation mentale au cas si nettement défini par la

loi : « il n'y a ni crime ni délit, lorsque l'agent (le prévenu) était en état de démence au moment de l'action. » Toutes les conséquences de cette stricte limitation sont logiquement déduites. Ainsi, s'il est vrai de dire que le *délire alcoolique* est exclusif de la criminalité, il en est tout autrement de la simple ivresse, de l'accès d'ébriété dont l'agent n'a pas su se préserver, ou dans lequel il a cherché peut-être une excitation à l'acte criminel.

Mais, quant au *délire alcoolique*, quelle source de crimes, et quel péril pour la sécurité sociale! Il n'est que trop vrai de dire : l'alcoolisme, voilà l'ennemi! Il pervertit les races présentes; il empoisonne les générations futures; il menace l'humanité de la plus honteuse déchéance, en multipliant le nombre des *dégénérés*.

Et ce ne sont pas là de simples hypothèses, ce sont par malheur de tristes réalités. Les chiffres sont d'une lamentable éloquence. Rendons-nous compte du développement à Paris de l'aliénation mentale. Prenons, pour une période de 17 ans, de 1872 à 1888 inclus, la statistique générale de la Préfecture de police, comprenant à la fois les placements d'office et les placements volontaires. Nous y voyons que la première de ces 17 années, 1872, donne un total de 3 532 aliénés (1 695 hommes, 1 837 femmes) et que le total de la dernière du tableau, 1888, est de 4 449 aliénés, soit 2 549 hommes et 1 900 femmes. L'accroissement a presque toujours été progressif, d'année en année, sauf de très légères variations; et le résultat final est celui-ci : dans cette période de 17 ans, le nombre des aliénés s'est augmenté de plus d'un tiers. Voilà

pour Paris. Et sur la population entière de la France un mouvement analogue d'accroissement s'est manifesté.

Or la folie alcoolique et la paralysie générale apportent au total des aliénations mentales un effroyable contingent. Les médecins ont constaté des analogies saisissantes dans la marche comparative de ces deux formes morbides. Elles se solidarisent en quelque sorte dans leur action délétère. Ici, je cite textuellement : « *L'usure nerveuse intensive*, *liée au surmenage*, *et l'intoxication alcoolique*, deux conditions causales portées à leur plus haute puissance dans les grands centres urbains, telles paraissent être les deux influences pathogéniques essentielles de la paralysie générale.... cette maladie qu'on a pu appeler avec quelque raison *la maladie du siècle.* »

Voilà le mal. Il est considérable. Est-ce à dire qu'on doit désespérer d'en arrêter les progrès? Non, certes. Il faut chercher à en tarir la source; et, pour les efforts à faire dans cette direction, ce ne sera pas trop de l'énergique intervention des pouvoirs publics. *Caveant consules!* Diminuer les causes de l'aliénation mentale; atténuer, autant que possible, les périls très sérieux que ses résultats font courir à la sécurité publique, tel est le problème à résoudre.

Pour le premier but à atteindre, la diminution des causes du mal, il faut s'attaquer directement à l'ennemi, à l'alcool. Il faut chercher et trouver un ensemble de mesures législatives propres à rendre plus rare l'usage de cette dangereuse substance et à en surveiller la production, puisqu'il est certain

que le produit actuel a trop souvent un effet direct d'empoisonnement. A mon sens, l'alcool ne sera jamais trop chargé d'impôt.

Mais c'est là seulement le côté matériel de la question. Au point de vue moral, que de choses à faire! Que d'essais déjà tentés et qu'il faudrait largement encourager! De nobles cœurs ont songé à améliorer les conditions d'habitation pour les classes malaisées. Attacher les humbles à leur foyer, ce sera faire grand tort au cabaret; et, l'exemple partant d'en bas, qui sait si, plus haut, les *cercles* ne deviendront pas moins nombreux? Qu'on ne s'y trompe pas, c'est à ce prix qu'est le salut. Réformons nos mœurs, si nous voulons arrêter le fléau de *la dégénérescence*.

En dépit des lois, en dépit des mœurs, je ne le sais que trop, l'aliénation mentale persistera à faire des victimes. Mais si nous avons enrayé la marche du mal, nous aurons déjà fait quelque chose d'utile. Ce n'est pas tout. Il faut compter avec les résultats de l'aliénation. Certes, les soins sont prodigués aux malheureux malades par des médecins qui rivalisent de savoir et de zèle charitable. Mais ce n'est pas seulement aux malades qu'il y a lieu de penser.

Ne l'oublions pas, trop souvent *crime et folie* marchent ensemble, et ici la sécurité publique revendique ses droits. Quand la science a reconnu, a proclamé l'irresponsabilité de l'agent, le magistrat s'incline : la loi ne peut punir là où il n'y a pas de coupable. Mais, à défaut d'un coupable, il y a un être essentiellement dangereux. Or qu'arrive-t-il le plus souvent? Le prévenu d'un crime, par exemple d'un attentat contre les personnes, vient d'être

renvoyé de la prévention ou acquitté de l'accusation, à raison de son inconscience légale. On le sequestre, on le place dans un asile. Là, sous l'influence d'un traitement rationnel, son état s'améliore, *le malade semble guéri*. Mais c'est un malade d'une nature particulière. N'importe, le devoir du médecin, en présence des dispositions de la loi, c'est de lui ouvrir les portes de l'asile. Voilà donc rendu à la société un être qui a été *un fou criminel*. Or, j'ose dire que *la récidive est à présumer*. De tristes et nombreux exemples ne l'ont que trop démontré. *Un meurtrier instinctif redevenu libre !* Est-ce qu'il n'y a pas là de quoi épouvanter toutes les consciences? Il est irresponsable, avez-vous dit; mais n'allez-vous pas assumer une large part de responsabilité dans les nouveaux crimes que vous lui donnez la facilité de commettre? La raison crie bien haut : au-dessus du respect de la liberté individuelle, de la liberté d'un être reconnu dangereux, il y a le principe de la sécurité sociale.

Le livre de M. le docteur Paul Garnier démontre clairement la vérité de ce que je disais, il y a douze ans, au Congrès de 1878 : *l'Asile de sûreté s'impose!* Pour ces individus « louvoyant sur les fron« tières du crime et de la folie », si leur place n'est pas dans la prison, elle l'est moins encore dans l'asile proprement dit, ce séjour de paix et de réfection morale, où leur présence pourrait être une cause d'épouvante pour les malades, et serait certainement une cause d'affliction, de honte même pour les familles. Là ne doivent pas être traitées *les infirmités morales nocives*, pour emprunter, dans son euphémisme, le langage de la science. *Un*

établissement spécial doit être réserve aux aliénés criminels.

J'ai visité autrefois Gaillon, et j'y ai vu installé un quartier spécial pour ce genre de *malades* si dangereux. Ce n'est pas encore là le *desideratum* des hommes qui se sont occupés de ces graves matières. Un quartier de prison, spécialement affecté à ces fous dangereux, n'est pas une création suffisante. Une séquestration particulière pour cette catégorie d'aliénés dangereux, un régime spécial sont nécessaires. Celui qui a été l'instrument d'un attentat à la vie humaine *ne peut pas* être facilement rendu à la liberté ; il ne doit l'être, après de très longues et très sérieuses épreuves, que par une décision de la justice, éclairée par les rapports *ad hoc* d'une commission médicale.

C'est là une des conclusions du livre de M. P. Garnier, et j'y souscris absolument. Je répète, en 1890 comme en 1878 : L'établissement de *l'asile de sûreté* s'impose.

J.-C. Barbier,

Premier Président honoraire de la Cour de Cassation, Président de la Commission de surveillance des Asiles publics d'aliénés de la Seine.

LA FOLIE A PARIS

ÉTUDE

statistique, clinique et médico-légale

PREMIÈRE PARTIE

ÉTUDE STATISTIQUE

I

LES FOLIES URBAINES.

Parmi les médecins occupés spécialement de l'étude des maladies cérébrales, il n'en est guère, certainement, auxquels n'ait été adressée cette question fort nette : « Y a-t-il plus de fous aujourd'hui qu'autrefois? » Par ce temps d'énorme et bruyante publicité donnée aux plus petits événements de la rue, comme aussi, malheureusement aux plus lamentables drames de famille, qui, le plus souvent, auraient pu rester le secret des parents douloureusement frappés, l'esprit est porté à grossir encore le mal. On ne voit plus autour de soi que catas-

trophes cérébrales : on est amené à croire, en un mot, que la folie multiplie le nombre de ses victimes dans d'effroyables proportions, et l'on peut avancer que l'interrogation ci-dessus est presque toujours posée avec un sentiment déjà tout formé et la prévision d'une réponse affirmative.

Mais s'il y a, dans les circonstances que j'indique, des motifs de nature à engendrer de fortes exagérations, il faut reconnaître que, dans le fond, l'opinion publique est d'accord avec la vérité des faits, puisqu'elle a pour elle la sanction des chiffres.

Oui, la folie augmente de fréquence. Mais où, pourquoi, et comment?

Dans les statistiques relatives à la mortalité, on ne se préoccupe pas uniquement de savoir si celle-ci s'accroît, reste stationnaire ou diminue. On prend aussi soin de rechercher les causes d'où naissent les variations que l'on peut constater, et de relever la proportion fournie par chaque contingent morbide à l'ensemble de la léthalité.

Qu'il s'agisse de la perte de la raison, au lieu de la perte de la vie, les procédés d'enquête restent les mêmes ; il est indispensable d'aller au delà d'une notion synthétique et de s'informer, en matière de folie, des conditions plus

particulièrement nocives qui agissent sur le développement des troubles intellectuels, sur la prédominance de telle ou telle variété morbide, dans des circonstances et des milieux déterminés.

Au fur et à mesure que le mouvement d'attraction vers les grands centres s'accentue et ajoute sans cesse à des agglomérations déjà énormes de vies humaines, il semble qu'il y ait, de plus en plus, lieu d'ouvrir un chapitre spécial à ce que l'on pourrait appeler les *folies urbaines*, par allusion aux éléments de causalité qui s'y trouvent réunis et accumulés.

Il paraît établi que l'augmentation du bien-être, les progrès de l'hygiène morale et physique, progrès qui ont pénétré dans des provinces restées longtemps extrêmement pauvres et se répandent au sein de populations rurales très arriérées, ont déjà affaibli, dans ces contrées, le nombre autrefois considérable des agénésies intellectuelles congénitales. Une meilleure alimentation, une habitation moins insalubre, la vulgarisation de l'instruction élevant le *ton moral* de l'individu et l'affranchissant des plus grossières superstitions, c'étaient là autant de raisons pour diminuer les causes de dégénérescence physique, intellectuelle et morale.

Nous sommes donc disposé à reconnaître,

avec le regretté Dr Lunier (1), que le nombre des idiots tend à décroître dans ces milieux ruraux.

Mais l'examen de ce qui se passe dans les grandes villes est loin de nous conduire à des constatations aussi rassurantes.

C'est là que la folie suit un mouvement ascensionnel véritablement inquiétant. Il est à cela des causes multiples, au premier rang desquelles il convient de ranger l'*alcoolisme* sans cesse grandissant, et aussi cette suractivité fonctionnelle, ce *surmenage* de l'organisation intellectuelle et physique, cette tension exagérée de toutes les forces vives qu'engendre l'ardeur de la *lutte pour l'existence*.

Ce sont là choses assurément bien connues, mais il ne peut pas sembler inutile, en présence des graves intérêts qui sont en jeu, de multiplier les exemples et de faire ressortir l'importance, dans le développement de la folie, au sein d'une ville comme Paris, de ces deux facteurs, d'ailleurs souvent associés dans leur action nocive : l'*alcool* et le *surmenage*.

(1) Lunier, *Mouvement de l'aliénation mentale en France* (*An. méd.-psych.*, 1884).

II

MOUVEMENT DE L'ALIÉNATION MENTALE A PARIS.

En dressant, récemment, les relevés statistiques du service de l'Infirmerie spéciale, j'ai noté diverses particularités qui m'ont paru intéressantes et dignes d'être mises en relief.

Chargé depuis trois ans (1) de la direction de ce service, j'ai cru devoir faire un tableau à part pour cette période triennale, afin d'en étudier de plus près les chiffres et d'en analyser la composition, me réservant de les rapprocher, pour une utile comparaison, des chiffres antérieurs.

Dans ces trois dernières années, le nombre des individus envoyés à l'Infirmerie spéciale, aux fins d'examen, a été de 8,889, sur lesquels

(1) L'intérêt de la présente statistique portant principalement sur cette dernière période triennale, la question d'une variation possible dans le chiffre de la population parisienne, en ces trois années, devait être négligée. Ce n'est évidemment pas dans une augmentation proportionnelle des habitants de la capitale qu'il faut chercher l'explication de la progression si rapide de la folie. Dans cet intervalle on n'a pas, davantage, à signaler l'intervention de conditions perturbatrices extraordinaires, mais transitoires, comme celles, par exemple, qui ont fait monter, tout à coup, en mai 1871, le chiffre des alcoolisés admis à Sainte-Anne à la proportion énorme de 48 p. 100, ainsi que cela résulte des recherches de MM. Magnan et Bouchereau.

8,139 ont été reconnus aliénés. C'est ce mouvement qu'indique le tableau I.

TABLEAU I. — *Mouvement triennal*, 1886-1888, *de l'aliénation mentale à l'Infirmerie spéciale.*

	RECONNUS ALIÉNÉS.			NON RECONNUS ALIÉNÉS.			TOTAL DES INDIVIDUS EXAMINÉS.		
	H.	F.	T.	H.	F.	T.	H.	F.	T.
1886.....	1514	1083	2597	148	86	234	1662	1169	2831
1887.....	1587	1096	2683	177	90	267	1764	1186	2950
1888.....	1730	1129	2859	185	64	249	1915	1193	3108
TOTAUX....	4831	3308	8139	510	240	750	5341	3548	8889

Ne retenant pour l'instant que ce total triennal de 8,139 malades, *placés d'office* et transférés de l'Infirmerie spéciale, par les soins de la Préfecture de police, à Sainte-Anne pour la presque totalité et, pour un très petit nombre, à la Maison nationale de Charenton ou dans différents asiles privés, nous aurons une première remarque à faire au sujet de la prédominance marquée du sexe masculin sur le sexe féminin : 4,831 hommes et 3,308 femmes, soit H. 59,35 p. 100, F. 40,64 p. 100, ou le rapport 3 : 2.

Cette prédominance de l'élément masculin est là exceptionnellement accentuée et dépasse

celle qui est accusée par la statistique générale des aliénés du département de la Seine (placements d'office et placements volontaires réunis) de ces dix-sept dernières années, ainsi qu'on peut s'en assurer par les résultats du tableau II.

TABLEAU II. — *Statistique générale de la préfecture de police. Placements d'office et placements volontaires* (1872-1878).

ANNÉES.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
1872	1.695	1.389	3.084
1873	1.841	1.408	3 249
1874	1.743	1.510	3.253
1875	1.770	1.400	3.170
1876	1.782	1.448	3.230
1877	1.776	1.565	3.341
1878	1.829	1.507	3.336
1879	1.902	1.489	3.391
1880	1.932	1.552	3.484
1881	2.097	1.641	3.738
1882	2.093	1.623	3.716
1883	2.208	1.755	3.963
1884	2 313	1.813	4.126
1885	2.289	1.897	4.186
1886	2.486	1.981	4.467
1887	2.497	1.892	4.389
1888	2 549	1.900	4.449
TOTAUX	34.802	27.770	62.572

Dans le tableau I donnant le dénombrement des individus conduits à l'Infirmerie spéciale, aux fins d'examen, pendant la période triennale 1886-1888, on a pu remarquer que, sur un total de 8,889 personnes soumises à la visite médicale, 750 — soit 224 en 1886, 267 en 1887 et

249 en 1888 — n'avaient pas été dirigées sur un asile d'aliénés, une observation attentive ayant démontré que leur état mental ne nécessitait pas leur internement. Toutefois, il y a lieu de noter que sur ces 750 personnes il s'en trouvait quelques-unes dont la raison était réellement fort troublée. Mais leurs dehors calmes, inoffensifs, autorisaient à les laisser aux mains de leurs parents désireux de les conserver et de leur faire donner des soins à domicile.

La plupart des malades auxquels je fais allusion en ce moment sont des affaiblis, des déments séniles, trouvés égarés sur la voie publique et réclamés par leur famille, que l'administration s'occupe de prévenir avec le plus de célérité possible.

Il faudrait entrer dans une description fort détaillée pour faire connaître la grande diversité des cas soumis à l'appréciation du médecin de l'Infirmerie spéciale, appelé à noter les manifestations de la déchéance cérébrale à tous ses degrés et à étudier les plus attristantes déviations du sens moral. Il ne peut être question de tenter ici une énumération de toutes les questions proposées à son examen. On conçoit qu'il y ait là une *clinique psycho-morale* d'une exceptionnelle richesse.

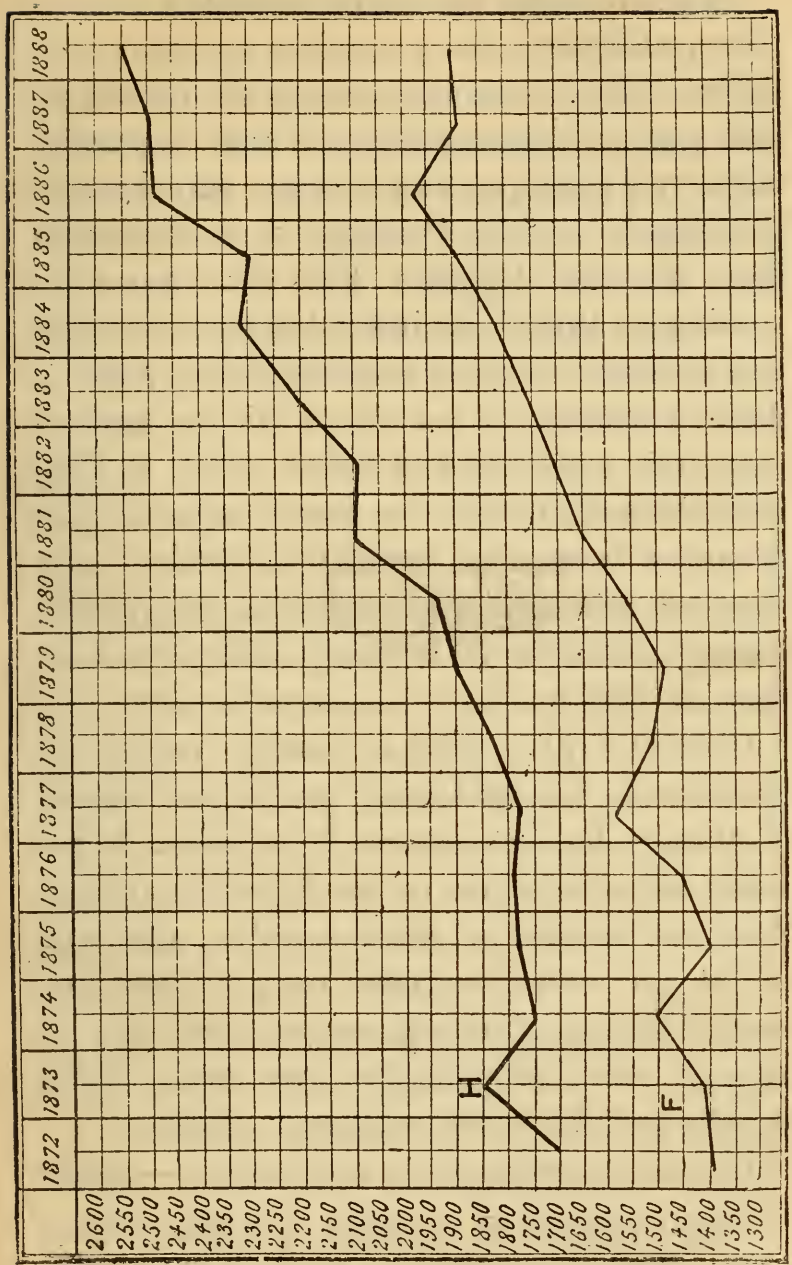

Pl. I. — Mouvement de l'aliénation mentale à Paris. Statistique générale de la Préfecture de police (1872-1888).

La clientèle de l'Infirmerie spéciale a des origines multiples : les personnes qui sont conduites dans ce service-annexe du Dépôt, ne sont pas seulement celles qui sont recueillies sur la voie publique, ou celles que leurs parents y amènent, aux fins d'examen et de placement dans un asile d'aliénés. Près d'un quart du contingent annuel des individus examinés sont des prévenus ou des condamnés et, pour le dire en passant, il y a de ce fait un mouvement très actif entre le Dépôt même et l'Infirmerie spéciale qui s'y trouve annexée. Ces échanges incessants rendent forcément leurs rapports très étroits et imposent, en quelque sorte, la nécessité de la juxtaposition des deux services telle qu'elle existe actuellement.

C'est, on peut déjà le penser, parmi ces prévenus et ces condamnés que se rencontrent la plupart des *simulateurs*. Le nombre de ces fraudeurs s'est accru, en ces dernières années, dans une proportion assez sensible, ainsi que je l'ai fait remarquer dans un précédent mémoire (1). Ils forment, en tous les cas, un appoint assez considérable dans notre chiffre de 750 individus non reconnus aliénés.

Une autre catégorie de simulateurs — ceux-

(1) Paul Garnier, *La simulation de la folie et la loi sur la relégation (Ann. d'hyg. et de médecine lég.*, 1888).

là beaucoup plus timides et faciles à ébranler, car ils manquent d'un mobile suffisamment puissant pour engendrer une forte ténacité — est formée de ces individus qui, après avoir séjourné une première fois dans un asile d'aliénés, ont pris goût au régime hospitalier et tentent de se faire réintégrer, dès que leur existence au dehors devient pénible, précaire, ou bien quand ils se sont laissé gagner par des habitudes de paresse. Ils viennent alors raconter *qu'ils sont repris*, comme disent la plupart,... *qu'ils craignent de faire un mauvais coup,... que la tranquillité de la rue ne sera pas assurée tant qu'ils resteront en liberté*, etc., etc. Leur défaut de sincérité est bien vite manifeste, et il est généralement aisé de les amener à confesser que les prétendus troubles intellectuels allégués n'étaient qu'un prétexte et que leur vrai mobile était d'échapper, par un internement dont ils s'accommodaient fort bien, soit aux étreintes de la misère, soit aux ennuis d'un métier pénible.

Leur venue coïncide principalement avec les premières rigueurs de l'hiver.

L'Infirmerie spéciale donne encore momentanément asile à un certain nombre de malheureux, dont la raison a paru céder sous le choc d'une perturbation émotionnelle pro-

fondé, sous la poussée d'un désespoir violent. Les uns, en proie à une exaltation passionnelle qui prend les proportions d'une crise cérébrale, se livrent à des manifestations plus ou moins extravagantes, à des actes désordonnés ; les autres courent au suicide : l'insuccès d'une première tentative ne les a pas rattachés au désir de vivre; devant leur affirmation réitérée de l'intention suicide, des doutes s'élèvent sur l'intégrité de leur intelligence, en même temps qu'une surveillance spéciale apparaît nécessaire. Les exaltés, les passionnels, les désespérés dont il est question ici, sont appelés à s'amender rapidement, à moins d'une disposition très grande à verser dans la folie. Le médecin, familiarisé avec la clinique mentale, les différencie assez aisément des aliénés dont ils n'adoptent qu'une partie des dehors. En leur présence, il a le devoir de surseoir à toute mesure, en attente d'un lendemain qui peut modifier bien des dispositions.

Enfin, aux causes susceptibles d'engendrer des désordres intellectuels éphémères pouvant faire croire à la folie, il faut ajouter l'ivresse, qui vaut à l'Infirmerie un certain nombre d'hôtes de passage.

Il semble bien que, de nos jours, grâce à la

toxicité beaucoup plus grande des boissons alcooliques en usage, l'ivresse est à la fois plus prompte à se produire et surtout s'accompagne de troubles mentaux plus profonds et plus durables qu'autrefois. L'individu qui, après quelques manifestations bruyantes dues à de copieuses libations, allait coucher au violon et se réveillait, le lendemain, dégrisé et confus de son aventure, tend, de plus en plus, à céder la place à un ébrieux autrement plus violent et infiniment plus troublé. La symptomatologie et l'évolution de l'ivresse ont changé avec la nature des boissons enivrantes. Celle que nous voyons maintenant est aussi lente à se dissiper qu'elle est prompte à se produire : l'obnubilation psychique, les divagations se poursuivent souvent pendant quarante-huit heures et plus; l'intelligence ne se dégage qu'avec peine des nuages qui l'enveloppent. Entre de tels dehors et ceux de l'aliénation mentale, les analogies ont paru assez grandes pour motiver un examen à l'Infirmerie spéciale. Ce n'est, parfois, qu'après trois ou quatre jours que la mise en liberté peut être ordonnée; tandis que, s'il eût fallu statuer immédiatement, ou dans les premières vingt-quatre heures, la seule mesure possible était l'envoi dans un asile d'aliénés.

Il est inutile d'insister sur l'utilité grande d'un service qui, entre autres avantages, a celui d'épargner, grâce à une observation attentive, à bon nombre d'individus surpris par un délire momentané ou dominés par une exaltation transitoire, le préjudice moral d'un internement dans un établissement d'aliénés.

« Ce n'est pas, a dit une voix autorisée, un des moindres mérites de l'Infirmerie spéciale que d'éviter à ces pauvres victimes d'une erreur de conduite ou d'un accès de désespoir de franchir le seuil de ce qu'on appelle une maison de fous. Aussi ne saurait-on dire combien grande est la délicatesse des fonctions du médecin en chef de l'Infirmerie spéciale et combien sont lourdes les responsabilités qu'elles portent avec elles. Dans une administration où toutes les attributions sont délicates, il n'en est pas de plus délicate, en effet, que l'application de la loi sur les aliénés, etc. (1). »

(1) Discours prononcé par M. Gragnon, préfet de police, le 8 mai 1886, aux obsèques du Dr Legrand du Saulle (*Annales méd.-psychol.*, 1886).

III

MOUVEMENT MENSUEL DE L'ALIÉNATION MENTALE A L'INFIRMERIE SPÉCIALE.

Avant de montrer pour quelle part chaque forme morbide intervient dans notre total triennal de 8,139 malades, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur le *mouvement mensuel* de l'aliénation mentale, à l'Infirmerie spéciale, tel que le représente le tableau III.

TABLEAU III. — *Mouvement mensuel de l'aliénation mentale.*
(Statistique de l'Infirmerie spéciale, période triennale 1886-1888.)

	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
Janvier	383	252	635
Février	324	255	579
Mars	409	283	692
Avril	437	313	750
Mai	457	306	763
Juin	472	302	774
Juillet	420	262	682
Août	400	258	658
Septembre	391	272	663
Octobre	391	268	659
Novembre	390	286	676
Décembre	357	251	608
TOTAUX	4831	3308	8139

L'examen de cette distribution mensuelle permet de constater que le nombre des admis-

sions va progressant sans cesse, de *janvier* à *juin*, où il atteint son maximum pour redescendre ensuite assez rapidement.

Février seul semble marquer une défaillance, mais l'unique raison en est dans l'infériorité numérique que lui constitue le calendrier grégorien : il n'y a donc là qu'une apparente dérogation qui n'altère en rien la loi générale de cette progression.

Quand on suit ce mouvement, année par année, on est très frappé de la périodicité invariable de cet accroissement et de la rapidité de son allure qui s'accentue surtout d'avril à juin. En juillet, non seulement arrêt, mais mouvement rétrograde qui va nous ramener peu à peu aux chiffres mensuels ordinaires.

On note cette particularité : le mois d'avril arrive toujours avec un contingent supérieur à celui du mois d'août. En résumé, la prédominance est largement acquise au deuxième trimestre, ainsi que le prouve le groupement trimestriel du tableau IV.

Si l'on entre dans le détail, par l'étude de la marche de chaque forme mentale dans le cycle annuel, on s'aperçoit que chaque type morbide prend part à ce mouvement ascensionnel du deuxième trimestre ; mais une part très inégale, à vrai dire, attendu qu'elle est

presque nulle pour certaines espèces, tandis qu'elle est considérable pour certaines autres,

TABLEAU IV. — *Mouvement trimestriel ou saisonnier de l'aliénation mentale.*

(Statistique de l'Infirmerie spéciale, période triennale 1886-1888.)

	1er TRIMESTRE.	2e TRIMESTRE.	3e TRIMESTRE.	4e TRIMESTRE.
Hommes.....	1.116	1.336	1.211	1.138
Femmes.....	790	921	792	805
TOTAUX....	1.906	2.257	2.003	1.943

la *folie alcoolique* et *la paralysie générale*, par exemple.

Cette élévation du chiffre des admissions en coïncidence régulière et invariable avec le deuxième trimestre de l'année, pendant cette dernière période triennale, est d'ailleurs en rapport avec les résultats des périodes précédentes; elle les confirme en les accentuant encore.

Un interne distingué du service de l'Infirmerie spéciale, M. le Dr Planès, additionnant les chiffres trimestriels de quatorze années (1872-1885), obtenait les résultats suivants :

TABLEAU V. — *Mouvement trimestriel ou saisonnier de l'aliénation mentale.*

(Statistique de l'Infirmerie spéciale, 1872-1886.)

	1er TRIMESTRE.	2e TRIMESTRE.	3e TRIMESTRE.	4e TRIMESTRE.
Hommes.....	4.130	4.891	4.719	4.167
Femmes.....	3 299	3.731	3.471	3.360
TOTAUX....	7.429	8.622	8.190	7.527

Par l'examen du graphique ci-joint (pl. II) on saisit nettement les particularités de cette distribution mensuelle des cas de folie. Le tracé, après s'être abaissé de janvier à février — pour les raisons que nous avons dites — se relève en mars et poursuit, dès lors, sans hésitation, son mouvement ascensionnel jusqu'en juin, où le sommet de la courbe s'accuse par un angle aigu, la ligne s'abaissant en juillet aussi rapidement qu'elle s'était élevée en mai.

C'est une opinion assez généralement accréditée que les grandes chaleurs de la période estivale exercent une action particulièrement nocive sur le cerveau et que la folie est plus fréquente à cette époque de l'année qu'à toute autre.

PL. II. — Mouvement mensuel et saisonnier de l'aliénation mentale à Paris. Statistique de l'Infirmerie spéciale (1872-1888).

Ce n'est cependant pas cette cause qui augmente, dès le mois d'avril, et d'une manière très sensible déjà, le chiffre des admissions, continue à l'élever pendant le mois de mai, le porte à sa plus haute puissance au mois de juin et le fait décroître très rapidement en juillet et en août, c'est-à-dire précisément pendant les deux mois où la température est le plus élevée. De plus, on note que septembre, mois dont la moyenne thermique est encore forte, est à peu près sur la même ligne que le mois de janvier, quant au chiffre des admissions.

En un mot, la *recrudescence périodique annuelle*, que tous nos graphiques enregistrent d'une façon si nette, *paraît se relier à la saison printanière, avec laquelle elle coïncide.*

La température extérieure semble donc destituée, en grande partie, du rôle qu'on était disposé à lui faire jouer. L'influence perturbatrice paraît appartenir plutôt aux conditions et transformations météorologiques ou cosmiques qui caractérisent la *période vernale.*

Dans l'étude des causes prédisposantes des maladies, la pathologie générale a, depuis ses origines mêmes, assigné un rôle important aux modifications organiques auxquelles l'être

humain est soumis, à cette époque de l'année, comme la nature entière.

La folie rentrerait donc, par là, dans le groupe des affections dont l'éclosion ou les *périodes d'accès* et les paroxysmes sont de préférence contemporains de l'apparition du printemps. Ce qui ne veut nullement dire, bien entendu, que le printemps peut agir à lui seul sur le développement de l'aliénation mentale. Quand on énonce, d'après les relevés de la statistique, que les crimes, les attentats à la pudeur, par exemple, sont plus fréquents dans le deuxième trimestre de l'année que dans les autres, on n'émet point pour cela la prétention de rendre le printemps seul responsable de la genèse de ces crimes.

Nous devons noter que dans d'autres statistiques l'effervescence saisonnière paraît se reporter un peu plus loin, et donner la prédominance au mois de juillet sur les autres mois. Mais on remarque, dans ces relevés, que juillet ne dépasse que de fort peu le mois de juin et que le mois d'avril et le mois de mai sont numériquement supérieurs aux mois d'août et de septembre, ce qui confirme, en somme, nos propositions.

Il est bien remarquable que des résultats à peu près identiques soient révélés par les

statistiques relatives au suicide (1) et aux attentats contre les personnes (2).

Si la statistique démontre que c'est au plein de cette période que, d'après les calculs de la natalité, les conceptions (3) sont le plus nombreuses, que les suicides et les crimes atteignent leur chiffre *maximum*, que la folie exagère tout à coup la fréquence de ses accès, n'est-on pas amené à penser, en présence de cette exacerbation subite et transitoire des manifestations normales et anormales de l'organisme humain, que cette *poussée vernale* représente une PHASE CRITIQUE, où la constitution météorologique intervient en quelque sorte à l'égal d'un agent provocateur?

IV

FRÉQUENCE RELATIVE DES DIVERSES FORMES MENTALES.

Nous avons pu déclarer, avec l'appui des

(1) P. Brouardel, in Hoffmann, *Nouveaux éléments de méd. lég.*, *Commentaires de méd. lég.*, article *Suicide*, Paris, 1881. — Socquet, *Étude statistique sur le suicide en France (Ann. méd.-psych.*, 1889).

(2) Bernard et Garraud, *Des attentats à la pudeur et des viols chez les enfants*, (*Archives d'anthropologie criminelle*, 1886).

(3) Villermé, *De la distribution par mois des conceptions et des naissance de l'Homme (Ann. d'hyg.*, 1831, t. V, p. 55).

chiffres, que la folie dans son ensemble est, à part quelques oscillations de peu d'importance, en progression certaine à Paris.

Il convient maintenant d'entrer dans l'analyse de cette proposition synthétique, afin de rechercher si toutes les espèces morbides sont également responsables de cet accroissement et dans quelle mesure chacune d'elles y participe.

J'ai adopté, à l'Infirmerie spéciale, pour la formule de mes diagnostics, la classification de mon excellent maître, M. Magnan. Elle est simple, claire, pratique et susceptible de répondre à tous les besoins d'une clinique aussi variée que celle du dépôt de la Préfecture de police (1).

Dans le tableau VI, j'ai rangé chaque type morbide par ordre d'importance numérique absolue, c'est-à-dire, en additionnant les chiffres fournis par les deux sexes. Mais, comme la valeur numérique relative se déplace suivant qu'on considère le sexe masculin ou le sexe féminin, il était indispensable de donner, à la suite, cette énumération des espèces pathologiques chez l'homme et chez la femme.

Si l'on jette un regard sur l'ensemble des chiffres fournis par les deux sexes (tabl. VI) et

(1) Paul Garnier, *Classification des maladies mentales (Ann. méd.-psych.*, 1888).

si l'on considère l'importance de chacun de nos neuf contingents morbides, on voit que l'alcoolisme occupe le premier rang et à une grande distance des autres formes, avec 2,189 malades sur un total de 8,139, et la paralysie générale le troisième rang avec 999 malades, le second rang étant assigné aux états dégénératifs.

TABLEAU VI. — *Groupement des diverses formes mentales d'après leur ordre de fréquence pour les deux sexes réunis.*

Alcoolisme (aigu, subaigu, chronique)..		2.189
Dégénérescence mentale (idiotie, imbécillité débilité psychique: folie des dégénérés héréditaires).....		1.465
Paralysie générale.....		999
Affaiblissement intellectuel. (Lésions en foyer).....	Hémorrhagies	986
	Ramollissement....	
	Tumeurs.....	
Mélancolie		688
Manie. — Excitation maniaque.....		531
Épilepsie.....		463
Démence sénile.....		437
Délire chronique ou psychose systématique progressive		381
		8.139

Examine-t-on la contribution numérique de chaque sexe (tabl. VII et VIII), on constate que chez l'homme la folie alcoolique garde son énorme avance et que, sur 4,831 aliénés, 1,813 se réclament de cette intoxication. Chez la femme, elle est destituée de son premier rang, comme on pouvait s'y attendre; mais elle n'est cependant pas rejetée fort loin; elle se place

TABLEAU VII. — *Fréquence relative des divers types morbides.*

(HOMMES.)

Alcoolisme aigu (aigu, subaigu, chronique).....	1.813
Dégénérescence mentale (idiotie, imbécillité, débilité psychique; folie des dégénérés héréditaires).....	821
Paralysie générale.....	711
Affaiblissement intellectuel.....	548
Épilepsie.....	294
Manie. — Excitation maniaque	210
Mélancolie.....	179
Démence sénile.....	150
Délire chronique (psychose systématique progressive)	105
	4.831

TABLEAU VIII. — *Fréquence relative des divers types morbides.*

(FEMMES.)

Dégénérescence mentale (idiotie, imbécillité, débilité psychique).....	644
Mélancolie.....	509
Affaiblissement intellectuel.....	438
Alcoolisme (aigu, subaigu, chronique).....	376
Manie. — Excitation maniaque.....	321
Paralysie générale.....	288
Démence sénile.....	287
Délire chronique (psychose systématique progressive).	276
Épilepsie.....	169
	3.308

seulement au quatrième rang avec 376 malades sur un total de 3,308, ce qui est relativement énorme pour le sexe féminin. La *paralysie générale* est au troisième rang chez l'homme : 711 sur 4,831 ; — au sixième rang chez la femme : 288 sur 3,308.

Ce qui frappe encore dans cette comparaison

de l'apport de chaque forme morbide suivant le sexe, c'est l'importance numérique considérable de la mélancolie chez la femme, où elle vient au deuxième rang (509 malades sur 3,308, soit 15,38 p. 100), tandis qu'elle est reléguée à la septième place chez l'homme (179 sur 4,831, soit 3,70 p. 100).

Une remarque analogue est à faire au sujet du délire chronique ou psychose systématique progressive : F. 276, soit 16 p. 100; H. 105, soit 2,17 p. 100.

Mais, sans plus nous attarder à la comparaison de ces chiffres, il convient d'entrer dès maintenant dans le détail de ceux qui sont relatifs à la folie alcoolique et à la paralysie générale, objet plus direct de ce travail.

V

ALCOOLISME.

Progression rapide de la folie alcoolique. — Le mouvement de la folie alcoolique, à l'Infirmerie spéciale, a été particulièrement rapide dans ces trois dernières années, ainsi qu'on peut en juger par l'examen du tableau IX.

Il est impossible de n'être pas frappé, de n'être pas effrayé, pourrions-nous dire, des chiffres qui figurent au tableau suivant.

TABLEAU IX. — *Mouvement de la folie alcoolique.*
(Statistique de l'Infirmerie spéciale, période triennale, 1886-1888.)

ANNÉES.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.		%
1886	533	111	644	Percentum (sur chiffre total des aliénés)...	24.91
1887	584	122	706		
1888	696	143	839	Percentum (sur chiffre total des aliénés)...	29.34
	1813	376	2189		

En 1886, les cas d'alcoolisme, pour les deux sexes, atteignent le chiffre déjà énorme de 644. Deux ans plus tard, ce chiffre se trouve porté à 839, ce qui représente pour ce court espace une augmentation de 25 p. 100 environ.

Il y a trois ans, le nombre total des aliénés admis à l'Infirmerie spéciale a été, comme nous l'avons vu, de 2,597, sur lesquels on relève 644 cas de folie alcoolique, soit 24,91 p. 100.

En 1888, la proportion se modifie ainsi qu'il suit : 839 alcooliques sur un total de 2,859 aliénés, soit 29,34 p. 100.

Si nous spécialisons maintenant pour chaque sexe, nous constatons que la femme, toutes proportions gardées, suit l'homme de bien près dans cette progression si accélérée.

La superposition des deux tableaux suivants

(tableaux X et XI) fait saisir le rapport de cet accroissement de 1886 à 1888 :

TABLEAU X. — *Mouvement de la folie alcoolique* (HOMMES).

ANNÉES.	TOTAL DES ALIÉNÉS.	NOMBRE DES ALCOOLIQUES.	PERCENTUM.
1886.....	1.514	533	35.21
1888.....	1.730	696	40.23

TABLEAU XI.— *Mouvement de la folie alcoolique* (FEMMES).

ANNÉES.	TOTAL DES ALIÉNÉES.	NOMBRE DES ALCOOLIQUES.	PERCENTUM.
1886..	1.083	111	10.24
1888.....	1.129	143	12.66

A deux années d'intervalle, la proportion des alcooliques *hommes* a donc augmenté de 5 p. 100, par rapport au nombre des cas de folie dans le sexe masculin.

La progression de l'alcoolisme chez la femme, tout en étant très nettement accentuée, a été toutefois, pendant cette même période, moitié moins rapide par rapport au nombre des cas de folie dans le sexe féminin.

Il était utile de comparer cette dernière période triennale aux précédentes, afin d'observer de plus loin la marche de l'alcoolisme. C'est ce qui a été fait dans le tableau XII :

TABLEAU XII. — *Mouvement de la folie alcoolique.*

Statistique de l'Infirmerie spéciale (1874-1888), par périodes triennales.

ANNÉES GROUPÉES PAR PÉRIODES triennales.		HOMMES. Chiffres annuels.	HOMMES. Moyenne annuelle triennale.	FEMMES. Chiffres annuels.	FEMMES. Moyenne annuelle triennale.	TOTAUX. Chiffres annuels.	TOTAUX. Moyenne annuelle triennale.
1re période triennale.	1874.	298	314.66	47	52.66	345	367.33
	1875.	311		58		369	
	1876.	335		53		388	
2e période triennale.	1877.	302	325.66	60	63.33	362	389.00
	1878.	319		59		378	
	1879.	356		71		427	
3e période triennale.	1880.	355	399.33	47	55.33	402	454.66
	1881.	401		64		465	
	1882	442		55		497	
4e période triennale.	1883.	482	450.00	66	73.00	548	523.00
	1884.	444		77		521	
	1885.	424		76		500	
5e période triennale.	1886.	533	604.33	111	125 33	644	729.66
	1887.	584		122		706	
	1888.	696		143		839	

Un regard d'ensemble jeté sur le tableau qui précède permet de se rendre compte tout de suite de la marche précipitée de l'alcoolisme chez l'un et l'autre sexe.

Il y a quinze ans, la moyenne annuelle des cas de folie alcoolique, sans distinction de sexe, s'élevait à 367; aujourd'hui elle est de 729, c'est-à-dire que dans cet intervalle, ELLE A DOUBLÉ.

Veut-on envisager le rapport de l'accroissement entre les deux sexes, on enregistre cette constatation qui n'est pas la moins curieuse, à savoir, que la femme tend à diminuer pour quelque peu, au moins, la distance autrefois énorme, qui la sépare de l'homme, relativement à la fréquence des cas d'alcoolisme.

Pour l'homme, en effet, la moyenne était, il y a quinze ans, de.....	314.66
Elle est aujourd'hui de.....	604.33
Pour la femme, cette moyenne annuelle de l'alcoolisme était à la même époque de.....	52.56
Elle est aujourd'hui de.....	125.33

Ce qui établit que la proportion n'a pas tout à fait doublé chez l'homme, et qu'elle a plus que doublé chez la femme.

En résumé, si l'alcoolisme fait toujours beaucoup plus de victimes dans le sexe masculin, les plus récentes données de la statistique établissent, cependant, que l'écart extrêmement considérable qui existait, aux premiers temps de cette intoxication, entre l'homme et la femme, époque où l'alcoolisme était d'une

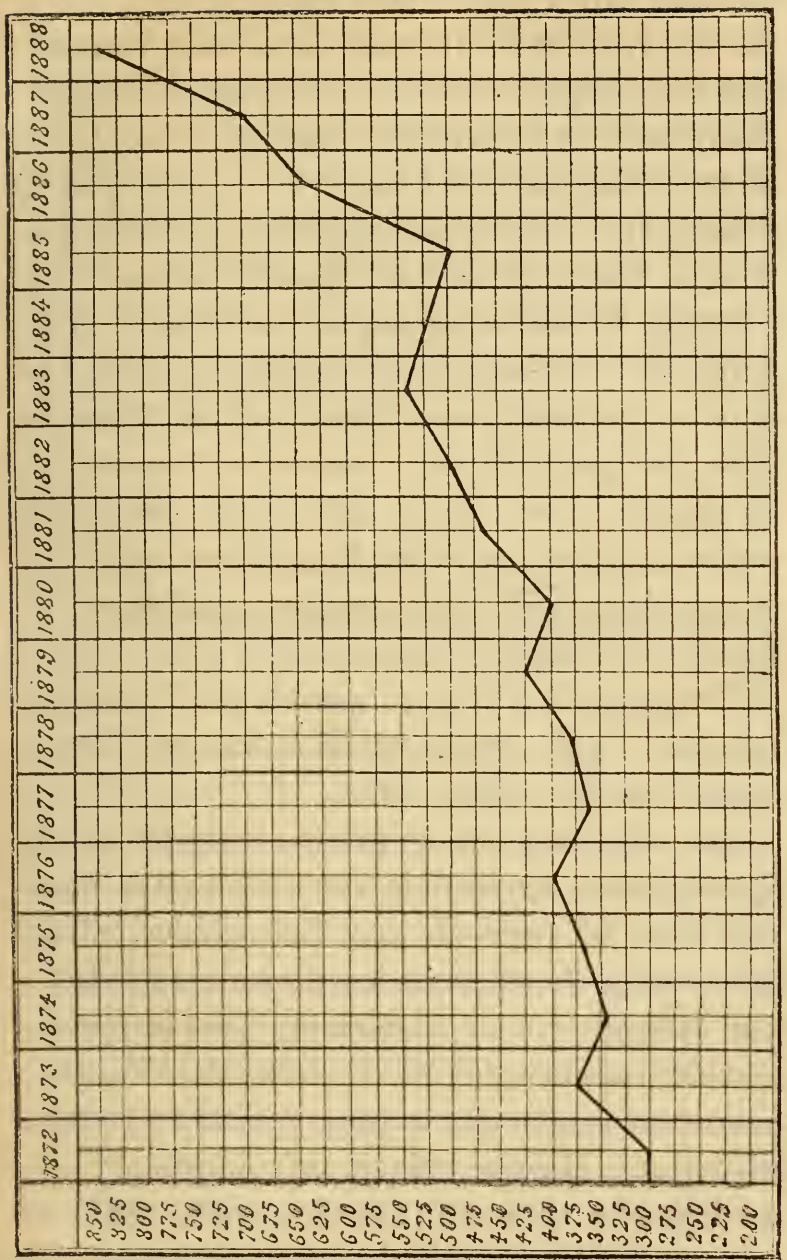

Pl. III. — Alcoolisme. Mouvement annuel. Statistique de l'Infirmerie spéciale (1872-1888).

absolue rareté chez cette dernière, cet écart, dis-je, va s'amoindrissant dans une certaine mesure, malgré pourtant l'incessant développement de cette intoxication chez l'homme. C'est là un témoignage des mœurs adoptées par la femme. Dans une énorme agglomération urbaine comme Paris, au sein des classes ouvrières qui forment, il faut le remarquer, la clientèle ordinaire du service de l'Infirmerie spéciale, la femme tend de plus en plus à imiter l'homme dans son genre de vie, à s'associer à ses écarts de régime, à ses excès. Elle est de moins en moins au foyer, se répand au dehors pour des occupations nées de nouvelles conditions ou nécessités sociales, s'extériorise de plus en plus, si l'on peut ainsi dire, et, guettée par les mêmes occasions qui entraînent l'homme, en vient à commettre les mêmes abus.

Les résultats de la grande enquête de la Commission sénatoriale *sur l'aliénation mentale dans ses rapports avec l'alcoolisme*, résultats consignés, d'après les documents fournis par le Ministère de l'intérieur, dans le remarquable rapport de M. Claude (des Vosges), montrent également la progression de la folie alcoolique. Mais ces résultats, comprenant une période de vingt-cinq années (1861-1885) et portant sur l'ensemble des cas relevés dans les

différents asiles publics d'aliénés de France, sont loin de marquer une invasion aussi rapide que celle indiquée par la statistique de Paris, prise isolément. Nous donnerons une idée de cette différence en disant que dans la statistique de l'Infirmerie spéciale la proportion des alcooliques est double presque exactement, car elle donne environ 30 p. 100 au lieu de 15 p. 100 [dernière période quinquennale (1881-1885) du rapport de M. Claude (des Vosges) (1).

VI

INFLUENCE SAISONNIÈRE SUR LA FRÉQUENCE DE LA FOLIE ALCOOLIQUE.

Si la croyance populaire place le maximum de fréquence de la folie à l'époque de l'année où la température extérieure est le plus élevée, c'est une non moins grande tendance de l'opinion de rattacher à la période des fortes chaleurs une recrudescences des cas d'alcoolisme. Eh bien, les indications fournies par nos courbes annuelles sont en contradiction avec cette prévision, qui semblait pourtant avoir pour elle la plus stricte logique, car il est

(1) Voir le rapport de M. Claude (des Vosges).

assez généralement admis que l'extrême élévation de la température fait naître le besoin de boire.

De même que pour la folie, en général, il y a pour la folie alcoolique une *recrudescence périodique annuelle*, et cette recrudescence se place, non à l'époque des plus grandes chaleurs, mais au printemps, ainsi que le montre le tableau XIII :

TABLEAU XIII. — *Mouvement mensuel et saisonnier de la folie alcoolique.*

(Période triennale, 1886-1888.)

MOIS.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
Janvier	125	26	151
Février	107	25	132
Mars	120	28	148
Avril	175	31	206
Mai	173	27	200
Juin	200	50	250
Juillet	198	34	232
Août	166	30	196
Septembre	160	19	179
Octobre	134	43	177
Novembre	135	31	166
Décembre	120	32	152
TOTAUX	1813	376	2189

Si le chiffre des admissions pour folie alcoolique est régulièrement plus fort en avril (206) qu'en août (196), si le mouvement ascensionnel qui se prononce nettement dès le mois d'avril

pour ne s'arrêter qu'en juin, mois le plus chargé (250), et commencer à décroître progressivement en juillet, accentuer encore cette diminution en août, c'est-à-dire à la date où l'élévation de la température est maxima et devrait avoir toute l'action qu'on lui suppose, c'est donc qu'il n'y a pas un rapport de cause à effet entre les fortes chaleurs et cette recrudescence périodique annuelle que nos graphiques accusent.

Le groupement trimestriel met bien en valeur cette prédominance du deuxième trimestre.

TABLEAU XIV. — *Mouvement trimestriel ou saisonnier de la folie alcoolique.*

(Statistique triennale, 1886-1888.)

	1er TRIMESTRE.	2e TRIMESTRE.	3e TRIMESTRE.	4e TRIMESTRE.
Hommes.....	352	548	524	389
Femmes.....	79	108	83	106
TOTAUX. ..	431	656	607	495

Ces résultats concordent complètement avec ceux des années antérieures (1), ainsi que le montre le tableau XV :

(1) Planès, *La folie à l'infirmerie spéciale*, Thèse, Paris, 1886.

TABLEAU XV. — *Mouvement trimestriel ou saisonnier de la folie alcoolique.*

(Statistique de l'Infirmerie spéciale, 1874-1886.)

	1er TRIMESTRE.	2e TRIMESTRE.	3e TRIMESTRE.	4e TRIMESTRE.
Hommes.....	1.060	1.461	1.433	1.098
Femmes.....	174	225	204	190
TOTAUX....	1.234	1.686	1.637	1.288

L'augmentation périodique et saisonnière des cas de folie alcoolique paraît donc un fait hors de contestation, et ce qui ne paraît pas moins certain, c'est que cette recrudescence se place sous la dépendance, non des fortes chaleurs de la saison d'été, mais bien des mêmes influences météorologiques qui, d'une façon générale, semblent faire de la saison du printemps, en quelque sorte, la période dangereuse de l'année, c'est-à-dire la plus favorable, sinon au développement des désordres de l'esprit, du moins à la production d'exacerbations rendant plus nombreuses les admissions dans les établissements spéciaux.

Cela veut-il dire qu'on boit plus au printemps qu'en plein été? Je crois qu'il serait téméraire de tirer cette seule conclusion des résultats ci-

Pl. IV. — Alcoolisme. Mouvement mensuel et saisonnier. Statistique de l'Infirmerie spéciale (1886-1888).

dessus. Des interprétations diverses peuvent en être données sans qu'on soit absolument autorisé à dire quelle est la plus valable. Il n'est pas interdit de penser que, sous l'effet de ce trouble vague et général qui accompagne l'*effervescence vernale*, l'appétit pour les boissons alcooliques puisse naître et se développer plus aisément et cela surtout, bien entendu, chez le prédisposé. Cette manière de voir aurait pour elle tous ceux qui pensent qu'on s'alcoolise presque toujours en vertu d'une impulsion irrésistible et maladive.

L'influence saisonnière, avec son rapport probable de perturbation organique générale, viendrait ainsi faciliter l'éveil d'un besoin morbide, de même que, en d'autres circonstances, c'est un malaise vague, un état mal défini de dépression morale qui donnent l'élan à l'impulsion dipsomaniaque.

Peut-être existe-t-il, aussi, à l'occasion de cette *effervescence vernale*, une tolérance moins grande de l'organisme pour les boissons stimulantes. Relativement au degré variable de cette tolérance une autre remarque se présente à l'esprit.

Dans l'intoxication alcoolique, comme dans toute autre intoxication, il ne faut pas seulement se préoccuper de la dose ingérée, il faut

encore tenir compte d'un fait d'une importance capitale, à savoir, l'élimination, par les émonctoires naturels, du poison absorbé; c'est-à-dire qu'il est indispensable de donner toute son attention aux conditions susceptibles de ralentir ou d'activer cette élimination. Il ne peut être indifférent pour la trame organique que le poison séjourne longuement en son contact ou ne l'impressionne que très passagèrement.

Or, la suractivité de la fonction sudorale est incontestablement l'un des meilleurs agents d'une élimination rapide de l'alcool. Il est vraisemblable que l'ouvrier qui peine sous l'action d'une haute température et transpire abondamment doit à cette profusion sudorale, en même temps qu'à l'exhalation pulmonaire conjointement activée, le bénéfice de pouvoir absorber, sans trop de préjudices immédiats, des doses relativement considérables de boissons alcooliques qui, sans doute, suffiraient à développer des troubles graves, sans cette élimination rapide, sorte de soupape de sûreté.

Si l'on compare le deuxième trimestre de l'année au troisième, c'est certainement à ce dernier que revient le premier rang, quant au degré de l'hypersécrétion sudorale et de l'activité concomitante de l'exhalation pulmonaire.

Ce qui est certain, c'est que l'observation clinique nous a depuis longtemps appris combien les sueurs profuses sont favorables à la prompte amélioration d'un accès de délire alcoolique aigu : la thérapeutique utilise même cette donnée par la prescription de boissons délayantes abondantes destinées à véhiculer au dehors, par la voie de l'élimination cutanée, l'alcool que l'on découvre dans le liquide sudoral.

On trouvera dans la deuxième partie de cet ouvrage quelques remarques et descriptions au sujet des modalités délirantes d'origine alcoolique observées à l'Infirmerie spéciale.

Qu'il me suffise de dire succinctement ici que l'alcoolisme se révèle de jour en jour plus agressif et que son histoire tend sans cesse à se *dramatiser*.

Les réactions avec les alcools d'industrie, à peu près seuls en usage actuellement, se font plus promptes et plus violentes ; les suicides, les attentats envers les personnes se multiplient, et l'on note la grande fréquence de l'alcoolisme que l'on peut appeler *foudroyant*.

VII

PARALYSIE GÉNÉRALE. — RAPIDITÉ DE SON ACCROISSEMENT.

Nous avons vu plus haut que, dans l'énumération des différentes formes de maladies mentales et leur coordination suivant leur degré de fréquence, la paralysie générale occupe le troisième rang, et que lorsqu'on examine sa distribution chez l'homme d'abord et chez la femme ensuite, elle conserve cette place dans le sexe masculin, tandis qu'elle la perd dans le sexe féminin, mais ne se trouve pas reportée plus loin que le sixième rang, sur les neuf contingents morbides figurant à notre tableau.

Pour bien faire saisir l'allure rapide de la progression de l'encéphalite interstitielle diffuse, en même temps que la date de ses paroxysmes annuels, nous procéderons comme pour l'alcoolisme.

Le mouvement de la deuxième période triennale (1886-1888) a été le suivant :

TABLEAU XVI. — *Mouvement annuel de la paralysie générale.*

(Période triennale, 1886-1888.)

ANNÉES.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAUX.
1886.....	219	84	303
1887.....	241	101	342
1888.....	251	103	354
TOTAUX.....	711	288	999

Nos 999 paralytiques généraux, sur les 8,139 malades qui forment le total de la période triennale, constituent une proportion de 12,27 p. 100.

En déterminant le rapport de proportion, suivant les sexes, on obtient les résultats suivants :

H. 711 cas sur 4.831 Percentum : 14.70
F. 288 cas sur 3.308 — 8.70

Juxtaposons maintenant, pour une instructive comparaison, cette période triennale aux précédentes.

On peut constater par l'examen du tableau XVII ci-dessous que le rapport de l'accroissement, pendant cette période de quinze années, a été, à peu près, le même que celui

relevé, tout à l'heure, pour la folie alcoolique.

En 1874, on note 174 cas de paralysie générale et, en 1888, 354 cas, *soit un peu plus du double*, à un intervalle de quinze années.

TABLEAU XVII. — *Mouvement de la paralysie générale.*

Statistique de l'Infirmerie spéciale (1874-1888), par périodes triennales).

ANNÉES GROUPÉES PAR PÉRIODES triennales.		HOMMES. Chiffres annuels.	HOMMES. Moyenne annuelle triennale.	FEMMES. Chiffres annuels.	FEMMES. Moyenne annuelle triennale.	TOTAUX. Chiffres annuels.	TOTAUX. Moyenne annuelle triennale.
1re période triennale.	1874.	137	146.33	37	40.66	174	187.00
	1875.	155		39		184	
	1876.	147		46		193	
2e période triennale.	1877.	135	139.00	42	49.66	177	188.66
	1878.	145		57		202	
	1879.	137		50		187	
3e période triennale.	1880.	136	141.66	52	53.33	188	195.00
	1881.	139		50		189	
	1882.	150		58		208	
4e période triennale.	1883.	191	181.66	79	76.66	270	258.33
	1884.	182		72		254	
	1885.	172		79		251	
5e période triennale.	1886.	219	237.00	84	96.00	303	333.00
	1887.	241		101		342	
	1888.	251		103		354	

On remarque également que, dans cette progression si rapide, le sexe féminin marche, toutes proportions gardées, à pas plus pressés que le sexe masculin et que, à l'instar de ce

qui se passe pour l'alcoolisme, la distance très grande qui les sépare tend à s'amoindrir de plus en plus.

En effet, si en quinze ans les cas de paralysie générale chez l'homme se sont élevés de 137 à 251 (moins du double), ils ont été portés chez la femme, dans le même intervalle, de 37 a 103 (deux fois et demie plus nombreux).

Au début de cette période la moyenne annuelle donne : H. 146. F. 40; soit, percent. : H. 78,25 et F. 21,74, tandis qu'à la fin, c'est-à-dire en 1888, elle s'est modifiée ainsi qu'il suit : H. 237, F. 96, soit, percent. : H : 71,17 et F. 28,82.

VIII

INFLUENCE SAISONNIÈRE SUR LA FRÉQUENCE DE LA PARALYSIE GÉNÉRALE.

Ce qui a été dit plus haut au sujet de la recrudescence annuelle de la folie au printemps se justifie pour la paralysie générale plus encore que pour toute autre forme de maladie mentale, car cette recrudescence est plus exactement vernale, le maximum de fréquence se plaçant, non plus en juin, mais en mai, ainsi que le montre le tableau suivant.

TABLEAU XVIII. — *Mouvement mensuel de la paralysie générale.*

(Période triennale, 1886-1888.)

MOIS.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAUX.
Janvier	63	18	81
Février	44	20	64
Mars	65	29	94
Avril	62	32	94
Mai	80	40	120
Juin	79	32	111
Juillet	54	15	69
Août	44	26	70
Septembre	52	19	71
Octobre	50	21	71
Novembre	66	17	83
Décembre	52	19	71
TOTAUX	711	238	999

Le groupement trimestriel affirme bien la prédominance du deuxième trimestre.

TABLEAU XIX. — *Mouvement trimestriel ou saisonnier de la paralysie générale.*

(Statistique triennale, 1886-1888.)

	1er TRIMESTRE.	2e TRIMESTRE.	3e TRIMESTRE.	4e TRIMESTRE
Hommes	172	221	150	168
Femmes	67	104	60	57
TOTAUX	239	325	210	225

Le même groupement pour la période de 1872 à 1886 (Thèse Planès) avait donné des résultats identiques, ainsi qu'on en peut juger en jetant un regard sur le tableau XX.

TABLEAU XX. — *Mouvement trimestriel ou saisonnier de la paralysie générale* (1872-1886).

	1er TRIMESTRE.	2e TRIMESTRE.	3e TRIMESTRE.	4e TRIMESTRE.
Hommes.....	492	606	516	494
Femmes.....	187	200	182	173
TOTAUX. ..	679	806	698	667

L'examen de la courbe de la planche V relative au mouvement saisonnier de la paralysie générale accuse, de la façon la plus nette, l'*exacerbation printanière*. Mai et juin sont les deux mois où la ligne se maintient le plus élevée; elle redescend très brusquement en juillet, se maintient à un niveau très bas en août et septembre et montre une tendance à se relever très faiblement d'octobre à novembre. Nous sommes donc là en présence d'une maladie cérébrale organique qui semble être influencée, dans ses manifestations extérieures, je ne dis pas dans sa genèse, bien entendu,

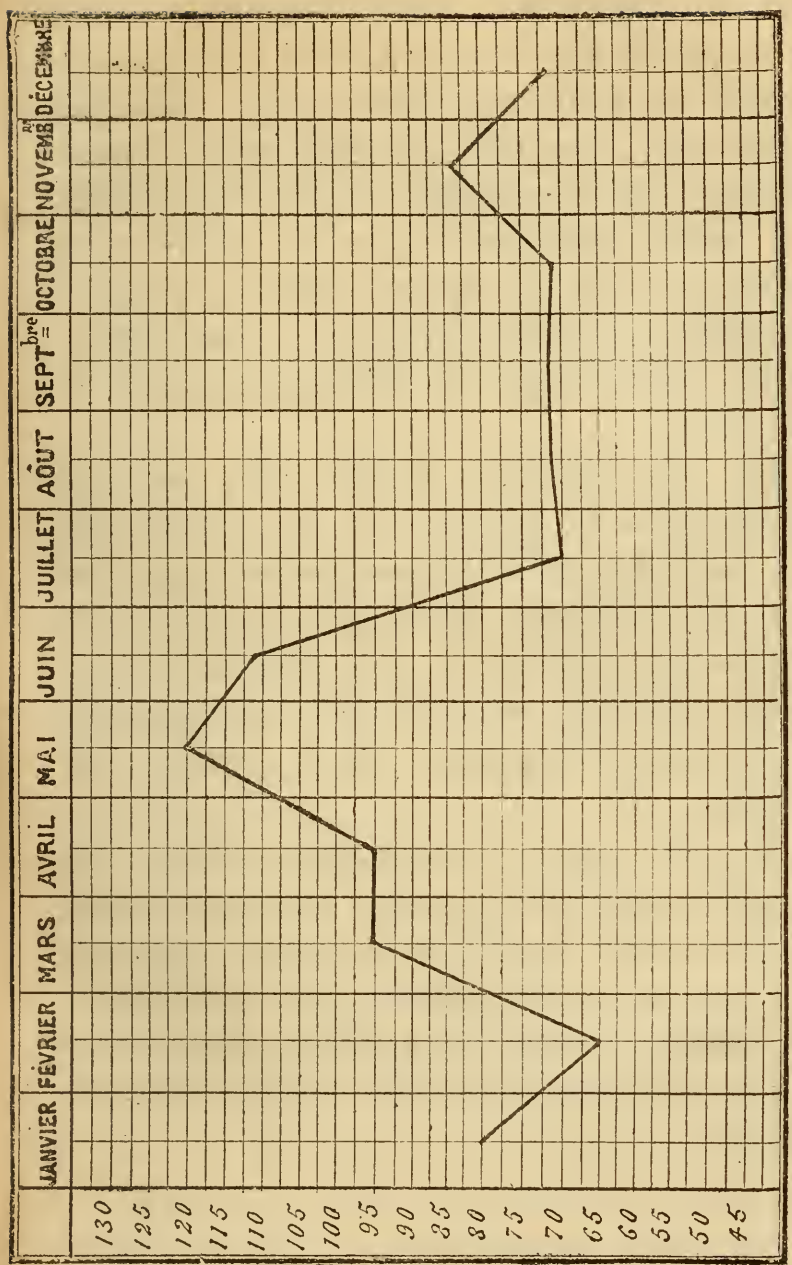

Pl. V. — Paralysie générale. Mouvement mensuel et saisonnier. Statistique de l'Infirmerie spéciale (1886-1888).

par la constitution météorologique spéciale d'où part le mouvement général qui anime la nature au printemps. Nous avons déjà fait remarquer, plus haut, que cette phase se révélait par tout un ensemble de phénomènes plus ou moins complexes, plus ou moins bien définis, comme une époque d'élection pour les *poussées irritatives* diverses et pour l'apparition paroxystique de certains désordres de la santé.

On peut concevoir, d'après cela, que cette provocation ait surtout lieu de s'exercer sur les individus *préalablement préparés*, par un état hyperhémique des centres nerveux, à la *congestion irritative* et à la prolifération du tissu conjonctif intra-nerveux constituant le processus pathogénique de la paralysie générale.

Il n'est pas invraisemblable, d'après ces données, qu'il puisse exister un rapport entre l'*effervescence vernale* et la *poussée congestive* qui met le feu aux poudres, c'est-à-dire force la maladie à sortir de sa période d'incubation ou exacerbe une disposition morbide qui sommeillait.

IX

PROGRESSION CORRÉLATIVE DE LA FOLIE ALCOOLIQUE ET DE LA PARALYSIE GÉNÉRALE.

On ne peut qu'être frappé, en étudiant le rapport d'accroissement de la folie alcoolique et de la paralysie générale, des analogies saisissantes constatées dans leur marche comparative. On voit cette dernière se solidariser en quelque sorte avec la première, l'imiter dans l'ensemble de son allure et, surtout, dans la participation, de jour en jour plus grande, de l'élément féminin dans la fréquence de ce genre de folie. Il est utile de remarquer, toutefois, que la présente statistique s'adresse plus spécialement à la classe ouvrière où la femme, dans ses habitudes de vie, dans son régime, dans ses écarts d'hygiène, arrive à copier l'homme de plus en plus près.

Dans les classes élevées, la proportion de l'encéphalite interstitielle diffuse est loin d'être la même. M. Ritti, dans un très récent compte rendu sur son service de la maison nationale de Charenton, division des dames, dont la condition sociale est généralement supérieure à celle des femmes qui passent par l'Infirmerie

spéciale, donne la proportion de 6 p. 100, et la *sélection masculine* conserve là à peu près tous ses avantages. Rien ne saurait mieux montrer d'ailleurs où il convient de chercher les facteurs étiologiques de la paralysie générale.

L'*usure nerveuse intensive liée au surmenage* et *l'intoxication alcoolique*, deux conditions causales, portées à leur plus haute puissance dans les grands centres urbains, telles paraissent être les deux influences pathogéniques essentielles de la paralysie générale (ce qui n'exclue pas la participation étiologique des excès vénériens, non plus que de la syphilis). Partout où l'un de ces deux facteurs acquiert toute son importance, on voit cette affection se développer, s'accroître incessamment et envahir un sexe qu'elle épargne presque complètement là où ce facteur n'intervient pas. Que ces deux agents viennent à s'associer et à combiner leur action nocive et on aura ce qui existe dans les grands centres, à savoir un *foyer de paralysie générale*. Aussi peut-on prétendre que cette affection, qu'on a avec quelque raison appelée la *maladie du siècle*, est le produit des mœurs sociales et de l'hygiène spéciale aux grandes villes. Il s'agit là en un mot, avant tout, d'une *folie urbaine*, c'est-à-dire *d'une folie acquise* par

suite de conditions qui se trouvent réalisées au sein des grandes agglomérations humaines.

Rare et presque introuvable au sein des populations rurales, menant une vie sobre et paisible, inconnue chez certaines peuplades restées indemnes de l'empoisonnement alcoolique, la paralysie générale règne en maîtresse et multiplie sans cesse le nombre de ses victimes, là où l'existence est tourmentée, fébrile, agitée, faite de luttes ardentes pour la conquête hâtive de la fortune ou de la renommée, pour la satisfaction de toutes les ambitions, là, enfin, où le surmenage cérébro-spinal vient créer des besoins nouveaux et fait rechercher l'emploi de stimulants qui doivent tenir en haleine, stimulants au premier rang desquels est l'alcool, donnant, par l'excitation qu'il développe, l'illusion de la force.

C'est d'après de telles données qu'on a pu dire, avec quelque apparence de raison, que le développement de la folie est en raison directe du degré de civilisation d'un peuple, bien que ce soit là déplacer, quelque peu, ce mot de son sens véritable, l'intensité des échanges sociaux et de l'activité humaine n'étant point forcément synonyme de civilisation, qui est le perfectionnement de l'éducation morale d'une nation, le développement progressif des facul-

tés sociales des individus qui la composent. Ce qu'il faut observer, c'est *qu'il n'y a pas de force produite sans déchets* et que plus est rapide le mouvement en avant de la *machine sociale*, plus nombreux sont ces déchets. Dans ce courant qui entraîne irrésistiblement les peuples vers le progrès, il y a, comme en toutes choses, le compte à faire des bénéfices et des pertes et il paraît à beaucoup que ceux-ci sont tels qu'ils peuvent faire oublier celles-là. Si les chiffres que nous produisons sont à prendre en considération, il ne faut point pour cela trop inédire de son temps et il convient, d'ailleurs d'ajouter qu'il n'y a rien là d'essentiellement spécial à Paris. Ce que nous y constatons doit se retrouver et se retrouve, en effet, à des degrés divers dans toutes les circonstances où le *contact social est exceptionnellement avivé.*

Je disais au début : « Oui, la folie augmente, mais où, pourquoi et comment ? » Eh bien, il me semble qu'il est possible de donner une réponse valable à cette interrogation.

La statistique le prouve, c'est à l'alcoolisme d'abord et à la paralysie générale ensuite qu'il convient d'attribuer le fait de cet accroissement rapide de l'aliénation mentale dans ces dernières années, car le chiffre des vésanies proprement dites reste à peu près stationnaire.

En donnant plus haut le bilan de la folie alcoolique je n'ai pas entendu le limiter au nombre des malades internés avec l'étiquette : *Délire alcoolique, alcoolisme subaigu, alcoolisme chronique,* et qui seuls, cependant, figurent à ce chapitre, la responsabilité de l'alcool dans le développement des troubles de l'intelligence. Cette responsabilité s'étend évidemment bien plus loin. Sans parler des conséquences dégénératives engendrées par l'alcoolisme des ascendants, que de cerveaux primitivement faibles lui doivent l'appoint d'excitation grâce auquel s'est développé un délire où ont éclaté des affections cérébrales que leur symptomatologie spéciale fait classer dans des groupes nosologiques déterminés.

Combien de fois n'arrive-t-il pas de surprendre cette complicité de l'alcool sur le fait! Et quand on dresse le tableau des méfaits de l'alcool, dans cette étiologie générale, comment ne s'arrêterait-on pas à ce tableau comparatif de la folie alcoolique et de l'encéphalite interstitielle diffuse! J'ai cru devoir superposer dans la planche VI les tracés de l'une et de l'autre, afin de mieux faire saisir la solidarité qui donne à leur progression une allure presque absolument uniforme. On voit les coordonnées des deux courbes offrir une sorte de parallélisme.

s'élever et s'abaisser à des époques contemporaines. Les deux affections, au point de vue de leur fréquence relative, marchent de concert, participant aux mêmes oscillations et témoignant, par cette uniformité d'allure, d'une dépendance bien significative. S'il est vrai qu'il puisse y avoir, dans cette simultanéité, la traduction des influences d'un même milieu, il semble bien aussi qu'il faille faire intervenir l'action directe de l'alcoolisme sur la fréquence corrélative de la paralysie générale.

Je crois que le graphique dont je viens de parler peut ajouter à nos notions sur l'étiologie de la paralysie générale. Je suis de ceux qui pensent que l'intoxication alcoolique est, avec le surmenage, le facteur pathogénique le plus puissant de l'encéphalite interstitielle diffuse sans vouloir nier pour cela l'influence des excès vénériens, lesquels rentrent, d'ailleurs, dans ce surmenage cérébro-spinal dont je parle. Déjà, en 1885 (1), à propos de la statistique de l'Infirmerie spéciale, j'ai pris soin de faire remarquer cette étroite solidarité, en notant pour l'alcoolisme des oscillations de fréquence qui se répercutaient fidèlement sur l'allure de la paralysie générale.

(1) Planès, *loc. cit.*

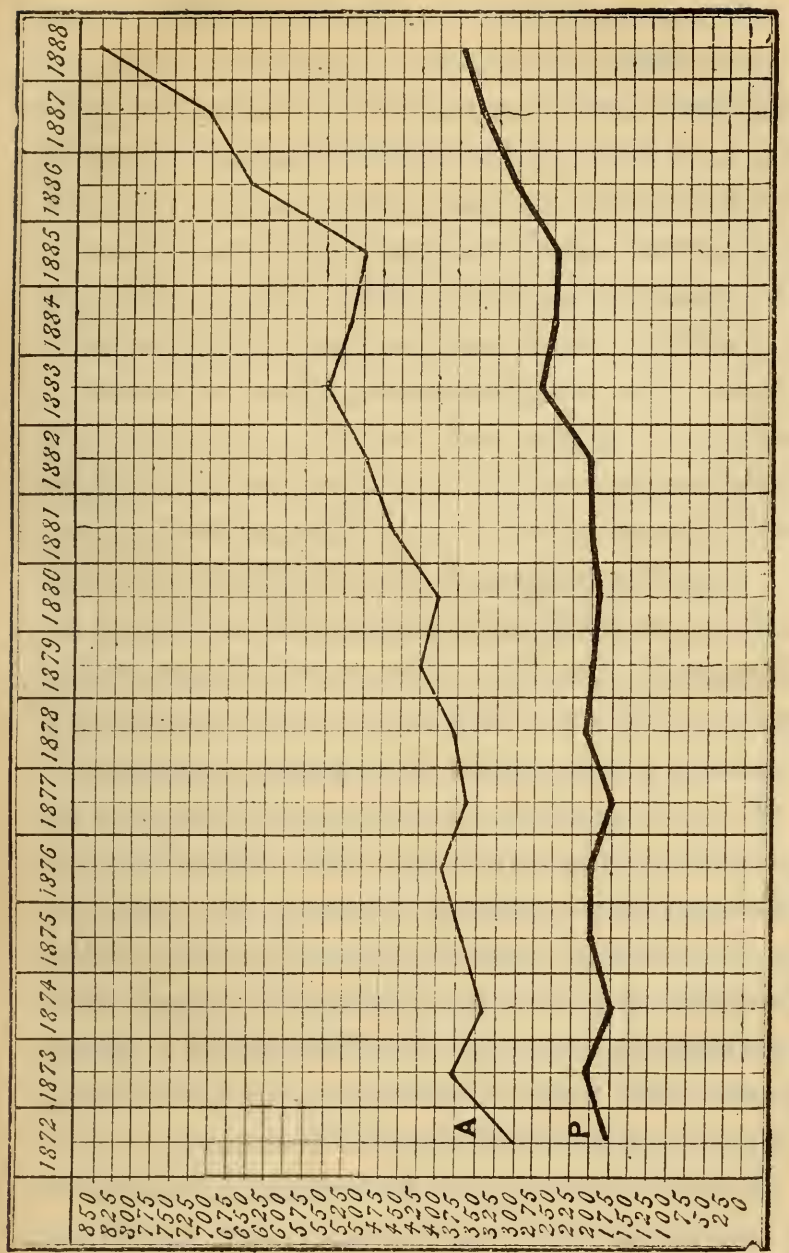

Pl. VI. — Acoolisme A. Paralysie P. Mouvement annuel. Statistique de l'infirmerie spéciale (1872 à 1888).

Ainsi, en laissant parler les chiffres avec leur brutale clarté, nous voyons la folie alcoolique former aujourd'hui, à elle seule, près du tiers des cas d'aliénation mentale observés à l'Infirmerie spéciale, puisque, en 1888, la proportion a été, en compte rond, de 30 p. 100. De plus, après avoir noté son rôle provocateur dans l'explosion de diverses modalités délirantes chez les prédisposés, nous découvrons, à l'aide de signes peu douteux, son action sur le développement de la paralysie générale, dont la fréquence paraît se subordonner étroitement au degré de fréquence des cas d'alcoolisme. De telle sorte qu'il suffit de regarder à *l'étiage de la montée alcoolique*, passez-moi l'expression, pour prévoir une indication correspondante à l'échelle de fréquence de la paralysie générale.

De tels résultats ne sont assurément pas de nature à démontrer que les faibles digues élevées jusqu'à présent contre ce flot montant de l'alcoolisme aient eu une utilité bien réelle. Le péril apparaît plus grand que jamais et la marche envahissante de l'alcoolisme, dédaigneuse des frêles obstacles qu'on lui oppose, poursuit imperturbablement son cours.

Il ne faut pas cesser de le dire, des mesures plus résolument préservatrices sont attendues par tous ceux que préoccupent et qu'effrayent,

à bon droit, les ravages causés par cette intoxication. On a comparé souvent les effets désastreux qu'exerce l'alcool, comme poison ethnique, à ceux qu'engendre l'abus de l'opium chez les Asiatiques. Pour celui qui peut suivre de près les conséquences de cet empoisonnement dans une ville comme Paris, cette comparaison ne saurait paraître une exagération de ses méfaits.

Parmi les moyens susceptibles de conjurer le danger, il en est un qui m'avait toujours semblé offrir d'assez sérieuses chances d'efficacité, je veux parler de la diminution du nombre des débits de boissons alcooliques.

On a cependant cité, à cet égard, des expériences qui ne sont pas toutes encourageantes. Dans certains pays, on n'aurait rien obtenu par cette mesure restrictive. J'avoue ma grande surprise et je ne puis me résoudre à croire à son inefficacité. Il faudrait donc supposer que la facilité et la multiplicité des occasions de boire ne jouent aucun rôle dans le développement de l'alcoolisme. Cela ne me paraît pas possible. Si l'on se base sur ce que l'on observe à Paris, et il me semble qu'ailleurs les constatations doivent être à peu près analogues, on peut hardiment affirmer que l'*alcoolisme à domicile* est relativement rare. C'est aux abords du comptoir du marchand de vins que l'ouvrier

de nos grandes villes s'intoxique avec l'entraînement de la malsaine camaraderie d'estaminet. Je suis convaincu que dans l'empoisonnement par l'alcool une bien petite part est à faire à cette préméditation qui réunirait des buveurs au domicile de l'un d'eux et créerait une sorte d'alcoolisme en chambre. La provocation à boire s'établit avant tout, au dehors, d'individu à individu, et la sollicitation est le plus souvent en raison directe du nombre des occasions qui s'offrent, c'est-à-dire de la multiplicité des débits de boissons.

En France, le nombre de ces débits de boissons a augmenté dans des proportions considérables depuis la loi du 7 juillet 1880, qui permet d'ouvrir un débit sur la simple déclaration et en dehors des garanties qu'exigeait la loi du 20 décembre 1850. Or, c'est principalement depuis ces dernières années que la folie alcoolique multiplie ses ravages.

Pour expliquer l'attitude des pouvoirs publics, on fait valoir que l'État doit sa protection à une industrie nationale, mais s'il est démontré, et je crois que cette démonstration n'est plus à faire, qu'une telle industrie est effroyablement pernicieuse pour la vitalité d'un pays, n'est-il pas vrai qu'elle perd, par là même, ses droits à ce bienveillant appui? En face du

péril toujours grandissant, les scrupules devraient s'apaiser dans l'intérêt supérieur de la morale et de la santé publiques.

Pour mieux préciser les résultats statistiques que je viens d'exposer, je crois utile de les résumer dans les conclusions suivantes :

I. La statistique démontre que le nombre des aliénés, à Paris, s'est accru, en ces dernières années, dans de fortes proportions, la fréquence de la folie ayant augmenté, de 1872 à 1888, de 30 p. 100 environ.

II. L'aliénation mentale est plus commune chez l'homme que chez la femme (H. 55,61 p. 100 — F. 44,38 p. 100, statistique générale de la Préfecture de police).

III. Le rapport d'accroissement de la folie pour les deux sexes, dans la période triennale 1886-1888, se traduit ainsi : H. 59,35 p. 100 — F. 40,64 p. 100.

IV. La folie considérée dans l'ensemble de ses modalités et envisagée sous le rapport de son mouvement mensuel atteint régulièrement, chaque année, son maximum de fréquence en juin et semble être favorisée dans ses manifestations extérieures ou le développement des périodes d'accès, aussi bien chez l'homme que chez la femme, *par une influence saisonnière vernale.*

V. L'augmentation des cas d'aliénation mentale dans ces dernières années est, avant tout, le fait de deux types morbides dont la fréquence est en très rapide progression : *la folie alcoolique* et *la paralysie générale*. Les psychoses essentielles, comme la manie, la mélancolie, le délire chronique, ou *psychose systématique progressive*, restent à peu près stationnaires et sont, en général, deux fois plus communes chez la femme que chez l'homme.

VI. La progression de la folie alcoolique est à ce point rapide que sa fréquence est aujourd'hui *deux fois plus grande* qu'il y a quinze ans et que les séquestrations dont elle est responsable ont augmenté de 25 p. 100, dans le cours de cette dernière période triennale (1886-88).

Elle forme aujourd'hui, à elle seule, près *du tiers* des cas d'aliénation mentale observés à l'Infirmerie spéciale.

VII. La femme a sa participation proportionnelle dans cette augmentation et cette participation tend à devenir de plus en plus considérable. Représentée il y a quinze ans par un *sixième*, elle est aujourd'hui d'un *cinquième*.

VIII. La folie alcoolique est soumise, dans son degré de fréquence, à de fortes variations

mensuelles. Ce n'est pas à l'époque des mois les plus chauds qu'elle atteint ses plus hauts chiffres, sa recrudescence paraît se rapporter à une *influence saisonnière vernale*, le trimestre du printemps étant le plus chargé *avec maximum mensuel en juin.*

IX. L'observation des modalités délirantes de l'alcoolisme prouve que les réactions qui se développent sous son influence sont de jour en jour, plus violentes, plus attentatoires à la vie des personnes, conséquences qu'il est légitime d'attribuer à la toxicité des alcools d'industrie actuellement en usage.

X. La paralysie générale, qui est, avec la folie alcoolique, la forme morbide dont l'accroissement est le plus accéléré, figure pour 12,27 p. 100 dans le total des malades examinés au Dépôt. En quinze ans, sa fréquence a plus que doublé.

XI. Elle tend à devenir proportionnellement plus commune qu'autrefois chez la femme; le rapport, qui était, il y a quinze ans : H. 78,25 p. 100 — F. 21,74 p. 100, est aujourd'hui : — H. 71,17 p. 100 — F. 28,82 p. 100.

XII. Comme l'aliénation mentale en général, comme la folie alcoolique, mais plus encore que toute autre forme morbide, la paralysie générale provoque le plus d'admissions au

printemps. Sa recrudescence se place en *mai* et *est très nettement vernale.*

XIII. La comparaison entre les graphiques qui marquent l'accroissement simultané de la folie alcoolique et de la paralysie générale établit que leur progression si rapide est nettement corrélative. Dans la solidarité de leur marche envahissante paraît clairement se traduire l'influence étiologique de l'alcoolisme sur le développement de l'encéphalite interstitielle diffuse.

DEUXIÈME PARTIE

ÉTUDE CLINIQUE

I

LA CLINIQUE DES MALADIES CÉRÉBRALES A L'INFIRMERIE SPÉCIALE.

§ 1. Dans les pages qui précèdent, nous avons produit des chiffres qui permettent de se représenter le mouvement de l'aliénation mentale à Paris; nous avons, en même temps, indiqué la part numérique de chaque sexe et de chaque groupe nosologique dans le total général, en nous attachant, plus spécialement, à montrer la progression simultanée et extraordinairement rapide de l'alcoolisme et de la paralysie générale.

Après avoir ainsi mentionné l'importance de chaque contingent morbide, il y a lieu, pensons-nous, d'en détacher quelques unités cliniques, plus particulièrement intéressantes, soit par leurs traits vraiment caractéristiques, soit par l'intervention de circonstances plus

ou moins bizarres, saillantes ou exceptionnelles.

Le cadre de cet ouvrage ne saurait donner place à une description détaillée des différentes formes d'aliénation mentale. Mais, sans prétendre au vaste programme d'un *Traité clinique des maladies mentales*, il peut y avoir utilité à prêter quelque vie aux chiffres cités plus haut, en *individualisant*, en quelque sorte, par la relation de quelques faits, les espèces pathologiques qui figurent dans un tableau statistique.

§ 2. La clinique des maladies cérébrales à l'Infirmerie du Dépôt a un caractère qui est bien à elle, caractère qu'elle emprunte aux circonstances spéciales dans lesquelles les malades se présentent à l'observation du médecin.

L'aliéné qu'on y amène aux fins d'examen est généralement au plein d'une phase agissante et démonstrative de sa folie. Ou bien, le désordre mental vient de se traduire ostensiblement, après une incubation plus ou moins longue, après des prodromes plus ou moins bien saisis par l'entourage, ou bien encore, l'affection cérébrale, renfermée jusque-là dans une sorte de platonisme délirant qui ne heurte ni les convenances sociales ni les lois, s'exa-

cerbe tout à coup, franchit cette période de *rumination mentale* si l'on peut ainsi dire, sort de sa passivité et, de l'idée maladive, tend à passer à l'action.

C'est, le plus souvent, dans toute la vivacité de ses manifestations délirantes que le malade va nous apparaître. Il apporte là comme le reflet de son milieu social et tout en lui révèle qu'hier encore, il se trouvait mêlé au mouvement de la vie ordinaire. Il a une originalité d'allures qu'il tendra progressivement à perdre, en même temps que la franchise de ses réactions, lorsqu'il aura été quelque temps confondu avec des centaines de malheureux comme lui. S'assouplissant plus ou moins au régime de l'asile, à sa discipline spéciale, il s'y dépouille, en grande partie, de la spontanéité qui lui était propre. Son individualité morbide, comme noyée dans une collectivité d'infortunes, va s'effaçant de plus en plus dans cette uniformité d'existences. Généralement moins surpris et irrité de la soudaine entrave apportée à sa liberté, qu'impatient de soumettre, celui-ci ses craintes, ses réclamations, ses griefs; celui-là, ses projets, ses combinaisons, son programme de réformes politiques et sociales..., il étale largement son *moi maladif*, heureux de trouver quelqu'un qui lui prête attention. C'est,

selon l'expression commune à plusieurs, le *moment de s'expliquer une bonne fois*, et on peut croire qu'il en profite. Il y a là comme une sorte d'épanouissement du délire, qui rend ce premier examen spécialement intéressant et instructif.

Mais tous les malheureux dont la raison est troublée ne se montrent pas aussi expansifs; tous ne se déterminent aussi aisément à admettre le médecin dans l'intimité de leur personnalité morale, à le prendre pour confident de leurs craintes ou de leurs espérances.

Bon nombre se tiennent sur la réserve, ne répondent que par monosyllabes, ou par phrases énigmatiques et évasives. L'attitude, la physionomie, le regard trahissent bien des préoccupations, des obsessions maladives, mais ce n'est là qu'une impression qui ne peut suffire pour formuler un diagnostic et des conclusions; l'examen s'est souvent prolongé fort au delà des limites ordinaires, sans résultat bien appréciable, lorsque, à l'occasion d'une observation faite à dessein, sur un ton indifférent et détaché, le *réticent* renonce, tout à coup, à se contenir davantage, réplique en des termes significatifs et livre enfin la *formule* de son délire. La douceur, la patience sont ici plus indispensables que jamais. L'aliéné dé-

fiant, soupçonneux se replie d'autant plus sur lui-même qu'on le presse plus vivement et qu'on le heurte plus directement de front.

§ 3. Il est presque banal de dire que, au fur et à mesure des conquêtes réalisées en pathologie mentale, la science du diagnostic des maladies cérébrales s'est faite parallèlement plus exacte et plus rigoureuse.

D'après les idées philosophiques qui présidaient, à une époque non encore fort éloignée de nous, à la détermination de l'état mental d'un individu, l'aliéniste agissait, alors, au moins autant en logicien qu'en médecin, car son appréciation, manquant d'une autre base précise, s'établissait sur la déviation qui pouvait exister entre les idées du sujet et l'axe du sens commun. Les éléments de son jugement étaient surtout empruntés aux lois de la psychologie. Il plaçait l'individu en regard de ces lois et notait les infractions constatées, leur étendue et leur gravité. Aussi vit-on contester maintes fois l'utilité de son intervention, sous le prétexte que le moraliste, le philosophe ou, simplement, l'homme de bon sens, devaient suffire, là où il était besoin, avant tout, de raisonnement. On oubliait déjà trop, cependant, que, en fait de maladie, puisqu'on ne peut

contester que la folie en soit une, le juge le plus compétent est encore le médecin.

Mais les procédés de diagnose, en psychiatrie, se sont modifiés et transformés, en même temps que les progrès accomplis modifiaient et transformaient les données de la pathologie mentale elle-même et tendaient, de jour en jour, à la faire admettre dans le cadre nosologique général. Au diagnostic vague et brut qui consistait à déclarer qu'un individu était atteint d'*aliénation mentale*, sorte d'indécise entité psycho-pathologique aux contours fort peu nets, s'est substitué le diagnostic de l'espèce morbide d'où dérive cet état d'aliénation mentale. En effet, sans prétendre à une absolue précision dans la délimitation et la catégorisation des formes de folie, il est certain que nous sommes en possession de faits indiscutables qui nous permettent de reconnaître, dans les désordres de la raison, un certain nombre de types pathologiques, d'entités cliniques, ayant une symptomatologie et une évolution qui leur sont propres. Et dès lors, tel cas étant donné, il ne s'agit plus de *doser* l'intensité physiologique ou extra-physiologique des mouvements passionnels, de supputer ce qui a pu subsister de libre arbitre devant telle ou telle réaction, de déterminer

le point précis où finit la raison et où commence la folie, mais bien de noter, comme en pathologie ordinaire, les symptômes à la fois d'ordre psychique et d'ordre somatique et, d'après leur réunion ou leur groupement, conclure à l'existence de la variété d'affection cérébrale que l'ensemble de ces signes dénonce. Sur un tel terrain le médecin a certainement une tâche délicate et difficile, exigeant la connaissance exacte de la séméiologie si complexe des maladies du cerveau; mais il possède au moins une base solide; il y est inattaquable, et ce n'est certes pas aujourd'hui qu'on pourrait soutenir sérieusement que ce rôle, pour ardu et pénible qu'il soit, en bien des cas, pourrait être dévolu à une personne étrangère à la médecine.

§ 4. Malgré les nécessités de la situation qui imposent, à l'Infirmerie spéciale, un diagnostic rapide, puisqu'il s'agit de statuer sur l'état mental de personnes se renouvelant incessamment et dont le nombre, comme on l'a vu plus haut, est environ de dix par jour, il est presque toujours possible de donner à ce diagnostic plus qu'une formule symptomatologique et d'étiqueter chaque individu nosologiquement. Ce n'est que dans des cas assez rares que

l'avis reste en suspens au sujet de la nature précise des troubles intellectuels constatés.

Dans son récent et remarquable ouvrage (1), M. le juge d'instruction Guillot signale, avec raison, l'insuffisance du nombre des cellules de l'Infirmerie spéciale, en même temps que leur installation défectueuse au point de vue de l'hygiène. Ses critiques s'adressent à une situation depuis longtemps connue et qui préoccupe vivement l'administration : elles ne sont donc malheureusement que trop fondées.

L'exiguïté du local dévolu à ce service si important, déjà constatée il y a de nombreuses années, devient tous les jours de plus en plus manifeste avec l'accroissement si rapide de la clientèle de l'infirmerie spéciale, accroissement, je le rappelle, qui a été de 30 p. 100 dans ces quinze dernières années seulement. Des projets, des plans ont été présentés et examinés à l'effet de remédier à cet état de choses.

Des considérations d'ordre budgétaire sont toujours intervenues au dernier moment et ont, jusqu'à ce jour, fait ajourner une transformation pourtant bien urgente à tous les points de vue. Pour ne pas créer, à l'Infirmerie, un encombrement d'autant plus préjudiciable que

(1) A. Guillot, *Paris qui souffre; Les prisons de Paris.*

les conditions d'hygiène laissent plus à désirer, les médecins se trouvent contraints de statuer plus hâtivement qu'ils ne le voudraient, parfois, soit dans le sens de l'internement, soit pour la mise en liberté.

En ce qui concerne les prévenus ou les condamnés, et principalement ceux qu'on suspecte de simulation, ce défaut de temps peut être un obstacle sérieux à la détermination du véritable état mental de ces individus.

S'il est vrai qu'on doive, pour ces motifs, appeler de tous ses vœux la prompte transformation ou l'agrandissement de l'Infirmerie spéciale, je n'aperçois cependant pas, pour ma part, la possibilité de la transporter bien loin du Dépôt. Car il ne faut pas oublier qu'elle reçoit de là le tiers de sa population. Appendue, en quelque sorte, aux flancs de cette immense geôle, elle ne paraît pas pouvoir en être détachée, tellement sont incessants les échanges entre les deux services, tellement sont étroits les liens qui les unissent.

Par ses relations si fréquentes avec le Dépôt et le Palais de justice l'Infirmerie spéciale figure auprès d'eux comme une *annexe médico-légale* indispensable pour l'expédition, obligatoirement prompte, d'un grand nombre de petites affaires, dans lesquelles un avis médical

est immédiatement demandé. C'est ce que définit si bien M. Guillot quand il ajoute : « La prison du Dépôt et l'Infirmerie des aliénés sont côte à côte et communiquent par un couloir intérieur. La folie est la plus proche voisine du crime... En plaçant la maison des fous au seuil même de la maison des criminels, il semble qu'on ait voulu rappeler au magistrat que son premier soin doit être de rechercher si ceux qu'il est chargé de juger sont responsables et s'ils ont agi dans la plénitude de leur liberté morale. »

Dans une clinique aussi vaste, que l'est celle de l'Infirmerie spéciale, on peut s'attendre à rencontrer, non seulement, toutes les variétés possibles de perturbation mentale, mais aussi à voir se produire toutes les formes, à des temps différents de leur évolution, à tous les degrés d'acuité et de complexité; et, enfin, à noter, parfois, ces cas bizarres, étranges, difficiles à classer, qui arrêtent longuement l'attention et constituent la part de cet imprévu pour lequel, dans les sciences d'observation, un chapitre reste toujours ouvert.

Les manifestations de la folie sont évidemment partout les mêmes, ou à peu près. Tel *délirant chronique* doit ressembler à tout autre délirant chronique, quelle que soit la diffé-

rence des milieux, des races ou des latitudes. Les manigraphes ont reconnu dans les divers modes de délirer des types que l'on retrouve partout identiques à eux-mêmes. Si la race et le milieu, si le degré de culture intellectuelle et de civilisation y apportent quelques modifications, celles-ci sont purement extérieures; le type reste le même; car, dans le fond, le délire du paysan et du lettré, de l'aliéné de nos jours et de l'aliéné du xve siècle, procède de la même origine; son vêtement seul, c'est-à-dire sa forme extérieure, a changé avec les idées, les mœurs, les coutumes.

En parlant de la *Folie à Paris*, on ne saurait donc avoir la prétention de décrire une forme à part d'aliénation mentale : les paralytiques généraux, les persécutés, les déprimés, les agités, les convulsifs, etc., etc., sont ici ce qu'ils sont ailleurs.

Il faut cependant reconnaître que Paris n'attire pas seulement dans son sein ce qui représente l'activité cérébrale normale la plus haute; la capitale est aussi le centre vers lequel convergent, sous l'incitation de motifs divers, tant de dévoyés de toute catégorie, de rêveurs, d'incompris, de déséquilibrés, de brouillons vaniteux, en gestation de mille projets et destinés, après des vicissitudes plus ou

moins longues et la dure lutte avec la froide realité, à échouer à l'Infirmerie spéciale.

Les faits qui vont être relatés plus loin, sans autre plan que celui de grouper, sous différentes étiquettes, quelques documents cliniques, doivent d'avoir été l'objet d'une sélection parmi tant d'autres, au relief de quelques particularités symptomatologiques intéressantes.

Nous y verrons successivemeni les *alcoolisés* réagissant à leur manière sous l'incitation de leurs troubles sensoriels et nous fournissant, pour une part, la démonstration des propositions émises dans les commentaires dont nous avons accompagné la partie statistique de cet ouvrage.

La *dégénérescence mentale*, aux diverses étapes de la déviation morbide engendrée par l'hérédité, nous apportera les exemples de ces bizarres obsessions, de ces impulsions conscientes et irrésistibles, de ces anomalies, de ces perversions et inversions du sens génital, qu'on ne trouve guère que là ; elle mettra également en scène les *Inventeurs*, les *Réformateurs*, les *Solutionnistes*, les *libérateurs*, les *messagers* de la Divinité, investis de missions diverses venus souvent du fond de leur province à Paris, pour parler au chef de l'État, soit pour l'avertir qu'il ait à se démettre de

ses fonctions en leur faveur, soit pour l'informer de ce qui doit s'accomplir pour le bonheur de la France; les *persécutés-persécuteurs protestataires*, décidés à un coup d'éclat et et arrêtés au palais de l'Élysée, ou à la Chambre des députés, à la suite d'une démonstration plus ou moins tapageuse, parfois après un grave attentat. Presque tous ceux-là, en effet, se réclament de la dégénérescence mentale héréditaire. A côté d'eux, mais dans une classe bien différente, viendront figurer les malades atteints de délire chronique des persécutions ou de psychose systématique progressive avec le déroulement lent, méthodique et magistral des quatre stades classiques et où la logique implacable du délire donne, en quelque sorte, la mesure des forces intellectuelles mises au service de ce délire.

Le *paralytique général* y apparaîtra surtout à la première période, où, actif encore, mais inconscient déjà, il se mêle au mouvement des affaires humaines pour y révéler sa souveraine imprévoyance. Je n'ai pu donner place, dans cette partie clinique, à toutes les variétés névro-psychopathiques. Il m'eût fallu en étendre le cadre bien au-delà des limites dans lesquelles elle doit se renfermer.

En ce qui concerne l'épilepsie, volontaire-

ment omise ici, je me propose d'en faire plus spécialement l'étude dans un très prochain ouvrage comme suite à un mémoire que l'Académie de médecine a bien voulu honorer de l'une de ses plus hautes récompenses (1).

II

LES ALCOOLISÉS

1. Formes anomales de l'ivresse.

On ne saurait songer à étudier l'action toxique des boissons spiritueuses sur l'organisme, et, principalement, la pathogénie de l'*alcoolisme cérébral*, sans se préoccuper, avant tout, de la valeur des deux facteurs ainsi mis en présence : 1° le *buveur*, avec la susceptibilité réactionnelle qui lui est propre, d'après l'individualité de sa constitution héréditaire ou acquise ; 2° les *boissons ingérées* dont la nature, la qualité, c'est-à-dire le degré variable de toxicité, sans parler de la dose, peuvent modifier grandement les conditions de cette réaction.

Ce qui est vrai de cette intoxication, en général, l'est surtout de l'ivresse, ou intoxication aiguë.

(1) Paul Garnier, *Des vertiges avec délire*. Prix Falret, 1883.

L'observation clinique et expérimentale, tout à la fois, sont là pour démontrer que la symptomatologie de l'ivresse emprunte ses caractères plus ou moins tranchés, ici, à la prédisposition individuelle; là, à la composition de la substance enivrante.

Il est de notion courante que, de nos jours, l'alcool éthylique, ou alcool de vin — d'une bénignité qui n'est d'ailleurs que relative (1), — n'eutre pour ainsi dire plus dans la compotion des boissons spiritueuses, et pricipalement, de celles que consomme la classe ouvrière.

En dehors des effets des alcools dits supérieurs ou d'industrie, comme l'alcool méthytique, propylique, butylique, amylique, dont la toxicité est proportionnée, non seulement au degré d'atomicité, mais aussi à la quantité de flegmes qu'une incomplèle rectification y a abandonnées, il y a encore à compter avec les *essences* et avec l'essence d'absinthe, en particulier, à l'état de combinaison avec d'autres essences : badiane, anis, fenouil, mélisse, menthe, etc., etc., et un alcool quelconque pour former la liqueur d'absinthe. Il y a longtemps

(1) Brouardel et G. Pouchet, *De la consommation de l'alcool dans ses rapports avec l'hygiène (Ann. d'hyg. et de méd. lég.*, 1888).

qu'on a reconnu à l'intoxication produite par cette liqueur, enivrante et convulsivante, des caractères qui peuvent permettre, dans les cas types de l'espèce, de la différencier de l'ivresse éthylique proprement dite.

Ceux qui ont le mieux étudié l'action de l'alcool suivant sa composition chimique et l'organisation pycho-somatique spéciale avec laquelle il est mis en contact, ont été conduits à distinguer des variétés dans la phénoménologie de l'ivresse : 1° des *formes simples* se rapportant à l'ivresse vulgaire ; 2° des *formes compliquées* ou *anomales* sortant du cadre commun.

Lorsque l'alcool s'attaque à l'un de ces organismes défectueux sur lesquels la tare héréditaire a marqué profondément son empreinte, il s'établit dans cette rencontre *hérédo-toxique*, qu'on me passe l'expression, un conflit dont les les manifestations déconcertent, si l'on méconnaît les circonstances spéciales qui avivent ce contact.

En examinant les diverses modalités réactionnelles qui se traduisent dans les formes insolites ou compliquées de l'ivresse, on peut, semble-t-il, pour la clarté de la description, les ranger en trois groupes principaux suivant qu'elles portent d'une manière spéciale, sur les

phénomènes *moteurs*, *sensoriels*, *psychiques*. Il sera ainsi possible de distinguer : 1° l'*ivresse excito-motrice;* 2° l'*ivresse hallucinatoire;* 3° l'*ivresse délirante*, sans se faire illusion, d'ailleurs, sur le caractère quelque peu arbitraire de ces catégories, et sans se dissimuler qu'il peut y avoir plus ou moins fusion, en certains cas, entre ces trois variétés d'*ivresse anomale*.

A. — IVRESSE EXCITO-MOTRICE.

(Ivresse maniaque, furieuse, convulsive.)

Le désordre incoërcible des mouvements est, ici, la véritable caractéristique de la sccène morbide. Il semble que l'alcool s'est, de préférence, fixé sur les centres moteurs de l'écorce cérébrale, et a provoqué, tout à coup, les réactions les plus violentes. C'est une véritable *décharge motrice* engendrant l'irrésistibilité de l'impulsion, déchaînant cette fureur aveugle, automatique qui s'attaque frénétiquement aux êtres et aux choses, brise, frappe et tue, dans un paroxysme de folie destructive. Par la soudaineté de l'invasion, c'est un vertige qui n'est pas sans analogie avec la propulsion vertigineuse comitiale.

Dans l'ivresse ordinaire il existe une évolution progressive de symptômes qui permet de

reconnaître : 1° une période ascendante; 2° une période d'état; 3° une période de déclin. Dans la forme qui nous occupe, l'accès, à peine annoncé, parfois, par un malaise mal défini, de la céphalalgie, une sensation de chaleur, une constriction crânienne, une inquiétude vague, fait explosion et acquiert immédiatement toute son intensité. Dans un élan irrésistible de colère aveugle, de rage destructive, et d'énergie musculaire qui décuple ses forces, *le furieux court droit au but* et n'a rien de cette hésitation, de cette incertitude des mouvements de l'ivrogne vulgaire.

La parole a les mêmes dehors convulsifs que les actes; l'incitation motrice verbale aboutit à l'émission de cris rauques, de jurons, de rugissements, de sons à peine articulés où se révèle le désordre convulsif de la musculation vocale.

L'activité psychique ne prend qu'une part fort restreinte au déroulement rapide de ce drame; subjuguée par ce déploiement automaque de puissance motrice, elle s'efface et se voile. La vie sensorielle ne participe guère davantage à cette perturbation si intense, dont la terminaison va être aussi prompte que le début en a été soudain. Épuisé par sa violence même, l'élan moteur se ralentit tout à coup; à

l'hyperexcitabilité des cellules corticales va succéder une sorte d'anéantissement fonctionnel qui se dénouera en un sommeil profond, léthargique, où se refera la vitalité des éléments nerveux, sommeil généralement très prolongé qui clôt l'accès.

Au réveil, il ne subiste rien, ou à peu près, de cet orage moteur si violent. Le calme s'est fait, complet, absolu; comme seuls vestiges, la courbature physique et morale que peut laisser un cauchemar prolongé et mouvementé, et le souvenir confus de certaines péripéties du paroxysme impulsif, souvenir qui peut même manquer totalement.

Si l'on cherche à établir la part de responsaiblité qui revient à la substance enivrante dans la production d'un désordre aussi grave, on est presque toujours amené à y surprendre, ainsi que nous le remarquions plus haut, la complicité active de la prédisposition héréditaire ou acquise.

A considérer la facilité avec laquelle l'explosion se produit, en bien des cas, on peut conclure que l'arme était toute chargée et que l'alcool, en intervenant, n'a joué que le rôle du doigt qui presse sur la détente.

Aussi bien, cette ivresse anomale, dans sa genèse et son évolution, emprunte-t-elle moins,

en quelque sorte, à l'agent toxique provocateur qu'à l'état sous-jacent, c'est-à-dire à l'excitabilité morbide qui est le terrain commun où se développent les troubles de ce genre qui nous transportent bien loin de l'insouciante et exubérante gaieté de l'ivresse vulgaire.

Cette prédisposition héréditaire constituant l'état dit de *dégénérescence mentale*, existait à un haut degré dans le fait que nous allons relater maintenant comme exemple d'*ivresse excito-motrice.*

L... Joseph, étudiant, âgé de dix-neuf ans, est le fils unique d'un père ivrogne, brutal, emporté, violent jusqu'à la frénésie et d'une mère névropathe, faible d'esprit. Cette dernière eut à subir, au cours de sa grossesse, les sévices les plus graves de la part de son mari. Enceinte de quatre mois, elle fut projetée avec force contre un arbre de son jardin, puis renversée et piétinée par son mari qui, au comble de la fureur, vociférait : « Tu ne le tiens pas encore, ton enfant ! » Pendant toute la durée de la gestation, des scènes analogues se produisirent, de temps à autre : terrorisée, affolée, Mme L... vivait dans de perpétuelles anxiétés, n'osant se plaindre et s'attendant chaque jour à être mortellement frappée. Elle accoucha cependant à terme. Né dans des circonstances

aussi lamentables, Joseph L... semblait prédestiné à en subir, tôt ou tard, le contre-coup.

Au point de vue physique, le développement fut régulier. Mais, dès les premières années de son existence, il montra une excitabilité nerveuse véritablement maladive. D'esprit vif et ouvert, on basait sur une sorte de précocité intellectuelle des espérances que l'avenir ne devait nullement réaliser. Au lycée, ce fut le plus indiscipliné, le plus ingouvernable des écoliers. Ne travaillant que par boutades, turbulent, querelleur, il encourt sans cesse des punitions et se montre tantôt absolument indifférent, tantôt extrêmement sensible aux sévérités qu'il s'attire. Un jour, il veut se jeter à l'eau, parce qu'on le menace d'une retenue. A sa sortie du collège, sa famille ne sait que faire de lui, car son instruction est restée très incomplète. Comme il manifestait quelques dispositions artistiques, et semblait désirer passionnément être, tour à tour, musicien, peintre, sculpteur, des tentatives furent faites en ces divers sens. Mais les prétendues aptitudes de Joseph L... ne firent pas longtemps illusion. On dut se contenter de le garder, oisif, à la campagne où bientôt il se signala par des excentricités dangereuses. Menant ses chevaux à une allure désordonnée, il occasionnait fré-

quemment des accidents. Vivant en compagnie de sa mère, il était pour celle-ci une cause d'incessants tourments. Toujours en quête de fantaisies ruineuses, il s'emportait à la moindre objection. Un jour, à l'occasion d'une exigence ridicule, il rencontre un refus catégorique.

Il s'enferme aussitôt dans sa chambre, et absorbe, en guise de protestation, une énorme quantité d'eau-de-vie — le quart d'un litre environ. — Quelques minutes après, il est pris d'un accès de fureur, brise tout ce qu'il peut atteindre, pousse des hurlements. On veut intervenir, mais sa rage de destruction ne fait que croître. Hors de lui, il tourne sa frénésie contre sa mère, la jette à terre, lui brise un bras. On était allé quérir les gendarmes; à leur arrivée, il bondit sur eux et déploie dans sa résistance une force extraordinaire; il fallut une longue lutte pour s'assurer de sa personne. Réduit à l'impuissance, il continue à rugir pendant quelques instants, puis s'affaisse dans une lourde torpeur, s'endort profondément et ne se réveille que douze heures après. Il a repris, à ce moment, possession de lui-même, promène confusément son souvenir à travers les incidents de la veille, se montre presque incrédule au sujet des graves violences

dont sa mère a été la victime. Il a encore la face tuméfiée, les yeux ternes et brouillés de l'ivrogne, mais il ne présente pas le tremblement caractéristique qui appartient à une autre forme de l'intoxication alcoolique.

Appelé à statuer sur les mesures qu'il convenait de prendre à l'égard du jeune Joseph L... j'ai dû demander son envoi dans un asile d'aliénés, bien moins en raison de son ivresse maniaque et des impulsions dangereuses qui en avaient signalé le cours, que de son état de dégénérescence mentale héréditaire, de sa vie extravagante et désordonnée habituelle. Après un séjour de quelques mois à l'asile de X..., il fut mis en liberté. Depuis cette période de traitement, ses dispositions morales semblent s'être modifiées favorablement.

Dans cette forme de l'ivresse anomale, le désordre général de la sphère motrice peut nettement prendre le caractère spasmodique pour constituer ce que Percy a appelé l'*ivresse convulsive*, qui n'est qu'une variété de l'*ivresse excito-motrice*.

Ce sont des convulsions à grandes oscillations, se rapportant beaucoup plus au type clonique qu'au type tonique.

Elles présentent, ainsi qu'on l'a déjà noté, certaines analogies avec les contorsions et l'agi-

tation convulsiforme de l'attaque d'hystérie. La violence déployée est extrême, également, et cependant, elle a quelque chose de moins directement agressif, de moins tragique, en quelque sorte, que celle dont nous venons d'esquisser brièvement les manifestations. Ce sont des mouvements absurdes, illogiques, incohérents, des grimaces étranges, des roulements d'yeux furibonds, des grincements de dents, des claquements des mâchoires, des propulsions saccadées de la tête, du tronc et des membres, en tous sens.

Après une énorme dépense d'énergie musculaire, après cette crise convulsiforme dont la durée ne dépasse généralement pas sept ou huit heures, brusquement, l'agitation tombe et un sommeil comateux prolongé va servir de transition entre la scène pathologique et le retour à la vie normale.

Une particularité digne d'être relevée, à propos de l'*ivresse convulsive*, est relative aux contractions spasmodiques des muscles masséters sur lesquels la décharge motrice semble concentrer plus spécialement son action, et cette remarque va nous fournir, naturellement, l'occasion de dire quelques mots de certaines méprises dont ces contractions massétérines sont le prétexte.

Les pseudo-rabiques. — Au nombre des impulsions qui se font jour dans l'*ivresse excito-motrice*, dans ce débordement musculaire où se développent tous les moyens d'attaque, nous avons observé, un certain nombre de fois, la *fureur rabique*. Un aveugle emportement, à l'instar de l'animal hydrophobe, jette l'alcoolisé sur les personnes, ou même des objets inanimés avec l'irrésistible besoin de les mordre, de les déchirer à pleine dents. Il n'est pas rare qu'on arrête sur la voie publique des individus qui ont semé la terreur autour d'eux. Excités, furieux, ils se sont élancés, la bouche ouverte, frémissante et souillée d'écume, l'œil hagard, sur les passants épouvantés ; ou bien, ils se sont précipités, dans leur frénétique envie de mordre, sur les arbres ou les bancs des promenades publiques.

Ce n'est qu'avec beaucoup de difficultés qu'on parvient à s'emparer d'eux et à les mettre dans l'impossibilité de nuire. Leur aspect répondant à l'idée qu'on se fait communément de l'homme atteint d'hydrophobie, il n'est pas surprenant qu'on juge leur abord dangereux et leurs morsures redoutables, surtout en présence de cette fureur qui accroît extraordinairement leur force impulsive.

Ces malheureux sont amenés solidement

garrottés et le procès-verbal sommaire qui les accompagne ne manque pas de mettre en cause l'hydrophobie; certains ont encore entre les dents, au moment de leur arrivée, un morceau de bois qu'ils s'acharnent à déchiqueter. Il suffit de les voir exécuter des mouvements énergiques et saccadés des mâchoires avec cet invincible besoin de faire agir puissamment le bras de levier du maxillaire inférieur, pour s'assurer que l'excitabilité motrice engendre une sorte de trismus intermittent. Il y a comme un appel pour la mise en œuvre, sur un objet résistant, de cette force accumulée. De là l'idée, parmi ceux qui assistent à l'explosion de cette fureur, de leur donner un morceau de bois sur lequel *se passe leur rage*.

Par un court examen on parvient à se convaincre que l'hydrophobie est étrangère à tout ce désordre, où se révèle, au contraire, l'action toxique de l'alcool. Après quelques heures, le calme reparaît, l'individu s'endort. Demain il aura tout oublié.

L... Victor, âgé de trente et un ans, ouvrier ferblantier, d'une bonne santé habituelle, fils de parents sobres et sans tare héréditaire connue, se signalait, depuis quelques instants, dans l'après-midi du 24 septembre 1888, à l'attention des passants, boulevard Magenta, par des

allures bizarres; lorsque, tout à coup, on le voit se précipiter sur un banc et le mordre furieusement en poussant des cris rauques. Ses dents s'implantent dans le bois et en détachent des débris. A l'arrivée des agents, il se jette sur eux et cherche à les mordre : on dut le lier sur place... On le porte ainsi dans une pharmacie; là, il déploie une énergie extraordinaire, bondit sur ceux qui l'entourent, rugissant, les dents découvertes et l'écume aux lèvres. On lui présente une planchette; il se rue sur cet objet, l'enserre entre ses mâchoires et le broie en quelques minutes.

Au moment où on le dépose dans une cellule matelassée de l'Infirmerie spéciale, il s'attaque aux surveillants avec la même furie, pendant deux ou trois heures. Puis, l'agitation agressive s'éteint presque soudainement; un temps de repos survient, et, avec lui, le sommeil profond et stertoreux qui clôt ces sortes d'accès. Quelques heures plus tard, L... se présentait à la visite avec les traits alourdis, l'œil terne, la confusion mnémonique d'un lendemain d'ivressse. Il a encore l'haleine fortement alcoolique mais n'offre aucun tremblement. Calme, lucide, il répond à nos questions en homme qui dirige sa pensée. Des incidents de la veille, il a tout oublié ou à peu près. Il

avoue des libations copieuses (vermouth, absinthe, vin blanc, cognac) dans la matinée du même jour. Cela lui arrive quelquefois, dit-il, de boire d'une façon immodérée; mais il n'a pas la réputation d'un ivrogne. A en croire sa mère qui nous fournit sur lui quelques renseignements, il serait même d'un sobriété relative(??)

Il est à peine besoin d'ajouter que Victor L..., examiné attentivement au point de vue de la rage, n'en offrait, à ce moment, aucun des symptômes. La déglutition des liquides s'opérait de la manière la plus normale. Aucune morsure suspecte, dans les jours, semaines ou mois qui avaient précédé ne pouvait d'ailleurs fournir prétexte à des craintes de ce genre.

Mais il convient de dire qu'une vive inquiétude, née d'une morsure récente, est susceptible d'ébranler fortement le moral d'un individu prédisposé. Que la stimulation se produise à ce moment, et les réactions qui vont se développer pourront se ressentir de cet état d'esprit préexistant.

C... Louis, âgé de vingt-trois ans, employé, est amené d'urgence à l'Infirmerie spéciale, le 5 février 1889, à 11 heures 1/2 du soir, dans un état d'excitation extrême. Il ne prononce pas une seule parole; mais il lacère ses vête-

ments avec ses dents et s'élance sur les personnes pour les mordre. Le rapport du commissaire de police est ainsi conçu : « *Cet homme présente tous les symptômes de la rage;* il déchire ses vêtements, cherche à mordre et ne parle que d'un chien qui l'aurait mordu il y a onze jours. » Une heure après son arrivée au Dépôt, C... s'est calmé et a demandé à étancher sa soif : il a bu à longs traits deux pots de tisane, puis s'est endormi. Le lendemain matin, il se plaint de maux de tête violents. Au moment de l'examen, il est est en pleine possession de lui-même, il a tous les dehors d'une personne raisonnable.

Voici ce que raconte sa femme venue pour le réclamer :

« Il y a onze jours, C... avait été mordu par un chien de Terre-Neuve. Aussitôt après l'accident la plaie avait été cautérisée à l'Hôtel-Dieu. D'un autre côté, un rapport fait par un vétérinaire, à la requête du commissaire de police, constatait que l'animal ne présentait aucun signe d'hydrophobie. Malgré tout, C... était peu rassuré ; il continuait à redouter les conséquences de cette morsure. Le matin même du jour de son envoi à l'Infirmerie, il s'était beaucoup fatigué en opérant un déménagement ; afin de se donner des forces, il avait absorbé

2 à 3 litres de vin plus ou moins frelaté... Dans la soirée, il se plaignait de la tête; puis, une petite querelle était survenue entre sa femme et lui, aussitôt sa fureur s'était déchaînée... Il brisait tout ce qu'il pouvait atteindre, poussait de véritables hurlements, émettait des phrases incohérentes, roulant presque toutes sur le chien de Terre-Neuve. » C... peut être considéré comme un prédisposé. Fils d'un père qui a été emporté par une congestion cérébrale et d'une mère névropathe, il est aussi le frère d'un alcoolique qui a été enfermé dans un asile d'aliénés.

De cette observation nous pourrions en rapprocher une autre; nous nous bornerons à l'énoncer en quelques mots. Dans une lutte acharnée avec l'un de ses camarades d'atelier, un sieur V... avait été profondément mordu au bras par son adversaire.

Des mois se passent sans autre trouble qu'une inquiétude vague et sans persistance... De temps à autre, V... faisait allusion à la possibilité du développement de la rage du fait de cette morsure... Un jour, il s'enivre et son excitation alcoolique revêt aussitôt certains caractères extérieurs de l'hydrophobie. Il fut arrêté au moment où, après avoir entaillé, avec ses dents, deux ou trois platanes, il s'était jeté sur un

enfant pour le mordre. Celui là encore était un *pseudo-rabique*, en puissance d'alcool et présentait une variété d'*ivresse anomale*.

Il faut remarquer que nous ne sommes pas, là, sur le terrain de la croyance morbide à une hydrophobie imaginaire, croyance morbide que l'on rencontre chez certains délirants mélancoliques et dans des cas de délire alcoolique proprement dit. Nous avons affaire à une *pseudo-rage, objective* en quelque sorte, se traduisant par l'impulsion à mordre, par le spasme convulsif des muscles masséters; tandis que, dans les délires auxquels nous faisons allusion, la prétendue rage est toute subjective; c'est une idée délirante, saillante, de la psychose lypémaniaque. Nous avons eu l'occasion d'examiner un certain nombre de ces *rabiques imaginaires* qui s'étaient adressés à un commissariat de police quelconque pour demander d'être dirigés, en hâte, sur l'Institut Pasteur.

En dépit de certaines analogies d'aspect qui existent entre les variétés d'ivresse excito-motrice que nous venons de décrire et la crise vertigineuse comitiale (soudaineté d'invasion, impétuosité aveugle de l'attaque, terminaison soporeuse de la crise, amnésie au réveil), le diagnostic est cependant assez facile à établir. En dehors de la notion de la cause, le syndrome

furor à potu se distingue de l'accès impulsif épileptique par divers caractères.

Dans l'ivresse, malgré la rapidité de l'explosion, les phénomènes précurseurs sont d'ordinaire plus accentués et entraînent avec eux leur signification étiologique. En outre, la période soporeuse est beaucoup plus longue qu'après le paroxysme comitial vertigineux où son intervention n'est nullement nécessaire comme elle l'est dans l'attaque convulsive.

Enfin, si l'amnésie consécutive est fréquente dans l'ivresse excito-motrice, elle est généralement moins totale, moins absolue que dans la crise épileptique. L'haleine de l'ivrogne, son facies boursouflé, ses yeux encore injectés et troubles, sa parole lourde et pâteuse, le dénoncent le plus souvent. Sans parler des anamnestiques qui guideraient, il y aurait encore à mettre en ligne de compte, l'émission spasmodique de l'urine, la morsure de la langue, l'inégalité des diamètres pupillaires, la constatation de l'un de ces signes devant plutôt faire penser au morbus sacer.

B. — IVRESSE HALLUCINATOIRE.

Parmi les symptômes habituels de l'ivresse, une assez large place est à faire aux altérations

momentanées de la sensibilité générale et spéciale, altérations qui rendent les perceptions confuses, enlèvent aux objets la netteté de leurs contours, conduisent à des appréciations erronées et engendrent ces illusions nombreuses et variées dont l'ivrogne est le jouet. Mais si ces illusions appartiennent à la phénoménologie de l'ivresse, en est-il de même des hallucinations ?

Il y a sur ce point un assez grand désaccord entre les auteurs. Pour les uns, les hallucinations seraient communes, dans la période de l'excitation ébrieuse, tandis que, selon les autres, elles ne se produiraient jamais ; pour les partisans de cette dernière opinion, le phénomène hallucinatoire serait, en quelque sorte, exclusif de l'ivresse, son intervention signifiant qu'on a affaire, non à cet état, mais bien au délire alcoolique, lequel est, de sa nature, essentiellement hallucinatoire.

Nous ne pensons pas qu'on soit en droit d'affirmer que l'hallucination est un fait ordinaire dans l'ivresse; si l'on s'en tient à la délimitation exacte qui sépare ce phénomène et l'illusion proprement dite, on est forcé de convenir que c'est l'illusion et non l'hallucination qui se trouve en cause dans la phase d'excitation de la période ébrieuse.

Et cependant, il est impossible de reconnaître comme appartenant à la forme mentale désignée sous le nom de « délire alcoolique » certains cas d'intoxication éthylique aiguë, où se montre, incidemment d'ailleurs, le phénomène hallucinatoire. Ce n'est déjà plus l'ivresse commune, mais ce n'est pas non plus l'accès de folie alcoolique; c'est, selon nous, une variété d'*ivresse compliquée ou anomale*. Sur plusieurs milliers d'individus alcoolisés, nous ne l'avons rencontrée qu'un très petit nombre de fois.

Elle réclame sa place entre l'*ivresse excito-motrice* et l'*ivresse délirante* ou *psychique*. Nous nous bornerons à en citer l'exemple suivant.

X..., âgé de quarante-trois ans, sous-officier, sur les antécédents héréditaires duquel nous sommes insuffisamment renseigné, s'est acquis, dans la petite ville où il habite, la réputation d'un homme débauché, viveur et intempérant. Marié, père de trois enfants, il est depuis longtemps animé de fort mauvais sentiments vis-à-vis de sa femme. Une nuit, il rentre à son domicile, après des libations plus copieuses que de coutume, où l'absinthe était largement représentée. Lorsqu'il pénètre dans la chambre où est couchée sa femme, il est dans un état de violente surexcitation

ébrieuse. Tout à coup, sans mot dire, il tire son sabre du fourreau et, se précipitant vers le lit, il fait le geste de s'attaquer à un être imaginaire qu'il poursuit, le sabre au poing, en criant : « Ah ! je t'ai trouvé couché avec ma femme, cochon, je vais t'enfiler ! »

D'un vigoureux coup de pointe, il semble le transpercer; il redouble, s'acharne sur son ennemi qu'il voit rouler à terre... il fait mine de l'achever en le piétinant furieusement, et, s'adressant à sa femme terrifiée : « Maintenant qu'il est bien mort, à ton tour, gredine ! tu vas y passer aussi ! » Il s'élance sur elle, la poursuit de pièce en pièce, toujours le sabre en main, et la force, pour éviter une mort certaine, de sauter par une fenêtre. La malheureuse reste, quelques instants, suspendue dans le vide, accrochée à une jalousie; X... gesticule toujours furieusement avec son sabre et va réussir à atteindre sa victime, lorsque celle-ci lui échappe, en tombant de la hauteur d'un deuxième étage sur une toiture vitrée où elle se blesse grièvement. Les trois enfants avaient assisté à cette scène tragique, muets, pétrifiés : croyant leur mère morte, ils criaient et voulaient s'enfuir... X... les menace de mort s'ils bougent. Une heure plus tard, lorsque le commissaire de police pénètre dans la chambre

où vient de se dérouler ce drame, il aperçoit les enfants immobilisés par une terreur indicible. Sur le lit, X... est étendu ; il dort profondément, la face tuméfiée, les traits à demi convulsés. De sa main droite, il serre toujours son sabre nu, dont la pointe semble dirigée contre un agresseur imaginaire. On le réveille à grand'peine, et quand on lui reproche sa conduite, il nie catégoriquement les faits qu'on lui signale. Lorsque nous le voyons, quelques heures plus tard, il est calme, lucide ; il a seulement l'allure lourde de l'ivrogne qui vient de se réveiller. Il n'existe pas de tremblement des extrémités. Il ne veut pas croire que sa femme s'est jetée par une fenêtre pour échapper à sa fureur. « Je ne peux pas accepter ça ! » Telle est la phrase qu'il répète sans cesse.

Il est impossible de voir dans cette crise délirante qui saisit l'homme en pleine santé, apparente du moins, après des libations exceptionnellement copieuses et le laisse, quelques heures plus tard, indemne de tout trouble délirant, de tout désordre somatique, il est impossible, disons-nous, de voir là un accès de délire alcoolique dont l'évolution, très différente, comporte, dans la perturbation sensorielle qui le caractérise, une activité délirante très mobile, très mouvementée et ne s'épuise pas, à

peine née, dans ce sommeil lourd et stertoreux des ivresses graves.

Dans des faits de cette nature, d'observation peu commune d'ailleurs, l'hallucination (et ici, il importe d'employer le singulier, car le trouble sensoriel est presque toujours limité et univoque), l'hallucination est le phénomène prédominant : des impulsions motrices peuvent ensuite se déchaîner, mais elles ne sont que les réactions de cette hallucination qui occupe ordinairement le sens de la vue. Le furieux agit d'après l'idée née d'une fausse perception, La violence de X.., résume par elle-même un processus sensori-psycho-moteur, et si l'on admettait, pour un instant, que la perception, au lieu d'être imaginaire, eût été réelle, sa conduite se motiverait dans une certaine mesure. Dans l'*ivresse excito-motrice*, au contraire, on ne trouve que l'impulsion brutale, une décharge de mouvement qui pousse aveuglément l'individu en avant, le fait s'attaquer aux objets et aux personnes, au hasard de la rencontre. Il se fait dans la sphère motrice un travail analogue à celui que nous allons voir se produire, dans le domaine de l'idéation, avec l'*ivresse délirante*.

C. — IVRESSE DÉLIRANTE.

(Ivresse psychique.)

L'ivresse délirante est à l'ivresse excito-motrice ce qu'un processus d'idéation morbide est à la convulsion. L'action provocatrice toxique, au lieu de se faire, surtout, sentir sur la sphère motrice ou sur la sphère sensorielle, s'adresse, d'une façon spéciale, aux centres corticaux où s'élaborent nos idées; elle vicie le fonctionnement psycho-physiologique des cellules nerveuses et engendre le délire. Quel est le secret de ces différences ? Pourquoi l'alcool va-t-il produire, ici, le spasme moteur, là, le trouble sensoriel, soit encore le désordre de l'idéation? Il est vraisemblable, cependant, que le sang, qui lui sert de véhicule et le met en contact avec les éléments nerveux, répartit le poison à doses sensiblement égales dans les diverses parties du territoire cortical.

N'est-il pas logique d'admettre, dès lors, qu'un autre facteur entre ici en jeu, à savoir, la *modalité réactionnelle propre à chaque tempérament?* Il est vraisemblable que l'individu habitué par son genre de vie, sa profession, ses aptitudes spéciales, à dégager de la force motrice plutôt que des idées, ne réagira pas

de la même manière que cet autre dont le cerveau est en état presque permanent d'éréthisme psychique et *en charge d'idées*, si l'on peut ainsi dire.

En dehors même de ces différences qui sont grossières, en quelque sorte, ne sait-on pas que dans un groupe d'hommes appartenant au même milieu social, les uns se distinguent, en toutes circonstances, par la mise en œuvre des fonctions motrices dont la prépondérance s'affirme de mille façons, tandis que les autres ont comme la répulsion du mouvement et n'entretiennent guère que l'activité intellectuelle. Ces derniers sont des *imaginatifs*, des *psychiques*, les premiers sont des *moteurs*. Qu'il survienne une cause perturbatrice susceptible d'irriter profondément ces *substrata* de mouvement et de pensées, il est à prévoir qu'on aura, ici, un désordre moteur, là, un trouble psychique proprement dit.

L'observation qui va suivre est un curieux exemple de cette *ivresse délirante* ou *psychique*. Comme on pourra le voir, l'individu qui en fait le sujet rentre tout à fait dons la catégorie de nos *imaginatifs*.

Ferdinand X..., âgé de quarante et un ans, à antécédents héréditaires névropathiques, ancien directeur d'une compagnie d'assurances, réduit

depuis deux ou trois ans, à la suite de mauvaises affaires et d'écarts de conduite où il avait donné la preuve d'une complète déséquilibration mentale, à une existence presque misérable, se présente, le 24 août 1886, à un poste de police et là, déclare, d'un air effaré, que le hasard lui a permis de découvrir un complot contre la sureté de l'État. Il raconte qu'il vient d'entendre les conspirateurs se concerter, non loin d'un banc où il était assis.... Le plan est de renverser le gouvernement et de s'emparer de la personne du Président de la République. On doit procéder à l'instar de ce qui s'est passé en Bulgarie, etc., etc.... Son ton est empreint d'une grande conviction : il demande qu'on prenne immédiatement des mesures énergiques, pour faire avorter le complot... il espère qu'il en est temps encore... mais il faut qu'on se presse. Ses allures, ses propos étranges font tout de suite penser qu'on se trouve en présence d'un malheureux insensé. On lui apprend que sa déclaration doit être entendue par le préfet de police, et, sous ce prétexte, on le fait diriger sur l'Infirmerie spéciale. A peine y est-il arrivé qu'il s'endort profondément pour ne se réveiller que le lendemain matin. Au moment de la visite, il a repris la direction de ses idées ; il se rappelle confusément sa démarche et le langage

qu'il a tenu, il est confus et humilié et sollicite, en termes pressants, sa mise en liberté. Il raconte que des amis se sont trouvés, la veille, sur son chemin.... On lui a fait fête et on l'a entraîné à boire plus que de raison.... Ses idées se sont obscurcies à ce moment. Il se rappelle être allé s'asseoir sur un banc, place de la République... puis, la nuit se fait dans ses souvenirs. Ce n'est qu'à l'Infirmerie spéciale qu'il est revenu à la conscience de sa personnalité et de la réalité extérieure.

Les traits alourdis, l'haleine alcoolique, la langue pâteuse restent comme vestiges de l'ivresse récente, mais il n'existe aucun signe d'alcoolisme aigu, de folie alcoolique proprement dite. Les extrémités ne sont agitées d'aucun tremblement.

Le lendemain, X... après avoir montré un calme complet et une entière lucidité d'esprit, pouvait être mis en liberté sans inconvénient; sur les termes de notre rapport concluant à une *ivresse délirante*, il fut aussitôt reconduit à son domicile.

Deux ans plus tard, Ferdinand X... est surpris, de nouveau, par l'ivresse (ivresse absinthique) et aussitôt son cerveau surexcité enfante tout un dramatique roman. X... se rend au commissariat de police et, là, déclare sur le ton

d'un criminel repentant décidé à une éclatante expiation, qu'il est l'*assassin de Marie Aguétant.*

« Je viens, dit-il, me constituer prisonnier.... Harcelé par le remords, je ne puis plus y tenir.... Je ne peux plus vivre ainsi. (Les journaux relatàient louguement, depuis deux ou trois jours, les débats de la Cour d'assises où Prado se défendait avec une habileté et une audace qui en imposaient à plusieurs). »

En homme qui ne se déconcerte pas devant les objections, X... auqnel on fait remarquer qu'on juge précisément, à cette heure, le meurtrier de la fille Aguétant, répond avec une complète assurance : « Mais je sais bien qu'on le juge et c'est pour cela que je viens me constituer prisonnier. Cet homme est innocent de ce crime, puisque c'est moi, moi seul, l'assassin de Marie Aguétant.... Qu'on se hâte donc de prévenir le président de la Cour d'assises, s'il en est temps encore. »

On demande à cet étrange assassin de faire connaître à la police son nom et son domicile. Il s'y refuse catégoriquement : « Je veux bien expier mon crime, déclare-t-il, afin surtout de ne pas permettre qu'on condamne un innocent à ma place; mais, je suis décidé à ne pas dire qui je suis; il est inutile que le dés-

honneur s'attache à toute une famille. » Malgré les plus vives insistances on ne put parvenir à obtenir de lui la moindre indication sur son étatt civil et lorsqu'on le fouilla, il fit observer qu'il avait eu soin de se débarrasser des papiers ou objets qui auraient révélé son identité. C'est dans ces conditions qu'il fut conduit au Dépôt.

X... est un homme de taille au-dessous de la moyenne, d'aspect assez vigoureux, d'embonpoint modéré; sa mise est assez soignée. De physionomie vive, intelligente, l'expression de ses traits semble indiquer une vive préoccupation. On ne remarque aucune anomalie de conformation dans la structure crânio-faciale. Il est depuis quelques heures dans le service et s'y tient fort paisiblement. Au moment où il se présente à la visite, rien ne dénonce, au premier abord, le désordre de l'intelligence. Il s'assied tranquillement et répète les raisons qui l'ont déterminé à s'avouer coupable d'un crime qu'on attribue à un innocent. Ses explications, suffisamment coordonnées entre elles, sont émises posément : un peu de cette émotion qui fait trembler la voix de celui qui s'accuse d'un épouvantable forfait, se décèle dans son ton, dans le jeu de sa physionomie. Il y a un accord complet entre l'accusation qu'il porte contre lui-même et son attitude, à la fois

craintive et humiliée. Fréquemment, il dirige son regard sur sa main droite, et fait mine, avec l'autre main, d'essuyer une tache qui la souillerait.

Sur ma demande, X... écrit, d'une main ferme, ce qu'il appelle sa confession. Il y raconte son crime en ces termes :

« ... Ne voulant pas qu'un innocent paye de sa vie le crime abominable que j'ai commis, je fais la déclaration suivante. Sous la pression du remords et ne pouvant plus vivre, en ayant devant moi, constamment, le cadavre d'une malheureuse que j'ai assassinée par jalousie, le jour où je me suis aperçu qu'elle me trompait, je me déclare prêt à expier ce monstrueux forfait que je dois, je le sais, payer de ma tête. Je veux encore espérer que la franchise et la spontanéité de ma démarche, me seront comptées et que je pourrai peut-être encore embrasser mes enfants bien-aimés. C'est cette pensée toujours et sans cesse renaissante que je ne les reverrai peut-être jamais plus qui me désespère. Si, du moins, j'avais la certitude de me retrouver, après ma mort, auprès du pauvre petit garçon que j'ai perdu, je me consolerais : Qui sait? Quoique je sois un bien grand misérable aux yeux de la société et aux miens propres, j'ai tant souffert, depuis deux ans, qu'ils me

pardonneront peut-être. Est-ce que des enfants si tendrement chéris peuvent maudire leur père !

« Et puis, enfin ! Est-ce que cette femme, elle aussi, n'était pas une grande coupable ? ne méritait-elle pas un châtiment ? Pourquoi ; hélas ! la fatalité m'a-t-elle désigné pour être le justicier !

« C'est, je crois, dans le mois de mai 1886 que j'ai suivie, chez elle, Marie Aguétant, pour lui faire une scène de jalousie, car je l'avais surprise aux Folies-Bergère, avec celui pour lequel elle me trompait, moi qui me suis ruiné pour elle !

« Emporté par la colère, je devins d'une violence inouïe. Elle me brava. Sous le coup d'une insulte plus grave que tout ce qu'elle m'avait dit jusque là, je bondis sur elle et, la renversant en arrière, en la tirant par les cheveux, je lui coupai la gorge avec un rasoir que je saisis sur la cheminée et qui était une preuve irrécusable de sa liaison avec un autre.

« Je m'enfuis aussitôt ; mais j'étais inondé de sang. Que de sang ! les taches en sont encore visibles sur mes mains. J'ai beau les laver, les frotter, rien n'y fait.

« Depuis quelque temps, je revois le fantôme de cette malheureuse toujours couvert de

sang... ce sang qui coule toujours, tout chaud, sur mes mains, que je sens comme attachées à son cou. Cette vue et ce toucher sont horribles et insupportables à ce point que, souvent, je préfère mourir. Comme cela du moins, ma mort ne serait pas infamante; et, de fait, ce qui me tourmente le plus, c'est le déshonneur qui peut demeurer attaché à mon nom jusqu'ici porté honorablement. Aussi, je ne veux pas qu'on puisse le jeter à la face de mes filles comme une suprême injure, et c'est pourquoi je le tairai résolûment. Il faut que mes enfants, innocents du crime commis par leur malheureux père puissent passer partout la tête haute. Je me dois sacrifier entièrement dans ce but, et, maintenant, à la grâce de Dieu!

« Si je ne dois plus revoir mes enfants, je passerai tout le temps qui me reste à vivre, avec leur souvenir. »

A cette remarque qui lui est faite : « Mais ce n'est pas la première fois que vous venez ici... Je vous reconnais et tout à l'heure, je saurai votre nom.... Il est donc inutile que vous le taisiez plus longtemps. » X... se trouble. Il semble sortir, à demi, d'un rêve profond. Il promène ses regards autour de lui, examine le visage des personnes qui l'environnent, pendant que sur sa physionomie se traduit l'effort

d'une coordination psychique. Il pousse quelques soupirs et murmure : « Comme c'est étrange!... Il me semble bien en effet.... » Il n'achève pas.... Une sorte de torpeur l'envahit, et afin d'éviter de le fatiguer, l'examen est suspendu.

Dans les heures qui suivirent, il se montra engourdi, absorbé. La première nuit fut mauvaise. X... restait assis sur son lit, sans la moindre agitation. Sur l'invitation des surveillants, il consentait à se coucher, mais pour reprendre bientôt sa position assise et son attitude réfléchie.... Se résignant passivement à ce qu'on demandait de lui, au sujet de son alimentation, il consentit à prendre du bouillon et du lait.

Le lendemain, il est à peu près dans le même état que la veille, bien que ses convictions délirantes s'affirment moins catégoriquement. « Où suis-je ici? demande-t-il? Est-ce le Dépôt des condamnés? Est-ce tout simplement l'Infirmerie spéciale? Vous en êtes le médecin, n'est-ce pas? Il me semble que je me trouve dans un endroit connu et que je me rappelle vous avoir vu ici-même. Est-ce vrai? Ou bien, mon cerveau est-il le jouet d'une illusion? Mais, si cela est, c'est donc qu'on me juge atteint de troubles cérébraux et l'on met sur

le compte d'une hallucination le crime que j'ai commis? Alors, je pourrais être déclaré irresponsable et acquitté, ce qui sauverait mes enfants de la honte. Oui, mais en ce cas, si je suis pris pour aliéné, je vais être interné comme tel et soigné spécialement à cet effet. C'est d'autant plus affreux que cela ne m'ôtera nullement de devant les yeux l'horrible et revivant spectacle de mon forfait. Cette perpétuelle vision ensanglantée m'obsède continuellement. Et ce sang que je ne puis faire disparaître, ce sang qui souille mes mains, qui me brûle à l'endroit de cette tache que vous voyez là et que rien ne peut effacer! Si cela doit persévérer, j'en mourrai certainement. »

X... demande, fréquemment, de l'eau pour se laver les mains; il exerce d'actifs frottements sur la *tache de sang :* sa physionomie a, pendant cette opération, une grimace d'horreur et de dégoût, et il tressaille en disant : « *C'est indélébile!* » Après de vives instances, X... consent, ce jour-là, à se nommer. Bien qu'il se considère toujours comme l'assassin de Marie Aguétant il est moins triste, moins absorbé et cause plus volontiers.

Par l'un de ces hasards que réalise la clinique, on amena précisément, ce jour-là, un autre *assassin de Marie Aguétant.* C'était un sieur J...

qui s'était également constitué prisonnier dans une localité des environs de Paris. Celui-là aussi donnait les détails assez complets, mais moins précis cependant, sur les circonstances du crime. Mis en présence l'un de l'autre, X... et J... se renvoyèrent réciproquement des regards de pitié et de dédain. Rien n'était plus étrange que ces deux hallucinés se *disputant la propriété du crime*. Chacun d'eux avait de l'autre, bien visiblement, cette idée : « Mais cet homme est fou! » J... était un délirant alcoolique vulgaire dont les conceptions imaginaires étaient autrement plus mobiles et plus vagues que celles de X.... Interrogé par ce dernier qui continuait à revendiquer hautement pour lui, l'assassinat de Marie Aguétant, J... ne put défendre son opinion avec la même force que X.... Il battit quelque peu en retraite, sollicité d'ailleurs par d'autres courants d'idées morbides et d'autres troubles sensoriels relevant d'un accès de délire alcoolique. X... sembla sortir triomphant de cette épreuve et pourtant, son roman n'allait pas tarder à s'évanouir complètement. Si la première nuit avait été insomne, la seconde fut marquée par un sommeil profond.

Au réveil, X... n'est plus le même homme. Il se souvient, en partie, de ses allégations fan-

taisistes. Il a repris presque complètement possession de lui-même. Il raconte que la veille du jour où il s'est présenté au poste de police, pour se constituer prisonnier, il s'était, selon son expression, *grisé affreusement*. Comment en est-il venu à penser qu'il était l'assassin de Marie Aguétant qu'il n'avait, d'ailleurs, jamais vue. Il ne se l'explique pas. Est-ce parce qu'il suivait passionnément les comptes rendus de l'affaire et les incidents de la Cour d'assises, *au point d'en rêver et de transporter ce rêve dans la réalité?*

« C'est probable, dit-il, car ce procès tenait une grande place dans mon esprit, en raison des doutes auxquels il prêtait.

« J'ai toujours eu, ajoute-t-il, beaucoup d'imagination; c'est mon côté brillant, et, à peu près le seul, je dois le reconnaître. Autrefois, j'étais un peu poète, et j'ai fait des vers dont on a dit quelque bien. Je m'identifie aisément avec les personnages de roman, et je m'explique que, travaillé par l'excitation de l'ivresse, mon cerveau ait enfanté cette ridicule histoire que je vous ai contée. J'ai commencé à réfléchir sur l'absurdité de tout cela, hier, après votre visite. D'abord, je vous avais reconnu et ce fait seul devait changer un peu l'orientation de mes idées. A dater de ce mo-

ment, des perplexités m'envahirent; des objections naissaient, nombreuses et pressantes, dans mon esprit, alors que vingt-quatre heures auparavant, tout me semblait si net, si certain ! Maintenant, pourquoi et comment ai-je eu la surprise de constater, à un moment donné, que les marques de sang s'étaient effacées sous l'action d'un lavage prolongé ? J'ai cru tout d'abord que, sur votre prescription, l'un de vos internes avait introduit une substance chimique dans l'eau qui servait à ce nettoyage et je dois dire que, pendant quelques minutes, j'eus des alternatives de doute et de conviction. Puis, je dois vous avouer que certaines circonstances firent grande impression sur moi. Vos bontés personnelles pour moi, le souvenir de votre main tendue vers moi, mouvement qui provoqua une grande secousse dans tout mon individu, l'aménité de vos surveillants, tout cela suscita des réflexions salutaires chez moi. Ce n'est pas ainsi, me disais-je, que l'on traite un homme s'accusant d'un pareil forfait. Puis, je tombai tout à coup dans une sorte de prostration, je dormis d'un sommeil bienfaisant et le lendemain, je renaissais à la vie ordinaire, après trois jours d'un désordre complet de mes facultés. »

Je crus devoir garder Ferdinand X... encore

quelques heures, à l'Infirmerie spéciale, afin de m'assurer que son esprit s'était définitivement affranchi de l'idée délirante qui l'avait occupé pendant près de trois jours. Son calme ne se démentit pas. Observé trés attentivement pendant la nuit, il eut un sommeil ininterrompu.

Lorsqu'il quitta le Dépôt, le lendemain, pour reprendre son existence ordinaire, il avait complètement mis de côté ses allégations fantaisistes. A aucun moment, il n'avait présenté cette agitation nocturne, cette mobilité de troubles sensoriels, qui caractérisent essentiellement le délire alcoolique, même la forme apyrétique à laquelle s'applique l'*alcoolisme subaigu* si bien décrit par mon regretté maître Lasègue.

C'est en notant les différences qui séparent X... du délirant alcoolique aigu ordinaire que j'avais été conduit à surseoir à toute décision. La prévision d'un très rapide effacement du délire commande, en pareil cas, l'ajournement de toute mesure. Il est contre-indiqué de diriger sur un asile d'aliénés un homme qui, délirant aujourd'hui, sera vraisemblablement raisonnable demain, par le fait de cette évolution brusque qui est la loi de certains délires, apparaissant tout à coup, sur le terrain de la dégénérescence mentale, à la faveur de la compli-

cité d'une cause occasionnelle, — la stimulation alcoolique par exemple — et disparaissant avec la même rapidité.

Je ne pense pas, je le répète, qu'on puisse ranger cette observation parmi les cas de délire alcoolique proprement dit. Elle s'en éloigne par la marche du trouble mental et par la nature des symptômes.

X... se laissait, de temps à autre, entraîner à des libations copieuses; il ne s'alcoolisait pas d'une façon régulière et la perturbation mentale qui s'est développée à deux reprises chez lui, s'est accompagnée de conceptions délirantes, a duré, la première fois, un jour et demi, et la seconde fois, trois jours, a coïncidé, d'une façon immédiate, avec l'abus de boissons spiritueuses où l'absinthe figurait en première ligne. Elle est née comme naît l'excitation ébrieuse. Agissant sur un cerveau aux facultés imaginatives très saillantes, l'alcool a suscité un processus d'idéation morbide, comme il aurait pu provoquer, chez tel autre, différemment organisé, une décharge motrice, une fureur aveugle, une ivresse maniaque ou convulsive. L'absence de signes physiques (tremblement des extrémités, secousses fébrillaires des muscles de la langue, agitation avec recrudescence nocturne) est ici à noter. Il est

vrai que dans le délire alcoolique d'origine absinthique, les troubles intellectuels n'attendent pas toujours pour se produire, l'imprégnation de l'organisme que révèle la trémulation musculaire. MM. Motet (1) et Magnan (2) ont, avec un grand sens clinique, fait remarquer que l'action perturbatrice de l'absinthe sur les facultés intellectuelles pouvait se manifester avant que les troubles moteurs aient eu le temps de se développer. Mais en pareil cas, le délire obéit néanmoins aux lois générales de la folie alcoolique : il en a l'extrême mobilité, en rapport avec la multiplicité et la variété des hallucinations qui donnent au fou alcoolique une allure si spéciale; il présente aussi cette aggravation nocturne essentielle-

(1) Motet, *Consid. gén. sur l'alcoolisme et les effets produits par la liqueur d'absinthe*, thèse de Paris, 1859. Les hallucinations, dit M. Motet, parlant du délire alcoolique (absinthique) ne laissant aucun moment de répit au malade toujours inquiet, toujours en lutte avec les idées qui l'obsèdent, il éprouve un certain besoin d'agir. Il marche sous l'impulsion irrésistible de voix accusatrices; les yeux sont injectés; la face est rouge, la peau de tout le corps ruisselle de sueur; le pouls, est fréquent, l'incertitude des mouvements est telle qu'à chaque instant une chute est imminente... la parole est brève et saccadée; les mots entrecoupés se succèdent exprimant les terreurs auxquelles le malade est en proie. »

(2) Magnan, *De l'Alcoolisme*, Paris, 1874.

ment caractéristique; en outre, si le délire se montre d'une façon précoce par rapport aux phénomènes physiques, par contre, il compromet l'intelligence d'une manière plus persistante et s'attarde souvent dans son déclin.

Il est possible, croyons-nous, dans l'histoire des *ivresses anormales*, de réserver une place à côté de l'ivresse *excito-motrice* (maniaque furieux, convulsivé) et de l'*ivresse hallucinatoire* à l'*ivresse délirante* ou *psychique*, dont l'observation de Ferdinand X... nous paraît être un intéressant exemple. Nous en relatons ci-dessous, un second cas, mais d'une façon beaucoup plus sommaire.

Louis L..., vingt-sept ans, célibataire, graveur, se présente, le 27 janvier 1889, au commissariat de police de son quartier et fait, sur un ton dramatique, la déclaration suivante : « Arrêtez-moi ! tout à l'heure j'ai tué ma sœur, madame X..., demeurant rue de L..., n° 95. Je ne sais ni pourquoi, ni comment j'ai commis ce crime, mais c'est fait malheureusement et je viens me rendre. » — D. Vous n'aviez donc aucun motif pour commettre cet acte? — R. Non. — D. De quel instrument vous êtes-vous servi? — R. Je ne sais pas.

On se renseigne aussitôt au domicile indiqué où l'on trouve la sœur de Louis L... qui

fait connaître qu'elle n'a pas vu son frère depuis quatre jours. Elle ajoute que c'est un mauvais sujet; *il lui en veut*, dit-elle, *depuis quelque temps*.

Au moment où Louis L... est amené à l'Infirmerie spéciale, il est dans un état d'égarement absolu; après s'être livré à toutes sortes de divagations, mais sans violence et sans la moindre agitation musculaire, il tombe dans l'hébétude et s'endort profondément. Son sommeil dure près de quinze heures et n'est interrompu par aucun soubresaut.

Le lendemain au réveil, il ne sait où il est; il ignore les divers incidents de la veille, sa démarche au commissariat de police, l'aveu de son prétendu crime, l'interrogatoire qu'on lui fit subir, son transfert au Dépôt, etc.

A l'heure de la visite, son attitude est redevenue celle d'un homme raisonnable, maître de sa pensée et de ses actes. Il n'offre aucun des signes physiques du délire alcoolique. L'exhalation pulmonaire révèle l'abus récent des boissons spiritueuses et L... avoue que, la veille, il a bu trois ou quatre verres d'absinthe, *ce qui lui arrive quelquefois* depuis son service militaire. Au Tonkin où il a séjourné plusieurs mois, il *faisait comme les autres*, dit-il, et absorbait une assez grande quantité de cette

liqueur. Il ne s'explique pas ce qui a pu l'amener à déclarer qu'il s'était fait l'assassin de sa sœur. Toutefois, il convient qu'ils ont eu quelques querelles ensemble. Il n'a pas beaucoup de raisons de l'aimer, assure-t-il, mais de là à vouloir la tuer, il y a loin.

Louis L... d'après les renseignements qui nous sont fournis sur son compte, est le fils d'un alcoolique qui a eu un court accès de folie. Dans sa famille, on l'a toujours considéré comme *une tête brûlée;* mobile, instable dans ses goûts, il n'a jamais travaillé régulièrement. Il a commis, à différentes reprises, de petites escroqueries qui lui ont valu quelques condamnations. Il supporte très mal l'alcool, et lorsqu'il boit de l'absinthe, *il est comme fou.* On ne signale aucun signe pouvant faire supposer l'existence de l'épilepsie. Il y a deux ans, il a déjà eu une crise analogue, après avoir bu plusieurs verres de cette boisson. Ayant lu dans les journaux que l'autorité militaire recherchait un sieur X... sergent-fourrier, déserteur, il se rend à l'état-major de la place. Là, il dit se nommer X.... il est le sous-officier déserteur, il vient se constituer prisonnier. On le croit sur parole et on l'enferme pour instruire son affaire.

Le lendemain Louis L... reprend possession

de lui-même; il est tout étonné de se voir au cachot. Il sollicite des explications. Il proteste.... On ne l'écoute guère tout d'abord.... On lui répond qu'on attend les pièces... Enfin, le troisième jour son identité ayant été vérifiée, il fut élargi.

Une des particularités intéressantes du *délire ébrieux*, sorte de *rêve toxique*, consiste dans les emprunts nombreux que ce délire fait aux idées et aux sentiments qui occupent l'individu à l'état normal, j'allais dire à l'état de veille.

On remarque là quelque chose d'analogue à ce que je me suis appliqué à mettre en lumière, à propos du vertige épileptique (1). Toutes les fois, en effet, qu'un homme est surpris assez brusquement, par une rupture de la vie consciente et se trouve transporté dans une existence imaginaire, il tend à apporter dans le monde nouveau où il se meut, la *suite* des pensées ou des sentiments qui hantaient préalablement son cerveau.

De plus, affranchi tout à coup, par cette éclipse du moi conscient, du frein qui, à l'état normal, le modère et le contient généralement

(1) Paul Garnier. *Les vertiges avec délire*. Mémoire couronné par l'Académie de médecine (Prix Falret. 1883).

dans les limites tracées par les convenances sociales ou la loi pénale, il peut être ainsi amené à mettre sa conduite en rapport avec ses idées. Enfin, dans cette incoordination psychique qui caractérise un tel état, le cerveau n'est plus apte à démêler, au juste, ce *qu'il a pensé de ce qu'il a exécuté*. Et pour n'en citer qu'un exemple, ne sait-on pas qu'un individu attristé, abattu, découragé par une situation qu'il juge, avec plus ou moins de raison, sans issue aucune, vaguement excité au suicide, mais retenu par diverses considérations, trouve dans la stimulation ébrieuse l'énergie nécessaire pour triompher de ses hésitations et passer à l'action.

2. Le délire alcoolique et ses modalités réactionnelles.

Le délire alcoolique, on ne saurait trop le répéter, n'est qu'un épisode aigu au cours d'une intoxication habituelle, plus ou moins prolongée et chronique.

Si l'ivresse apparaît comme une aventure où l'imprévu joue le principal rôle, le délire alcoolique, — *delirium tremens*, fébrile ou non fébrile, — se montre comme un événement qu'il était possible d'escompter, puisqu'il n'est que

l'échéance de désordres cérébraux lentement amassés, échéance qui pour être incertaine en sa date n'en était pas moins fatale en quelque sorte. Arrivé à un point suffisant d'imprégnation toxique ou de saturation alcoolique, le délire peut surgir à l'occasion de la moindre cause, et, pour qu'il éclate, l'intervention d'un nouvel appoint éthylique n'est même pas nécessaire. Une perturbation organique quelconque — maladie fébrile, traumatisme physique ou traumatisme moral réalisé par une émotion vive, l'annonce d'une nouvelle grave, un sentiment violent etc. — sont des motifs susceptibles de provoquer, sur ce terrain ainsi préparé, l'explosion de la psychose alcoolique.

Si l'on voulait résumer en une formule les caractères essentiels de cette variété de folie, on pourrait la définir : un accès de délire éclatant à la faveur d'une imprégnation toxique préalable, après s'être annoncé par de l'insomnie, et consistant essentiellement en des troubles hallucinatoires, multiples, mobiles, pénibles, commandant des réactions motrices immédiates, s'accompagnant de tremblement plus ou moins généralisé et de secousses musculaires, avec exacerbation nocturne de l'agitation anxieuse.

Les phénomènes hallucinatoires, qui mettent

surtout en cause le sens de la vue, sont ici le symptôme tellement nécessaire qu'on peut dire qu'il n'y a pas de délire alcoolique sans troubles sensoriels. Ce sont ces phénomènes hallucinatoires si mouvementés qui communiquent à cette forme d'aliénation mentale ses allures vraiment spéciales, car ils dominent absolument toute la scène pathologique. Dans son délire, l'alcoolique est avant tout *un tragique;* dans ses conceptions fantaisistes, c'est un dramaturge qui édifie de toutes pièces un roman où tout est horrible, terrifiant et dont il est le plus souvent le héros aux transformations multiples et étranges.

Vivant dans cette fiction désordonnée et sinistre, il se présente habituellement aux yeux de l'observateur sous les dehors d'un homme harcelé par les craintes les plus chimériques.

Inquiet, effaré, anxieux, terrorisé, le délirant alcoolique est un panophobe irrésistiblement sollicité par le besoin de fuir un danger *immédiatement* menaçant. Mais, si tout l'invite à la fuite et le pousse vers une issue quelconque, il arrive que, affolé, éperdu, il se jette aveuglément à travers les obstacles, se rue sur un ennemi imaginaire et, dans une sorte de *convulsion de la peur,* frappe avec une invincible énergie.

Sous la pression de cette frayeur qui le talonne, donne à sa physionomie, à ses gestes une expression si saisissante, le malade a une façon d'énoncer ses terreurs qui n'appartient qu'à lui.

Aussi bien, à supposer qu'il fût caché aux regards de l'observateur, serait-il encore possible, rien qu'à l'exposé de ses propositions étranges, de discerner à qui on a affaire.

Ce qu'il raconte, c'est un événement qui vient de se passer à l'instant même, ou dont l'action, se poursuivant encore, motive ses incessantes alertes. Et cette *actualité* même le pénètre et le fait participer à son mouvement. Il s'agite à l'instar de ce qui s'agite autour de lui, dans son cerveau d'halluciné. Dans ses créations fantasmagoriques, il ne se borne pas à une sobre figuration. Metteur en scène fécond, il fait presque toujours intervenir, des collectivités d'êtres animés, hommes ou bêtes, et parfois des foules qui ondulent, se déplacent, des armées qui en viennent aux mains.

Quand le délirant alcoolique, au plein de son accès de panophobie, fait irruption dans un poste de police pour réclamer protection, l'air effaré, anxieux, il n'annonce pas un seul ennemi.... Il y en a dix, vingt, cent, armés jusqu'aux dents, qui le poursuivent et qui sont

sur ses talons.... S'il grossit les chiffres, ce n'est pas seulement pour couvrir sa poltronnerie et donner à sa fuite un prétexte honorable,... cette amplification est au fond de toutes les conceptions de l'aliéné alcoolique.

Appelé en des directions diverses, par ses troubles sensoriels, il ne tient pas en place. Pendant que vous le questionnez sur la nature de ses appréhensions, il vous quitte, brusquement, comme un homme mandé vivement autre part. L'un de ces hallucinés que j'essayais de retenir me répondit : « Comment voulez-vous que je reste là, à causer, *quand la maison flamble*! » et il se prit à courir, en criant : « Au secours ! au feu ! »

Le délire alcoolique appelle presque invariablement avec lui, la crainte, l'angoisse la plus vive. Quand le malade ne se dit pas menacé par des ennemis acharnés à sa perte, sa disposition lypémaniaque le fait s'armer d'une fausse accusation contre lui-même.

Il déclare qu'il vient de commettre un crime épouvantable, le cadavre de sa victime est là, attestant son forfait,... il en parle avec un indicible effroi et la prévision d'un châtiment qui ne peut tarder. Parfois le délire, sourdement préparé de longue main, il est vrai, fait irruption soudainement et se fait jour dans un

éclair de violence imitant l'impulsion vertigineuse comitiale.

Un sieur C... Pierre, trente-sept ans, intempérant endurci, a de confuses appréhensions depuis quelques jours et il dort mal. Il continuait cependant à vaquer à ses affaires. Le 13 mai 1884, il est attablé dans un restaurant avec trois de ses amis. Tout à coup, il se saisit d'un couteau à découper, bondit sur ses camarades et les frappe avec acharnement... Le lendemain il explique qu'il avait pris ses amis pour des juges qui l'avaient condamné à mort.

Quant à la multiplicité et à la mobilité des phénomènes hallucinatoires, les quelques faits ci-dessous relatés en sont des exemples suffisamment nets.

Charles D..., âgé de quarante-deux ans, jardinier, célibataire, est un intempérant de longue date. Une habitude à laquelle il ne déroge guère est de prendre tous les matins 30 centilitres d'eau-de-vie et dans le courant de la journée une quantité à peu près égale. Il ajoute à cela environ, deux litres de vin et, de temps à autre, quelques verres d'absinthe.

D'une robuste constitution, indemne d'antécédents héréditaires, il a longtemps résisté aux effets de cette intoxication. Mais, depuis environ trois mois, son humeur a changé, il

est devenu irritable; la nuit, il n'a presque plus de sommeil et est tourmenté par des inquiétudes vagues.

En septembre 1888, il tombe tout à fait malade; il divague, voit des ennemis autour de lui. On l'amène à l'Infirmerie spéciale, en plein accès de délire alcoolique. Il nous raconte qu'il s'apercevait qu'on plaçait des excréments sous sa fenêtre tous ces derniers jours. La personne qui habite au-dessus de chez lui, urinait dans un pot de fleurs,... ça coulait par le trou d'échappement;... ça se répandait partout et ce n'était qu'un cri contre lui, dans la maison, car on l'accusait de faire toutes ces saletés. Cette même personne prenait aussi une échelle à l'aide de laquelle elle pénétrait chez lui et venait déposer ses excréments dans les tiroirs de sa commode et jusque dans sa soupière. Elle a *empoisonné* son lit.... C'est une abomination.... Les voisins le prennent pour un gâteux, l'appellent : « gros cochon... grosse vache... vieille saleté.... » On a aussi empoisonné l'eau du réservoir de la maison, et on a versé de l'acide salicylique dans une petite bouteille d'eau-de-vie,... etc. » Quelques jours avant son envoi à l'Infirmerie Charles D... avait été conduit au violon à la suite d'une scène désordonnée à son domicile.

« Dans la nuit, dit-il, j'entendis un agent et un valet de chambre « débattre le prix de ma peau ». Elle fut adjugée pour 100 francs. Une personne est venue apporter au commandant du poste 500 francs et une dépêche du procureur de la République pour demander si l'affaire était conclue.

« Deux individus ont ensuite pénétré dans ma cellule et ont essayé de s'emparer de moi; mais, je les ai repoussés à coups de poings. Ils sont revenus à la charge, armés, cette fois, de revolvers et de poignards. Je me suis mis à crier à l'assassin! Ce que voyant, mes agresseurs se sont retirés en disant : « Remettons « l'affaire à demain, 6 heures. »

« Le lendemain matin, le commissaire de police me fit porter, par un agent, du bœuf avec des carottes et un verre de vin. Les aliments et la boisson étaient empoisonnés. Je n'ai mangé qu'une carotte et je n'ai pas bu de vin; cependant j'ai été très malade. Vers huit heures, le procureur de la République arriva et dit aux personnes qui étaient présentes : « Qui donc « me débarrassera de cet animal-là? » Il envoya chercher un médecin pour déclarer que j'étais fou et que je devais être tué à coups de revolver. Mais le médecin ne voulut pas signer de certificat en disant *qu'il ne voulait pas*

tremper les mains dans une pareille affaire.

« On décida alors de m'étrangler. Mais le capitaine des pompiers m'a sauvé en faisant placer ses hommes dans les cellules voisines et derrière les portes.

« Le procureur a dit ensuite que j'avais volé des bijoux chez mon patron et que je les avais cachés dans ma chambre. « Aussi, disait-il, « pour qu'il n'y ait pas de preuves, il faut le « faire disparaître. » Enfin, on me trouva malade et on m'envoya à l'hôpital. Mais là, les sœurs m'espionnèrent toute la nuit par des judas pratiqués dans le plafond. Je les ai entendues dire : « Fait-il un nez! A-t-il une tête. Ah! non! « mais a-t-il une tête! En voilà un qui ne verra « pas lever le soleil demain! » Elles ont empoisonné une purge prescrite par le médecin, ont mis de l'arsenic dans le pain, de l'acide salicylique dans mon potage, dans mon lait, dans mon vin. La supérieure était continuellement à m'espionner et à me forcer à prendre le poison. Voyant le sort qui m'était réservé, je résolus de me sauver! » Charles D... s'enfuit, en effet, de la salle où il était couché; en proie au délire alcoolique, il traversa le jardin, franchit un mur et vint tomber dans la rue où on l'arrêta pour le conduire au Dépôt.

§ 1. *Raptus panophobique.* — Rien ne peut donner une meilleure idée de l'intensité du délire hallucinatoire de l'alcoolique que cette terreur panique qui s'empare de lui, lui fait parcourir souvent des distances considérables, sous l'irrésistible impulsion que les centres sensoriels, hyperexcités jusqu'à l'aberration fonctionnelle, transmettent aux centres moteurs. Essoufflé, épuisé, il s'arrête pour reprendre haleine, espérant avoir quelque avance sur ses ennemis; mais, il les voit, il les entend,... ils vont le rejoindre et il repart avec la vitesse d'une flèche, bondissant par-dessus les obstacles, ou s'y heurtant violemment, toujours éperdu, toujours affolé.

Un cultivateur de la Sarthe, B... Charles, âgé de cinquante-quatre ans, de robuste constitution, grand buveur, est sombre, inquiet, taciturne, depuis deux ou trois jours. On le trouve un peu changé, mais les constatations ne vont pas au delà de ce fait banal. Tout à coup, une nuit, il se lève sans cause plausible. On lui demande ce qu'il veut. Il se borne à répondre : « Je ne sais pas, je vais voir par là ce qu'il y a », et il disparaît. Dans la matinée du surlendemain des agents relevaient dans une rue d'un faubourg de Paris, un homme dont l'aspect était lamentable. Les vêtements

lacérés, le corps en sang, le visage couvert de déchirures, des lambeaux de chaussures aux pieds, l'œil hagard, il était affaissé sur la route. On ne put en tirer aucune explication. Au Dépôt, après avoir repris des forces, après avoir été pansé, il sort de cette espèce de collapsus. Nous obtenons alors de lui quelques renseignements. Il s'est enfui de chez lui, parce qu'il avait cru comprendre qu'on l'accusait d'un crime, qu'on allait venir pour l'arrêter, qu'il était sûr d'être condamné à mort, etc., réagissant sous l'action d'une excessive frayeur il s'était élancé à travers champs; mais, dans sa conviction, les gendarmes galopaient après lui. « Il s'agissait, nous dit-il, de gagner leurs chevaux de vitesse; j'ai franchi je ne sais combien de haies vives, j'ai traversé des taillis épais, impénétrables, et c'est là où j'ai laissé une portion de mes habits et un peu de ma peau. Ça gênait tout de même les gendarmes qui étaient forcés de faire un détour. Puis, la galopade recommençait.... Dans un bois grand comme une forêt je les ai distancés. J'ai bu à une fontaine. Un garde-chasse se présente et me demande ce que je fais là. Il n'avait pas l'air méchant : mais je n'ai pas perdu mon temps à causer. J'ai repris ma course,... l'eau que j'avais bue m'avait réconforté. A certains en-

droits, on criait : « C'est un mouchard », d'autres disaient : « Sauvez-vous! » Maintenant je désire voir le ministre de la justice pour lui démontrer mon innocence. »

Jean F..., valet de chambre, âgé de quarante et un ans, *buveur d'absinthe au litre,* est pris de panique, le 13 juillet 1886. Il s'imagine que tout Paris est en feu. Du centre de la ville où il habite, il court, d'un trait jusqu'à Argenteuil. où ses cris : « Au secours! au feu! » jettent l'émoi. On le questionne. Effaré, l'épouvante dans le regard, il répond : « Mais tout brûle! Vous ne voyez donc pas les flammes! Ça pétille pourtant assez. Tenez! entendez-vous le roulement des pompes à incendie! »

R... Henri, trente-huit ans, journalier, après une scène désordonnée à son domicile, où, dans l'emportement de la fureur alcoolique, il avait brisé tout ce qu'il avait pu atteindre, s'élance au dehors, arrive en courant au commissariat de police et déclare qu'on veut l'assassiner. Il demande à être protégé. Il est au comble de l'effroi. Dirigé sur le Dépôt, il nous raconte, le lendemain, toutes ses terreurs : « Neuf individus lui pissaient sur la tête,... les jets d'urine étaient de toutes les couleurs, et ça lui arrivait dans la bouche, pendant que trois autres indi-

vidus étaient *couchés en travers de sa femme, en plein sur sa matrice*, etc., etc.

Un autre alcoolique croit avoir encouru la colère de M. Carnot, *qui voit en lui un anarchiste dangereux*. Toute une nuit, il se livre à une course affolée dans les rues de Paris, voyant constamment derrière lui le chef de l'État avec un canon sous le bras, une mèche à la main, prêt à le mitrailler. Il s'était enfui de son domicile après avoir frappé sa femme de onze coups de couteau.

Le lendemain, à la visite, X... est beaucoup plus calme. Ses idées sont confuses. Il trouve néanmoins cette réflexion : « Ai-je eu une peur bête, hein ! » Il est couvert de sueur et tremble très fortement. Grand amateur d'absinthe, il en buvait jusqu'à deux litres par jour.

La terreur qui étreint l'alcoolisé en délire peut revêtir les formes les plus bizarres, prendre pour thème les situations les plus étranges, les plus impossibles à réaliser ailleurs que dans un cerveau en pleine anarchie psychosensorielle.

P..., Auguste, trente-deux ans, employé de commerce, insomne depuis plusieurs nuits, s'échappe un soir de son domicile, emporté

par un vertige panophobique... Sa demeure est cernée par des individus dont les armes reluisent dans l'obscurité. A peine est-il dehors, qu'il voit tout un escadron de dragons poussant une charge sur lui. Il s'engage dans un dédale de petites rues pour échapper aux cavaliers qui exécutent de terrifiants moulinets avec leurs sabres.

Le procès-verbal qui l'accompagne à l'Infirmerie indique que des agents ont trouvé Auguste P... au milieu de la chaussée, à demi-courbé vers le sol et dans la position d'un homme à la recherche d'un objet perdu : de la main droite, il tenait un revolver. Interpellé, il répondit : *Je cherche ma tête que ces brigands viennent de faire sauter d'un coup de sabre.* On eut beaucoup de peine à s'en rendre maître ; il criait aux gardiens de la paix : « Ah ! voilà l'infanterie maintenant ! » et il braquait son revolver sur eux. P... au moment de son entrée à l'Infirmerie est dans un état grave. Il a des sueurs profuses, de la fièvre, des soubresauts tendineux : son inconscience est complète. Nous le faisons diriger d'urgence sur Sainte-Anne.

§ II. *Analogies du délire alcoolique avec le cauchemar.* — L'un des caractères les plus

constants du délire alcoolique, avec l'anxiété qui en fait le fond, consiste dans ce décousu et ce désarroi des conceptions qui appartiennent aussi à ce mode d'activité cérébrale qu'on appelle le rêve. Ce sont ces analogies qui ont permis à Lasègue d'établir de si ingénieux rapprochements entre cette modalité délirante toxique et les fantaisistes et pénibles créations du rêve dont cette modalité délirante semble comme la continuation, à l'état de veille.

Gustave K..., âgé de quarante-six ans, employé, amené, le 9 mai 1889, à l'Infirmerie, après un raptus panophobique, fait le récit suivant : « Hier, après avoir passé une journée assez triste, attendu que j'étais dépourvu d'argent, je vis sur le soir que j'étais poursuivi par un tas de jeunes gens « qui me blaguaient sur mon paletot qui n'est plus de saison ». Je ne pouvais m'asseoir sur un banc sans qu'ils viennent me tourner en ridicule. Bref, je reste avec eux, buvant de l'*eau pure*, jusqu'à deux heures du matin. Le cocher qui les avait menés toute la journée et qui, en même temps, charriait des légumes, me rencontre et me dit : « Où allez-vous? » Je dis : « Aux Halles, prendre une soupe de deux sous. » Qu'à cela ne tienne; répondit-il, suivez-moi. » J'y vais;

très bien; mais après m'avoir fait faire six kilomètres, il me lâche. Je me trouve perdu. Je rencontre un autre homme, je lui demande ma route pour les Halles. « Je vais vous y mener », me dit-il aussitôt. Mais celui-là me mène dans un petit bouge. Je lui fais observer que je regrette bien, mais que je n'ai que deux sous. Oh! alors, ce féroce individu, de la bande des *coupeurs de poignets*, veut m'étrangler. Heureusement deux hommes entrent dans le lupanar et me sauvent. Je m'enfuis à toutes jambes. Je cherchais toujours mon chemin pour me rendre aux Halles, lorsqu'un un individu m'aborde poliment et me dit : « Monsieur est du quartier? — Non. — Oh! mais que monsieur prenne garde, il va se mettre dans la gueule du loup; car c'est ici le quartier des *coupeurs de poignets*. Je crois que vous vous en tirerez difficilement sans en laisser au moins un. Tenez! en voilà précisément qui jouent aux boules. » Effrayé, je me présente à eux... En les abordant, j'avais une peur bleue. Je leur offre aussitôt ma montre pour les bien disposer. L'un d'eux me répond : « Pourquoi faire? » Il y avait erreur; j'avais affaire à des personnes honnêtes. Je les suis et la rue où je les vois s'engager est bien la vraie, cette fois. Pas du tout, c'était un traquenard pour m'attirer chez

eux. Je sens que je suis pris. Ils me chassent. Je me sauve avec la vitesse d'un chat poursuivi par un chien et, haletant, je tombe chez le boulanger du coin. La fatalité me poursuit : les *coupeurs de poignets* sont là en train de délibérer sur mon sort, je les entends dire : « De l'or, ou sa mort ! » Et je n'avais toujours que mes deux sous.

Je vis à côté d'eux une horrible femme, une petite boiteuse qui semblait avoir une grande autorité sur eux. Je lui adresse une prière. Elle me commande de lui dire mon nom et mon domicile et elle ajoute : « C'est bien, vous pouvez vous en aller. » Je ne me le fis pas répéter. Mais j'avais à peine fait cent mètres que je les entends courir après moi, en criant, tous en chœur : « Arrêtez-le ! »

Arrivés sur moi, ils m'entourent : « Ah ! petit cochon, nous te tenons tout de même ! » « Vous voyez d'ici ma tête ! Et dire que les Parisiens laissent faire des choses pareilles, en plein jour ! Bref, leur chef donne des ordres et je me soumets à sa vengeance. Elle fut terrible. Il me fit uriner devant la petite boiteuse ; elle allait profiter de ma situation pour me couper le poignet et probablement quelque autre chose en même temps, et me pendre ensuite à un bec de gaz, lorsqu'il se fit une poussée dans

la foule. J'étais dégagé, renonçant à aller aux Halles, je courus au poste faire ma déclaration. »

Gustave K..., qui a les yeux injectés, la face rutilante et baignée de sueur, dont les membres sont agités par un tremblement très marqué, croit toujours à la présence des *coupeurs de poignets*. Il crie dans sa cellule, se défend contre la petite boiteuse : « Elle me tient, au secours ! à l'assassin ! »

§ III. *État cataleptique dans le délire alcoolique.* — Harcelé par des visions terrifiantes, le délirant alcoolique cherche habituellement à se soustraire par la fuite au danger dont il se croit menacé. Sous le coup du vertige de la peur, il court affolé dans les rues et parfois sur les toits, selon l'issue qui lui est le plus promptement ouverte. Mais l'extrême frayeur peut parfois lui enlever ses moyens de locomotion et l'immobiliser dans la stupeur.

Ernest S..., âgé de trente-trois ans, employé chez un vernisseur, se présente le 5 mai 1888 à la consultation de l'hôpital Cochin. On le trouve tellement étrange qu'on se refuse à le recevoir. On l'envoie à l'Infirmerie spéciale avec le bulletin suivant : « Délire, hallucinations

de la vue et de l'ouïe. Le malade se croit poursuivi. Alcoolisme invétéré. »

Au moment où on l'amène dans la salle d'examen, il marche tout d'une pièce, lentement, automatiquement. Il reste devant nous immobile, dans une apparence de raideur de tout le corps. Il semble comme figé par la peur. Sourd à toutes les stimulations, muet, analgésié totalement, il demeure dans une attitude cataleptique, les yeux fixes, hagards, le front mouillé de sueur. Son regard s'attache sur un même point avec une indicible expression d'épouvante; il n'exécute pas un geste, pas le plus petit mouvement. On l'approche sans qu'il paraisse s'en émouvoir ou même s'en rendre compte. La peau est chaude, le pouls fréquent et vibrant. La main posée sur les masses musculaires perçoit des frémissements ondulatoires. Les membres gardent les positions qu'on leur donne, comme dans la catalepsie. Les traits sont en quelque sorte fixés dans une expression de terreur qui se maintient des heures sans la plus légère modification. Il est inutile de chercher à détourner ses regards du point sur lequel ils se portent; aucune sollicitation ne parvient à réaliser une diversion. A un seul moment, il consentit à un langage mimique extrêmement sommaire.

Nous lui demandions s'il apercevait des bêtes féroces, des serpents; il fit un très léger signe affirmatif de la tête et ce fut tout. La respiration est courte, haletante, la bouche entr'ouverte; la sueur inonde le corps. Les pupilles sont extrêmement dilatées.

Son immobilité ressemblant à certains états tétaniformes, il y avait intérêt à rechercher si la production d'un bruit brusque et strident provoquerait des soubresauts; mais des expériences de ce genre n'amenèrent aucun résultat. Il garda son immobilité de statue. Cependant le phénomène de la trépidation spinale fut assez facilement obtenu.

Cette terreur cataleptisante dura cinq heures. Puis, tout à coup, il se mit à pousser des cris, des appels désespérés dans sa cellule : « Ouvrez-moi! Ouvrez-moi! ils sont là plus de cinquante qui veulent me tuer. » Il s'élance sur la porte qu'il cherche à enfoncer, criant toujours : « Les voilà! les voilà! » Il demande un verre d'eau. Avant de boire, il fait cette remarque : « Quand j'aurai bu ça, je serai bel et bien empoisonné. » Deux heures plus tard, Ernest S... retombe dans sa stupeur, avec le même regard fixe, mais cette nouvelle phase dure peu et est bientôt remplacée par une extrême agitation. Il bouleverse les objets de

literie, se blottit dans les coins, appelant au secours : « Venez! Venez! ils sont là derrière le mur; dépêchez-vous, ils vont tirer par la fenêtre. » Il trouve un moment de calme relatif pour expliquer à l'un des internes qu'il a été obligé de *faire le mort pendant toute la nuit pour ne pas être assassiné*, il entendait armer les revolvers; il connaît les individus qui veulent le mettre à mort : *ce sont de vieux amis devenus enragés contre lui* qui ont monté ce complot, sous le prétexte qu'il avait appelé la fille de l'un d'eux : sale p... »

Cette terreur cataleptisante est d'ailleurs un phénomène tout à fait exceptionnel dans le délire éthylique. Sur plusieurs milliers d'alcooliques nous ne l'avons notée que très rarement. Mais il importe de remarquer que, d'après les renseignements qui nous furent fournis, Ernest S..., a des antécédents héréditaires fâcheux; son père a été interné à Bicêtre à la suite d'excès alcooliques. On constate dans sa conformation physique certains stigmates de dégénérescence (oreilles sessiles, face asymétrique, léger prognathisme).

S... a, depuis plusieurs années, contracté des habitudes alcooliques : éclectique en son intempérance, il s'adresse à l'absinthe, au rhum, au vin dont il évalue sa ration quotidienne à trois

litres. Cinq ou six jours avant l'explosion de l'accès, il s'était senti mal à son aise et il avait dû interrompre son travail. Le sommeil, depuis longtemps mauvais, avait, dès ce moment, fait complètement défaut. La nuit était signalée par des inquiétudes confuses, de l'agitation, des promenades sans but. Puis, tout à coup ses hallucinations se précisent, il voit autour de lui des individus qui le menacent; et, profitant d'une courte absence de sa femme, il descend nu-pieds dans la rue. Il est ramené presque aussitôt chez lui par des voisins et sa famille inquiète le conduit à la consultation de l'hôpital Cochin.

Ernest S... envoyé à l'asile Saint-Anne s'est amélioré progressivement. Quelques mois après il a été rendu à la liberté et depuis lors, en nous en tenant aux renseignements dont nous disposons, il n'a pas eu de nouvel accès.

§ IV. *Exacerbation nocturne du délire alcoolique.* — L'alcoolique délirant est, entre tous les aliénés, celui chez lequel la peur acquiert un véritable caractère symptomatologique, car les angoisses du lypémaniaque pur ne se rapportent pas si bien à cet état émotionnel.

En sa qualité de peureux, le frisson de l'effroi l'envahit surtout dès qu'il se trouve dans l'obs-

curité : il a peur de l'ombre et des ténèbres et c'est en partie au moins à cette circonstance qu'il faut attribuer le phénomène si caractéristique dont nous avons parlé : l'*exacerbation nocturne.*

Pour porter un jugement exact sur des malades de ce genre, l'observation de jour doit se compléter par l'observation de nuit et c'est cette dernière qui est assurément la plus importante.

Voici un homme qu'on vous a dépeint sous un aspect assez sombre : c'est, dit-on, un agité, un violent, un impulsif, un halluciné, dont on signale les actes désordonnés et dangereux. Et cependant, il est là devant vous, calme, convenable, d'apparence assez placide ; il vous écoute, répond avec une suffisante lucidité à vos questions et souvent il protestera énergiquement contre les faits qu'on lui impute ou les taxera au moins d'exagération. En tenant compte de son extérieur tranquille, de son langage cohérent et mesuré, on serait tenté de le croire, si, en l'examinant attentivement, on ne percevait quelques signes qui commandent au moins la réserve : une vague inquiétude du regard, l'injection plus ou moins marquée des conjonctives, la trémulation des muscles de la face, le tremblement des extrémités, l'enduit saburral

de la langue animée de petites secousses fibrillaires, etc., etc. Alors, la plus vulgaire prudence conseille de surseoir à toute appréciation définitive.

La nuit est venue... le même homme, tout à l'heure raisonnable et maître de lui, s'émeut, s'inquiète, s'agite. L'ombre va se peupler de fantômes, d'animaux, d'individus armés. Des apparitions sinistres le font passer par toutes les transes de la peur. Effaré, il se cache le visage pour soustraire ce spectacle terrifiant à sa vue, il appelle au secours, il heurte violemment à la porte... il veut fuir. La raison est devenue lettre morte pour cet affolé, si différent de ce qu'il était quelques instants auparavant à l'éclat du grand jour. Dans un raptus panophobique il peut se porter aux actes les plus violents, au suicide, à l'homicide.

Il nous serait facile de citer de très nombreux cas dans lesquels l'alcoolisé met à profit ce calme apparent, trompe une vigilance d'ailleurs peu assidue, dans ces conditions de demi-sécurité, pour s'attaquer soit à lui-même, soit à son entourage.

Quiconque a vu un certain nombre d'alcoolisés a sûrement entendu faire cette remarque : « Un tel ne pouvait rester sans lumière ; toute

la nuit il lui fallait une bougie allumée dans sa chambre. »

Un délirant alcoolique que nous avons été appelé à examiner, après une tentative de suicide, nous disait : « Je ne pouvais pas trouver ma boîte d'allumettes; ça devenait trop horrible. J'ai sauté par la fenêtre. *Si j'avais pu rallumer ma bougie qui s'était éteinte, ça ne serait pas arrivé!* » Le suicide des alcooliques est bien souvent, comme dans le cas présent, une fuite aveugle qui mène à la mort ou met la vie en péril, plutôt qu'un suicide vrai, c'est-à-dire *intentionnel.*

Si dans la folie sensorielle que constitue le délire alcoolique, la prédominance est largement acquise aux hallucinations de la vue sur celles des autres sens, ainsi que l'a si judicieusement fait ressortir le professeur Lasègue, il convient de reconnaître cependant que les hallucinations de l'ouïe, de la sensibilité générale, de l'odorat et du goût interviennent aussi dans la symptomatologie si mouvementée de cette forme d'aliénation mentale. Nous avons déjà vu figurer les troubles sensoriels auditifs dans des observations précédentes. Dans celle qui va suivre, ils sont des plus précis.

Auguste F..., trente ans, ébéniste, amené au dépôt le 2 avril 1887, au quatrième jour d'un

accès de délire alcoolique, se plaint d'être poursuivi par des hommes et des femmes depuis quelque temps. Il les entend, la nuit; il reconnaît le sexe de ses persécuteurs au timbre de leur voix, il distingue leurs pas dans l'escalier de sa maison. Ces personnages causent entre eux et se concertent pour le voler. Il se tient sur ses gardes de manière à se défendre contre le premier voleur qui entrera : au moment où il avancera la tête, il le frappera avec une hachette dont il s'est muni. Par mesure de précaution, il a placé son lit près de la porte, ce qui a empêché les voleurs d'entrer. Il les a entendus redescendre l'escalier, vers le matin, au *petit jour*. En s'en allant ils discutaient sur l'affaire du *chien blanc contre le chien noir*, en disant qu'elle était réglée. En se séparant, ils se sont dit : « Nous reviendrons la nuit suivante. » Il a été certain, à ce moment, qu'ils avaient quitté la maison, car il a perçu le bruit de leurs galoches sur le pavé de la rue. Cependant, il ne s'explique pas pourquoi, il n'a pas entendu ouvrir la porte cochère, car habituellement *elle grince quand on l'ouvre.*

La nuit suivante, les voleurs sont revenus... Ils ont fait des trous dans le mur de sa chambre, avec une vrille. L'un d'eux a dit ; « Fais

attention, tu arrives au papier, il est temps de s'arrêter. » Sa chambre ne lui paraissant pas sûre, il se plaignit au propriétaire, en lui signalant le va-et-vient incessant des voleurs, toutes les nuits. Il réclama une surveillance spéciale... On l'envoya à l'Infirmerie.

Un autre entend dire : « On va l'arrêter; c'est lui l'assassin. » Aussitôt, il s'arme d'un couteau et se met sur la défensive... Il perçoit des bruits de pas, on est déjà à sa porte... Il n'attend pas ses ennemis — il avait trop peur, nous dit-il — il se frappe de son arme en pleine poitrine... mais sa main tremblait... le couteau ne pénétra que superficiellement.

Les troubles de la sensibilité générale sont extrêmement communs dans le délire alcoolique. L'halluciné sent des bêtes courir sur la surface de son corps, la brûlure de liquides corrosifs que ses ennemis lui lancent, le contact terrifiant de cadavres, il perçoit sous sa peau, au dedans de lui-même, le cheminement d'animaux qui ont pénétré par l'un des orifices naturels. Parfois, c'est un délire hypochondriaque très actif qui se dévoile et évolue avec la rapidité ordinaire des troubles délirants aigus d'origine toxique.

Eugénie B..., trente-sept ans, matelassière, s'alcoolise depuis cinq ou six ans (vulnéraire et

vin dont la dose quotidienne n'est guère inférieure à trois litres). Le désordre mental, après avoir préludé par de l'agitation ambulatoire nocturne, s'accentue tout à coup et nécessite son envoi au Dépôt. Au moment où elle se présente à la visite, son attitude est étrange. Elle fait des bonds désordonnés, pivote sur elle-même, relève ses jupons, les rabaisse, les secoue violemment pendant que sa physionomie exprime la terreur la plus vive et qu'elle pousse ces exclamations d'épouvante : « Le voilà!... oh! le voilà!... c'est affreux! il est entré sous ma chemise... Otez-le! ôtez-le! Là là! le voilà... il monte encore; ses griffes m'entrent dans les chairs. Mais étranglez-le donc... oui, le chat, le chat! attrapez-le... il est entré, en passant par-dessous mes jupons. Tenez! Tenez, il est entre les cuisses maintenant... Sale bête, va! » Et elle fait le mouvement d'une personne qui se débarrasse d'un animal, le chasse de la voix et du geste.

Une autre femme, Françoise G..., quarante ans, sans profession, est amenée à l'Infirmerie. On vient de la retirer de la Seine, où elle s'est jetée après une course affolée... Elle raconte « que des crimes épouvantables ont été commis dans sa maison qui est remplie de cadavres. On en avait placé deux dans son lit... Le froid l'a

réveillée, elle touche à droite, un mort, elle touche à gauche, autre mort... A ce contact affreux, elle a bondi hors de son lit... Convaincue qu'on allait l'assassiner à son tour, elle s'est enfuie et a couru longtemps à travers Paris. Elle serait bien rentrée à la maison, mais elle croyait que son mari la guettait pour la tuer... Elle a préféré aller se jeter à la rivière. » La trémulation généralisée, l'injection des conjonctives, l'insomnie, la nature des terreurs et des idées de persécution ne laissent aucun doute sur le diagnostic de délire alcoolique.

La perversion sensorielle entraîne la plus étrange des mimiques lorsqu'elle persuade au malade que des animaux entrent dans son corps, par les orifices naturels, la bouche, le nez, les oreilles, l'anus. Un intoxiqué aigu que nous interrogions laissait toutes nos questions sans réponse, et s'absorbait dans une seule occupation : saisir avec la main, et par la queue, les rats qui s'introduisaient dans sa bouche, l'un suivant l'autre, sans arrêt : « Encore un ! Encore un ! Pas moyen d'en saisir un seul ! » s'exclamait-il, avec une mine effarée. « Ils défilent tous dans mon estomac, c'est horrible ! » Un autre se livrait à des mouvements désordonnés pour repousser une meute

de chiens ; ceux qui tenaient la tête *s'étaient enfourrés dans son derrière* et *aboyaient dans son corps*, criait-il ; les mains à l'orifice anal, il se défendait de son mieux contre cette invasion qui le terrifiait. Pour un troisième, c'était une situation à peu près analogue, mais elle se compliquait d'un autre élément de terreur. Le malade s'imaginait que des ennemis, *après avoir lâché sur lui tout une ménagerie*, lui insinuaient dans l'anus *une mèche incendiaire*. Littéralement inondé de sueur, dont les gouttes ruisselaient et mouillaient le parquet, il bondissait dans un indicible affolement, et, s'attendant à une explosion imminente, il jetait ce cri d'alarme : « Gare ! Gare ! ça va partir ! »

III

LES DÉGÉNÉRÉS HÉRÉDITAIRES

L'hérédité est le fait qui domine de très haut l'étiologie générale de la folie. On n'en est plus à démontrer que les maladies de l'esprit sont héréditairement transmissibles, sans qu'il faille, cependant, aller jusqu'à décréter la fatalité de cette transmission.

De même que le vice héréditaire, sous toutes

ses formes, tend à se révéler dans la constitution physique de l'individu; de même, les affections cérébro-spinales des ascendants — psychoses ou névroses — ainsi que les causes dégénératives auxquelles ils ont pu être soumis, par exemple, l'alcolisme pour ne citer que la plus commune et la plus puissante — sont appelées à retentir sur la descendance à des degrés divers dont deux sont ici à retenir :

1° A influence *minima*, c'est une simple et vague prédisposition aux désordres de l'intelligence, menace dont la réalisation est purement contingente et fortuite, subordonnée qu'elle est, le plus souvent, aux aventures malheureuses de l'existence, à la violation des règles de l'hygiène, etc.

2° Mais les conséquences héréditaires nocives se sont accrues, au point de vicier, de toutes pièces, et *a principio*, le produit, de manière à engendrer une *difformité* ou une *infirmité congénitale*, dans l'ordre des déviations intellectuelles morales et affectives, difformité morale souvent alliée, d'ailleurs, avec une ou plusieurs malformations physiques, à des tics, etc., etc.

C'est à ce produit, réalisant une *atypie psychomorale*, qu'on doit appliquer la dénomination de *dégénéré héréditaire*.

L'hérédité n'a plus, en ce cas, seulement créé cette simple prédisposition qui n'emporte point, avec elle, l'idée d'une altération déjà constituée; elle a engendré un *état*, ou mieux, *une espèce morbide*, un être à part enfin, ayant un mode de sentir et de réagir qui lui est propre.

Les beaux travaux de Morel (1), travaux repris et complétés avec une rare sagacité et une incontestable rigueur clinique par M. Magnan (2), continués par les élèves de ce maître éminent, ne laissent plus, en cette question, place pour aucun doute. Il existe bien réellement, en pathologie mentale, des individualités psychopathiques qui se différencient nettement des autres formes d'aliénation, par le caractère de leurs dispositions natives, la désharmonie fondamentale de leurs facultés, les étranges anomalies de leurs tendances et, *épisodiquement*, par leur servitude morale, du fait d'*obsessions*, d'*impulsions*, conscientes, d'*idées fixes, veritables tics moraux* d'une importance diagnostique capitale; par la facile et soudaine

(1) Morel, *Traité des dégénérescences physiques, morales et intellectuelles de l'espèce humaine*. Paris, 1857.

(2) Magnan, *Leçons de Sainte-Anne*. 1882-1883. — Paul Garnier, *Soc. méd. psychol.* 1886. — Saury, *Étude clinique sur la folie héréditaire*. Paris, 1886. — Legrain, *Du délire chez les dégénérés*. Thèse, Paris, 1886, etc.

explosion de *troubles delirants*, à marche heurtée, paroxystique, à distribution incohérente et désordonnée, à manifestations protéiformes, à ressauts et à modifications brusques, échappant presque à toute prévision.

Ce n'est que sur ce terrain de choix que l'on constate cette symptomalogie *assez spéciale pour être spécifique*, c'est-à-dire, pour donner lieu à la création d'une entité clinique, la *folie des dégénérés*. Celle-ci, forcément très compréhensive, réclame dans son cadre tous les représentants des *déviations psycho-morales*, depuis le plus extrême degré, depuis l'*agénésie dégénérative* de l'idiot et de l'imbécile, jusqu'à la désharmonie morale de l'individu, qui, par le développement brillant de ses facultés intellectuelles, se pose au haut de l'échelle, mais reste néanmoins dans la catégorie des déviés, des *atypiques*, par le fait des lacunes profondes, des anomalies de son organisation, que ne réussit pas à masquer totalement une activité cérébrale supérieure. Que d'*infirmes moraux* faisant brillante figure dans le monde où s'affirment, chaque jour, la vivacité de leur esprit, l'ingéniosité de leurs travaux, parfois même le côté génial de certaines de leurs productions! Pénétrez dans l'intimité de leur personnalité psychique et vous demeurerez confondu de la

profondeur de certaines misères morales, cachées sous ce riche manteau.

Il est remarquable que la *rétrocession dégénérative* tend à reprendre, tout d'abord, sur le domaine des acquisitions représentant la somme de perfectionnement actuel de l'être humain, ce qui en est comme le résumé et le couronnement, à savoir les hautes qualités morales directrices. Au premier degré de cette rétrocession, l'altération réside, en effet, principalement dans une lésion des facultés morales et affectives, et par dégradations successives, elle descend jusqu'au dernier échelon des agénésies constitutionnelles.

Mais, qu'il s'agisse de cet état d'oblitération extrême qui annihile, en quelque sorte, la vie mentale, de ce niveau intermédiaire, qui est simple la faiblesse d'esprit, ou de la désharmonie et de la déséquilibration psychique du dégénéré, porté au haut de l'échelle par l'essor de quelques riches facultés, la tare congéniale est de même nature. La différence ne réside que dans le degré de l'infirmité.

Tel est le sol sur lequel il faut s'attendre à voir naître ces anxiétés obsédantes, ces impulsions, ces idées fixes, ces étranges aberrations sexuelles, ces divagations de la vanité morbide, ces crises délirantes polymorphes dont les

observations qui suivent reproduiront quelques-uns des traits principaux, bien que nous ne puissions songer à les présenter, ici, dans tous leurs détails ; car, ce serait donner à ce chapitre une étendue que comporterait seule une monographie sur cette question si intéressante.

1. Obsessions avec conscience.

Maladivement préparé à prendre prétexte des circonstances les plus banales et les plus futiles, pour mettre en relief sa disposition émotive et son aptitude particulière à se laisser accaparer par une idée fixe, bizarre, saugrenue, grotesque, par une *manie étrange*, le dégénéré héréditaire s'inquiète et se trouble, alors même que sa raison, enchaînée, mais non absente, lui commande le calme ou lui interdit de se livrer à tel acte absurde. Les indécisions, les doutes, les perplexités anxieuses, les scrupules, les craintes sans nombre vont naître pour les choses les plus insignifiantes de la vie journalière.

Ce qu'il a fait, a-t-il eu raison de le faire? La résolution prise, si résolution il y a, ne produira-t-elle pas des conséquences désastreuses? A voir l'intensité du trouble qui se révèle, on pourrait croire qu'une affaire importante est en jeu. Non, la question à trancher

est de décider, par exemple, le vêtement à mettre, la place que doit occuper tel ou tel objet, ou de quel pied il faut sortir de la maison?

Il y a là motif à des interrogations sans fin, à des hésitations troublantes, à des pratiques puériles.

Toujours prêt à spécialiser le désordre de sa sensibilité morale, l'obsédé qui est ici en cause appartient à cette tribu d'individus que le monde traite d'*originaux*, de *monomanes*, sans soupçonner, le plus souvent, le torturant supplice que la plupart de ces malheureux endurent. Parfois, rien dans la conduite extérieure ne décèle le *tic moral*, dont le joug cependant domine l'existence. L'*obsédé* s'ingénie à dissimuler la servitude qu'il subit. Mais il arrive que, fatigué de cette lutte incessante et secrète entre cette tyrannie et une volonté dont il ne compte plus les défaillances, il se détermine enfin à se confier à un médecin, à solliciter ses conseils.

A moins de complications délirantes que la forme même du désordre mental n'appelle pas, ces malades continuent à participer au mouvement de la vie sociale; la plupart ne franchissent jamais le seuil de l'asile d'aliénés, et cependant, chez beaucoup, l'appréhension de la folie est très grande. Aussi bien, ce que l'on

connaît de leurs misères morales est-il emprunté, en grande partie, au récit qu'ils en font dans le cabinet du médecin, dans de longs épanchements où ils trouvent déjà comme un soulagement.

Mlle X..., âgée de dix-sept ans, indemne de stigmates physiques de dégénérescence, appartient à une famille des plus honorables qui lui a fait donner une instruction très complète; on dit volontiers d'elle, dans son entourage, qu'*elle a hérité de sa mère*, originale, excentrique et névropathe. Elle a toujours montré un caractère inégal, fantasque, une impressionnabilité excessive. Aujourd'hui, d'une gaieté bruyante et exagérée; demain, d'une tristesse qui va souvent jusqu'au mutisme obstiné, Mlle X... est un sujet d'étonnement pour tous ceux qui l'entourent.

Depuis un an, environ, elle est tourmentée par la crainte d'un contact impur. Elle évite de toucher directement les boutons de porte et les crémones des fenêtres, prenant soin de s'envelopper préalablement la main avec un mouchoir. Malgré cette précaution, elle ne se croit pas suffisamment prémunie contre toute souillure. Elle passe une grande partie de ses journées dans son cabinet de toilette, procé-

dant à des lavages réitérés et minutieux, brossant ses doigts au point de les faire saigner. En outre, elle a les scrupules les plus singuliers, attribue à certains mots une *portée compromettante*, questionne, à tout instant, ses parents avec une très vive émotion pour savoir d'eux si elle n'a pas prononcé les mots redoutés : la réponse ne la satisfait presque jamais, et on l'entend alors émettre certaines phrases bizarres auxquelles elle attribue une *influence neutralisante*. Cette jeune fille, qui éprouvait aussi un vertige très intense dès qu'elle s'approchait de la fenêtre pour regarder dans la rue, de la hauteur d'un deuxième étage, fut très améliorée par le traitement hydrothérapique associé aux ferrugineux, à un entraînement gymnastique méthodique et au séjour à la campagne.

M. X..., trente-deux ans, ingénieur civil, vigoureux, bien constitué, a des antécédents héréditaires fâcheux. Sa mère est morte au cours d'un accès de délire mélancolique; son père est un homme bizarre, emporté, intempérant. Voici le propre récit du malade :

« Depuis que je suis en état de porter un jugement sur moi-même, j'ai conscience de n'avoir jamais été comme les autres. Je n'ai jamais eu aucun goût pour les plaisirs que l'on

recherche d'ordinaire, ou du moins, je m'en détourne à force d'en soupeser les conséquences possibles en d'interminables suppositions. J'ai les idées les plus ridicules sur bien des choses ; je suis envahi par toute une série de pensées plus grotesques les unes que les autres. Le plus étrange, c'est que, malgré la conviction où je suis de leur puérilité, elles me reviennent sans cesse à l'esprit. C'est une véritable obsession. Je m'interroge indéfiniment sur des riens. *Je me mets constamment sur la sellette* et il faut que je réponde à mille questions, sous peine d'être troublé, bouleversé pour longtemps.

« Je ne puis me résoudre à une décision ferme, et cela dans les circonstances les plus simples. M'arrive-t-il pourtant d'en finir et de faire mon choix, je suis encore plus malheureux, car je me persuade aussitôt que j'aurais dû opter pour la détermination contraire. Dois-je entreprendre un voyage, obligation fréquente dans ma position, c'est encore toute une affaire. A peine suis-je parti, après bien des hésitations, bien des conflits entre le pour et le contre, que je voudrais revenir sur ma résolution et retourner au point de départ. L'idée que je suis emporté à toute vapeur, loin de ce point de départ, me cause une angoisse

telle que je ne me sens plus complètement maître de moi et que je pourrais en arriver, dans mon affolement, à me précipiter par la portière du wagon... »

M. X..., vingt-sept ans, employé dans un ministère, jeune homme d'une intelligence vive et malheureusement *analytique*, est depuis dix ans en proie à des craintes, à des perplexités, à des obsessions qui font le malheur de son existence. Il est issu d'une famille où l'on ne compte pas d'aliénés avérés, mais où il existe nombre de névropathes, d'originaux, d'excentriques.

M. X... a été de tout temps un timoré, un inquiet; servi par un esprit brillant, il eut de grands succès au lycée où il remporta tous les prix. Dès l'année de sa rhétorique, il fut pris d'une étrange obsession, il s'imaginait toujours que *sa braguette était ouverte;* il y portait constamment sa main et s'attirait de vertes réprimandes de la part de ses professeurs, qui étaient tentés de lui attribuer des habitudes qu'il n'eut jamais, assure-t-il. Puis, ce furent d'interminables interrogations sur les moindres particularités qui s'offraient à son examen avec l'enchaînement, en quelque sorte automatique, des *pourquoi*, des *comment* et des

peut-être; des perplexités surgissant à propos d'incidents futiles, des vérifications multipliées, à l'infini, sur le *fait qu'une porte était ouverte ou fermée*, des blâmes incessants sur sa conduite, des angoisses provoquées par la crainte du feu, etc., etc. « J'ai toujours eu, nous disait-il, l'*esprit encombré* de la *critique* de *moi-même*. Je ne puis m'empêcher de revenir sur tel ou tel acte accompli aussi banalement que régulièrement, comme tous ceux de la vie courante, sans y trouver à redire. *J'ai la manie de l'auto-vitupération*, et mon plus grand tourment réside peut-être encore dans la crainte d'être deviné par ceux qui m'entourent. Ce que je vous dis là, j'espère encore que tout autre l'ignore, mais je n'en suis pas sûr et cette incertitude contribue encore à m'agiter. Je n'ai jamais pu faire une visite sans être torturé par l'idée que, peut-être, *ma braguette était ouverte*, malgré le contrôle incessant que j'exerce sur cette partie de mon habillement. Mon esprit inquiet jusqu'à l'absurde me persuade toujours qu'un mouvement en a pu défaire l'arrangement. Je m'astreins à une grande raideur de tenue, pour obvier à cet inconvénient... Je sens que mon air est gauche et guindé de ce fait, mais je n'y puis rien... De temps à autre, je jette un regard à la déro-

bée, mais cette vérification n'est pas suffisante, et c'est le plus souvent jusqu'à dix fois, en peu d'instants, que je porte la main à ma braguette; cette préoccupation m'a toujours empêché de passer une soirée agréable au théâtre, que j'en suis arrivé à fuir, comme tous les lieux publics. Je m'interroge sur toutes choses et ma recherche porte sur des pointes d'aiguille, des enfantillages. J'en ai la pleine conscience, mais *mon esprit marche malgré moi.* J'entrevois toujours un problème qui va s'imposer irrésistiblement à mon examen et réclamera toute mon attention, sans qu'il y ait la moindre utilité ou opportunité à la poursuite de cette solution. Je ne puis me mettre au lit, sans aller un grand nombre de fois, de la porte à la fenêtre, et réciproquement, pour m'assurer qu elles sont bien fermées. A peine suis-je couché que le doute renaît, fort, irrésistible, rend le sommeil impossible, me pousse enfin, après de vaines résistances, hors du lit, pour vérifier de nouveau. A l'époque de l'exacerbation de cette obsession, je passe à cette occupation une bonne partie de la nuit : la fatigue fini par amener le sommeil. Mes inquiétudes ont encore le feu pour objet. Je fais de minutieuses inspections dans ma chambre : la façon seule dont j'éteins ma bougie est d'un ridicule

achevé... A peine est-elle éteinte, avec ce luxe de précautions, que je recommence mon enquête. Je vais flairer les rideaux, mes effets, afin de constater, par l'odeur d'une étoffe qui brûle, ce commencement d'incendie que je redoute. Quant à ce besoin de me critiquer moi-même, il se révèle en tout et empoisonne ma vie : j'en suis à me reprocher la façon dont je prends mon verre à table, pour le porter à mes lèvres, la manière dont je regarde les gens que je croise dans la rue, etc., etc.

M. X..., comme tant d'autres obsédés, tentait des dérivatifs psychiques, pour interrompre le déroulement automatique de sa pensée sur les sujets qui s'imposaient à son esprit avec cette fatigante répercussion de « pourquoi ».

Semblable à ces peureux qui s'efforcent de tromper leur émoi, en sifflant allègrement, la nuit, à la traversée d'un bois, M. X... essayait de chanter pour écarter l'obsession de l'idée fixe, moyen qui ne lui réussissait, d'ailleurs, que fort peu. Ce malade, dont l'état général était devenu fort médiocre, a guéri. Il souffrait d'une dilatation de l'estomac et d'atonie intestinale avec constipation opiniâtre, troubles digestifs non antérieurs, mais postérieurs au désordre mental. Un traitement approprié amena, en quelques mois, l'amélioration simultanée

de la santé physique et de la santé morale.

Un autre malade, appartenant au même groupe des obsédés et des *appréhensifs*, prit immédiatement soin de poser, en quelque sorte, ses conditions avant de se soumettre à mon examen : « Vous m'excuserez, mais permettez-moi de vous taire mon nom : je serais trop malheureux de savoir que dans la pensée de quelqu'un, même de mon médecin, les bizarreries que j'ai à vous exposer sont accolées à mon nom. » Ce malade, après avoir tout au plus consenti à donner un prénom... probablement quelconque plutôt que son prénom véritable... entreprit l'histoire de ses perplexités, de ses doutes, de ses appréhensions. Homme de quarante-six ans, grand, vigoureux, riche propriétaire vivant à la campagne, il a toujours été un excentrique légèrement intempérant à ses heures, d'un assez faible niveau intellectuel. M. X.., avait eu, quinze ans auparavant, une première atteinte de sa maladie morale. Au bout de cinq à six mois d'une existence active, où les exercices musculaires avaient une grande part, un calme, au moins relatif, s'était produit. Une dizaine d'années plus tard, une deuxième atteinte « de son mal » s'était manifestée et d'une manière beaucoup plus accentuée que la première fois.

M. X... est, à l'heure actuelle, si maladivement timoré qu'il refuse d'écrire une lettre dans la crainte de se compromettre. Ses doutes, ses indécisions naissent à tout propos. Il examine la physionomie des gens pour voir si on ne le prend pas pour un voleur. Au moment des paroxysmes, ses inquiétudes deviennent telles qu'il est mouillé de sueurs; angoissé, dans une sorte d'état vertigineux, il est, à ce point, malheureux sous le coup de ces crises, qu'il pense au suicide. Son esprit est accaparé par des idées fixes, saugrenues; il est parfois obsédé par la recherche angoissante du mot, par des interrogations mentales « qui n'en finissent plus ». L'hérédité figure ici comme dans presque tous les cas de ce genre (mère hystérique, père buveur, une tante maternelle et un cousin germain aliénés).

Mon éminent prédécesseur à l'Infirmerie spéciale, le Dr Legrand du Saulle (1), auteur d'un très-intéressant mémoire sur *la folie du doute avec délire du toucher*, a fait, à propos de ces sortes d'obsessions, une tentative de systématisation en cherchant à établir qu'il s'agissait, en l'espèce, d'une entité nosologique ayant

(1) Legrand du Saulle, *Folie du doute avec délire du toucher*. Paris 1875.

une évolution régulière et méthodique. Le *doute*, selon lui, ouvrait la scène morbide, et par une progression naturelle de l'affection, le malade en arrivait à y adjoindre la manie du toucher; de là, l'utilité de l'appellation qu'il proposait. Mais, comme on l'a déjà remarqué, les faits ne rentrent pas, en général, dans cette formule étroite. L'obsession du *doute* existe souvent indépendamment de celle du toucher, et d'autre part, le trouble émotif du déséquilibré fait intervenir sur la scène tant d'autres épisodes, qu'il est difficile de le limiter à un cadre aussi restreint. Il est fréquent qu'un malade atteint de la *folie du doute* soit en même temps un agoraphobe, un claustrophobe, un dipsomane, un coprolalique, un onomatomane (1), un pyrophobe, un arithmomane, un aboulique, etc.

On ne saurait plus songer à faire de toutes ces bizarreries morales autant de monomanies ou d'entités distinctes. Selon l'heureuse expression de M. Magnan, ce ne sont que des *syndromes épisodiques*, reliés par une origine commune à l'état de dégénérescence mentale.

(1) Charcot et Magnan, *De l'Onomatomanie* (*Archives de neurologie*, 1885).

2. Impulsifs proprement dits (monomanes instinctifs)

L'*idée fixe* appétitive du suicide et de l'homicide.

Voici maintenant des faits où la *volonté pervertie* luttant contre la raison et triomphant d'elle, le plus souvent, va poser des actes autrement graves. La sollicitation instinctive naît de toutes pièces, en dehors de toute logique, de tout motif même délirant. Elle n'a aucune raison d'être, et pourtant elle l'emporte d'ordinaire en force et en tenacité sur l'idée impulsive qui est la résultante d'un délire de persécutions, par exemple, pour prendre le *type logique* de la folie. Un malheureux insensé se croit victime d'odieuses machinations, il a souffert longtemps, patiemment, passivement. Un jour arrive, où, à bout de tolérance, il réagit : il se donne la mort pour échapper à son persécuteur, ou bien, se posant en justicier, c'est son ennemi qu'il va frapper sans merci. En cela faisant, il est conséquent avec son délire : suicide ou homicide se réclament de motifs qui, pour être empruntés à des idées fausses, maladives, n'en sont pas moins des motifs. Rien de tout cela dans les faits qui nous occupent présentement. On n'aperçoit pas le point de départ de l'idée fixe impulsive :

elle est, voilà tout, mais elle ne s'implante pas dans tout cerveau, au hasard. C'est en cela qu'elle a, malgré le mystère de sa genèse, ses secrètes raisons d'être. L'hérédité morbide est le ferment qui fait germer cette *envie* apparaissant parfois, comme cela nous est arrivé de le constater, chez un enfant de quatre ou cinq ans venu tout armé dans la vie, avec l'idée homicide.

Marthe G..., âgée de trente-deux ans, demoiselle de magasin, est amenée, le 14 juin 1884, à l'Infirmerie spéciale, à la suite d'une tentative d'asphyxie par le charbon. Par trois fois déjà, elle avait essayé de se donner la mort. Il y a neuf ans, elle s'est jetée à l'eau ; comme aujourd'hui, dit-elle, *ça la tenait* sans qu'elle sache pourquoi : elle voulait mourir. Fille d'un père mort de paralysie compliquée de troubles délirants, Marthe G... n'avait qu'un frère qui, après plusieurs tentatives infructueuses, a réussi enfin à se suicider. Il s'est noyé à l'âge de vingt-neuf ans..., *toujours poussé comme ça, sans cause.*

Elle a toujours été bizarre, déséquilibrée. A dix-huit ans, elle eut une fièvre typhoïde qui rendit son état cérébral encore plus précaire. *Depuis une dizaine d'années*, son idée fixe est de mourir.... Elle a des périodes pendant les-

quelles l'impulsion sommeille. « Mais, nous dit-elle, de ce ton désolé d'une personne vaincue par un entraînement plus fort que sa raison, *ça revient tout d'un coup*, alors, je n'ai plus que cette idée dont il m'est impossible de donner une explication. Pourquoi est-ce que je veux mourir ? Je ne sais pas, mais j'ai beau savoir que c'est absurde, *ça me travaille tout aussi fort*. J'y pense même la nuit. Je sens bien qu'il faudra que je recommence jusqu'à ce que je réussisse », et elle éclate en sanglots.

Antoine S..., trente ans, peintre sur verre, d'un beau développement physique, grand, vigoureux, a toujours été bizarre, original, défiant, inégal de caractère et d'une excessive nervosité, dispositions qu'il tient, dit-on, d'une mère hystérique. Une sœur souffre également de cette névrose.

Les premiers troubles nerveux observés chez lui ont consisté en des *vertiges impulsifs*. Passait-il au bord de l'eau, une force l'attirait... pressante, irrésistible. Pour échapper à l'étreinte de cette fascination, à la sollicitation du suicide, il se mettait à courir, pris, en même temps, de palpitations, d'oppression, d'une sorte de défaillance qui mouillait son front; se

trouvait-il au milieu de la foule, la peur le prenait et le jetait dans un état vertigineux extrêmement pénible.

Il lui était impossible de s'approcher d'une fenêtre sans éprouver la crainte d'être entraîné à se précipiter dans le vide. Plus tard, d'autres impulsions se firent jour. Tout à coup et sans cause aucune, *la colère du meurtre* grondait en lui, à peine précédée d'une sorte d'aura sous forme d'une consriction à l'épigastre. Il criait aux siens sur un ton farouche : « Sauvez-vous ! ou je vous tue. Je ne suis plus maître de moi. Sauvez-vous, vous dis-je ! » En février 1885, il fut atteint d'un accès délirant avec prédominance d'idées de persécution, et nous fûmes amené à demander son internement dans un asile d'aliénés.

Marie H..., cinquante-deux ans, charcutière, très anxieuse et angoissée, au moment où nous la visitons, le 19 mars 1885, à l'Infirmerie spéciale, se refuse à nous donner le moindre renseignement sur ses antécédents héréditaires. Elle se borne à répéter, à chacune de nos questions : « Mais je ne suis pas folle, je sais fort bien ce que je dis ou ce que je fais, *seulement*, je *ne sais pas* ce *qui est en moi* de *mauvais*, toujours est-il que j'ai de *mauvaises idées*.

Depuis trois mois, je ne me reconnais plus. Ce qui se passe en moi est horrible à dire. Moi qui les adore, mes enfants, eh bien, *quelque chose me dit* : « tu vas les tuer! » La première fois, ça s'est annoncé par un frisson qui m'a secouée des pieds à la tête. J'avais en main mon coutelas de charcutière; mes deux enfants étaient là... près de moi, en train de jouer... l'idée de les égorger m'a saisie, comme ça, d'un seul coup : « Tue-les! mais tue-les donc! » me criait mon envie criminelle. Y a-t-il au monde quelque chose de plus abominable! Mais qu'est-ce que c'est que ça! Oh! non, ce n'est pas possible que de pareilles idées puissent exister. Qu'est-ce que ça veut donc dire, car je ne suis pas folle! »

Il est fréquent que l'accès impulsif soit annoncé par des phénomènes physiques : une soudaine sensation de chaleur à la tête, de la céphalalgie, de l'anxiété précordiale, un frisson, etc.... Nous avons déjà vu figurer cette espèce d'*aura* prémonitoire dans les observations qui précèdent; elle est des plus marquées dans le fait suivant :

Césaire T..., quarante-huit ans, cultivateur (père sujet à des emportements frénétiques, mère atteinte de dépression mélancolique), in-

demne de stigmates physiques de dégénérescence se fait arrêter, une première fois, sur la voie publique, en août 1871. Il a les yeux hagards; très ému, il déclare aux agents qu'il a dû quitter sa femme, parce qu'il se sent porté *à faire un mauvais coup*. Il reste interné à Sainte-Anne pendant quelques mois et sort très amélioré. Six ans plus tard un deuxième accès survient. Il quitte brusquement le département de la Mayenne où il habitait avec sa femme, se rend à Paris et se présente aussitôt à un commissaire de police auquel il fait la déclaration suivante : « J'ai quitté ma femme, parce que je suis fou. Je ne retournerai chez moi qu'après mon entier rétablissement. Je suis poursuivi par des idées de suicide et d'homicide. Je tenais l'autre jour mon enfant dans les bras, lorsque l'idée de le tuer me traversa le cerveau. J'ai également voulu attenter aux jours de ma femme. C'est pour éviter de faire du mal que j'ai fui ma maison et que je suis venu à Paris dans l'espérance qu'on me guérirait. » T... est de nouveau interné pendant deux mois environ. Puis, dix ans se passent sans nouvelle rechute. En 1887, les mêmes idées reparaissent. Depuis quelques jours, il se trouvait mal à son aise, lorsqu'un matin, il éprouve une sensation de chaleur qui, partie

du creux épigastrique, se propage au cerveau. Le sang afflue à la tête, tandis que les extrémités semblent se refroidir : « Mes cheveux semblaient, nous disait-il, se dresser sur la tête, en même temps qu'une foule d'idées, ayant pour objet, tour à tour, l'homicide et le suicide, me traversaient le cerveau comme des éclairs. Je m'échappai de la maison ; j'ai couru à travers champs. Je me suis donné le plus de mouvement possible pour chasser mes *mauvaises idées*. Mais tant que la sensation de chaleur persiste dans mon crâne, l'envie reste toujours présente. Un jour je me suis armé de mon fusil pour me tuer, mais je fus arrêté en songeant qu'il me fallait *forcément* tuer ma femme et mon enfant. Heureusement, je ne pus pas mettre ce projet à exécution sur le moment même. Sitôt que la sensation de chaleur ne se fait plus sentir, l'envie cesse elle-même. »

Un autre impulsif homicide du même genre, Léon H..., quarante ans (mère et grand' mère aliénées, père ivrogne, tante maternelle idiote) désertait le domicile conjugal et allait passer ses nuits dans le Bois de Boulogne, afin de ne pas céder à l'envie de tuer sa femme et ses enfants.

Nous avons observé, pendant plusieurs an-

nées, à l'asile Sainte-Anne, un malheureux qui se sentait envahi par l'invincible désir de tuer son médecin auquel il devait et reconnaissait devoir une véritable reconnaissance. Ses lamentations, ses sanglots attestaient l'intensité de sa souffrance morale.

Accès dipsomaniaques. — On ne peut guère parler de ces impulsions conscientes et irrésistibles qui sont comme l'attribut spécial des dégénérés héréditaires, sans être appelé à signaler l'une des plus intéressantes pour l'étude clinique et médico-légale : la *dipsomanie.*

La description de cette alcoolisation impulsive et paroxystique appartient bien moins à l'histoire des intoxications alcooliques qu'à celle des syndrômes épisodiques de la dégénérescence mentale. Le dipsomane avant d'être un buveur — et il reste toujours un buveur à part — est un malade. Il boit précisément parce qu'il est préalablement un malade, et parce qu'il subit une crise qui est comme un réveil subit d'un vice diathésique. C'est, en effet, une véritable crise ayant, à l'instar de beaucoup d'autres accès impulsifs, ses prodrômes (tristesse, abattement, malaise physique et moral mal défini, épreintes, sensations de brûlure à l'estomac, inquiétude confuse,

etc.), et offrant, de même aussi que la plupart des impulsions conscientes, les résistances préliminaires, la lutte angoissante contre l'impérieux besoin maladif, qui emporte finalement les plus solennelles résolutions, se déchaîne en une sorte de *furor ad potum*, et règne en maître absolu pendant quelques jours.

A considérer les phénomènes dépressifs avant-coureurs de l'accès, ainsi que la *brutalité* de cette appétition qui réclame non pas tant la satisfaction d'un goût — ce qui comporterait une sélection — que la recherche d'un liquide, quelconque le plus souvent, avec la seule exigence de le rencontrer fort, stimulant ou enivrant, à considérer, dis-je, la pathogénie et la symptomatologie de l'accès, on est presque tenté d'oublier qu'un agent toxique entre en scène, pour songer, avant tout, à l'état maladif préexistant qui reste au premier plan.

Bien que l'alcoolisme et la dipsomanie se rencontrent sur le terrain commun de l'abus de l'alcool, ils n'ont point d'autre analogie, a dit Lasègue (1). Rien n'est plus vrai. De là, ce principe essentiel, à savoir que toute observation d'empoisonnement par l'alcool qui ne remonte pas au delà du fait brut, doit être

(1) Lasègue, *Dispsomanie et alcoolisme* (*Arch. gén. de méd.* 1882).

réputée nulle. Seulement, cette prédisposition qui est nécessaire pour l'éclosion d'un accès dipsomaniaque, le maître éminent que je viens de citer était plutôt porté à l'attribuer à un ébranlement survenu dans la santé de l'individu, qu'à un vice originel de la constitution psycho-morale.

En poursuivant ses belles études sur la folie des dégénérés, M. Magnan (1) est parvenu, à l'aide de preuves cliniques accumulées, à rattacherla *monomanie ébrieuse* à l'ensemble des *syndrômes épisodiques* de la dégénérescence mentale. La dipsomanie n'a pas d'existence propre, car on ne saurait l'isoler d'un état mental sous-jacent qui la domine et en régit les accès en tant que diathèse psychopathique.

Le dipsomane au plein de sa crise est un homme qui ne s'appartient plus. Il n'y a pas de circonstances, peut-être, où la volonté, alors que la conscience veille et réprouve, apparaisse plus enchaînée au besoin morbide. Convenances sociales, dignité personnelle, serments solennels, tout est oublié, méconnu. Pour se procurer l'aliment à ce besoin, il n'y a plus d'obstacles, la crainte d'une réprobation viru-

(1) Magnan, *Dispsomanie. Leçons de Sainte-Anne*, rédigées par le Dr Briand (*Progrès médical*, 1884).

lente de la part d'une famille désolée, la certitude de la ruine et du déshonneur, conséquences probables d'un entraînement jugé dégradant, rien de tout cela ne réussit à refréner l'élan de l'appétition pathologique. L'impulsion tyrannique parle plus haut que tous les raisonnements. Le dipsomane, en lutte avec elle, et ne négligeant rien pour en triompher, pourra mettre dans ce breuvage excitant, enivrant, dont il a soif, des substances qui le souillent odieusement, de l'encre, du pétrole, de l'urine, des matières fécales, etc., il boira quand même cet épouvantable mélange.... Un homme chargé de famille, obligé de pourvoir aux besoins d'enfants qu'il chérit, courra malgré tout de cabarets en cabarets et y dépensera ses dernières ressources. Une femme, réputée honnête et soucieuse de ses devoirs, oubliera toute retenue, toute pudeur, ira jusqu'à se prostituer, afin de se procurer l'argent nécessaire à l'achat de boissons spiritueuses.

Il est remarquable que le dipsomane, si loin qu'il aille dans son abus des liqueurs enivrantes, échappe généralement au délire; après de lamentables aventures, après cette fugue, cette promenade désordonnée à travers les estaminets ou les bouges, il tombe dans l'hébétude ou dans une ivresse comateuse. Au point de

vue psychique, il reste un engourdi : il n'y a pas chez lui d'aptitudes à la création de troubles sensoriels et de conceptions imaginaires.

Si le dipsomane appartient à une classe relativement élevée de la société, et il semble que ce soit le cas le plus fréquent, il descend rapidement les échelons et dans sa dégradation il ne s'arrête pas d'ordinaire à mi-route.

Rejeté du milieu social où sa naissance et sa fortune l'avaient placé, déchu moralement et physiquement, il devient l'un de ces déclassés pour lesquels on a moins de compassion que de mépris. Et pourtant, c'est un malade digne de pitié. Il ne lui a guère été permis de faire autrement qu'il a fait. Il n'y a plus là seulement l'entraînement d'un vice qu'on peut combattre, il y a une fatalité organique qu'on subit.

M. Jean-Baptiste L..., âgé de soixante ans, appartenant à une famille riche et honorable, a occupé autrefois une situation des plus brillantes. Agent de change, dans l'une des principales villes de l'Europe, il a disposé d'une fortune considérable. On l'avait toujours connu bizarre, mal pondéré, d'un caractère timoré à l'excès et confusément mystique. Très religieux, il outrait, d'une façon naïve et puérile, les exercices du culte. Vers l'âge de quarante

ans, M. L..., jusque-là sobre, étonne son entourage par une passion qui paraît s'être développée tout à coup chez lui. Pendant plusieurs jours consécutifs, il s'isole, abandonne ses affaires, rentre ivre-mort à son domicile. Puis, la crise passe, et l'on croit, autour de lui, que c'est fini pour jamais, tellement il est humilié et attristé du penchant qui l'a dominé. Deux ou trois ans s'écoulent paisiblement et tout semblait donner raison à ces prévisions optimistes lorsqu'éclate un nouvel accès, absolument semblable au premier.

Les crises se succèdent ainsi à intervalles plus ou moins éloignés, mais avec tendance à se rapprocher.

La situation financière de M. L... périclite... en même temps que sa situation morale. Bientôt les catastrophes s'accumulèrent et sa charge dut être vendue.... Ruiné, déconsidéré, il vint à Paris en compagnie de sa femme et de ses enfants, réduit à une position misérable.

Là, malgré la détresse qu'il subit, son manque de ressources, il fait un trafic des derniers bijoux de sa femme, afin de se procurer l'argent pour boire. En dehors du vertige qui le saisit, il est sobre, témoigne plutôt de la répulsion pour les liqueurs fortes, redoublant de zèle religieux, fréquentant les églises et le con-

fessionnal, en espérant y trouver la force morale qui lui manque pour conjurer de nouvelles tentations.

Un jour de février 1887, M. L... est ramassé ivre-mort dans les rues de Paris. On le transporte à l'Infirmerie spéciale en pleine phase d'hébétude comateuse.

Au moment de la visite, il n'est plus qu'alourdi; il a repris conscience de lui-même. La face est congestionnée, tuméfiée, violacée, les traits sont empâtés, les yeux sont troubles, chassieux avec injection des conjonctives. Les idées sont encore confuses, la parole est lente, grasse comme celle de l'ivrogne. M. L... a assez le sentiment de sa situation pour récriminer contre lui-même. Humilié et repentant, il se frappe la poitrine, se lamente sur la défaillance de sa volonté, parle de s'approcher, une fois de plus, du confessionnal pour réclamer le pardon de ce qu'il appelle « sa faute mortelle », mais il ajoute qu'il sent bien que c'est plus fort que lui. *Ça le prend*, nous dit-il, par de la fatigue, des idées sombres, une impression générale d'anéantissement, état qui dure un jour ou deux, après lesquels toutes ses bonnes résolutions s'évanouissent. Il n'a plus qu'une préoccupation : boire, et, alors, tout lui est bon. Il se servait volontiers d'une ancienne

ordonnance prescrivant du chloral... se faisait délivrer dans diverses pharmacies huit et dix grammes de cette substance, qu'il absorbait d'un seul trait. A son domicile, il défonce les armoires pour s'emparer des quelques liqueurs qui peuvent s'y trouver. Il s'emporte, devient violent et menaçant, lorsque les siens tentent de lui soustraire les bouteilles dont il s'est saisi.

Le surlendemain de son arrivée à l'Infirmerie, M. L... pouvait être rendu à la liberté. Il fut à peu près un an sans rechuter d'une façon sérieuse. En 1888, on le reconduisit au Dépôt dans les mêmes conditions que la première fois.

M. L... n'a jamais eu de délire alcoolique. La crise aboutit toujours à une sorte d'ivresse comateuse, et quarante-huit heures après, tout est rentré dans l'ordre. On peut croire chez lui à une hérédité similaire. Son père avait eu, dans sa vie, quelques accès de dipsomanie d'une très grande intensité avec accidents épileptiformes, complication qui n'est pas absolument rare dans la monomanie ébrieuse (1).

(1) Des actes violents peuvent aussi se produire, au paroxysme du désir. Une femme que nous avons fait interner à Ste-Anne se jetait sur son mari, *comme une furie*, lui criant : « De l'absinthe... de l'absinthe, ou je te tue. »

Toutes les variétés d'enivrement impulsif peuvent évidemment se grouper sous le même titre. Les buveurs d'éther, de chloroforme, de chloral et d'essences diverses sont également des dispsomanes, pourvu, toutefois, qu'il s'agisse d'une appétition paroxystique, car l'évolution par *crises* est ici un élément essentiel.

3. Anomalies, perversions et inversions du sens génésique.

La sphère génitale n'échappe pas, loin de la, aux conséquences de la désharmonie et de l'instabité morale qui forment la base des états de dégénérescence héréditaire; là, comme ailleurs, le terrain est tout préparé pour le développement de préoccupations maladives, de sollicitations bizarres, d'impulsions d'ordre purement physique ou, au contraire, d'obsessions exclusivement platoniques et idéales.

Depuis les faits de monstrueuse bestialité, les effroyables tentatives de cohabitation avec des cadavres, par les violateurs de sépulture, jusqu'aux actes étranges engendrés par les aberrations de l'amour mystique, le dégénéré se rencontre à tous les degrés de la perversion sexuelle.

Parmi les *exhibitionnistes*, décrits par le pro-

fesseur Lasègue, il en est un bon nombre dont la place est dans les rangs de ces héréditaires impulsifs. M. Magnan (1), étudiant les manifestations anormales du sens génital, à l'aide de l'anatomie et de la physiologie, les a, en quelque sorte, hiérarchisées, d'après la mise en jeu des centres :

1° Les *Spinaux* (Réflexe simple. Acte automatique) ;

2° Les *Spinaux cérébraux postérieurs* (Réflexe cortical postérieur. Acte instinctif et irrésistible) ;

3° Les *Spinaux cérébraux antérieurs* (Réflexe cortical antérieur. Impulsion instinctive consciente) ;

4° Les *Cérébraux* (Réflexe purement psychique ne se transformant point en acte).

Tous les faits viennent se classer dans l'une des quatre catégories ci-dessus, depuis la masturbation automatique et inconsciente de l'idiot, jusqu'aux fantaisies psychiques de l'érotomane, ce rêveur qui ne va jamais jusqu'à la réalité, jusquà la matérialité de l'union physique des êtres, ce *psychique* qui plane dans les régions idéales de l'amour mystique.

(1) Magnan, *Des anomalies, aberrations et perversions sexuelles*. Communication à l'Académie de méd. Séance du 13 janvier 1885.

Il y a quelques mois, nous avons demandé l'internement, dans une maison de santé, d'une femme âgée de quarante-quatre ans qui avait tenté de se suicider par *chagrin d'amour*. L'objet de cet amour n'était autre que son fils, âgé de vingt-trois ans, qu'elle provoquait par les caresses les plus lascives à une cohabitation incestueuse. Voici à l'égard de cette malheureuse, que ses antécédents autorisent pleinement à classer parmi les dégénérés héréditaires, les confidences de son enfant :

« Jusqu'en 1883, époque où j'ai perdu mon père, je n'ai rien remarqué d'insolite dans l'affection que me témoignait ma mère. Peu à peu, je m'aperçus qu'elle cherchait à satisfaire tous mes désirs; elle me comblait de cadeaux. Ensuite ce furent des tendresses exagérées. Elle m'embrassait sur la bouche et répétait ce baiser cinq ou six fois. Puis, le soir, lorsque j'étais couché, elle venait près de mon lit, passait sa main sous les couvertures, sous des prétextes divers. Un jour, elle oublia toute réserve et me prit la verge en se jetant sur moi, me couvrant de baisers passionnés, me parlant de son amour et m'invitant à le partager. Repoussée avec une brutalité dont je ne pouvais me défendre contre cette mère dénaturée, elle revint, malgré tout, à la charge, bien souvent.

Je dus, plusieurs fois, pour me soustraire à sa frénésie érotique, me dégager violemment, m'habiller et partir. Au moment où je franchissais la porte, elle me suppliait de rester, me promettant de se dominer. Sa résolution la maintenait calme pendant quelques jours. Reprise alors d'un accès, elle renouvelait ses tentatives, profitait de mon sommeil, venait me découvrir... et, n'y tenant plus, se livrait à des attouchements sur moi, m'excitait par des paroles brûlantes. Un invincible dégoût me fit fuir la maison où je ne reparaissais qu'à quelques jours d'intervalle. Sa jalousie s'éveilla alors et devint bientôt de la fureur. Elle me parlait de mes prétendues maîtresses, me dépeignait, en termes ignobles, les scènes d'orgie que son imagination malade entrevoyait. J'étais anéanti par ce débordement d'injures grossières. Par de trompeuses promesses, elle parvenait encore à me retenir, mais c'était pour se livrer, presque aussitôt, à des tentatives plus audacieuses, plus cyniques, qui m'épouvantaient et m'éloignaient de plus en plus d'elle, malgré mon amour filial. Complètement affolée par sa passion jalouse, elle allait de somnambule en somnanbule, pour apprendre le nom de la maîtresse ou plutôt des maîtresses qu'elle m'attribuait. Son humeur devint tout à fait

sombre; des idées de suicide hantèrent son pauvre cerveau et, un jour, elle absorba un litre entier de rhum, d'un seul coup, dans le but de se donner la mort. Elle fut gravement malade pendant plusieurs jours, mais se remit progressivement. Elle recommença peu après... »

Dans ce fait où se traduit la plus lamentable des aberrations sexuelles, l'impulsion nymphomaniaque se fixe sur un individu déterminé : c'est uniquement son fils que cette mère poursuivait de ses obsessions, c'est lui seul que visait son appétit génésique. On n'a pas signalé, en dehors de ce penchant monstrueux, d'écarts de conduite chez cette malheureuse, dévorée, comme la Phèdre antique, par les ardeurs de ses désirs incestueux, et qui, affolée par leur inassouvissement, aussi bien que par les tourments d'une jalousie morbide, est allée jusqu'au suicide. Dans ce sentiment, si monstrueux qu'il soit, il y avait encore de l'amour; le choix était contre nature, mais il y avait choix.

Dans l'observation qui va suivre, l'impulsion nymphomaniaque a quelque chose de plus brutal, de plus *spinal* dans son adresse anonyme, car la malade est en quête de l'homme, du mâle, quel qu'il soit.

Henriette S..., trente et un ans, domestique,

a toujours été bizarre, nerveuse, irritable, extravagante. Elle avait appris le métier de couturière, mais elle dut l'abandonner : il lui était impossible de rester assise, il fallait qu'elle fût toujours en mouvement. Condamnée à l'immobilité, elle *se serait trouvée mal*, dit-elle.

Dès son jeune âge, la vue des garçons la surexcitait étrangement; elle n'était heureuse qu'au bal, lorsqu'un danseur lui enlaçait la taille. Mariée de bonne heure, elle ne put trouver, dans les rapports conjugaux, satisfaction à ses besoins presque incessants de coït. Elle eut de nombreux amants, et, par son inconduite devenue notoire, désespéra son mari qui, la jugeant aussi malade que perverse, tenta longtemps de la ramener à des mœurs plus régulières. Tout fut inutile.

Henriette S... est prise tout à coup de l'irrésistible besoin de l'acte sexuel. Elle lutte contre ce désir; mais, bientôt domptée, *elle descend dans la rue et se met en quête du mâle.* En dehors même de l'accès impulsif irrésistible, elle ne peut faire la rencontre d'un homme vigoureux et assez bien tourné, sans éprouver aussitôt le désir de la copulation, dont l'idée seule suffit d'ailleurs à provoquer le spasme vénérien : l'orgasme voluptueux s'est ainsi pro-

duit chez elle jusqu'à six et sept fois dans la même journée. Souvent, elle voit en rêve des individus tout nus sur son lit et elle se complaît dans la contemplation de leur nudité.

Dès qu'elle se trouve seule avec un homme, elle ne peut résister au besoin de se montrer nue. Elle a horreur de l'argent que l'homme auquel elle vient de se livrer veut parfois lui donner. Son plus grand bonheur, dit-elle, serait d'être riche pour avoir à elle les hommes qui lui plairaient, et qui, par leur vigueur, mériteraient ses faveurs.

En dehors de ses impulsions nymphomaniaques, Henriette S... est aussi atteinte de zoophilie; sa sensibilité s'éveille au plus haut point au sujet des animaux qu'elle voit malheureux; la vue d'un cheval qui s'abat dans la rue la fait s'évanouir.

Véritablement faible d'intelligence, elle a les idées les plus saugrenues et son discernement est très restreint; sa crédulité est tout à fait enfantine. Henriette S... est une visiteuse assidue de la Morgue; elle en fait le but d'une promenade quotidienne; c'est un plaisir sans égal pour elle : au milieu de ses récits naïfs, elle nous fait comprendre qu'elle a cru longtemps qu'on payait des individus pour poser, *à nu*, sur les dalles de la Morgue, et ces nudités

avaient encore pour elle un charme très grand.

Henriette S... n'a jamais eu d'attaques de nerfs, elle n'offre aucun des stigmates permanents de l'hystérie; elle n'a ni hémi-anesthésie, ni plaques d'hypéresthésie, ni amblyopie, ni dyschromatopsie. C'est une dégénérée qui s'est affirmée telle toute sa vie. Son père est mort d'ataxie locomotrice; sa mère, à la suite d'une attaque d'hémiplégie, devint aliénée. Deux oncles et une tante sont morts d'affections cérébrales.

Satyriasis chez l'enfant. — La plus haute expression de la *poussée morbide héréditaire*, la plus saisissante signification de son caractère de fatalité, n'est-ce pas le fait de ces obsessions, de ces impulsions, de ces étranges perversions affectives apparaissant tout à coup, et de toutes pièces, chez l'enfant? Voici un être qui ne sait rien de la vie, rien de ses entraînements passionnels, rien de ses joies ou de ses douleurs véritables, un être que le vice ambiant n'a pu encore sérieusement contaminer et dont l'évolution physique et morale, à peine ébauchée, ne doit comporter aucune intensité réactionnelle durable et profonde. Pourtant il va réagir à sa manière et dans une mesure qui confond et n'est, à coup sûr, en rapport ni avec son incomplet développement psycho-

physiologique, ni avec la somme d'impressions reçues du dehors.

Alors qu'on ne peut songer à expliquer la genèse de pareilles déviations par l'influence du milieu ou de l'éducation, force est bien de remonter plus haut, de voir ce que cet enfant a reçu en dépôt avec la vie, et de s'adresser enfin à la transmission morbide.

C'est l'hérédité et ce ne peut être que l'hérérité qui dépose, dans ces jeunes cerveaux, *ces ferments d'idées fixes* dont la manifestation, à l'âge des insouciantes gaietés, des sensations mobiles et fugaces, déconcerte absolument, si l'on fait abstraction du vice atavique, du *levain* héréditaire, en un mot du *principe* de la dégénérescence mentale.

Pierre R..., âgé de *neuf ans*, envoyé à l'Infirmerie spéciale, le 8 octobre 1888, est un enfant intelligent, mais turbulent, espiègle, méchant et indiscipliné. Il a le développement physique d'un garçon de son âge; sa physionomie est régulière et expressive. Le crâne est dolichocéphale et asymétrique avec proéminence très accentuée de la bosse occipitale. Tout en étant doué d'une assez grande vivacité intellectuelle, Pierre R... est quelque peu arriéré. Il écrit assez bien, en copiste, mais il ne sait pas lire

ce qu'il écrit. Son attention a toujours été très difficile à fixer. Dès l'âge de quatre à cinq ans, il s'est livré à des pratiques d'onanisme. Les organes génitaux sont régulièrement conformés et très petits; rien dans le développement du pénis et des testicules n'annonce donc une évolution sexuelle anticipée ou précoce.

Voici maintenant les faits étranges qui avaient motivé son envoi à l'Infirmerie spéciale. Depuis quelques mois, Pierre R... *recherche la femme!!* Il avait préludé par des caresses exagérées et prolongées chaque fois que l'occasion s'était offerte à lui. Dédaignant les fillettes de son âge, il s'adressait aux femmes mûres et de préférence à celles dont la gorge et les hanches étaient très développées. Il avait toutes sortes de roueries pour attirer sa mère sur lui, pour se frôler à elle et sentir ainsi le contact de ses seins. A ce contact, comme à la vue des femmes aux formes rebondies, sa face s'animait, ses yeux brillaient d'un éclat lubrique, étrange sur cette physionomie d'enfant de neuf ans. On le surprit bien des fois, en observation derrière un rideau dont il soulevait le coin : l'air absorbé, il épiait une voisine qui procédait d'ordinaire à sa toilette avec une assez grande liberté d'allures.

Voulait-on le déranger, il résistait, préten-

dant « qu'il *fallait le laisser voir et que ça allait devenir chouette* ». Les remontrances, les corrections ne modifièrent aucunement ses tendances. « Cela prit les proportions, nous disait sa mère, d'une sorte de frénésie : il ne pensait qu'à ça, ne parlait que des « beaux nénés », que des « belles hanches », que des « beaux derrières » des femmes. Lorsqu'il en apercevait une, avec une belle poitrine, il *devenait comme fou;* il la poursuivait, il *fallait le tenir*. Il criait *qu'il en voulait*, qu'il serait heureux de *se coucher dessus*. Un jour, il se jeta sur une femme de soixante ans, qui eut grand mal à s'en débarrasser.

A l'Infirmerie, on procéda à l'égard de Pierre R..., comme on le fait pour tous les enfants au-dessous de dix ans. On le plaça pendant la durée de l'observation dans le service des femmes. Sa présence ne laissa pas d'y être gênante. Il se fit d'abord très caressant, très doucereux pour les religieuses et les filles de service, à la surveillance desquelles il fut confié. Puis, il ne tarda pas à montrer clairement ce qu'il voulait d'elles. Il cherchait à les embrasser sur la bouche, les mains en avant, cherchant leurs seins; il suppliait l'une des infirmières de venir coucher avec lui, tout en se frottant contre elle, audacieux et entreprenant, s'ingéniant à faire sentir son pénis en érection.

Sans rien perdre de son assurance devant nous, Pierre R... nous parle avec des clignements d'yeux significatifs des beaux seins sur lesquels il voudrait se coucher; « c'est si joli, ces beaux petits nénés des femmes, et *leur tournure* donc, c'est ça qui est beau et qui sent la femme! », s'écrie-t-il, pendant que son regard luisant d'enfant salace souligne ses paroles d'un élan d'enthousiasme sensuel.

Ce que nous connaissons des antécédents héréditaires de cet enfant ne nous permet pas de dire positivement que la folie confirmée ait été constatée parmi ses parents. Mais, il convient d'ajouter que sa mère est faible d'esprit. Quant au père, il vit depuis longtemps séparé de sa femme : c'est un buveur, un débauché, un viveur, et particularité intéressante, en l'espèce, on porte sur lui ce jugement dont je ne veux pas essayer de changer les termes : « Il a toujours été enragé après les femmes! »

Dans le même ordre d'idées, j'aurais encore à citer le cas de ce dégénéré héréditaire fils d'un père ivrogne, Edmond R... âgé de quinze ans, hypospade, qui, sous l'influence d'impulsions satyriasiques irrésistibles, se jetait sur les femmes, en pleine rue, en mettant ses organes sexuels à découvert et de cet autre, le nommé G..., seize ans, qui relevait les ju-

pons des jeunes filles, en exhibant son pénis.

Si la dégénérescence mentale est le terrain spécial où apparaissent ces obsessions, ces impulsions, ces aberrations morales dont nous nous occupons dans ce chapitre, c'est aussi le sol où éclosent, à la faveur d'une cause occasionnelle souvent minime, ces troubles délirants qui portent avec eux leur marque de fabrique. La brusquerie d'invasion de la perturbation psychique, sa marche inégale, heurtée, remittente, la mobilité et la discordance des symptômes, l'absence de progression systématique, les soudaines améliorations suivies de rechutes non moins rapides, sont, comme nous le disions plus haut, autant de caractères qui en dénoncent l'origine et appellent, sur le passé ancestral et sur la biographie du sujet lui-même une attention plus particulière.

L'observation qui suit va nous montrer, non seulement les étrangetés issues d'une anomalie sexuelle allant presque jusqu'à l'interversion, mais encore les manifestations d'un délire qui a provoqué la mesure d'internement.

M. X..., âgé de trente-six ans, licencié ès lettres, a été conduit, le 30 décembre dernier, à l'Infirmerie spéciale. Depuis huit jours, il s'était montré très surexcité et, dans la nuit

qui avait précédé son envoi au Dépôt, il avait tenté de tuer sa mère avec laquelle il habitait.

Doué d'une réelle intelligence, et surtout d'une imagination vive, M. X... a toujours été un être étrange, ne faisant rien comme les autres. Nature timide et d'une excessive émotivité, son existence s'est écoulée, depuis le collège, où il remporta de brillants succès, aux côtés de sa mère qu'il aimait beaucoup et qu'il n'a jamais voulu quitter. Ne sortant que pour aller s'enfermer dans une salle de bibliothèque, n'ayant point de camarades, il était sans cesse absorbé dans ses livres, compulsant les vieux manuscrits, pour des travaux d'histoire. Il avait horreur du mouvement, restait le plus souvent confiné chez lui, en dehors de ses allées et venues de la bibliothèque à sa maison. Il parlait souvent avec exaltation de la toilette des femmes, en vantait la savante et élégante ordonnance, mais on ne lui connut point de maîtresse.

« C'était, dit sa mère, comme une fille pour ses goûts, sa timidité, ses airs effarouchés et pudibonds : un rien lui faisait monter le rouge au visage et le faisait trembler d'émotion. » Poursuivant ses recherches historiques avec une sorte de fièvre et de passion, M. X... en était arrivé à un véritable surmenage cérébral.

Il dormait à peine trois ou quatre heures par nuit. Des céphalalgies violentes le tourmentaient, mais ne le détournaient pas de son acharnement au travail. Bientôt sa tête s'exalta et, brusquement, des conceptions délirantes, à forme dépressive, apparurent. M. X... eut des idées de persécution, il s'imaginait qu'on l'insultait; halluciné de l'ouïe, il entendait qu'on se moquait de lui, qu'on l'appelait m....reau, qu'on le plaisantait sur sa mère, en lui faisant comprendre que ce n'était point là sa mère et qu'il couchait avec elle, etc. Il communiquait à celle-ci ses appréhensions en gardant un air inquiet et soupçonneux. Ce délire durait depuis huit jours, lorsque, une nuit, pris d'une agitation violente, il se mit à déclamer, à discourir sur l'histoire comme s'il faisait une leçon à des élèves.

Sa mère intervient et cherche à le calmer. Aussitôt, il s'élance sur elle et, saisissant sa lampe, il l'en frappe à coups redoublés. Puis il la traîne sur le palier de l'appartement, et cherche à la jeter dans la cage de l'escalier, en lui criant :

« Tu n'es pas ma mère! si tu es ma mère, tu vas dire ce mot comme moi! » et il lui jette un mot polonais...

Au moment où nous voyons M. X..., il est

dans un état de complet désarroi intellectuel. Revenu à un calme relatif, il est maître, il est vrai, de ses mouvements, mais non de ses idées qui restent confuses, flottantes, indécises, délirantes sur certains points. Il répond convenablement à la plupart des questions que nous lui posons, mais il a des phrases comme celle-ci :

« Je ne saurais affirmer, en ce moment, que je ne rêve pas.... Je ne répondrais pas, non plus, que je suis bien éveillé... Ce qui se passe dans mon cerveau est étrange... Si j'ai rêvé, je sens que je ne suis pas encore dégagé de cet état de rêve, car tout m'apparaît brouillé et indistinct.... Renseignez-moi, suis-je bien éveillé? Ma personnalité morale est comme effacée ou obscurcie.... Cet état est-il spontané ou provoqué? Tenez, est-ce du rêve cela? Oui, sans doute, et pourtant je n'oserais trop le prétendre : Il me semble qu'une volonté supérieure se substitue à la mienne, *dès qu'arrive le soir, la nuit...* Je m'imagine passer par les péripéties de la vie d'un prince russe, nommé Serge, enlevé par des bandits, puis prisonnier du czar, exilé et soumis à des tortures horribles par un pope qui essaye d'en faire un ennuque. Aujourd'hui, je crois être ce prince Serge; ma tête me paraît tourner sur les épaules, *en même temps que mon sexe se transforme et de mascu-*

lin devient féminin. J'appréhende à l'approche de chaque nuit de nouvelles tortures dont je ne prévois pas le terme. Je vous demande un remède à ces douleurs. Essayez, si vous pouvez, d'arrêter mon esprit dans ces transformations successives. »

M. X..., vigoureusement constitué, de haute taille, brun, au système pileux très développé, a tous les dehors de la virilité. Il n'offre aucune anomalie de conformation. Les organes génitaux sont normalement développés. Certaines afféteries de langage et de maitien nous avaient cependant frappé. Invité à s'expliquer sur quelques points que nous tenions à élucider, le malade nous fit les curieuses confidences qui suivent :

A dix-sept ans, à la lecture d'un passage de J.-J. Rousseau, l'éveil d'une sensation génitale se fait chez lui pour la première fois. Il cède à cette excitation, se livre à l'onanisme et s'y est fréquemment livré depuis. La femme l'a toujours laissé à peu près indifférent, mais non le raffinement d'élégance dont elle s'entoure. Il n'a jamais été tenté de se marier, n'ayant aucun goût pour les relations sexuelles; il est parvenu jusqu'à trente-six ans, sans avoir, assure-t-il, accompli une seule fois le coït. Il lui est arrivé de se laisser séduire par la dé-

marche d'une courtisane : il la suivait, charmé par la richesse du costume qui lui faisait entrevoir *la finesse des vêtements de dessous*, son appétition se concentrant sur les chemises de batiste garnies de dentelles, les corsets de satin, les jupons aux fines broderies, les bas de soie, etc.; enfin, sur tout ce qui est soyeux, élégant, coquet; c'est l'enveloppe de la femme qui lui plaît et non la femme elle-même. Il le vit bien aux quelques aventures qui lui advinrent.

Il se présentait quelquefois dans des magasins où se débitent les articles de la toilette féminine; il éprouvait une véritable volupté à les toucher; il fit ainsi plusieurs acquisitions; il entassait ces objets chez lui, les contemplait avec amour, tout en se disant qu'ils étaient compromettants, et pouvaient faire penser à des goûts de pédérastie, ce dont il se défend énergiquement et sur un ton d'absolue sincérité. Il n'a jamais été attiré vers l'homme, mais il a des pudeurs féminines. Entrer dans un urinoir a toujours été pour lui une grosse affaire; il a peur d'être vu et se dissimule de son mieux. Il ne s'y présente jamais lorsque l'une des cases est occupée. Il faut qu'il soit seul. Lui survient-il un voisin, il est horriblement gêné et l'acte de la miction est entravé.

Une nuit, M. X... consent, comme à regret, à accepter l'hospitalité offerte par une femme de mœurs faciles. Ce fut, dit-il, une pitoyable nuit.... Sa frigidité fut absolue, et, le matin, au petit jour, il *s'enfuit* plutôt qu'il ne partit de chez cette femme, lui laissant tout ce qu'il avait d'argent, et craignant toujours d'être compromis.

Une autre fois, il est attiré dans un magasin de ganterie d'un ordre suspect. Après quelques pourparlers, il demande à la marchande *la faveur de la déshabiller et rien de plus....* Le résultat ne répondit pas à son attente.... Il finit par avouer à cette personne que ce serait pour lui une volupté sans égale que de revêtir des habits de femme et d'avoir la taille prise dans un corset. Si elle consentait à se prêter à son envie, il se ferait confectionner un corset sous un prétexte quelconque, etc.

Voyant une proie facile à exploiter, la gantière réclama un gros prix pour se faire *habilleuse d'homme.* M. X... ne disposait pas de cette somme ; il l'emprunta à taux usuraire et le jour où tout fut prêt, corset, costume, chaussures, gants mousquetaire, etc., la séance d'habillage eut lieu. Au contact du corset, des jupes, cet étrange monomane, tremblant d'émotion, ravi et craintif tout à la fois, faillit se pâmer :

« Mes aspirations, nous dit M. X..., furent d'abord très vagues. Peu à peu, elles prirent corps sous forme de ce désir : m'incarner en un être, au costume hybride, portant bas de soie, corset, jupon et déshabillé traînant. Ignorant des *dessous féminins*, j'essayais d'abord de me renseigner auprès des femmes qui font trottoir. Elles étaient horriblement fagotées. J'en vins à stationner longuement devant les étalages des riches magasins, j'inspectais les pièces de lingerie, les corsets enrichis de broderies et de dentelles ; les chaussures de femme avaient aussi mon attention. Toutes ces devantures étaient trop peu souvent renouvelées au gré de ma passion grandissante. Je m'adressai alors aux journaux de modes et j'en achetai régulièrement deux par semaine. Les annonces de la fin me charmaient autant que la description de nouvelles toilettes. J'aurais souhaité, par-dessus tout, entrer dans ces sanctuaires, interdits au sexe fort, qu'on nomme : salons de coiffure pour dames, chez les spécialistes qui président à la confection de ces mille riens qu'ambitionne la femme préoccupée de se parer. J'aurais voulu voir comment on procède chez C... pour enseigner la beauté, chez B... pour transformer en blondes dorées les noires filles du midi, etc. Je rôdais autour des magasins

du Louvre comme une dame qui a envie d'y entrer, mais qui a peur de s'y laisser aller à la dépense. Si j'avais pu voir une fois ce que je désirais d'une façon si incongrue, je me serais cru au suprême bonheur. Mais je crois que, une fois contenté, je n'y serais pas revenu.

« Cependant, j'en vins à détester les coiffeurs et leurs ciseaux maladroits. J'aurais désiré pour cet office la main plus douce et plus artistique des femmes. Il fallait donner corps à ce que j'avais vu ; j'achetai des gants de pointure féminine à boutons multipliés, des bottines de dames là où elles coûtaient plus de 13 fr. 50 la paire. J'apportais tous ces objets chez moi en grand secret et me gardais de ma mère et de mon père comme un contrebandier du gendarme. Quand, par hasard, — je parle du temps où mon père était encore de ce monde, ce qui fait remonter ma manie à une douzaine d'années au moins, — mes parents découvraient ces affiquets, ils entraient dans de violentes colères. Je parvins à les dissimuler dans ma bibliothèque. J'en formai un petit musée et je m'empressais de les essayer dès qu'on me laissait seul. Je n'eus jamais de plus grand bonheur qu'en mettant des bas de soie noirs avec des jarretières et ce corset de soie rouge que je me suis fait lacer assez souvent, de droite et

de gauche, par des femmes galantes et que j'ai fini par laisser aux mains d'une lorette de la rue Saint-Lazare. Je dévorais tous les romans de haute galanterie ou j'avais chance de trouver la description d'une *séance d'habillage*, la seule chose qui m'intéresse. Ne parvenant pas encore à donner satisfaction à mon imagination en délire, je conçus le dessein de composer un livre où j'aurais fait la biographie de tous les hommes qui aimaient le costume féminin ou le faisaient valoir, depuis Henri III et le duc d'Orléans, frère de Louis XIV jusqu'à Eon de Beaumont et le duc d'Aiguillon. Puis, je m'aperçus que ce serait trop long. Je préférai acheter *la Femme jaune* où il y a une séance d' « émaillage », je continuai par l'*Art de la toilette*, par Violette, « *Pour être aimée* », de la comtesse Lauriane et *tutti quanti*. Bientôt les libraires français ne me suffirent plus. J'achetai, à foison, des journaux anglais et américains du même genre, sinon du même goût. Je pris un plaisir extrême à lire les Revues de modes, les réponses aux questions des dames sur la façon de se maquiller, de se teindre et de se conserver. Enfin, j'aurais souhaité (proh pudor!) être *femme de chambre* d'une élégante mondaine, faire à ma maîtresse quatre toilettes par jour ou en subir quatre moi-même. En ces

sortes d'affaires, ce sont surtout *les dessous* qui me préoccupent : puis, c'est le détail de la coiffure, c'est la peinture du visage. J'en vins, une fois, à me faire teindre les cheveux en blond vénitien. Mais, je ne réussis pas à être traité doucement et coquettement. En dernier lieu, la présence de ma mère m'était devenue insupportable, je souhaitais son éloignement définitif pour acheter tout le *harnachement féminin* et me le mettre au dos, en grand secret et pour moi seul.

« Un travail vraiment exagéré a été pour beaucoup, je crois, par la fatigue qu'il a amenée en mon cerveau, dans ces folies peu dignes d'un érudit qui ne devrait songer qu'à se transformer en un homme meilleur et en un savant parfait. »

M. X... n'est pas, à proprement parler, un *interverti sexuel* (1). Il n'a des affinités féminines que dans ses goûts de toilette, dans la recherche de la parure et les raffinements de l'élégance, en même temps que dans ses dispositions psychiques générales ; au point de vue des tendances génésiques il reste neutre en quelque sorte.

(1) Voir sur cette question le très intéressant mémoire de MM. Charcot et Magnan, *Arch. de Neurologie*, 1882.

C'est là un cas singulier et fort curieux de *féminisme moral* chez un dégénéré pourvu, d'ailleurs, de tous les attributs de la virilité physique. Cette expression semble caractériser assez exactement ce genre de déviation. Il faut mentionner ici une hérédité convergente : grand-père paternel aliéné, mort séquestré. Père bizarre, original. La mère, que nous avons interrogée, est presque aussi troublée que son fils.

Avec l'*érotomane*, la sphère génitale est au repos ; on ne se trouve plus en présence que des aspirations d'un sentimentalisme étrange, que de tendances où le rêve amoureux ne va pas au delà d'une adoration mystique. La passion toujours profonde, absorbante, se dégage de toute appétition charnelle.

Un des meilleurs exemples qu'il nous ait été donné d'observer est le fait de ce tailleur d'habits, qui fut conduit au Dépôt, parce qu'on le soupçonnait d'avoir voulu assassiner Mlle Van Zandt.

Cet homme, âgé de trente-deux ans, marié, père de famille se trouve un soir, au parterre de l'Opéra-Comique, à une représentation de *Lakmé*. La première chanteuse l'enthousiasme Il la fixe avec obstination et il croit s'aperce-

voir que l'artiste, à son tour, l'a remarqué favorablement. Depuis lors, il ne manque pas une représentation, il interprète dans le sens de ses préoccupations amoureuses toutes les attitudes de celle à laquelle il a voué déjà une véritable adoration. Elle s'adresse à lui, il n'en doute pas, dans tel geste qu'elle exécute et il sort chaque fois du spectacle au comble du ravissement. Obscur et perdu dans la foule, à la sortie, il surveille le départ de la cantatrice et suit sa voiture au pas de course jusqu'à son hôtel, se dissimulant de son mieux. Un jour, l'artiste part à l'étranger. Il ne doute pas que c'est pour l'engager à la rejoindre. Toutefois, il résiste encore ; mais, lors d'un second voyage, à Nice, il se rend dans cette ville et se présente chez Mlle Van Zandt. Reçu par la mère de l'artiste, il balbutie quelques phrases banales, sort assez confus, rentre à Paris, l'esprit tourmenté. S'il avait compromis son idole ! Celle-ci revient à Paris; c'est pour le revoir... il en est certain. Il aperçoit aux vitrines des magasins la photographie de sa bien-aimée dans le costume de *Mignon*. Elle semble triste, éplorée... c'est qu'elle soupire après lui. Enfin, il ne se possède plus et met sa femme dans la confidence de son amour ; il avoue ses torts, mais, ajoute-t-il : « *Cela est plus fort que moi ;*

du reste, il me suffit de la voir. » Entre temps, il est toujours aussi assidu au théâtre. Un soir, l'artiste est indisposée et ne peut jouer. Il est désolé... Pourquoi est-elle malade? elle ne l'aura pas aperçu peut-être les soirs précédents et son cœur saigne? Il est l'homme le plus malheureux du monde. Le lendemain, la cantatrice est de nouveau sur la scène : « elle joue, plus séduisante, plus aimante que jamais; c'est donc visible, elle a besoin de moi. » A la sortie, il suit sa voiture; on arrive à l'hôtel; il se présente alors et tend une lettre. On ne sait qui est ce personnage mystérieux... On l'arrête, on le fouille, on le trouve nanti d'un revolver. Soupçonné d'intentions homicides, il est conduit au Dépôt où nous l'interrogeons. Il proteste et nous fait l'histoire de ses *relations* amoureuses avec Mlle Van Zandt.

X... fut placé dans le service de M. Magnan, qui en a fait l'objet d'une intéressante notice.

4. Le délire chez les dégénérés.

L'observation d'*hermaphrodisme imaginaire* que nous relatons plus loin ne nous fait pas sortir du cadre de la folie des dégénérés et des perversions de la sensibilité génitale, mais elle nous fait franchir la limite des simples obsessions et impulsions conscientes

pour entrer de plain pied dans le domaine de ce délire polymorphe et diffus, dont nous parlions tout à l'heure.

Jeanne P..., âgée de trente-huit ans, femme (divorcée) d'un distillateur, est amenée à l'Infirmerie spéciale le 19 janvier 1888, à la suite d'extravagances multipliées. Au moment de son arrivée elle est loquace, exubérante. Il n'est pas nécessaire de la presser beaucoup pour qu'elle expose ses idées dont l'incohérence est extrême. Elle s'est aperçue, nous dit-elle, pour la première fois, il y a huit ans, qu'elle est *hermaphrodite*. Elle a vu, à cette époque, du sperme sur sa chemise, et ç'a été pour elle une révélation. Elle s'est expliqué, alors, la variété des aptitudes qu'elle s'accorde à elle-même. Peu à peu, elle s'est convaincue que *tout était double en elle*. Ainsi, elle a, tour à tour, et à son gré, *une voix d'homme ou une voix de femme*. La réunion des deux sexes en sa personne lui vaut des prérogatives sans nombre : elle possède à la fois *force et douceur*. Elle peut travailler sans se fatiguer; elle a les talents qui demandent l'association de la grâce et de la puissance : elle est musicienne et poète, etc.

Comme nous lui demandions pourquoi elle s'était rendue de sa ville natale, à Paris, où

elle était arrivée la veille, elle nous fit cette réponse : « D'abord, pour faire constater mon double sexe par les grands médecins de la capitale. Une fois mon hermaphrodisme reconnu, ce qui ne peut faire de doute, je réclame mes droits d'électeur, car la femme qui est en moi ne neutralise pas l'homme que s'y trouve aussi, je veux être autorisée à porter des vêtements masculins.

« Pour prouver que mon organisme est double et que je *m'accouple avec moi-même*, il me suffit de presser sur un certain point de mon ventre. Aussitôt le spasme voluptueux se produit avec écoulement du sperme fécondant. Je sens, à ce moment, *remuer le membre viril* que je possède, caché près de la matrice. »

Jeanne P... a vécu douze ans avec son mari, et en a eu trois enfants : le premier, mort-né, les deux autres, une fille de quatorze ans et un garçon de dix ans, paraissent se développer normalement. Sa grand'mère maternelle est morte dans le gâtisme à soixante-quinze ans. Sa mère était aussi tombée en démence, elle n'avait plus ni mémoire ni volonté. Le père était bizarre et peu intelligent.

Jeanne P... a toujours été faible d'esprit. Les tourments que lui causa son mari, ivrogne et brutal, achevèrent de troubler son cerveau.

Dans ses divagations, la première place revient assurément au délire d'orgueil. C'est ainsi qu'elle se pose en auteur dramatique ayant déjà porté trois pièces au Théâtre-Français. Elle vante son éloquence, égale à celle de Mirabeau, ses poésies plus élevées que celle de Victor Hugo, ses découvertes astronomiques; elle se proclame *Grand maître* de la franc-maçonnerie et son gosier, *dédoublé en partie mâle et femelle,* comme tous ses organes, donne, à volonté, la voix de Capoul et celle de la Patti, etc. Par la multiplicité de ses conceptions ambitieuses et leur caractère d'incohérence et d'absurdité, Jeanne P... reproduisait assez bien la physionomie d'un malade atteint de paralysie générale. Toutefois, on ne constatait point chez elle cet affaiblissement en masse de toutes les facultés qui caractérise l'état démentiel propre à l'encéphalite interstitielle diffuse; Jeanne P..., au milieu de ce délire si touffu, avait parfois de ces remarques, de ces saillies, indiquant que l'intelligence, malgré son trouble profond, se maintenait encore à un niveau incompatible avec l'existence d'une paralysie générale. D'ailleurs, on cherchait en vain les signes physiques de cette affection : les pupilles étaient égales, la parole était nettement articulée.

Jeanne P... n'était pas, au surplus, seulement atteinte d'idées de grandeur, elle avait aussi des idées de persécution, celles-ci aussi incoordonnées que celles-là.

Elle se plaint que, depuis cinq ou six ans, on lui donne des *soporifiques*, on l'*hypotise* (*sic*). On introduit dans ses aliments une substance qui lui donne la fièvre. On l'a mise en contact avec des gens atteints d'eczéma et depuis, elle s'attend à constater les effets de la contagion... On met dans son sel un poison qui lui fait tomber les dents... On lui donne le scorbut... On a fait le même mal à son frère qui en est mort. Toutes les persécutions dont elle souffre ont été organisées par une *internationale*... Elle s'en est plainte au procureur de la République... Il y en a sept ou huit qui lui ont volé sa musique... On lui cause par l'*acoustique*, etc., etc. Invitée à chanter devant nous avec sa *double voix*, Jeanne P... attaque un air d'opéra, et, essayant de mettre son organe au service de son délire, elle se livre aux transpositions de voix les plus étranges; elle pousse des cris bizarres, se contorsionne, s'excite. Pendant cet exercice, où elle apporte au moins une grande conviction, la face se congestionne, les yeux s'injectent et l'exaltation prend de telles proportions qu'il faut l'interrompre; mais ce

n'est qu'à regret qu'elle consent à cesser sa gymnastique vocale.

Jeanne P... dont le délire n'a jamais obéi à aucune évolution, dont toutes les conceptions imaginaires ont apparu sans lien, sans ordre, sans progression logique, et sans avoir pour phénomène prédominant l'hallucination auditive, ne saurait être considérée comme une malade atteinte du délire chronique des persécutions ou de psychose systématique progressive. Par la débilité de son esprit, la nature et la marche de la vésanie, elle a sa place bien nettement marquée parmi les représentants de la dégénérescence mentale.

A. — DÉLIRE AMBITIEUX.

Les *inventeurs*, les *réformateurs*, les *solutionnistes* de tous genres qui, s'irritant de l'indifférence du public à leur égard, se décident à appeler l'attention sur eux et à se mettre bruyamment en scène, en *manifestant* au palais de l'Élysée, à la Chambre des députés, etc., appartiennent, en général, à la classe de ces dégénérés héréditaires dont la déséquilibration mentale originelle, si souvent alliée aux exagérations vaniteuses de la personnalité, donne libre carrière aux visées les plus bizarres, aux

projets les plus saugrenus. Manquant de ce discernement qui fait saisir les rapports des choses, ayant d'eux-mêmes une opinion très avantageuse, ils sont, par les défectuosités mêmes de leur organisation morale, portés à poursuivre l'utopie sous ses formes les plus extravagantes, car ils n'ont ni conscience des obstacles, ni de leur insuffisance personnelle à les vaincre. Atteints d'une sorte de cécité du jugement, ils n'aperçoivent pas les lacunes profondes de leurs élucubrations et la puérilité des moyens employés pour faire passer leur rêve à l'état de fait. Le cerveau échauffé par le martelage incessant de l'idée fixe, enthousiasmés, ils n'admettent pas les « mais » et les « peut-être ». Ils haussent les épaules quand on émet des réserves à propos de la réalisation des chimères sur lesquelles chevauche leur esprit malade. En présence d'un accueil si manifestement au-dessous du diapason de leurs convictions, ils s'exaspèrent, en arrivent à se persuader que cette attitude cache de perfides desseins et que d'autres veulent s'attribuer le mérite d'une invention, d'une réforme politique ou sociale qui est leur bien propre. Une fois sur cette voie ils parviennent rapidement à une exaltation plus ou moins dangereuse dont les manifestations nécessiteront des mesures de précaution.

Chez ces malades, les idées énoncées ne sont pas, comme chez les paralytiques généraux, l'effet d'une fantaisie d'un moment, la poussée soudaine d'un rêve ambitieux éclos aujourd'hui et destiné à disparaître demain pour faire place à un autre. Non, c'est l'idée longuement caressée, plus absorbante peut-être à de certaines époques et moins tenace à d'autres, mais toujours présente et s'imposant parfois à l'existence tout entière. Celui-ci a découvert le mouvement perpétuel, celui-là a inventé une machine merveilleuse destinée à remplacer tout ce qui s'est fait jusque-là ; l'un a son idée géniale sur la direction des ballons... cet autre possède un moyen infaillible de donner à la France la suprématie sur toutes les autres nations. Il en est, enfin, un bon nombre qui s'attribuent, dans un but d'utilité publique ou de large philanthropie, des missions diverses.

M. Edouard C..., rentier, dont la mère est faible d'esprit, mystique et presque délirante, s'est toujours signalé par la bizarrerie de ses idées et de ses tendances. Il n'a jamais été doué d'un grand discernement et il a compromis par son imprévoyance une fortune assez considérable. Son enfance a été mala-

dive ; à dix ans, il fut atteint d'une fièvre typhoïde grave, et depuis lors, il a été fréquemment éprouvé par des maux de tête extrêmement violents, accompagnés parfois de vertiges, qui rendirent ses études fort difficiles et incomplètes. M. C... est un homme de haute stature mais aux apparences médiocrement robustes. On note dans la confirmation crânio-faciale plusieurs anomalies importantes : le crâne est fortement dolichocéphale, l'implantation des pavillons auriculaires se fait presque perpendiculairement. La voûte palatine est en ogive. Par une sorte de tic, la tête oscille de droite et de gauche, d'une façon bizarre. Le 8 février 1887, M. C... était arrêté dans le bois de Boulogne ; à deux reprises, il avait fait feu, d'un taillis où il était embusqué, sur un ouvrier et un enfant de quinze ans, qui se rendaient à leur travail. Conduit au commissariat de police, M. C... y tint des discours incohérents et fut dirigé sur l'Infirmerie spéciale. M. C... nous explique qu'il avait constaté, depuis plusieurs mois, au bois de Boulogne, la présence de rôdeurs, d'individus suspects. L'idée lui vint d'en purger le bois : il s'était improvisé alors : « le *garde général* » de cette promenade. Il faisait sa ronde, armé de revolvers et de poignards, se glissait dans les fourrés, s'y postait

de longues heures en observation, comme un chasseur à l'affût.

M. C... en nous donnant ces explications, confirmées d'ailleurs par les résultats de l'enquête, paraît extrêmement satisfait de sa personne. Il croit avoir rendu un signalé service à la population parisienne. Depuis longtemps, le commissaire de police chargé de la surveillance du bois recevait des rapports qui semblaient émaner d'un insensé. C'était M. C... qui, se prenant tout à fait au sérieux, et s'intitulant d'ailleurs : *inspecteur divisionnaire délégué au bois de Boulogne*, rédigeait chaque jour son rapport, et l'adressait au commissaire de police en signalant les réformes qu'il jugeait nécessaires. M. C... dont l'esprit était très troublé, au moment de notre examen, s'étonnait beaucoup qu'on l'eût arrêté pour les coups de feu tirés sur de prétendus rôdeurs : *il pensait n'avoir fait que son devoir*. Nous dûmes demander son placement dans une maison de santé.

C..., âgé de quarante-huit ans, journalier, est un dégénéré héréditaire que de nombreux accès délirants ont amené à plusieurs reprises dans les asiles d'aliénés. Presque toujours, il se fait arrêter à la Chambre des députés. Il

réussit, on ne sait trop par quel procédé, à pénétrer dans les tribunes réservées au public et de là il lance dans l'hémicycle *son adresse aux représentants du peuple.* D'autres fois, il se borne à procéder par voie d'affichage. Au milieu de la nuit, il colle sa *proclamation* sur un édifice public et le jour venu, il se mêle aux curieux qui s'arrêtent pour déchiffrer ce factum. Il épie sur le visage de ces passants l'effet produit : souvent il ne peut se contenir et, fièrement, se déclare l'auteur de cette affiche et entame un discours... On l'entoure, et quelques minutes après, il est conduit au poste le plus voisin. C... est un *illuminé* auquel Dieu s'est révélé dans le fracas de la foudre. De ce moment date sa *mission réformatrice.* « Ce fut, raconte-t-il, dans la nuit du vendredi saint 1876, que je fus chargé de la mission que je poursuis; car, jusqu'à cette époque, je n'avais jamais pensé à rien. L'orage était déchaîné, je me sentis tout à coup comme enveloppé de feu. Une voix s'éleva et j'aperçus en même temps une forme qui avait la même figure que moi; la voix disait : — C'est toi auquel je délègue ma toute-puissance, écoute bien : Quand le moment sera venu, tu seras chargé de conquérir le monde et de le soumettre à la volonté éternelle, tous les éléments obéiront à chacun

de tes signes, mais ça sera encore long. — — Pourquoi, demandai-je, cela tardera-t-il? — Parce qu'il faut du temps pour mettre tout en mouvement. Cela sera encore par une terrible tempête que je te visiterai. Quand je te dirai : Marche! tu obéiras, sans chercher à en savoir plus long. — Le 17 novembre 1876, l'ordre me fut donné. Je me mis en marche pour la première fois et je me rendis à Versailles, à la Chambre des députés. On refusa de m'entendre. Je dis : Je reviendrai dans huit jours. Ce que je fis. Les huissiers me mirent encore à la porte. Chaque fois que je marche ainsi sur l'ordre venu d'en haut, *je sens en moi comme un feu qui me dévore et comme quelque chose de supérieur qui me transforme.* Lorsque je revins la troisième fois, je fus arrêté et ce qui me surprit c'est que, aussitôt arrêté, la sensation de ce feu dévorant et de cette supériorité disparut. Cela me fit réfléchir. Etait-ce donc un rêve? Mais ma stupeur fut de courte durée. Je repris bientôt *mon empire.* Toutefois, aucun ordre nouveau ne me fut transmis et je me tins tranquille jusqu'au 14 juillet 1880. Ce jour-là, la voix me dit un soir : — Tu iras dans deux heures à l'Arc de Triomphe, ta main s'élèvera vers le ciel et aussitôt la foudre t'obéira. Je m'y rendis, et à l'heure dite, je présentai ma

main gauche au ciel. Immédiatement un éclair m'éblouit et fut suivi d'un formidable coup de tonnerre. Un orage épouvantable se déchaînait donc, à mon ordre, sur Paris. Eh bien, vraiment, il y avait de quoi être encouragé! C'était donc certain, je disposais de la foudre!... J'allai me coucher, le cœur débordant de joie et de fierté. Le lendemain, je reprenais mon travail comme si de rien n'était... Rien pendant un an. Mais, le 13 juillet 1881, je me rendis au palais de l'Élysée pour sommer le président de la République de me céder la place et pour mieux affirmer mon droit, je laissai un document (sa proclamation). Je revins le soir pour savoir la réponse. On m'arrêta, je fus envoyé à l'Infirmerie du dépôt et de là à Sainte-Anne. J'ai été assez tranquille à l'asile; mais peu de temps après être sorti, la voix me dit de marcher et d'accomplir les desseins d'en haut. Je fis une proclamation aux habitants de la terre et j'allai la coller sur la statue de la place de la République où elle resta toute l'après-midi... Je surveillai ce qui se passait à distance. On la lut beaucoup; je vis qu'on en causait avec animation. Je me faufilai dans les groupes, et je pus être satisfait, car mon document était assez goûté.

Je fis de même, quinze jours plus tard; mais

je fus vendu par un gamin, arrêté et reconduit à l'asile. Je n'entendis plus la voix pendant cinq ans. Je me livrai à mon travail. En juin 1887, la voix se fit entendre... Elle me recommanda de surveiller Bismarck... Dernièment, elle me donna l'ordre d'écrire au président du Conseil des ministres pour l'avertir de ceci : Aux élections prochaines, attendez-vous à trouver dans les urnes le nom de C... le *grand réformateur*. »

P... André, âgé de quarante ans, terrassier, sur les antécédents héréditaires duquel nous ne sommes pas fixés, est grand, vigoureux, bien conformé. Il a toujours été d'une faible intelligence. Envoyé à l'école de son village, il ne montra aucun goût pour l'étude et on ne put rien lui apprendre. « Cela devait lui venir plus tard, » déclare-t-il, en reconnaissant lui-même cette débilité mentale originelle. Le 5 décembre dernier, André P... assistait à la séance de la Chambre des députés. A un moment, on le vit fixer un papier à une ficelle et le descendre ainsi dans l'hémicycle, du haut de la tribune publique où il se trouvait placé. C'était *une Adresse aux représentants;* écrite sur papier timbré, elle était ainsi conçue : « Messieurs les députés. Je viens vous de-

mander l'autorisation de commencer les travaux pour transformer le territoire français dont le plan est ici, à Paris, et dont je suis l'auteur : aplanir les montagnes, combler les rivières, diviser la France par carrés analogues, d'un kilomètre de superficie ; établir des voies ferrées droites sur l'axe, d'une extrémité à l'autre... Recevez, messieurs les députés, mes civilités. « ANDRÉ P... »

Déféré aussitôt à notre examen, André P... nous expose ses projets en termes enthousiastes. *Son idée* lui est venue en opérant des tranchées, pour l'établissement d'une voie ferrée. Depuis un an, il a beaucoup réfléchi... il a lu J.-J. Rousseau et Buffon... ça lui a donné de grandes idées... Il ne voit que nivellement... Tout doit être aplani... Le territoire français sera alors divisé en carrés d'égale grandeur par des routes se coupant à angle droit... Ce ne sera plus qu'un vaste damier... Sur les côtés de chaque carré, et en bordure des routes, s'élèveront les maisons... Au milieu de ce carré seraient les terres labourables cultivées avec des machines à vapeur.

... Ce projet, dit-il, est la perfection même... On ne fera jamais mieux... il reconnaît que ce sera long à exécuter. Il faudra bien trois mille

ans... mais il aura eu le mérite de cette proposition; il demande qu'on se mette à l'œuvre, immédiatement, sous sa haute direction.

Depuis trois mois, André P... a délaissé tout travail pour se consacrer à l'étude de son projet de *nivellement général*... Il a dressé une nouvelle carte de géographie, à l'échelle d'un millimètre carré représentant un kilomètre carré... Il y en aura 581,000...

André P... expose ses idées avec l'air d'un homme qui se sent supérieur... Il est aussi tout fier de se trouver vêtu d'un pardessus qu'il s'était empressé d'aller louer dès son arrivée à Paris, afin de se présenter sous des dehors convenables à la Chambre des députés. On lui avait demandé dix francs pour une journée de location et on avait exigé vingt francs de cautionnement : c'était à peu près tout ce qu'il possédait, mais il n'a pas hésité un instant à verser trente francs. Veut-on opposer quelques objections à son entreprise, il se redresse fièrement, s'insurge contre l'abandon de son projet : « Mais, monsieur, c'est mon idée. J'y tiens! et cela se comprend, car il n'y a pas un Français dont la cervelle vaille la mienne. Je ne veux pas abandonner cette grande transformation qui fera le bonheur de la France. Que j'y renonce! alors qu'il s'agit de l'avenir

le plus magnifique pour mon pays ; mais y pensez-vous ! » Comme nous lui demandions s'il avait été éprouvé par quelque maladie, il nous fit cette réponse où respirait une confiance sans égale : « Oh !, monsieur, *j'ai Raspail !* » Tout plein de lui-même, il se frotte les mains, en disant : « Celui qui dépassera mes idées, il *n'est pas né et sa mère est morte !* » Il est assuré, ajoute-t-il, que son nom sera dans l'histoire et qu'on lui élévera une statue où il sera représenté dans la pose de *La Liberté éclairant le monde !*

André P... a aussi une conception particulière de la politique... Il connaît le gouvernement de l'avenir... ce sont les journalistes qui gouverneront, car ce sont des hommes extraordinairement savants et compétents en toutes choses... Mais ce régime politique se fera encore attendre... P... n'est d'ailleurs pas pressé... car *sa philosophie est de trois mille ans !* »

P... est un dégénéré mégalomane... Il ne présente aucun symptôme pouvant faire penser à l'existence d'une paralysie générale. Les pupilles sont égales, la parole est nettement articulée. Bien que son intelligence soit peu élevée, il n'y a aucun rapport à établir entre son niveau mental et l'état de démence du paralytique.

En parlant plus loin des délirants chroniques,

c'est-à-dire des malades atteints de *psychose systématique progressive*, nous aurons à revenir sur les caractères ou délire *ambitieux* ou de la *mégalomanie* des dégénérés *héréditaires*.

Nous aurions encore à nous occuper ici des *persécutés persécuteurs*, des *protestataires;* mais, par la nature même de leurs idées, de leurs tendances et de leurs actes, aussi bien que par le fait de leur lucidité relative, ces malades offrent un trop large champ d'étude, au point de vue médico-judiciaire, pour qu'il ne soit pas préférable de les mettre en scène dans la partie de ce travail réservée à la médecine légale.

B. — DÉLIRE MYSTIQUE.

Les idées délirantes religieuses ou mystiques, pas plus que les idées de grandeur et de persécution, n'appartiennent en propre à une forme déterminée de folie. Car il faut poser en principe que les conceptions délirantes, quelles qu'elles soient, n'ont de valeur que par le caractère qu'elles tirent de la maladie dont elles émanent et non par leur objet plus ou moins spécial.

La folie religieuse n'a pas d'existence indépendante; elle figure seulement à l'état de syn-

drôme dans divers états psychopathiques, dont chacun lui communique son cachet particulier.

Il n'est pas téméraire de dire que le plus fort contigent des *mystiques* est encore fourni par les dégénérés héréditaires, que leur *fécondité délirante* fait largement représenter dans toutes les aventures psychopathiques.

Ils apportent là ce qu'ils apportent dans toutes leurs productions : l'irrégularité, le défaut de toute systématisation. Il est habituel que le délire mystique, — qu'il apparaisse sous la forme dépressive ou sous la forme ambitieuse, — éclate tout à coup, sans s'attarder dans une incubation ou une invasion lente et insidieuse. Le plus souvent aussi, il n'a qu'une durée éphémère. Enfin, il coexiste fréquemment avec des conceptions maladives d'un autre ordre, pour former ce mélange contradictoire, illogique, diffus qui porte avec lui sa marque d'origine.

Le 13 juin 1888, nous faisions diriger, du Dépôt sur l'asile Sainte-Anne, le sieur S..., âgé de cinquante-trois ans, gainier, avec le certificat suivant :

« S.... est atteint de dégénérescence mentale avec anomalies et bizarreries morales de-

puis l'enfance. Il a été longtemps tourmenté par des obsessions, des préoccupations religieuses, des impulsions homicides. Halluciné de l'ouïe, il entend la voix de Dieu qui lui commande de se souiller d'un crime pour le punir de l'avoir mal servi.... Il reçoit d'en haut l'ordre formel d'assassiner quelqu'un sur le pont d'Austerlitz, ce qui lui vaudra le bagne, au sortir duquel, obéissant toujours aux décrets de la vengeance divine, il devra tuer un évêque. Ce malade a déjà été poussé à immoler, sous l'incitation de son délire, sa femme et sa fille.... Hérédité morbide accumulée..., etc. »

En entrant un peu dans le détail de cette observation, nous voyons que S... est le type du dégénéré héréditaire. Son grand-père, atteint de lypémanie, interné à Bicêtre, s'y est suicidé. Son père, atteint d'épilepsie, a eu deux enfants :

1° *Notre malade,* dégénéré délirant mystique;

2° Une fille, frappée également d'épilepsie.

S... eut, à l'âge de huit ans, une fièvre typhoïde très grave qui sembla retentir fortement sur son développement intellectuel. Il a appris, néanmoins, à lire et à écrire, mais il fut toujours un très médiocre élève. Il ne paraît s'être livré aucunement à des excès

alcooliques ou vénériens; il n'a jamais eu la syphilis; sa santé physique, depuis son enfance, n'a pas été très sérieusement troublée.

Néanmoins, il était toujours inquiet à ce sujet. Dès l'âge de quinze ans, la peur de la mort le tourmente et l'obsède. Il avait des scrupules et des appréhensions étranges, craignait le contact de certains objets. Il se disait à lui-même : *Si tu touches cela, tu vas mourir.* Il redoutait également d'être enterré vivant. C'était une idée fixe chez lui; elle l'opprimait constamment. Rencontrait-il un enterrement... c'était l'occasion d'un émoi indicible. Il rentrait chez lui, en toute hâte, comme affolé; il s'imaginait que la personne dont il venait de voir le convoi était vivante dans sa bière.

Par une singulière opposition, apparente du moins, avec ses craintes de mort imminente et d'ensevelissement prématuré, il se sentait attiré vers les cimetières et ne pouvait s'empêcher d'y pénétrer, de circuler au milieu des tombes. Était-ce pour y écouter les appels désespérés des personnes récemment enfouies et... vivantes peut-être? Il ne sait trop dire. Mais il semble bien que c'était là le mobile de ses *tournées funèbres*.

Ces appréhensions, ces obsessions avaient en grande partie disparu depuis plusieurs

années, lorsque, un mois avant son envoi à l'Infirmerie spéciale, S... eut, tout à coup, des allures bizarres et témoigna un zèle religieux excessif.

Profondément attristé et découragé, livré aux idées le plus sombres, il se frappait la tête contre les murs, s'appelant un grand misérable, un parjure dont Dieu allait se venger. Chaque jour, il achète trois chapelets nouveaux... C'est un ordre de Dieu.... Il les embrasse sans cesse, les couvrant de ses larmes. Un matin, il tire chez lui deux coups de revolver, *comme pour s'essayer;* cela fait, il va se faire raser... En enlevant sa barbe, il obéissait à cette idée; il devait n'être pas reconnu, *au moment où il tuerait sa femme, puisqu'il était écrit qu'il devait l'assassiner.*

Une voix vengeresse le poursuivait sans cesse, lui criait :

« Tu as offensé Dieu, tu as dit que tu ne l'aimais pas, tu en seras puni, tu es condamné à l'enfer, etc. »

L'avant-veille de son arrivée à l'Infirmerie, la voix lui avait précisé ce qu'il avait à faire. Il devait, chaque fois qu'il sortirait, se rendre à l'Église, et prévoyant le cas où il ne bougerait pas de chez lui, Dieu lui commandait de chanter, avec une croix à la main, six fois le

Credo, une fois plusieurs cantiques et de répéter cinq cents fois : « Mon Dieu! pardonnez-moi. » Cette obligation devait durer huit jours.

Il craint de ne s'y être pas très exactement conformé, de n'avoir pas embrassé la croix avec autant de ferveur qu'il eût fallu. Aussi le châtiment devient-il de plus en plus terrible. Dès ce moment, la voix divine, courroucée et impérieuse, lui intime l'ordre d'aller prendre un bain, et, le corps une fois purifié par les ablutions, d'attendre quelqu'un sur le pont d'Austerlitz, à deux heures du matin. Il devra tuer cette personne sans hésitation, puis la précipiter ensuite dans le fleuve.... Qu'il s'attende à être condamné au bagne!... Il en sortira, mais il sera alors contraint d'assassiner un évêque.... Ainsi l'ordonne Dieu dont la voix le gouverne, s'impose à tous ses actes, *le transforme en pantin*, lui criant : « Non, ne monte pas sur le trottoir, va sur la chaussée; quitte la chaussée, va sur le trottoir, etc. » Ce qui l'étonne, c'est que Dieu, pour lui parler, *prenne la voix de tout le monde.* C'est, dit-il, *une voix ordinaire qui semble sortir de sa tête.* Affolé, au paroxysme de l'anxiété et dans une sorte de vertige s'accompagnant d'une semi-inconscience, S... s'est tiré un coup de revolver; on put le

saisir au moment où il se visait; la balle ne l'atteignit pas.

C. — DÉLIRE HYPOCHONDRIAQUE.

Ce que nous venons de dire du délire mystique s'applique avec non moins d'exactitude aux conceptions délirantes qui prennent leur source dans les altérations de la sensibilité générale. Si l'on fait abstraction des idées hypochondriaques du paralytique général, idées de peu de tenue ou de durée, et *démentiellement* exprimées, de celles encore plus fugaces et éphémères de l'alcoolique aigu, c'est en grande partie à la folie des dégénérés qu'il faut s'adresser pour faire l'histoire du délire hypochondriaque, simple syndrôme, lui aussi, comme le délire ambitieux et le délire mystique.

L'homme qui est un *analyste* de ses sensations intimes, qui les étudie au grossissement de ses appréhensions et de ses craintes, *s'écoute vivre* et promène tristement son *hyperesthésie psycho-sensorielle* à travers tous les menus incidents de sa vie, (et l'existence d'un tel être, on le conçoit, est tissée de tourments et d'angoisses) celui-là est le déséquilibré, l'héréditaire entre tous. Bien fréquemment, on le trouve mal formé au physique comme au mo-

ral, et il est ordinaire, aussi, que des troubles fonctionnels — plutôt par défaut que par excès — se montrent, en pareil cas, du côté de la sphère génitale.

Il est aisé de comprendre que les appréhensions relatives à la santé soient un vaste champ à exploiter pour le dégénéré héréditaire, et qu'il y ait là des germes féconds pour les productions si nombreuses et si faciles de son émotivité morbide, de la perversion de sa sensibilité morale et affective.

Il n'est pas téméraire de dire que le *préoccupé*, l'*obsédé* à orientation hypochondriaque, est un déséquibré originel. Le persécuté, *délirant chronique*, qui se croit soumis, de la part de ses ennemis, à des tentatives d'empoisonnement et s'imagine ressentir les effets d'une substance toxique, n'est pas absolument un hypochondriaque du même ordre : sa préoccupation vient avant tout du dehors, alors que le véritable hypochondriaque, mélancolique plutôt que persécuté, puise surtout au dedans de lui-même ses motifs d'appréhension, mais non pas uniquement toutefois. Aussi bien, est-ce ce malade imaginaire — mais imaginaire seulement dans l'interprétation, — qui obsède les médecins, énumère les prétendus désordres organiques dans des entretiens prolongés, dans

d'interminables écrits où il étale les manifestation de son *hyperalgésie morale*, depuis la simple appréhension que rien ne motive jusqu'au délire le plus caractérisé.

M. G..., âgé de vingt-trois ans, employé, vint, il y a quatre ans, me consulter au sujet « d'un cas unique, dont il avait, disait-il, à me donner une description qui serait peut-être difficile à saisir ». Il ajouta que pour mieux se faire comprendre, il l'avait représenté graphiquement sur le papier. Il tenait, en effet, ce papier à la main, mais avant de me le remettre il voulut me fournir quelques explications préliminaires.

M. G... expose alors que, six semaines auparavant environ, au cours d'une discussion violente avec son patron, il avait eu la sensation d'une rupture qui se serait faite dans son cerveau. Il comparait cela à l'éclat d'une corde de violon, se rompant par excès de tension. Depuis ce moment, il est persuadé que la carotide interne s'est bruquement détachée, et que, de cette façon, une partie de sa cervelle s'est isolée de la masse et est allée se percher à vingt centimètres environ au-dessus de son crâne, où elle forme un « amas globuleux en suspension ».

Toute relation n'était cependant pas détruite

entre la partie « ectopiée » et le reste du cerveau. *Une atmosphère nerveuse, impondérable,* continuait à les relier, mais d'une façon *très lâche.* A l'appui de sa démonstration, M. G... nous soumet le dessin qu'il tient à la main. Il s'est appliqué à représenter sa tête, et plus haut, à vingt centimètres, *la partie* de cervelle «qui a été délogée du *crâne* par le détachement de l'artère carotide interne ». Des lignes géométriques, A. A'. B. B'. C. C' sont tirées entre les deux parties; enfin, l'*atmosphère nerveuse intercalaire* est représentée par un pointillé.

Fait étrange, M. G... accuse des sensations douloureuses dans cette *partie ectopiée;* il perçoit comme un *tiraillement de retour,* en ce point qu'il place à vingt centimètres au-dessus de sa tête.

« Depuis mon accident, ajoute-t-il, ma vue est obscurcie, mes idées n'ont plus de coordination. Croyez-vous que le chiasma des nerfs optiques ait été déplacé? Il semble qu'il faille le penser pour avoir l'explication de mes troubles visuels. Je viens vous demander un remède. Les uns m'ont conseillé le mariage, mais peut-être est-ce pour me ridiculiser? En tous les cas, c'est à écarter momentanément. Quant à moi, je crois que si vous parveniez à faire retomber, « suivant une ligne perpendi-

culaire », la partie détachée, je recouvrirais l'usage de mes facultés et surtout de la vue. Croiriez-vous que mon patron, auquel j'ai parlé de cet accident, veut me faire passer pour fou ! »

Nous n'avons pu rien apprendre de précis sur les antécédents héréditaires de M. G..., mais, outre la nature de son délire, tout dénonce en lui le dégénéré. Le crâne est mal conformé, la face est asymétrique. D'après les quelques anamnestiques que nous avons pu noter, le malade a toujours été un être bizarre, un irrégulier de l'esprit. Un an auparavant, il avait fait un voyage en Amérique pour y retrouver son père qui avait disparu depuis de longues années. Après de longues et pénibles recherches, d'interminables courses dans les endroits les plus divers, il croit toucher au but. Épuisé, misérable, il est aux portes de la petite ville où demeure son père. Là, il hésite, il a peur d'être mal reçu, « de déranger quelqu'un » et il repart, parvient à rentrer en France en acceptant du travail à bord d'un paquebot.

Cette observation nous a paru des plus curieuses à noter, comme exemple d'une *sensation à prolongement extérieur* donnant au malade l'illusion de *quelque chose de lui projeté*

au dehors et relié à son organisme par une continuité sensorielle.

IV

LES DÉLIRANTS CHRONIQUES. — PSYCHOSE SYSTÉMATIQUE PROGRESSIVE.

Le délire chronique (1) ou psychose systématique progressive (2), à l'opposé des formes psychopathiques qui font l'objet des chapitres précédents, est une maladie mentale à invasion lente, insidieuse, ne prenant qu'avec difficulté et longueur de temps possession d'un cerveau préalablement normal, et où, une fois installée, elle tend à se fixer d'une manière immuable, en poursuivant, sans trève ni arrêt, sa marche logique, coordonnée, méthodique, jusqu'au terme d'une existence qu'elle domine entièrement sans paraître, d'ailleurs, devoir l'abréger sensiblement.

En 1852, paraissait, un mémoire de mon regretté maître le professeur Lasègue (3) : *Du*

(1) Magnan, *Leçons de Sainte-Anne* (*Progrès médical*). — Gérente, *Thèse de Paris*, 1883.

(2) Paul Garnier, *France médicale*. 1887.

(3) Lasègue, *Du délire de persécution* (*Arch. gén. de méd*. 1852).

délire des persécutions, qui devait rapidement devenir classique.

Un complexus symptomatique, tiré du groupe confus et hétérogène de la *mélancolie* de Pinel et d'Esquirol, se trouvait, de ce jour, nettement isolé et constitué à l'état d'unité nosologique. Dans cette description si remarquable, Lasègue établit que les idées de persécution peuvent bien être constatées dans la plupart des maladies mentales, mais que, dans le genre nouveau, par lui mis en lumière, ces conceptions sont absolument prédominantes, fixes, persistantes, organisées en système et sont l'essence même de la maladie. Il montre que le délire de persécution s'annonce insidieusement, par une longue phase d'incubation, caractérisée par une inquiétude vague, un malaise confus, par une hésitation prolongée dans le choix des interprétations qui devront fournir au malade l'explication du trouble profond qu'il éprouve ; il fait voir qu'à cette période prodromique où déjà les hallucinations auditives tendent à apparaître, succède la période d'organisation méthodique du délire, de systématisation, dans laquelle l'aliéné construit tout un roman pathologique, sans cesse alimenté par des troubles sensoriels et dans le cercle duquel il s'enferme désormais.

L'observation clinique a permis d'apporter une pierre de plus à l'édifice construit par Lasègue, et d'en déterminer plus exactement encore les contours, en écartant tout ce qui pouvait le masquer ou l'obscurcir; elle n'a point montré qu'il fallût toucher à ses solides assises.

En suivant, pendant des années, les malades atteints de *délire de persécution*, on remarque que le fond morbide tend peu à peu à se modifier : c'est une autre période qui se dessine; des idées expansives ou ambitieuses tendent à se faire jour. Déjà Joh. Spielmann (1), en 1855, appelait l'attention sur cette tendance que présentent les persécutés à verser dans les idées de grandeur, et Morel la signalait également. Mais il appartenait à A. Foville (2) de montrer que ce mélange, cette association d'idées ambitieuses et d'idées mélancoliques, loin d'être une circonstance fortuite, accidentelle est, au contraire, un fait constant, une véritable loi nosoliogque. Avec une grande finesse d'analyse, il a saisi le travail mental spécial, le procédé syllogistique, le mécanisme psychologique en vertu duquel les concep-

(1) Spielmann, *Diagnostik der Geisteskrankheiten.* Wien, 1855.

(2) Foville, *Étude clinique de la folie avec prédominance du délire des grandeurs.* Paris, 1871.

tions ambitieuses viennent se greffer sur le délire des persécutions, celles-ci non moins systématisées et coordonnées que celui-là. Il a fait voir comment le malade arrive à s'attribuer des talents, une fortune, des titres imaginaires, et à se revêtir, enfin, d'une personnalité nouvelle qui explique, pour lui, l'acharnement qu'on met à le poursuivre. Désormais sa *qualité* va être proportionnée à la grandeur de ses infortunés.

Le nom de *mégalomanie* employé par M. Dagonet pour désigner ce délire ne saurait donc s'appliquer à une entité distincte ; le délire des grandeurs n'est pas une espèce à part, il n'est là qu'un aspect, qu'une phase déterminée d'une maladie mentale à marche chronique, dont il représente le plus haut degré de systématisation en impliquant nécessairement, en pareil cas, le délire des persécutions comme phase antécédente.

Pendant un temps dont la durée est généralement fort longue, les deux ordres d'idées coexistent plus ou moins étroitement associées dans leur filiation déductive. Mais insensiblement, les sentiments tristes et dépressifs s'émoussent, s'atténuent, s'effacent devant les conceptions orgueilleuses qui tendent à prédominer, bien que les rêves de grandeur soient

troublés par de dures réalités qui provoquent des protestations et que le bonheur soit loin d'être sans mélange ; car, comme le remarque Calmeil, « les souverains des Petites-Maisons déplorent parfois, avec amertune, l'injustice de leurs prétendus sujets ».

Mais, à cette période avancée de l'évolution de la vésanie, la vraie saillie délirante est le fait des idées expansives. Paré de sa personnalité nouvelle, l'aliéné ne vous entretient plus guère que de ses visées ambitieuses. Peu à peu, les idées de persécution sont abandonnées sur la route du délire, et si quelques-unes s'attardent et l'accompagnent jusqu'au terme, elles ne sont plus qu'un pâle reflet d'un passé déjà lointain. A cette date de sa maladie, l'individu se présente bien nettement sous les dehors de la folie des grandeurs. C'est un mégalomane, si l'on veut, en ne le considérant qu'à cette étape de sa psychose, mais l'enquête rétrospective nous montre quelles infortunes, quels tourments il a traversés pour aboutir à cette apothéose. Tout près de celle-ci, du reste, est la chute dans la démence terminale. A mesure qu'il grandit dans sa propre estime, qu'il se hausse sur un piédestal, l'aliéné descend dans l'échelle intellectuelle ; son activité cérébrale faiblit visiblement.

Il semble bien, du reste, que le passage des idées de persécution aux idées de grandeur marque une rupture encore plus profonde avec le possible et le vraisemblable. Le persécuté peut encore trouver des oreilles complaisantes disposées à écouter ses plaintes et ses récriminations, des personnes assez crédules pour épouser sa cause; le mégalomane heurte trop violemment, dans la plupart des cas, la réalité extérieure pour avoir chance de recruter des adhérents.

Toujours est-il qu'après un intervalle variable, il se manifeste dans l'échafaudage du délire des signes de décrépitude. Parfois, celle-ci est relativement précoce et le *délire est vieux avant l'âge*. Mais, le plus généralement, elle est fort tardive, surtout quand l'on sait se reporter au véritable début début de l'affection mentale qui remonte à vingt, trente, quarante ans et plus, comme il m'a été donné de le contater fréquemment, lors de mes visites d'inspection à la Maison nationale de Charenton.

On ne retrouve plus dans l'exposé des idées la même coordination ; on ne saisit plus guère le lien qui les enchaînait étroitement autrefois. L'édifice s'ébranle, se disloque, se dissocie pièce à pièce, et bientôt il n'en subsistera plus que des vestiges plus ou moins informes.

Celui que nous avons connu inquiet, tout d'abord, puis persécuté, puis mégalomane, est devenu *un dément*.

Voilà donc une maladie mentale dont la tendance à la chronicité s'affirme par une évolution progressive systématique, par la succession de quatre stades nettement définis et apparaissant invariablement dans le même ordre :

1° La *première période* où, après une invasion lente, insidieuse de la psychose, le malade, troublé, *inquiet*, concentré, replié sur lui-même, en état permanent d'éréthisme psycho-sensoriel, aborde, après de longues hésitations, les interprétations délirantes.

2° La *deuxième période*, constituée par l'*organisation* d'*un délire* de *persécution*, où les idées maladives, sans cesse alimentées par des troubles hallucinatoires, principalement *auditifs*, prennent corps, s'installent, se coordonnent et se systématisent.

3° La *troisième période* caractérisée par l'intervention d'*idées* de *grandeur*, marquant la systématisation ultime du délire et la *transformation* du moi maladif.

4° La *quatrième période*, phase terminale de l'évolution vésanique, où l'échafaudage délirant se désagrège lentement, où tout dénonce

l'usure de l'idéation morbide, la déchéance mentale, la démence *vésanique* irrémédiable.

Nous sommes loin, on le voit, de cette irrégularité que nous constations à propos du délire des dégénérés héréditaires. Là tout était livré à l'aventure, au désordre. Ici, au contraire, la marche de la vésanie est soumise à des lois et c'est lentement, progressivement, méthodiquement que la maladie mentale déroule magistralement ses périodes, sans laisser place à l'imprévu, ni, du reste, à l'espoir d'une rétroversion, si ce n'est au début.

En se fondant sur l'observation clinique, on peut donc dire que le délire des persécutions pas plus que le délire des grandeurs ne sauraient être envisagés comme des entités irréductibles, puisqu'ils ne sont, l'un et l'autre que des aspects différents d'une même maladie dont ils traduisent seulement une saillie symptomatique aux deux temps principaux de son évolution (1).

Si le fait de verser dans la folie indique toujours une aptitude morbide particulière chez celui qui succombe ainsi, il faut remarquer

(1) Paul Garnier, *Des idées de grandeur dans le délire des persécutions*. Paris, 1877. — *Psychose systématique progressive*. Discours à la Soc. méd. psychol. Séance d'octobre 1886 (*France médicale*. 1887).

pourtant qu'il n'est pas donné à toutes les intelligences de montrer, dans le délire, la *tenue*, la coordination logique, la méthode déductive dont font preuve les malades atteints de cette forme d'aliénation mentale. Prendre prétexte de la chronicité et de la systématisation des conceptions délirantes pour établir que cette intelligence qu'elles vont dominer à jamais révèle, par là-même, sa fragilité, serait une erreur clinique. Celui que doit étreindre la folie chronique progressive n'est pas assujetti facilement à ce joug. Il a résisté à l'effort du mal pendant des années souvent; il ne succombe qu'à la longue et ce n'est qu'après un long siège et des approches successives que son intelligence fait sa reddition au délire. Il fallait ces assauts répétés, car contrairement à ce qui existe pour la dégénéré-héréditaire, le malade qui nous occupe actuellement ne semble se séparer des autres hommes par rien de marquant, au point de vue de l'équilibre mental. Il n'y a plus là cette complicité d'un vice originel, d'une déséquilibration nettement constatable, susceptible de préparer une prompte capitulation. Cette invasion insidieuse du délire est d'ordinaire amenée, sans préjudice, bien entendu, d'une influence héréditaire, par les heurts moraux de l'existence.

Péniblement impressionné par une série de circonstances fâcheuses, le futur délirant persécuté, devient sombre, méditatif, inquiet, replié sur lui-même, taciturne, appréhensif, ombrageux : il tend à s'isoler de son milieu ordinaire.

Comme s'il était averti, par une sorte de prévision, de l'avenir qui lui est réservé, il se sent diminué, amoindri. Il redoute un malheur sans qu'il puisse donner une formule précise à ses appréhensions. Peu à peu s'établit un état d'hyperesthésie psycho-sensorielle à la faveur duquel s'élabore et, tout à l'heure, se produira l'hallucination, phénomène fondamental, en l'espèce, et le trait le plus saillant de cette forme de folie. Il s'absorbe longuement dans des observations minutieuses, inspirées par sa défiance toujours en éveil. Il s'interroge avec anxiété sur les changements qu'il a cru reconnaître dans les dispositions de ceux qui l'entourent. Il perçoit des sous-entendus blessants, des allusions insultantes.... On chuchote.... C'est de lui qu'il s'agit. N'a-t-il pas saisi un regard ironique, un geste offensant? Le mot d'ordre n'est-il pas donné partout? Il ne peut en douter car, en tous lieux, on échange des regards significatifs dès qu'il paraît. Il ne s'appartient plus... on dispose de sa personne... on l'épie sans re-

lâche, on note tous ses actes; bien plus, on scrute ses plus intimes pensées, on s'empare de sa volonté. Il n'est plus qu'un jouet aux mains de ses implacables ennemis qui ont juré sa perte. Il cherche à se dérober à ce constant espionnage, se cache de son mieux, déménage furtivement, espérant y échapper. C'est peine perdue! bientôt, il perçoit les mêmes insultes, saisit les mêmes bruits singuliers. On a découvert sa retraite. Ses persécuteurs, qu'il ne manque pas de revêtir, le plus souvent, d'une puissance surnaturelle, parviennent à agir sur lui, à l'aide d'engins mystérieux, de procédés invisibles contre lesquels il se sent absolument désarmé.

L'un de ces malheureux me disait : « Quelle vie que la mienne! Depuis quinze ans, mes ennemis, à l'aide d'un appareil maudit et invisible, comme pourrait être un long boyau terminé par un entonnoir, me bourrent de m... jusqu'à la bouche, de manière à ce que la nourriture ne puisse plus entrer. Cet appareil doit être à la fois téléphonique et électrique. Je suis une pestilence pour tout le monde et tout le temps, ils me disent : « Aimes-tu la m... on t'en fourra jusqu'à la g.... »

En proie à des troubles nombreux et variés de la sensibilité générale, il rapporte ses sen-

sations maladives à l'action des agents de la police secrète, des Jésuites, des Francs-Maçons; on l'influence par la *physique*, l'*électricité*, le *magnétisme*. Craignant à tout instant d'être empoisonné, ou bien il refusera de s'alimenter, ou bien, il prendra ses précautions; il ira préparer ses aliments en cachette, se transportera au loin afin de ne s'attabler que là où il a chance de n'être pas immédiatement reconnu.

Il est rare que dans l'acuité de ses tourments, il ne réclame pas auprès des autorités. Il écrit au préfet de police, au chef de l'État, expose ses griefs et demande justice dans des écrits qui, soit par le fond, soit par la forme, dénoncent son délire.

Le persécuté systématique, après avoir été, pendant de longues années, obsédé par ses idées tristes, par ses craintes, par ses angoisses, exprimées par lui en des phrases absolument typiques, où interviennent souvent des néologismes étranges, le persécuté tend à se transformer.... Peu à peu, des conceptions nouvelles apparaissent.... Pourquoi tant d'acharnement mis à le poursuivre, tant de machinations ourdies contre lui? N'est-ce pas qu'on avait un intérêt puissant à le faire disparaître? Les termes d'un syllogisme sont posés. La conclusion qui va s'imposer est celle-ci : si on veut le

perdre, à tout prix, le supprimer, c'est qu'il a été trompé, jusque-là, sur sa véritable situation, qu'il est un haut personnage, et qu'il est appelé à un rang élevé, ou doit recueillir un héritage considérable, c'est qu'il est duc, prince, roi, et qu'on tente de le priver de ses titres et de ses droits.

Cette folie des grandeurs venant compliquer ou compléter, peut-on dire, le délire des persécutions est la véritable estampille de la chronicité comme je me suis efforcé de le démontrer ailleurs (1). Dans le travail, auquel je fais allusion j'ai indiqué que le mécanisme psychologique, c'est-à-dire l'opération cérébrale déductive qui, de l'importance et de la continuité de la persécution subie, conclut à l'importance du persécuté pour aboutir à la transformation de sa personnalité, n'est pas le seul procédé d'*introduction* du délire ambitieux sur la scène pathologique.

Un autre élément peut participer à la genèse de ces conceptions orgueilleuses. Il faut, en effet, tenir compte des cas dans lesquels l'hallucination de l'ouïe ou même la simple illusion auditive semble être le point de départ d'un

(1) Paul Garnier, *Des idées de grandeur dans le délire de persécution*. Paris, 1877.

nouveau délire venant se greffer sur le premier. Le malade a surpris un mot, une phrase.... Il a entendu citer le nom d'un haut personnage. Est-ce qu'il ne s'agirait pas de lui? Ne serait-ce pas l'explication tant cherchée? D'abord, il hésite, car il n'est pas l'homme des transitions brusques et des soubresauts. Mais l'idée, d'abord repoussée ou du moins timidement acceptée, va s'implanter à la longue, dans ce cerveau orienté déjà vers les conceptions vaniteuses, par l'égoïsme du *moi maladif*. L'hallucination auditive n'est donc pas absolument l'élément générateur du délire des grandeurs; et, en tous les cas, n'apparaît-elle pas elle-même plutôt comme un effet qu'une cause? Ne surgit-elle pas, à vrai dire, en vertu d'une sollicitation provoquée par le travail syllogistique sous-jacent ayant progressivement préparé le malade à une interprétation vers laquelle tout son être moral est tendu? Il serait, d'ailleurs, difficile d'admettre qu'un fait aussi considérable que la superposition du délire des grandeurs au délire des persécutions fût déterminé par une circonstance fortuite et contingente.

Il paraît plus conforme à la rigoureuse interprétation du phénomène de prétendre que l'individu, hanté jusque là par des idées pénibles, en proie à tous les tourments de la

crainte, s'est fait, peu à peu, sous l'action du temps, comme une habitude de ses souffrances, habitude qui en émousse l'acuité. Cheminant lentement, mais sûrement, vers une direction où l'entraînent, à la fois, son égoïsme morbide, — où se mêle tant d'orgueil, — et la poussée des interprétations déductives, il arrive un jour où il est prêt pour l'éclosion du délire des grandeurs; il n'attend plus qu'une *formule*, et il se peut que ce soit le trouble sensoriel qui, accidentellement, la lui livre. Mais l'intervention d'une illusion ou d'une hallucination ne paraît être qu'un fait accessoire, occasionnel.

La psychose systématique progressive ou délire chronique des persécutions, après qu'on en a élagué, ainsi qu'on doit le faire, tous les délires de persécution qui peuvent plus ou moins en simuler certains traits, mais ne répondent pas au type évolutif que nous décrivons ici, la psychose systématique progressive n'est pas une vésanie extrêmement commune. D'après nos relevés statistiques, 381 cas seulement ont été observés sur un total de 8 139 malades, soit une proportion de 4,68 p. 100. Il importe de remarquer que cette forme de vésanie est plus fréquente chez la femme que chez l'homme. Sur 4831 malades (hommes) 105 ont été reconnus atteints de cette vésanie

progressive soit 2,16 p. 100, tandis que sur 3 308 (femmes) 276 ont présenté cette variété de maladie mentale, soit 8,64 p. 100.

Marie D..., âgée de 49 ans, journalière, célibataire, entre au Dépôt le 25 juillet 1888; elle appartient à une famille où l'on ne compte pas d'aliénés, mais il est à noter, toutefois, que sa grand'mère paternelle était hémiplégique et que son père est mort, il y a un an, d'apoplexie cérébrale. Elle a un frère qui jouit d'une bonne santé.

Marie D... n'a eu aucune maladie grave dans son enfance, on ne signale que des migraines qui se sont montrées à 15 ans, au moment de l'établissement de la menstruation qui a toujours été régulière. Elle ne possède aucune instruction; ses parents, fort pauvres, ne l'ont jamais envoyée à l'école.

Jusqu'à l'âge de quarante ans environ, Marie D... ne s'était jamais fait remarquer par aucune bizarrerie d'esprit. Son existence, très rangée et laborieuse, n'avait donné prise à aucun reproche. En 1881, elle devient un peu sombre, taciturne, soupçonneuse.... Elle éprouve des inquiétudes qu'elle ne peut définir. Les modifications du caractère duraient depuis quelques mois, lorsque ses appréhensions

s'accusent et prennent corps, des troubles auditifs se montrent. Dans l'escalier de sa maison, on *fait des phrases entortillées*, on parle d'elle comme on le fait d'une *femme de rien*, d'une prostituée.... Les injures deviennent de plus en plus fréquentes et, bientôt, c'est jusque dans la rue qu'on la traite de « voleuse, de traînée ». Longtemps indécise sur l'origine des insultes entendues, elle en vient à penser, enfin, que ce sont des locataires qui ont formé un complot contre elle avec la complicité de la concierge. Le but poursuivi était de l'empêcher de gagner sa vie.... Ses ennemis ont lancé des lettres anonymes contre elle. Elle n'a jamais vu ces lettres, mais pour se moquer d'elle et la narguer, les voisins *en font la lecture à haute voix*. Chacun donne son avis sur les expressions méprisantes qui s'y trouvent à son adresse. Partout où elle se présentait pour avoir du travail, elle constatait immédiatement qu'on était prévenu contre elle; on lui faisait un accueil « qui en disait long.... » On s'introduit chez elle et elle entend qu'*ils* se concertent pour la dépouiller du peu qu'elle possède. S'absente-t-elle ? Tout est bouleversé dans sa chambre lorsqu'elle rentre. On a percé des trous au-dessus de sa cheminée pour lui envoyer des odeurs nauséabondes qui se répan-

dent dans son logement comme une sorte de fumée et déterminent des picotements insupportables dans le nez et de la suffocation.... Sa chambre, dit-elle, est devenue tout à fait inhabitable. A d'autres moments, ce sont des *odeurs de pourriture....* L'air est comme chargé de poussière de soufre et tout à fait irrespirable.

Depuis quelques mois on se sert de l'électricité pour agir sur elle : elle en ressent les secousses qui lui font faire de véritables bonds dans le lit.

Ses ennemis en veulent non seulement à sa tranquillité mais ils ont aussi essayé de l'empoisonner. Un épicier auquel elle a acheté du chocolat doit être leur complice; ce qu'elle en a mangé lui a laissé un goût d'amertume et d'acidité dénonçant la présence d'un poison.

Un jour, au moment où elle allait faire cuire une côtelette... qui ne lui semblait pas fraîche, une voix a dit : « Fais bien attention... lave-la : elle est empoisonnée ! » Et, en effet, malgré ce lavage, la viande conservait encore un fort goût d'excréments.

Après huit années occupées, sans interruption aucune, par ces idées de persécution, l'organisation d'un délire systématisé par des craintes et des souffrances des plus vives, Marie D... se transforme.... « Elle a l'explica-

tion de tout. » Une voix céleste lui a fait connaître que l'église avait besoin de reprendre son ancien prestige et qu'il lui fallait une victime de choix, une martyre, une sainte que l'on pût proposer pour la canonisation. Elle s'est trouvée toute désignée en raison de sa vertu, de sa probité, de son attachement à l'église, aussi bien que des souffrances endurées depuis près de dix ans.... « La société de la *convention nationale* » a récemment tenu une réunion solennelle et a décidé que Mlle D... était seule digne d'être choisie comme victime sainte et d'être offerte à l'Église et à Jésus-Christ pour la glorification de la religion, en attendant que ses vertus et ses peines reçoivent la consécration qu'elles méritent : la canonisation. Cette destinée était d'ailleurs connue depuis quelque temps, car sur son passage, on ne l'injurie plus maintenant, on s'écrie : « Voilà la victime de la *convention nationale*, la plus grande des associations religieuses ; elle a été choisie pour glorifier l'Église à cause de sa sainteté. »

Nous nous bornerons, pour les faits qui suivent, à représenter seulement l'allure générale de la *psychose systématique progressive*, son évolution, sa coordination délirante en périodes régulièrement étagées,

Pauline B..., quarante et un ans, femme de ménage (mère morte d'une attaque d'apoplexie cérébrale. Père enlevé par une attaque de choléra. Un frère et deux sœurs jouissant d'une bonne santé). D'une intelligence moyenne, Pauline B... s'est mariée à l'âge de vingt-cinq ans. Jusqu'à ce moment sa santé morale ne paraît n'avoir rien laissé à désirer. Elle fut excessivement malheureuse en ménage. Son mari, ivrogne et brutal, la frappait; il finit par l'abandonner. Peu à peu, sous l'influence de chagrins incessants et des duretés de son existence, son humeur s'altéra . Elle devint sombre, défiante, ombrageuse. Elle craignait sans cesse de voir reparaître son mari, et de subir ses violences.... Elle reste, un an ou deux, livrée à des appréhensions fort vives, puis elle s'imagine que des voisins lui *lancent des grossièretés au visage*, on dit qu'elle est une s... et une p..., etc. Un jour, on a changé son vin.... On y a substitué un vin empoisonné qui lui a donné de fortes coliques, des nausées, etc. Puis, ce fut dans ses aliments qu'on introduisit des substances malfaisantes.... Elle ne pouvait plus manger que des œufs qu'elle cassait et absorbait sur le moment même pour ne pas donner à ses ennemis le temps de les empoisonner.... Huit ou neuf ans se passent ainsi

dans des transes continuelles. Pauline B... est convaincue que son mari est de complicité avec ses pires ennemis. Mais, depuis quelques mois, à ses idées de persécution est venu s'ajouter un délire ambitieux. La malade nous raconte qu'on veut la faire disparaître afin de lui soustraire un héritage considérable.... Il s'agit de domaines immenses situés en France et en Belgique qui lui reviendraient d'une illustre famille, à laquelle elle est alliée. Aussi Pauline B... en dépit des obstacles qu'elle voit sur sa route, adopte-t-elle maintenant un air de satisfaction, car elle croit à son triomphe final.

Sidonie M..., vingt-neuf ans... sans antécédents héréditaires connus avait toujours joui d'un équilibre mental assez complet lorsqu'à l'âge de vingt-quatre ans, à la suite de chagrins domestiques, elle devint triste, taciturne, mélancolique.... Quelques mois se passent dans ce malaise mal défini.... Puis, les hallucinations auditives apparaissent. Sidonie M... entend des voix qui la raillent, l'insultent : ce sont des quolibets incessants, des sous-entendus *qui en disent long*.... On cherche à la faire passer pour une prostituée. Il arrive un moment où ses persécuteurs ne s'en pren-

nent plus seulement à sa tranquillité, mais aussi à sa vie. On met du poison dans ses aliments.... Elle en éprouve de fortes coliques. A l'aide de ces substances toxiques, on l'endort et pendant la nuit *des hommes se la repassent*, grâce au *lourd sommeil* qu'on lui donne... Sidonie M... est convaincue que tout se fait avec la complicité de la police et de son mari. Elle affirme que ce dernier a *mis des microbes* dans sa nourriture. Depuis quelques mois, la malade saisit des phrases comme celle-ci : « Ah! si elle savait de quelle famille illustre elle sort, c'est elle qui s'en croirait! »

Louise B..., soixante-trois ans, lingère sur les antécédents de laquelle on ne signale rien qui mérite d'être noté, est, depuis une vingtaine d'années, dominée par des idées de persécution organisées en système et sans cesse alimentées par des hallucinations de l'ouïe. Dirigée, le 23 décembre 1889, sur l'Infirmerie du Dépôt, elle nous explique qu'on l'insulte depuis bien des années *à la sourdine*. On la diffame par allusions et sous-entendus.... Chez elle, dans l'escalier de sa maison, dans la rue, partout, elle entend des railleries, des quolibets; dans tous les endroits où elle va, ce sont

des phrases comme celles-ci : « En voilà une touche ! Regardez-moi donc ça ! Mais, ma parole, ça fait des embarras, ce vieux saladier cassé ! »

Heureusement pour elle, ajouta-t-elle, il y a des personnages puissants qui la défendent. C'est à qui sera le plus fort... mais *c'est sur son dos qu'on se bat*. Depuis deux ans et demi les idées ambitieuses se sont fait jour chez Louise B.... Elle ne les émet toutefois que timidement, mais derrière ses réserves de langage, on sent une conviction qui ne fait que s'affirmer. « On me *siffle* dans l'oreille que je suis appelée à de grandes choses... on parle même de la présidence de la République pour moi. Je ne sais pas trop ce qu'on veut dire et j'hésite encore à croire qu'il en sera bien ainsi qu'on le dit. »

Marie D..., soixante ans, sans profession, entre, le 14 mars 1889, à l'Infirmerie spéciale... on vient de la retirer de force d'une maison destinée à être abattue pour l'établissement d'une voie nouvelle, abandonnée depuis plusieurs semaines par tous les locataires et déjà livrée à la pioche des démolisseurs ; toutes les sommations pour la faire partir de son logement étaient demeurées sans résultat. Marie

D... répondait à tous ceux qui intervenaient pour l'expulser : « Je ne partirai pas encore, j'ai mes raisons pour cela. » Ces raisons, elle consent à nous les donner. Depuis plusieurs années... elle est victime d'une *noire persécution*... on l'insulte, on la vole, on l'espionne, on met du poison dans son eau... on s'introduit chez elle... ce sont des *êtres invisibles*, cachés dans les murailles. Lorsqu'elle a appris qu'on allait démolir la maison où elle logeait depuis nombre d'années, elle s'est dit : « Du coup, il faudra bien qu'ils se montrent; je resterai là jusqu'à ce qu'on éventre le mur où ils doivent avoir leur cachette. » Marie D... ne manifeste pas de délire ambitieux, mais ses idées de persécution sont nettement systématisées, et il est permis de penser qu'elle marche, par une progression naturelle, vers la troisième période du délire chronique.

Marthe B..., cinquante-sept ans, couturière, intelligente, indemne de stigmates physiques de dégénérescence, et, dit-on, d'antécédents héréditaires névro-psychopathiques, est, depuis quinze ans, tourmentée par des hallucinations de l'ouïe, de la vue, de l'odorat, du goût et de la sensibilité générale qui alimentent très activement des idées de persécution orga-

nisées en système.... On lui a d'abord parlé par *insinuations*, on l'électrise, on la pousse à la prostitution, on lui redit ses pensées, elle les entend résonner au-dedans d'elle-même. On l'asphyxie à l'aide de vapeurs d'acide sulfurique, on met dans son pain des substances malfaisantes. On se sert du téléphone pour la menacer, etc. Depuis quatre ans, elle connaît le but de toutes ces persécutions, on cherche à la faire disparaître pour lui soustraire un legs de 500,000 francs. Marthe B... a adressé, à ce sujet, aux autorités, de nombreuses réclamations où son délire s'accuse aussi nettement que possible.

Philomène F..., quarante-cinq ans, est arrêtée le 29 mars 1889, sur la voie publique, où elle vient de cracher au visage d'un passant. Il y a huit ans, nous dit-elle, qu'on se moque d'elle, qu'on l'insulte à l'aide de *longs tubes*. Ce qui la fait le plus souffrir, ce sont les décharges électriques qu'on lui envoie.... On se sert, en outre, d'appareils spéciaux avec lesquels on lui insuffle du gaz.... Elle enfle considérablement et on dit alors sur son passage : « Tiens! enceinte à son âge! mais c'est une traînée ! » Elle accuse les chimistes d'entreprendre des expériences sur elle, et si elle a

craché à la figure d'un passant c'est qu'elle le prenait pour un chimiste.

Philomène F... ne semble pas avoir encore abouti aux idées de grandeur, mais son délire, par son évolution, son organisation méthodique, a tous les caractères de la psychose systématique progressive.

Madeleine M..., quarante-six ans, sans profession, (aucune hérédité nevro-psychopatique signalée), bien conformée, intelligente, ayant paru pondérée jusqu'au début de sa maladie, est admise à l'Infirmerie spéciale le 25 septembre 1888. Depuis dix ans, elle est atteinte d'idées fixes de persécution... on l'insulte au moyen de *tubes*... On lui jette du chloroforme dont elle perçoit nettement l'odeur, on introduit dans ses aliments des substances toxiques... on la gonfle au gaz... on lui parle jusque dans les entrailles... on se livre sur elle aux derniers outrages... Ce sont les *Cosmopolites* qui la persécutent et la soumettent à *toutes sortes d'horreurs*. Il y a environ un an, le *jour s'est fait*, dit Madeleine M... Elle sait, en effet, depuis ce moment, que le *fin mot de tout cela* est de lui enlever un million légué par un oncle d'Amérique.

Jean F..., trente-huit ans, employé de bu-

reau, est doué d'une très réelle intelligence (antécédents héréditaires inconnus). Après des travaux exagérés et un véritable surmenage cérébral, ses dispositions morales ont subi, il y a huit ans environ, une transformation complète. Autrefois gai et plein d'entrain, il devint taciturne et morose. Se méfiant de ses collègues, il s'isola peu à peu... Ses inquiétudes, longtemps indécises et inexplicables pour lui-même, finissent par prendre prétexte des incidents les plus insignifiants. Tout ce qui se passe autour de lui est interprêté dans le sens de ses préoccupations maladives... Un délire de persécution, aux linéaments d'abord indécis, puis aux contours plus nets, se dessine... On lui en veut, on l'espionne, on se met en communication avec lui à l'aide d'appareils spéciaux, et ainsi on arrive *à répéter tout haut ce qu'il pense tout bas*... C'est une manière de trahison, *on devance même le mouvement de sa pensée.*

Sa position dans un ministère le mettant, dit-il, à même de surprendre certains secrets de politique intérieure ou extérieure, il est convaincu que c'est un parti politique qui *agit sur lui*, autant par un espionnage constant que par l'emploi de moyens étranges, mystérieux. Afin de se rendre plus complètement maître

de lui, on lui envoie des *douches magnétiques* dont l'intensité est telle qu'il en perd l'équilibre... Il craint d'être foudroyé sous le coup par de pareilles décharges. F..., dont toute l'activité intellectuelle est désormais mise au service de son délire, adresse réclamations sur réclamations à ses chefs hiérarchiques, dénonçant les prétendues manœuvres dont il est victime... Il ne sort plus qu'armé et son attitude est devenue des plus menaçantes. Un jour, il interpelle violemment un passant sur un ton agressif, lui demande des explications sur un geste méprisant ou suspect qu'il a cru saisir... Il est bien certain que cette personne aurait pu payer de sa vie cette interprétation délirante de F...

Au moment de mon examen, le malade est sur ses gardes : son regard est défiant, soupçonneux. Cependant, rassuré peu à peu, il consent à me mettre dans la confidence de ses préoccupations et de ses craintes; il expose en des termes significatifs la persécution dont il se dit l'objet.

A cette question : « Mais vous êtes sans doute armé pour vous défendre en cas de mise à exécution du guet-apens que vous redoutez? » Il répond : « — J'ai cela! » et il sort de sa poche un poignard. Sous le prétexte de l'exami-

ner et de vérifier si c'est une arme solide, je me le fais remettre. Mais sa méfiance, un instant endormie, se réveille aussitôt. « — Ah! oui, c'est un truc pour me désarmer, le voilà le guet-apens! mais je ne suis pas encore sans défense. » Instantanément, il sort un revolver chargé de la poche intérieure de son pardessus, et, reculant de quelques pas, il élève son arme. Il fallut entamer une lutte violente avec ce malheureux insensé pour lui enlever son revolver; il vociférait, l'œil hagard : « Le crime est consommé; ils me tiennent et je n'ai pu me faire justice ! »

Les délirants persécutés sont les plus dangereux des aliénés. Il est à cela des raisons bien précises. Convaincus qu'ils sont les victimes d'une odieuse et persévérante hostilité, qu'on se sert d'eux, de toutes manières, qu'on les abreuve d'injures, qu'on les soumet à toutes les tortures, qu'on les atteint soit dans leur honneur, soit dans leurs intérêts les plus chers ou dans leur santé par des tentatives d'empoisonnements, l'idée d'une vengeance éclatante germe et s'implante dans leur cerveau malade. Et lorsque, à bout de patience, ils frappent celui ou ceux qu'ils rendent plus directement responsables des tourments qu'ils endurent,

des préjudices et des mécomptes subis, ils se posent en *justiciers* et revendiquent hautement en leur faveur le *droit de légitime défense.*

De même qu'ils ont frappé sans merci, de même ils vivent sans le moindre remords du crime accompli, loin de là, ils s'en applaudissent : « Cela devait être ainsi ! »

Si, par la nature même des idées délirantes, la psychose systématique progressive engendre le péril pour la sécurité d'autrui, la persistance de l'activité cérébrale qui est un de ses caractères essentiels et permet de combiner, de mûrir un projet de vengeance et d'en assurer l'exécution avec toutes les ressources d'un esprit délié, est encore une condition susceptible d'ajouter au danger.

Il est, en quelque sorte, inconcevable que les manifestations de cette variété de folie, pourtant si claires et si connues aujourd'hui, après tous les travaux des psychiatres, ne suscitent pas plus de défiance et de précaution dans les divers milieux où elles se traduisent. Il me serait possible de citer bon nombre d'exemples, sans parler de ceux que leur retentissement a mis dans la mémoire de tous, où l'attentat commis par un aliéné persécuté aurait sans doute pu être évité par l'initiative prudente et avisée de la famille ou de l'entourage.

Il faut être mêlé chaque jour à ces drames si émouvants de la folie pour avoir une idée de l'indifférence des uns et de l'étrange scepticisme des autres, alors que le médecin, averti par son expérience, dénonce le danger menaçant. On le juge quelque peu alarmiste par profession... Le temps s'écoule et paraît quelquefois donner raison aux optimistes, quand, tout à coup, on apprend que X... *qui donnait depuis quelque temps des signes d'aliénation mentale,* a tué sous l'empire de sa folie.

V

LES PARALYTIQUES GÉNÉRAUX

Caractère démentiel de leurs conceptions et de leurs actes.

La paralysie générale, dont la caractéristique anatomo-pathologique est fournie par son autre dénomination : *encéphalite interstitielle diffuse* (Magnan), est une maladie cérébrale organique se séparant bien nettement, par l'existence de lésions suffisamment précises, des psychoses proprement dites. Lente et insidieuse dans son invasion, il est ordinairement assez malaisé d'en fixer le début d'une façon certaine. Presque toujours, c'est bien au delà de la date assignée

par la famille ou l'entourage du malade qu'il faut aller chercher les indices du travail morbide qui s'accomplit au sein des éléments nerveux. Ce n'est qu'à l'aide d'une enquête patiente et minutieuse que le médecin parvient à reconstituer la phase symptomatologique vraiment initiale.

Avant que l'intelligence apparaisse sérieusement atteinte, c'est la personnalité morale qui se transforme et s'altère. Ce n'est tout d'abord qu'une simple déviation, inaperçue d'ordinaire par un œil inexpérimenté; arrive-t-il qu'on la saisisse, il est exceptionnel qu'on discerne toute la portée de la modification qui s'opère.

Une insolite mobilité d'honneur et de tendances, donnant lieu tantôt à un abattement subit et inexplicable, tantôt à une exubérante activité, une irritabilité inconnue jusqu'alors et que la circonstance la plus futile suffit à provoquer, tels sont les phénomènes d'ordre moral qui se traduisent tout d'abord. En même temps que le caractère, les goûts, les penchants, les mœurs, subissent un changement profond.

Tout un ensemble de signes empruntés à la sphère morale, viennent ainsi témoigner que l'équilibre est rompu... Tel qui était cité pour ses habitudes d'ordre, sa ponctualité et la régularité parfaite de son existence, se néglige,

devient insouciant, oublieux et s'abandonne à des écarts qui jurent avec sa vie passée. Tel autre, qui avait toujours fait preuve de prudente réserve dsns ses propos, se montre loquace, irréfléchi, paradoxal et montre une grande témérité de langage. Cet autre enfin, jusque là économe de ses deniers, avare plutôt que prodigue, dépense tout à coup sans compter.

Dans la plupart des cas, il existe, au cours de cette période d'invasion, un besoin inusité de locomotion, une activité fébrile qui se dépense à tout propos, et surtout hors de propos, activité désordonnée, brouillonne, dans laquelle on ne peut voir, il me semble, une exagération de la puissance intellectuelle. La prétendue dynamie fonctionnelle (1) qu'on a voulu voir dans cette dépense *ataxo-psychique*, ne masque qu'imparfaitement le fond véritable, c'est-à-dire l'instabilité, l'incoordination des idées; elle ne saurait pas plus être comparée au déploiement d'une vigueur réelle que des mouvements choréiques, par exemple, ne sauraient être assimilés à une manifestation d'énergie musculaire.

En quête de toutes les occasions de se pro-

(1) Régis. *De la dynamie fonctionnelle au début de la paralysie générale* (*An. méd. psyc.* 1879).

duire au dehors, le paralytique général, celui, du moins, qui appartient à la variété expansive, ce qui est le cas le plus fréquent, ne tient plus en place, semble toujours affairé et en gestation de projets multiples. Il noue des relations au hasard des rencontres; il est chaleureux, plein d'entrain, prodigue les offres de services, accumule les promesses les plus séduisantes, sauf à n'y plus songer l'instant d'après. Versatile, oublieux, imprévoyant, naïvement confiant, crédule, il se laisse entraîner à des acquisitions inutiles ou disproportionnées avec ses ressources, à des marchés ruineux. Si le sort favorise quelquefois ses téméraires transactions, ainsi que Lasègue (1) en a cité de curieux exemples, c'est qu'il bénéficie, contre toute attente, de l'un de ces hasards heureux qui semblent parfois donner raison à la plus folle audace. Manquant de caractère et de *ton moral,* il consent à des compromissions, commet des indélicatesses que sa droiture native lui aurait, autrefois, fait repousser immédiatement.

En même temps que s'émousse le sentiment de sa dignité et que son niveau psychique s'abaisse, il s'abandonne le plus souvent à des excès de toute nature sans frein et sans retenue.

(1) Lasègue, *Études médicales*, Paris, 1884.

Il fréquente les mauvais lieux, ne craint pas de s'afficher avec des filles de débauche, témoigne d'appétits génésiques, d'intentions érotiques, qui ne dénotent pas plus l'exagération de la puissance virile que la production incoordonnée des idées n'attestait, tout à l'heure, l'augmentation des forces intellectuelles. Là, comme ailleurs, c'est un *brouillon* qui n'aboutit pas à grand'chose. C'est pour lui, plus que pour tout autre, qu'il convient de remarquer que l'intention n'est pas le fait, bien que je ne veuille pas dire que, dès ce moment, le paralytique général soit toujours frappé d'impuissance.

Il est fréquent que le désordre qui est dans son esprit se révèle aussi dans sa tenue; soigneux autrefois de sa personne, il néglige sa mise ou parfois adopte, dans la façon de se vêtir, une recherche de mauvais goût, pouvant aller jusqu'au ridicule et au grotesque; il appelle ainsi l'attention sur lui avec une vanité enfantine.

Satisfait de lui-même, enchanté de la marche générale des choses, il prélude, en quelque sorte, par cet optimisme irraisonné au délire ambitieux qui se montrera plus tard.

Dans son puéril contentement, il ne dépasse pas encore les limites du possible ou du vraisemblable. « Il ne sort pas encore de sa sphère, mais la sphère s'embellit. »

Autour de lui, parents et amis commencent à s'émouvoir, mais on se rassure assez aisément à la pensée qu'il s'agit là de tendances, sans doute éphémères, d'entraînements qui n'auront pas de lendemain. On invoque toutes sortes de raisons pour expliquer une pareille transformation, excepté la vraie, c'est-à-dire le fait de la maladie déjà en marche.

Il suffit de se représenter la profonde modification psycho-morale qui marque l'invasion de l'encéphalite interstitielle diffuse pour concevoir combien cette période pourra être fertile en incidents bizarres, en écarts de toute sorte, dont la commune origine est à chercher dans l'affaiblissement et la perversion de l'entendement.

L'examen anatomique du processus morbide de la paralysie générale nous apprend que la lésion atteint tout d'abord la couche corticale des circonvolutions frontales et médianes, c'est-à-dire exactement la région où la physiologie place le siège des facultés supérieures. L'amoindrissement fonctionnel, résultat direct de cette lésion organique, ne tarde pas à assurer la prédominance des facultés instinctives dont les centres se trouvent situés dans les lobes postérieurs, plus tardivement lésés.

Le paralytique général va se laisser régir dès lors par la seule instinctivité, laquelle s'éteindra, à son tour, vers la période ultime, pour ne laisser subsister qu'une vie purement végétative jusqu'à ce que la mort vienne marquer le terme de cette lamentable déchéance.

Dès la phase prémonitoire de l'encéphalite interstitielle diffuse, le relâchement des rênes conductrices, l'effacement des facultés supérieures devant l'activité instinctive, vont être la cause d'une foule d'actes dont le caractère habituel est l'imprévoyance la plus complète. Mêlé encore au courant des affaires humaines, le paralytique général va, vient, s'agite au hasard des circonstances provocatrices semées sur sa route. Sollicité en sens divers par des impulsions mobiles, fugaces, il y obéit sans réflexion et s'expose naïvement à une arrestation pour un larcin commis à la vue de tous, et sans le moindre souci, le plus souvent, des conséquences que cet acte peut entraîner pour lui et les siens. On peut dire qu'il a un *modus faciendi* qui n'appartient qu'à lui. Aussi est-il permis de prétendre que ses actes sont *pathognomoniques* en raison du caractère *démentiel* qu'ils portent en eux-mêmes.

Bien avant de délirer par paroles, le paralytique général délire par ses actes, par l'absolu

contraste entre ce qu'il était autrefois et ce qu'il est aujourd'hui.

Il ne faudrait pas, d'ailleurs, attendre, en l'espèce, le délire proprement dit, ambitieux ou hypochondriaque, pour déterminer la nature de la maladie, car l'encéphalite interstielle diffuse peut parcourir toutes ses périodes sans donner lieu à de véritables manifestations délirantes. Aussi, est-ce bien plutôt sur le fait de la *destruction progressive* de l'activité mentale que sur sa *déviation* délirante que doit se baser le diagnostic. C'est bien, comme l'a remarqué si judicieusement M. Baillarger, la démence et non délire, qui constitue le caractère essentiel de la maladie; mais où cet éminent maître nous paraît avoir exagéré la portée de ce principe, c'est dans sa théorie *dualiste*, d'après laquelle le délire n'appartiendrait pas à l'encéphalite interstitielle diffuse et constituerait une autre affection, *la folie paralytique*. Maladie *totius substantiæ*, la paralysie générale peut s'accompagner de désordres de l'idéation, aussi bien que de désordres moteurs.

§ Voici un homme dont la conduite est devenue étrange, décousue; il est indifférent, apathique, passif... Sa mémoire, son jugement, sa volonté ont subi un amoindrissement considérable... Dépourvu de toute réaction morale, il offre le

plus complet abandon de soi-même. Si, parallèlement à cette déchéance mentale profonde, la parole est devenue hésitante, le diamètre des pupilles inégal, etc., il n'est pas nécessaire d'enregistrer les divagations du délire pour porter un diagnostic positif. Pour utile que soit souvent le délire ambitieux du paralytique général, en matière de diagnose, il l'est surtout, cependant, par le fait qu'il porte, ainsi que tout produit de son activé cérébrale, le cachet de la démence et révèle un désaccord flagrant entre ses allégations et son attitude. Ainsi que l'a fait, il y a déjà longtemps, si judieusement remarquer M. Jules Falret (1), rien n'est mobile, changeant, fugace, contradictoire, absurde, comme les idées de grandeur du paralytique général, si différent dans *son sans-façon*, dans son laisser-aller, de l'ambitieux atteint de psychose systématique progressif. Le malade, *rêveur, béat*, plutôt que réellement ambieux, saute d'une idée à une autre, sans se préocuper en rien des contradictions de son récit. Il change les termes, modifie grossièrement et à l'aventure les chiffres sur lesquels roulent les fantaisies de sa vanité à la fois grandiose et puérile.

(1) Falret, *De la folie paralytiqne*, Thèse de Paris, 1853 et *Études cliniques sur les maladies mentales*, Paris, 1890.

Avec la souveraine imprévoyance de l'être inconscient, le paralytique général obéit à l'impulsion du moment, sans réflexion, sans le moindre discernement, allant au-devant des mésaventures certaines avec le plus complet aveuglement.

En homme affairé dont le temps serait précieux, il est de ceux qui ne regardent pas à la dépense;...il entend aller vite;... il occupe une voiture de place pendant plusieurs heures, visite tel ou tel, pour des motifs futiles ou absurdes. Manquant le plus souvent de l'argent nécessaire, il ne peut régler ses heures de voiture et se fait conduire au poste de police, où se révèle, à propos des explications qu'il fournit, le trouble de son esprit.

Un très grand nombre de paralytiques généraux sont amenés à l'Infirmerie spéciale à la suite d'incidents de cette nature.

L'un d'eux, docteur en médecine, après avoir gardé un fiacre pendant six ou sept heures, présente à son cocher une pièce de dix centimes pour le régler, et devant l'air stupéfait de celui-ci, il lui crie : « Eh bien, quoi? Je n'ai que deux sous, je vous donnerai le reste plus tard. »

Cette inconscience du paralytique général est l'origine d'une série de larcins en quelque sorte

pathognomoniques. C'est le cas de L..., trente et un ans, — syphilitique et alcoolique, déjà placé à trois reprises pour accès de délire éthylique, — qu'on arrête un jour sur le boulevard Magenta. Sans songer à s'entourer de la moindre précaution, pour n'être pas vu, il venait de *faire son marché*, comme il disait lui-même. Ici, il avait pris deux huîtres dans le panier d'une écaillière, là une salade, deux pommes de terre, et, chez un autre marchand de légumes, un radis noir, une botte de cresson, etc., un peu plus loin un pot de fleurs, et il allait ainsi, tout fier de lui-même, continuant sa récolte, lorsqu'un marchand requit son arrestation.

Le lendemain, à la visite, il m'explique qu'il ne comprend pas pourquoi on l'a interrompu dans sa besogne : « Je voulais faire un bon déjeuner... J'avais à peu près tout ce qu'il fallait;... mon pot de fleurs faisait le complément... J'aime qu'il y ait des fleurs sur ma table... J'en aurai toujours à l'avenir, c'est très chic. — Et l'argent? — Oh! mais je gagne tout ce que je veux... Je suis très intelligent, etc. »

Le diagnostic ne pouvait être douteux chez L... qui offrait le tableau symptomatique classique de l'encéphalite interstitielle diffuse : embarras de la parole, inégalité pupillaire,

affaiblissement en masse de toutes les facultés, etc.

A propos de ce fait, où l'on voit la syphilis figurer dans le passé du malade, âgé de trente et un ans, je dois noter que, dans un très grand nombre de cas de paralysie générale à *début précoce* — et il n'est question ici que de la paralysie générale vraie, et nullement, bien entendu, des accidents cérébraux spécifiques qui la simulent plus ou moins — j'ai rencontré la syphilis dans les antécédents du malade. Il semblerait que cette affection diathésique (dont l'influence étiologique, pour n'être pas cette cause à peu près exclusive que certains auteurs voudraient faire admettre, ne paraît cependant pas pouvoir être niée) prépare, en pareil cas, le terrain pour le développement hâtif du processus sclérosique qui caractérise anatomiquement l'encéphalite interstielle diffuse.

Il n'est idée si absurde qui ne puisse germer dans le cerveau d'un paralytique général, qu'il soit l'hypoehondriaque se plaignant de n'avoir plus de bouche, plus de tête, etc., ou le glorieux s'accordant tous les dons de la fortune, du talent et de la puissance.

Une femme, Catherine M..., cinquante ans, qui est loin de répondre, comme délire des

grandeurs, à ce type effacé qu'on a voulu, avec quelque exagération, je crois, attribuer à la symptomatologie de la paralysie générale chez la femme, a des conceptions vaniteuses multiples... Elle possède des maisons, des chevaux magnifiques.... Elle est plus riche que Rothschild, etc., etc. Comme suprême témoignage de son orgueilleuse satisfaction, elle termine l'enumération de ses avantages physiques, en me disant, sur le ton du plus absolu contentement : « *Enfin, monsieur, j'ai un derrière enbois tout enrichi de pierreries...* Vous allez voir !... »

Une autre, Julienne H..., trente ans, raconte qu'elle se marie le soir même avec son médecin et, béatement, elle ajoute : *Je lui apporte en dot 15,000 francs et la syphilis.* Julienne M... n'avait point les 15,000 francs, mais elle avait la syphilis. Elle avait même contracté cette affection dans d'étranges conditions. A l'âge de vingt ans, elle s'était mariée avec un sieur X..., pédéraste exclusif, qui répudia toujours les relations conjugales... En se livrant à ses pratiques honteuses, il avait gagné la syphilis, dont les manifestations cutanées et muqueuses furent, chez lui, exceptionnellement graves.... Sa femme le soigna avec la plus grande abnégation et fut contaminée en se pro-

diguant ainsi auprès du malade. Le divorce fut prononcé après sept ou huit ans de cette singulière union... Julienne M... était restée vierge, et, en procédant à un examen attentif, je pus m'assurer que la membrane hymen était intacte!

Il y a quelques années la justice eut à poursuivre un individu, prévenu d'une tentative d'escroquerie assez bizarre. X... avait surchargé un mandat postal dont il était bien le véritable destinataire... Au lieu de *vingt francs*, somme portée sur le mandat, il avait écrit, après avoir simplement surchargé les lettres primitives : *Vingt mille francs ;* et, très sûr de lui, ne doutant point du succès de son stratagème, il s'était présenté, pour toucher les vingt mille francs, au bureau de poste... C'était un acte de dément... X..., que M. le juge d'instruction Boursy nous avait chargé d'examiner, était un paralytique général presque parvenu déjà à la deuxième période de la maladie.

Le délire d'orgueil devient, parfois, pour le paralytique général, l'origine d'accidents qu'on a pu interpréter comme des tentatives de suicide, lorsqu'on ne pénétrait pas dans le détail des faits. On retira, un jour, de la Seine une femme qui venait de s'y précipiter. On crut na-

turellement qu'elle avait ainsi cherché à se donner la mort. Il n'en était rien. Cette femme était atteinte d'encéphalite interstitielle diffuse, et son acte répondait à cette idée, qui est bien une idée de paralytique : elle savait admirablement nager, assurait-elle, et elle avait plongé pour attraper des poissons... Elle affirmait qu'on aurait dû la laisser faire. Un autre enjambera une fenêtre et s'élancera dans le vide avec la conviction qu'il est « aérien ».

Un des faits les plus curieux, dans cet ordre d'idées, est relatif à un sieur X... âgé de quarante-cinq ans, qui s'était en partie mutilé; riant aux éclats, insensible à la douleur, il s'exclamait : « Qu'on m'amène des femmes maintenant;... *ma nature* est tellement forte que je leur ferai des enfants tout de même; c'est ce que j'ai voulu prouver en me coupant *mes affaires.* »

On ne peut qu'être frappé du désaccord si grand qui existe entre les idées de force et de puissance manifestées par les paralytiques généraux et leur débilité musculaire plus ou moins accentuée. Il me paraît impossible d'établir ici une relation étroite entre cette production de conceptions ambitieuses et une hyperkinésie, comme il semble qu'on soit autorisé à le faire pour la manie. C'est là l'objection que

j'ai cru devoir présenter aux idées exposées au dernier Congrès de médecine mentale (1), par le regretté Dr Cotard, dans un mémoire d'ailleurs remarquable par l'originalité des aperçus et l'élévation des idées.

Étienne L..., âgé de quarante-cinq ans, marchand de papiers, transféré de la prison de Mazas, où il se trouvait en prévention pour vol, arrive à l'Infirmerie spéciale, en plein *délire d'énormité*. Il est exubérant, loquace : ses idées de grandeur multiples, mobiles, incohérentes, l'embarras de sa parole, l'inégalité de ses pupilles et surtout le caractère *démentiel* de ses conceptions, de son attitude, fixent absolument sur le diagnostic de paralysie générale. Toutes ses phrases sont comme la traduction d'une sensation de force et de puissance sans limite. Il gagne des millions de milliards... Il porte Bismarck à bout de bras... il est en mesure de détruire vingt millions de Prusssiens en vingt minutes; comme un faucheur abat l'herbe dans un pré, il exécute le mouvement de faucher... Les gestes sont amples, abondants. Examine-t-on sa force motrice, on la trouve très réduite. Il a l'illusion d'une énergie *gigantesque*, alors

(1) *Actes du Congrès international de méd. mentale*, Paris, 1889.

que sa vigueur est en réalité bien amoindrie.

Certains de ces malades ont des expressions tout à fait typiques pour rendre compte de leur satisfaction vaniteuse, du rêve glorieux qui les dilate et les transporte.

Jules G... âgé de trente-quatre ans, employé de chemin de fer (absence d'antécédents héréditaires vraiment significatifs et d'antécédents syphilitiques), entre à l'Infirmerie spéciale le 10 février 1890. Les débuts de son affection mentale paraissent remonter à un an environ. Il y a quelques mois, il fournissait déjà la mesure du trouble de son esprit en donnant sa démission de l'emploi qui le faisait vivre. Devenu très présomptueux, il prétendait que ce poste n'était pas à la hauteur de son mérite.

Au moment de son arrivée dans le service, Jules G... est en pleine expansion ambitieuse : il offre tous les signes essentiels de l'encéphalite interstitielle diffuse : embarras spécifique de la parole, inégalité pupillaire, incohérence et absurdité des idées, tremblement fibrillaire des lèvres et de la langue, etc. Je notai chez lui une particularité qu'il est tout à fait exceptionnel de rencontrer chez les paralytiques généraux. Imbu de l'idée de sa toute-puissance, il exigeait qu'on lui témoignât les égards dus à un grand de la terre; il n'y avait pas chez lui cette

extrême discordance entre l'attitude et le langage qui forme l'un des caractères habituels de la symptomatologie de l'encéphalite interstitielle diffuse. Jules G... parle sur un ton de commandement. Il s'avance d'un pas majestueux, disant au surveillant-chef : « Tenez-vous à quelques pas de moi, et non pas sur la même ligne. » Lorsque je l'invite à s'asseoir, il reste debout en remarquant : « Cette chaise est indigne de moi... Je ne puis m'asseoir que dans un fauteuil... On ne devrait m'écouter qu'à genoux... » Puis il radoucit son ton, et il annonce qu'il va *sublimer* toutes choses : « En attendant le fauteuil que vous devez me faire préparer, je consens à m'asseoir sur cette chaise... Je vous informe que je succède dans dix jours à M. Carnot, qui s'empressera d'abdiquer en ma faveur... Je suis extrêmement intelligent... Je suis même *sublime* et je vais transformer la terre en huit jours. » G..., s'apercevant que j'écris pendant qu'il parle, observe : « C'est ça, prenez des notes ; je m'applaudis d'avoir trouvé ici un préfet de police tel que vous... Je doublerai, que dis-je, je centuplerai vos pouvoirs... mais je continue... Écrivez !... Pour transformer la terre, je commencerai par l'aplatir de manière à ce qu'elle ressemble à un pain à cacheter ou à un fromage de Brie, comme vous voudrez.

J'étendrai sur la surface une couche de chaux, afin qu'elle soit toujours propre et d'un nettoyage facile... Sur cette surface *sublimement* belle et grande, j'exécuterai d'immenses travaux... Je ferai élever des monuments *sublimes* qui seront complètement en or avec une ornementation appropriée : les entablements, les corniches, auront des sertissures de diamants... Vous serez mon maréchalissime... Pour Paris, j'ai une idée géniale, également *sublime :* je le ferai couvrir en verre... Il n'y aura plus de guerre... Tous les peuples n'en formeront qu'un seul sous le titre : République Française et Universelle... Pour mieux jouir de mon triomphe, je vais me faire une constitution *sublime*, j'entrerai demain à la maison Dubois et là, on me refera de nouveaux organes... Je serai alors beau comme Apollon... Je plairai à toutes les femmes et leur ferai des enfants qui auront tous deux mètres de haut et seront assez nombreux pour former une innombrable armée, etc. »

Chez ce malade, comme chez celui dont l'observation va suivre, le surmenage paraît avoir été la cause du développement de la paralysie générale.

Émile B..., quarante-six ans, artiste graveur, indemne d'antécédents syphilitiques,

homme assez sobre et rangé, après un travail excessif, l'absorbant pendant des nuits entières, a ressenti, vers l'âge de quarante-deux ans, les premiers symptômes de la maladie... Il eut des étourdissements, une excessive irritabilité de caractère, des troubles visuels (diploplie, amblyopie d'abord, et dans la suite, cécité presque complète par atrophie papillaire). Quelques semaines avant son arrivée dans le service, il s'était excité, s'était montré violent envers les personnes de son entourage. Au moment de la visite, il est souriant, satisfait de lui... Il présente tous les signes intellectuels et moteurs de la paralysie générale. Il a, en outre, ce mâchonnement qu'il est fréquent de constater dans cette affection. Ses premiers mots sont pour annoncer son projet de construction d'une tour de 2500 mètres de haut, *à six pans et de style Louis XI;* il doit l'orner d'animaux gigantesques dont les yeux seront d'énormes diamants et brilleront comme autant de phares... Cette tour sera son tombeau, etc... Sa mémoire est considérablement affaiblie. Lorsqu'il s'agit de dire son âge, il se trompe grossièrement, retranche ou ajoute indifféremment dix, quinze ans, à son âge véritable. Lui demande-t-on où il se trouve, il répond : « Ici? je suis à Voltaire... Je m'y trouve parfaitement, tout y est très bien...

Seulement, je vous demande de vous quitter ce soir;... vous viendrez du reste avec moi... Nous irons ensemble à l'Opéra... En passant, nous entrerons à la maison et je vous ferai cadeau du modèle en plâtre de ma tour de 2500 mètres, grandeur naturelle... Vous verrez comme j'enfonce Eiffel... Il me fait bien rire votre M. Eiffel, avec sa pauvre petite tour de 300 mètres, moi dont la colonne vertébrale se hausse à volonté et va jusqu'à la lune. »

Le même malade parlait en termes enthousiasmes des charmes intimes de sa fille, disant qu'il s'était marié avec elle depuis que sa femme était devenue adultère... « Je ne lui ai pas encore fait d'enfants, ajoutait-il, parce qu'il n'y a que huit jours, mais attendez un peu et vous verrez venir ça par douzaine! »

Des travaux intellectuels vraiment excessifs, la poursuite ardente et fiévreuse de la solution d'importants problèmes relatifs à la transmission de la force motrice par l'électricité, tout le surmenage cérébral que des recherches ainsi conduites comportent, la stimulation habituelle empruntée à l'alcool, à l'effet de soutenir un labeur écrasant, telles sont les causes qui ont amené la ruine irrémédiable de cette belle et forte intelligence qu'était M. G., ingénieur élec-

tricien. Très troublé depuis plusieurs semaines déjà, M. G. est pris d'excitation dans la journée du 12 février 1888. Il se présente au Palais de l'Élysée et demande à parler à M. Carnot. Sur la carte qu'il a remise au concierge, il a écrit : « De par la volonté de Dieu ! » Amené au Dépôt, il y passe une nuit très agitée et, le lendemain, à ma visite, il s'offre avec tous les dehors du paralytique général : l'articulation verbale est défectueuse, les pupiles sont inégales, les divagations ambitieuses traduisent l'état de démence ? « Je vous annonce, dit M. G..., que je suis monté au ciel cette nuit... Là, un spectacle merveilleux s'est offert à mes yeux. J'ai vu l'univers tout entier passer devant moi. Des milliers d'ouvriers travaillaient la terre et portaient des costumes d'une rare beauté. Des images obscures, cachant des formes féminines, passaient rapidement et touchaient terre. Ces formes se mirent bientôt à danser de la façon la plus gracieuse et la plus merveilleuse. Des perles, des rubis, des diamants, traversaient l'air et se croisaient. Plus loin, je vis la terre couverte d'arbres gigantesques et de forêts immenses... Puis, ce fut mon apothéose, l'*apothéose* du *travail que je personnifie*. A mes pieds s'étalait le monde entier. Des milliers d'êtres à genoux étendent leurs bras vers moi pour m'a-

dorer. Tout à coup, un fil électrique est mis en contact avec mon nombril. Immédiatement toute cette scène merveilleuse s'illumine d'une manière éblouissante. Je vous le dis..., j'ai touché à la Divinité par cela seul que j'ai résolu le problème de la conservation de l'énergie.

« On n'a plus besoin de rois, ni d'empereurs ; il n'y aura plus de guerre. C'est la paix universelle dans le travail et par le travail. — Le Président de la République n'est pas encore arrivé? Il sait bien que je l'attends cependant... Il est en retard. Au fait, cela va peut-être me donner le temps de le recevoir avec mon costume. Prévenez mon tailleur, rue Vivienne. Il faut qu'il me livre, séance tenante, mon uniforme : pantalon rouge à bande d'or, tunique blanche et képi en or... Le seul homme qui a vraiment été grand, c'est Napoléon Ier. C'est le seul que je vais récompenser. Je lui ferai élever une statue colossale, *en or anglais.* »

Interné à Sainte-Anne, M. G. y est mort, quelques mois plus tard, succombant à une maladie dont l'évolution est en quelque sorte inexorable. Ce n'est que lorsqu'elle est reconnue et combattue énergiquement dès ses débuts qu'il peut y avoir quelques chances de l'arrêter dans sa marche.

TROISIÈME PARTIE

ÉTUDE MÉDICO-LÉGALE

I

CRIME ET FOLIE

Depuis bientôt dix ans que la justice me fait l'honneur de me demander mon avis dans des affaires criminelles où s'impose la nécessité de l'examen mental de l'accusé, je me suis trouvé en présence, dans l'accomplissement de cette mission, toujours ardue et périlleuse, des cas les plus divers, et aussi des faits les plus singuliers, bien dignes d'arrêter l'attention du moraliste et du médecin.

En complétant cette étude par la relation de quelques-uns des mémoires que j'ai été appelé à rédiger, pour le Parquet ou le Tribunal, je m'attacherai surtout, par le choix des rapports, à transporter sur le terrain médico-légal les questions qui m'ont le plus spécialement arrêté dans la deuxième partie, consacrée à la description clinique.

Mais il est tout d'abord une constatation que je tiens à faire ici.

Certes, il arrive encore que les affirmations de la science rencontrent quelque incrédulité et quelque résistance. L'expert ne parvient pas toujours à porter la conviction qui l'anime dans l'esprit des magistrats et il n'est pas impossible qu'on enregistre, de temps à autre, une condamnation allant atteindre un homme que le médecin considère comme un malade, un irresponsable. Mais je me crois autorisé à déclarer que des faits de ce genre doivent être fort rares et qu'ils tendent chaque jour à le devenir de plus en plus.

S'il y eut un temps où le médecin légiste n'était consulté en matière de responsabilité qu'avec une défiance mal déguisée; s'il est vrai que ses avis n'étaient accueillis, alors, qu'avec d'infinies réserves et un sentiment quelque peu préconçu, il est juste de convenir que ces dispositions se sont progressivement modifiées et que le crédit actuellement accordé aux conclusions de l'expert n'est guère inférieur, à Paris du moins, à celui qu'il peut légitimement souhaiter.

C'est dans un esprit large et libéral que les magistrats du Parquet de la Seine ont recours aux constatations de la science; c'est avec

confiance qu'ils la consultent et en acceptent les résultats. Je me fais un agréable devoir d'en témoigner ici publiquement.

Certains malentendus fâcheux paraissent s'être dissipés peu à peu. Il n'est que juste de reconnaître que l'aliéniste réussit à se faire écouter là où il se heurtait, autrefois, à un scepticisme plus ou moins marqué. Les progrès réalisés par l'école de l'observation clinique ont permis, il faut le dire, de donner au diagnostic une précision qui devait forcer les convictions les plus rebelles. On ne s'attarde plus au dosage du libre arbitre. On est moins métaphysicien et beaucoup plus médecin ; l'étude séméiologique poussée bien plus avant, amène à des groupements de symptômes correspondant à des types morbides, assez nettement définis et différenciés pour qu'à chacun d'eux s'appliquent des conclusions déterminées.

On a encore à la mémoire l'éloquente protestation de Tardieu contre le langage si dédaigneux, contre les spirituelles mais injustes railleries du premier président Troplong rejetant comme inutile le concours de la médecine légale, dans les affaires criminelles. Ce jugement qui n'eut guère, d'ailleurs, la sanction de la plupart des magistrats, est depuis longtemps

infirmé et on ne le rappelle plus aujourd'hui, de même que les allégations similaires d'Elias Régnault, que pour marquer les étapes franchies et signaler les obstacles qu'il a fallu surmonter et quelles préventions se dressaient qui ont été peu désarmées.

Est-il besoin de faire remarquer que s'il y y eût parfois de regrettables exagérations fournissant prétexte aux attaques dont je parle, c'est néanmoins, à force de prudence, de modération, de réserve, de précision dans les déductions scientifiques, que la médecine légale a su triompher et prendre le rang qu'elle occupe présentement, comme utile auxiliaire de la justice.

§ 1. Mais voilà pourtant qu'un émoi assez vif se manifeste depuis quelques années au sujet d'une trop facile extension des motifs invoqués en faveur de l'irresponsabilité pénale. De très bons esprits, appréhendant un funeste relâchement de la répression, par suite des théories de l'école moderne et des conceptions criminologiques des anthropologistes de l'école italienne, jettent un cri d'alarme pour montrer le danger de telles doctrines et le bouleversement qu'elles apporteraient dans l'organisme social, qu'ils voient de moins en

moins défendu contre les entreprises des êtres nuisibles.

M. le Dr Riant (1) est un de ceux qui, dans ces derniers temps, se sont élevés, avec le plus d'éloquence et d'ardente conviction, contre les tendances des idées nouvelles, en matière de responsabilité morale. En reprochant à celles-ci de ne s'appuyer encore sur aucune base solide, il est d'accord avec cet esprit véritablement scientifique qui ne donne son adhésion qu'aux faits formellement démontrés.

Mais peut-être voit-il, d'une part, le danger plus grand qu'il n'est, en réalité, et traite-t-il trop sévèrement, d'autre part, les travaux d'une école où, le lot étant fait des exagérations à peu près inséparables de tout exposé doctrinal nouveau, il y a un effort bien intéressant vers une conception sans doute plus juste, plus logique de cette *offense sociale* qu'on appelle le crime.

Si l'on doit suivre, à mon avis du moins, avec une curiosité attentive et d'un œil plutôt favorable qu'hostile, les recherches dont il est ici question, on ne saurait prétendre que l'heure est venue de les introduire dans la pratique de la médecine légale. Il me semble que

(1) Riant, *Les Irresponsables devant la justice*, Paris, 1888.

l'on fait quelque erreur en se représentant l'expert comme dominé par des déductions d'une portée contestable et, d'ailleurs, fortement contestée.

« Le médecin légiste, dit M. Riant, bien qu'étranger à ces enthousiasmes systématiques, bien que placé devant un fait et un accusé, appelé à donner son avis sur des réalités vivantes, échappera-t-il à l'obsession des théories en vogue et à un entraînement en faveur duquel le dispose la philanthropie professionnelle bien légitime chez celui qui voit chaque jour tant de misères morales et physiques et qui a pour mission d'y porter un esprit et une main secourables ? »

Malgré de telles tendances humanitaires, dont M. Riant parle en un langage si élevé, le médecin ne peut oublier quel rôle lui trace la justice qui le consulte. S'enfermant dans les limites de sa mission, il sait qu'il n'a pas à rechercher le *pourquoi* anthropologique et sociologique, mais le *pourquoi* véritablement pathologique du crime, du moins en l'état actuel de la législation pénale, avec les exceptions à l'imputabilité que vise l'art. 64 du C. P.

En l'absence de toute participation morbide, dans l'*espèce* soumise à son examen, participation reconnaissable à des symptômes cliniquement groupés, il s'abstient de faire inter-

venir les exceptions légales ; et, restant dans sa sphère, quelles que soient les tendances du savant, il évite de s'ériger en philosophe et de se substituer au législateur.

§ 2. On avance volontiers que « les médecins aliénistes sont disposés à voir la folie un peu partout. » C'est là une formule courante. Est-il vraiment besoin de se défendre contre une allégation dans laquelle il y a, d'ailleurs, plutôt comme un jeu de l'esprit que l'expression d'une opinion arrêtée? Que le médecin, dont les études spéciales et l'expérience sont une garantie de compétence, discerne une déviation intellectuelle là où un œil moins exercé ne saisit rien ou n'aperçoit qu'une *inoffensive manie* (on qualifie souvent ainsi, dans le monde, le délire du persécuté qui tuera un jour ou l'autre), c'est ce qui ne devrait être l'objet d'aucune surprise. Et pour ce qui est des criminels déclarés irresponsables à la suite de l'expertise médico-légale, est-il vrai que le nombre s'en accroît dans une si inquiétante proportion qu'on le prétend? Est-il vrai qu'il n'est guère de cas où l'aliéniste ne trouve motif à déclarer qu'un accusé échappe aux conséquences pénales de sa conduite? De semblables propositions ne résistent pas à un examen attentif.

Mais peut-être n'est-il pas inutile d'opposer quelques chiffres à des allégations qui peuvent prendre une apparence de force à l'énoncé de circonstances habilement groupées.

Sans faire intervenir les très nombreux cas où, comme médecin de l'Infirmerie spéciale, je suis indirectement appelé à faire œuvre médico-légale, en me prononçant sur l'état mental de prévenus arrêtés en flagrant délit, voici, par exemple, un relevé de 436 affaires criminelles où j'ai été régulièrement commis par un juge d'instruction, le Tribunal ou la Cour.

Sur ces 436 mémoires médico-légaux, 172 — soit 40 p. 100 — concluent à la responsabilité. Le plus souvent, le rapport spécifie les motifs, — anomalies, bizarreries morales, défectuosités du jugement, léger amoindrissement intellectuel, névrose, entraînement passionnel, excitation alcoolique, etc., — qui peuvent être denature à atténuer la sévérité du jugement. Il en a été ainsi dans 99 cas; tandis que pour les 73 autres, ces motifs d'atténuation n'interviennent pas dans les conclusions. Enfin parmi ces 172 individus renvoyés devant la justice, 22 avaient simulé la folie (1).

(1) Paul Garnier, *La simulation de la folie et la loi sur la relégation.* (*Annales d'hyg. et de méd. lég.* 1887.) — *Dégénérescence mentale et simulation de la folie. Rap-*

Quant aux inculpés reconnus atteints d'aliénation mentale (264, soit 64 p. 100) et ayant bénéficié, à une ou deux exceptions près, d'une ordonnance de non-lieu ou d'un acquittement, ils étaient atteints :

106 de dégénérescence mentale héréditaire, (idiotie, imbécillité, faiblesse d'esprit).

55 de folie alcoolique, aiguë, subaiguë ou chronique.

24 d'affaiblissement intellectuel (lésions en foyer, ramollissement, tumeurs, etc.).

21 de paralysie générale (lésion diffuse).

21 d'épilepsie compliquée de troubles intellectuels.

13 de délire chronique des persécutions ou psychose systématique progressive.

10 d'hystéro-épilepsie.

9 de mélancolie.

4 de démence sénile.

1 de manie.

ports réciproques. (*Actes du Congrès d'Anthropologie criminelle de Paris.* 1889.)

Ayant fait de la simulation de la folie une étude à part dans les deux mémoires cités, je n'y reviendrai pas dans le présent ouvrage.

II

L'ALCOOL AGENT DIRECT DU CRIME.

§ 1. — Rapports médico-légaux.

Dans la première partie de cet ouvrage, j'ai montré quel tribut énorme la population parisienne paye à la folie. J'ai indiqué, en même temps, quelles paraissent être les causes de l'augmentation si rapide de l'aliénation mentale dans la capitale : l'intoxication alcoolique sans cesse grandissante et la paralysie générale, celle-ci semblant avoir avec celle-là une corrélation étiologique manifeste, en s'en tenant à la simultanéité de leur fréquence. En un mot, l'alcoolisme apparaît comme une plaie sociale, comme un péril menaçant pour la grande ville, à cette fin de siècle. Mais le danger n'est pas seulement dans l'atteinte si sérieuse portée à la vitalité d'un pays; il n'est pas moins grave lorsqu'on se place au point de vue de la morale publique et qu'on dresse le bilan des offenses ou des crimes dont l'alcool est responsable. La clinique médico-légale relative à l'alcoolisme cérébral est devenue, de nos jours, très étendue; les faits dont elle s'occupe s'imposent de plus en plus aux méditations du médecin et du criminaliste.

L'ivresse en se faisant, dans ces dernières années, si manifestement agressive et attentatoire à la vie des personnes, soulève à tout instant le problème de la responsabilité pénale et met l'expert en présence de questions embarrassantes entre toutes.

De même, les cas de délire alcoolique proprement dit, en se multipliant dans des proportions considérables, donnent naissance à des actes violents, à des impulsions homicides, à des drames sanglants. C'est la folie alcoolique qui alimente, pour une bonne part, cette *chronique du crime* à laquelle les journaux ouvrent, chaque jour, si libéralement leurs colonnes. Faut-il s'étonner, après cela, que le médecin légiste soit très fréquemment appelé à se prononcer sur le degré de responsabilité d'individus accusés de meurtres accomplis sous l'empire de la surexcitation alcoolique?

Les rapports qui vont suivre sont comme le complément, au point de vue médico-légal, de la description clinique du délire alcoolique comprise dans la deuxième partie.

I. Meurtre. Demi-ivresse. Responsabilité (atténuée). Condamnation (Rapport médico-légal (*résumé*). Commission rogatoire de M. Poncet, juge d'instruction, 3 janvier 1888).

Hippolyte L..., âgé de vingt-deux ans, ajusteur mécanicien, est un grand jeune homme brun, au teint pâle, à la physionomie douce et expressive. Bien qu'il ne soit pas très vigoureusement constitué, il a les apparences de la santé : on ne remarque chez lui aucune anomalie véritable de conformation.

Comme antécédents héréditaires nous n'avons rien de spécial à noter : on ne compte pas d'aliénés dans sa famille. Son père et sa mère sont bien portants. Ils ont trois autres enfants sur la santé physique et le développement intellectuel desquels il n'y a rien à dire.

Le jeune L... a eu une enfance maladive : dans les premiers mois de sa vie, il fut atteint de convulsions. A dix ans il eut une fièvre typhoïde grave et quelques années plus tard, la chorée. Envoyé à l'école primaire, il s'y montra docile, raisonnable, studieux. Il y apprit assez rapidement ce qu'on lui enseignait. On n'eut jamais à le signaler comme un enfant méchant ou pervers. Doué de réelles qualités effectives, cédant aisément aux élans généreux, il paraît s'être fait aimer partout où il a passé. Depuis quelque temps, il travaillait comme ouvrier ajusteur... D'un caractère faible, il se laissa trop facilement entraîner à des excès alcooliques... Dans son entourage on remarqua vite sa susceptibilité grande à l'endroit des spiritueux... Il supportait assez mal la boisson.

Il y a quinze mois, environ, le jeune L... se lia avec la femme D..., âgée de 24 ans. Très épris de sa maîtresse, il abandonna ses parents pour s'installer avec elle et le ménage irrégulier alla ainsi, tant bien que mal, assez souvent troublé, dit-on, par des querelles suscitées par le caractère emporté et violent de la femme D... et aussi, peut-être, par quelques verres de vin pris en excès par L...

Le 19 décembre dernier, l'inculpé avait quitté, comme

de coutume, son logement, vers sept heures du matin, pour se rendre à l'atelier. A ce moment-là, il était un peu étourdi par les copieuses libations auxquelles il s'était livré la veille. Ses parents déclarent, en effet, que le dimanche soir, il était rentré se coucher en titubant un peu. Quoi qu'il en soit, L..., qui avait pris, selon son habitude, un verre de vin blanc avant de se rendre à son travail, quitta l'atelier, dès neuf heures, et revint boire encore dans un débit voisin de son logement. Sa maîtresse l'y retrouvait presque aussitôt et, le voyant assez troublé, balbutiant « que la machine était cassée chez le patron » l'interpella assez vivement. « Monte te coucher..., » lui dit-elle, et ils regagnèrent ensemble leur chambre. Quelques minutes plus tard L... en ressortait, éperdu, affolé, criant : « J'ai tué Nana ! » Il courut d'un trait chez sa mère pour l'amener près de sa maîtresse et lui porter secours, réclamant un médecin aux gardiens de la paix qui le mirent aussitôt en état d'arrestation.

A l'instruction L... fit montre d'un profond désespoir, se lamentant d'avoir donné la mort à la femme D... dans un moment d'aveugle emportement. C'est dans cette disposition morale que nous l'avons trouvé à Mazas à notre première visite comme à celles qui ont suivi. Il témoigne un repentir qui a toutes les apparences de la sincérité; il sanglote et s'écrie :

« Comment ai-je pu la tuer, elle que j'aimais tant, « pour laquelle j'aurais tout sacrifié? Étais-je ivre? « je ne sais plus bien; voici ce que je me rappelle : en « quittant le débit de vins où je venais de prendre un « verre, je montai dans ma chambre avec ma maîtresse. « En arrivant elle me fit des reproches, en me disant « que j'avais bu. Je lui dis que j'avais un violent mal « de tête et qu'il fallait préparer quelque chose pour « manger. Elle me répondit qu'elle n'avait pas le « temps; et, comme j'allais m'en occuper moi-même, « elle se mit en colère et me donna une gifle. Je devins « fou et ne sachant plus guère ce que je faisais, je l'ai « frappée à la poitrine avec les outils (limes) que je tenais « à la main. Elle tomba aussitôt. Comprenant alors

« vaguement ce que je venais de faire, je courus pré-
« venir ma mère tout en demandant un médecin. »

Tout montre, en effet, que la scène a dû se passer ainsi que L... la raconte. En expirant quelques minutes après avoir été atteinte par les deux lîmes qui ont perforé le cœur, la femme D... exhala cette plainte : « *Oh ! pour une claque!* » Cette provocation avait donc suffi pour exciter L... et déchaîner sa violence, à un moment où, à demi obnubilé par une ivresse sourde il n'était pour ainsi dire plus maître de lui-même. Malgré cet état ébrieux, incomplet d'ailleurs, il a conservé le souvenir assez net des circonstances qui ont précédé, accompagué ou suivi le meurtre. Aussitôt l'acte accompli, il en aperçut la gravité et les conséquences; et, depuis lors, il n'a cessé de prouver par la douleur qu'il manifeste, par son désespoir, qu'il comprend l'étendue de la responsabilité qui pèse sur lui. Dans sa peine, il paraît moins se préoccuper du châtiment qui peut l'atteindre qu'il n'est torturé par l'idée de s'être fait le meurtrier d'une femme qu'il aimait. Durant ses relations avec la femme D... celle-ci accoucha d'une fille du sort de laquelle il s'inquiète vivement. Il y a quelques jours il nous écrivait à ce sujet une lettre exprimant les meilleurs sentiments :

« Permettez-moi de vous parler de mon enfant
« chérie, seule pensée qui me donne du courage. Il
« n'y aura plus de bonheur paisible pour moi, si je
« viens à la perdre. Quelle que soit l'issue de mon
« procès, l'existence et la liberté ne seront qu'une
« charge que je ne saurais supporter. Mais je me rési-
« gne absolument à ma captivité si je puis espérer de
« revoir un jour ma petite fille adorée. Ayez pitié d'un
« malheureux qui ne demande pas grâce pour lui d'une
« punition qui ne sera jamais assez forte pour le mal
« qu'il a fait, etc., etc...

L... n'est pas un aliéné. L'acte qu'il a commis n'appartient pas plus au délire qu'il n'est le produit d'une hallucination.

Tout concourt à prouver qu'il était sous l'influence d'une ivresse plus ou moins caractérisée au moment où

il a frappé mortellement la femme D.... Mais si sa violence homicide revêt ainsi la plupart des caractères d'une impulsion aveugle, d'un acte instinctif et irréfléchi, nous ne sommes cependant pas autorisé à prétendre qu'elle relève uniquement d'un état morbide de l'esprit et qu'elle échappe ainsi à toute sanction pénale.

Les attentats contre la vie des personnes du fait de l'ivresse agressive vont se multipliant dans une proportion des plus inquiétantes. Il est légitime de penser que la qualité des boissons spiritueuses est pour une grande part dans ces dehors agressifs que prend si aisément l'intoxication alcoolique. Quoi qu'il en soit, il est certain que la société ne peut rester absolument désarmée contre ceux qui, ne subissant point une fatalité morbide, se placent, de plein gré, sous l'influence d'une excitation capable de faire d'eux, à un moment donné, les instruments d'une fureur aveugle.

La conclusion que nous tirerons de cet exposé sera donc celle-ci :

L... n'est pas atteint d'aliénation mentale; s'il paraît certain qu'il a agi sous l'empire de l'ivresse plus ou moins caractérisée et s'il échappe, ainsi en grande partie, à la responsabilité du meurtre pour lequel il est poursuivi, nous ne sommes pas autorisé à avancer que ce soit là un motif d'ordre pathalogique susceptible de supprimer toute sanction pénale.

II. Tentative de meurtre. Habitudes alcooliques. Sub-ivresse au temps de l'action. Prédisposition héréditaire. Responsabilité (atténuée). Condamnation. (Rapport médico-légal (résumé). Com. rog. de M. Bedorez, 15 août 1887.)

Le 18 juillet 1887, S... tirait trois coups de revolver sur la fille L..., son ancienne maîtresse, avec laquelle il avait encore quelques rapports, de loin en loin. Une simple discussion au cours de laquelle cette dernière adressait divers reproches à S... avait suffi pour le mettre hors de lui et armer son bras. Déjà, dix mois auparavant,

dans des circonstances à peu près analogues, il avait fait feu par deux fois, sur la fille L..., mais sans l'atteindre; tandis que pour ce dernier attentat il l'a blessée très grièvement. Dans un cas comme dans l'autre, sa furieuse agression ne trouve son explication que dans le déchaînement d'une colère qu'aucun motif sérieux n'était d'ailleurs venu provoquer : il n'y a lieu d'y faire intervenir ni une jalousie ardente, ni une passion aveugle. Il s'agissait là de querelles vulgaires et banales qui n'ont pris d'importance que par la manière tragique dont S..., prompt à se servir du revolver, a voulu les dénouer.

Cette façon de réagir aussi violemment pour de si petites causes, devait amener à se demander si un homme capable de subir de tels emportements jouissait bien de l'intégrité de ses facultés mentales, après qu'on eut appris surtout qu'il comptait plusieurs aliénés parmi ses ascendants.

S..., âgé de trente-quatre ans, employé de commerce, est de stature moyenne et d'apparence assez vigoureuse; il est blond et a le visage presque entièrement glabre; l'arcade sourcilière gauche, située sur un plan un peu plus élevé que celle du côté droit, donne à la face un aspect légèrement asymétrique. La physionomie est d'expression dure et brutale.

De nationalité belge, S... appartient à une honorable famille de L... où son père dirige une maison de commerce. C'est de ce dernier que nous tenons les renseignements suivants relatifs aux antécédents héréditaires et personnels de l'inculpé : son grand-père est mort dans une maison d'aliénés; un oncle paternel a été également enfermé dans un établissement d'aliénés et y est décédé, à l'âge de quarante-deux ans. Un autre oncle, dans la même ligne paternelle, est mort subitement à l'âge de trente-huit ans. Son père, enfin, est d'un tempérament très sanguin, d'un caractère très vif et très violent. Quant à sa mère elle a été enlevée jeune encore par le choléra de 1866.

L'enfance de S... paraît avoir été exempte de maladie grave; son développement physique et intellectuel s'est

effectué d'une façon normale. Sur les bancs de l'école, il se montre assez turbulent et indiscipliné, mais c'était toutefois une nature gouvernable. A dix-huit ans, il s'engagea et conquit assez rapidement ses galons de fourrier. Etant au régiment, il fit une chute de cheval et perdit connaissance; de cet accident, il aurait toujours conservé une disposition à de violentes migraines. C'est vers cette époque qu'il commença à faire des excès alcooliques et on put constater que, chez lui, l'ivresse prenait tout de suite une tournure agressive allant quelquefois jusqu'à la fureur. Un jour, sous cette influence ébrieuse, il veut frapper l'un de ses amis et déchaîne sa violence sur les arbres du chemin qu'il taillade à coups de sabre. Après huit années de service militaire, il abandonna cette carrière qui semblait lui offrir un avenir assuré. Ce fut là une décision prise sans motifs sérieux et qu'il devait regretter peu après.

En 1888, S... se rendit à Paris oú il trouva aisément un emploi grâce à la recommandation d'un ami de sa famille. Il fut payé jusqu'à trois et quatre cents francs par mois. Avec plus de régularité dans sa conduite, plus de stabilité dans les idées, plus de modération dans l'usage des boissons spiritueuses, il eût réussi, sans doute, à se créer une position avantageuse. Mais, il ne sut se maintenir nulle part. Aussi bien, lorsque se sont passés les faits dont il doit rendre compte devant la justice, il était dans la condition d'un homme quelque peu dévoyé.

A Mazas, S... s'est présenté à notre examen avec toutes les apparences de la raison. C'est en pleine liberté d'esprit qu'il nous a fourni des explications sur ses antécédents, sur ses relations avec la fille L... à l'égard de laquelle il manifeste sinon une affection bien vive, du moins des sentiments bienveillants. Il reconnaît sans peine qu'il n'avait aucun motif d'en vouloir à cette femme. Pourquoi a-t-il tenté de la tuer à l'occasion des quelques reproches, un peu vifs, qu'elle lui adressait au sujet de sa vie oisive? c'est ce qu'il ne s'explique pas. « J'étais un peu étourdi par l'absinthe que j'avais bue. J'étais debout devant elle et je me disposais à sortir, quand, tout à coup, je sentis comme un tremblement

dans tout le corps et une espèce de malaise dans la tête, que je ne peux définir. Je pris mon revolver et je tirais sur cette malheureuse qui ne m'avait, en somme, rien fait. Je fus alors pris d'un vertige, je me sentis étouffé comme si on m'étranglait ».

S... n'est pas un aliéné, son état de sanité d'esprit pendant toute la durée de notre observation ne peut faire l'objet d'ancun doute; sa lucidité est complète, sa mémoire sûre et fidèle; il se rend parfaitement compte de sa situation; il répète volontiers qu'il regrette profondément le criminel emportement auquel il a cédé; ce qui est certain, c'est qu'il en apprécie les conséquences. Antérieurement à cet acte, du reste, sa raison n'avait point été suspectée. Quelques personnes ont pu dire, il est vrai, que S... était comme fou lorsqu'il avait bu; mais d'autre part, aucune des dépositions recueillies par l'enquête ne le montre absolument comme ayant agi sous l'empire d'une ivresse très caractérisée. Seulement les jours précédents il avait fait beaucoup d'excès; il avait la tête lourde et montrait une sourde irritation. Si intempérant que S... ait pu être depuis longtemps, il n'est point devenu un alcoolique au sens nosologique du terme.

Nous n'avons rencontré chez lui aucun des signes caractéristiques de l'intoxication éthylique aiguë, subaiguë ou chronique. Quant à cette espèce d'état vertigineux qui se serait emparé de l'inculpé au moment où il a tiré..., rien ne nous autorise, en l'espèce, à reconnaître là une manifestation epileptique.... Sans être atteint d'un désordre de l'intelligence. c'est un être sur lequel pèse une lourde hérédité vésanique. Il n'est pas rare que, en pareil cas, la tare héréditaire se révèle par une insolite disproportion entre l'intensité de l'impression et de la réaction et que l'acte emprunte, par sa soudaineté et son irrésistibilité, un certain nombre des caractères des actions réflexes. Cette tendance vient encore à s'exagérer quand l'alcool ajoute un appoint important à leur excitabilité première.

De l'exposé qui précède, il est permis de dégager les conclusions suivantes :

1° S... ne saurait être considéré comme un aliéné : on ne trouve chez lui ni affaiblissement mental ni trace d'un délire quelconque.

2° Les habitudes d'intempérance n'ont point fait de lui un alcoolique, au sens nosologique du mot. Il semble seulement qu'il ait été, au temps de l'action, sous l'influence d'une ivresse incomplète.

3° Il est à même de rendre compte de ses actes devant la justice.

4° Toutefois, en raison de l'hérédité morbide qui fait de lui un prédisposé, hérédité d'où il tient vraisemblablement son caractère excitable et ses dispositions impulsives, on peut admettre en sa faveur une atténuation de responsabilité pénale.

III. Tentative de meurtre. Habitudes alcooliques. Vertiges épileptiformes (absinthiques). Impulsions au suicide et à l'homicide. Automatisme. Amnésie. Débilité mentale. Irresponsabilité. Non-lieu. (Rapport médico-légal (résumé). Com. rog. de M. Anquetil, juge d'instruction).

T..., tourneur en cuivre, est âgé de vingt-six ans. Brun, de stature moyenne, d'un développement physique ordinaire, de tempérament nerveux, il passait pour un homme peu agressif et aucune menace de sa part n'était venue annoncer l'acte de violence auquel il s'est livré. On a cité de lui des bizarreries qui pour être appréciées à leur valeur doivent être examinées à la lumière des renseignements fournis sur ses antécédents à la fois héréditaires et personnels. T... appartient à une nombreuse famille ; ils sont neuf enfants : quatre sœurs sont bien portantes ; sur ses quatre frères, l'un s'est suicidé en se brûlant la cervelle dans un accès de folie ; un second a encouru des condamnations ; il n'y aurait rien à dire sur le compte des deux autres. Quant à ses parents, ils jouissent, paraît-il, d'une bonne santé, aussi bien physique que morale. T... semble avoir toujours été d'une intelligence au-dessous de la moyenne. Faut-il attribuer la faiblesse de

son niveau mental à une fièvre typhoïde, ou bien à d'autres causes comme l'hérédité? c'est ce qu'il est difficile de préciser. Il ne manquait cependant ni de bon vouloir, ni d'application; mais son esprit était peu ouvert. Il lui eût, cependant, suffi pour se conduire sainement si, de bonne heure, il n'avait contracté l'habitude de boire. Exerçant son action excitante sur un individu ainsi prédisposé, l'alcool devait provoquer, rapidement, des désordres dans les centres nerveux, dans le jeu des facultés psychiques, effet qui devait être encore plus prompt avec l'absinthe, boisson favorite de T...

Vers l'âge de dix-neuf à vingt ans, il buvait déjà beaucoup, se montrait excitable, s'exaltait pour des motifs futiles. Par deux fois, à cette même époque, il aurait tenté de se suicider, à la suite de discussions avec ses parents. Cependant, il est juste de dire qu'il put faire son service militaire d'une façon régulière et qu'il gagna les galons de sergent. Libéré du service, à la fin de l'année dernière, il vint se fixer à Paris; et, peu après, s'y maria. Cette union, contractée au mois de février, ne fut pas longtemps heureuse, T... s'était remis à boire plus que jamais. Son système nerveux fut bientôt en complet désarroi. Non seulement les journées étaient marquées pat des querelles violentes entre le mari et la femme, mais les nuits furent aussi troublées par une agitation des plus vives. T... se levait la nuit, commettait les actes les plus étranges. Une fois, il va à la fenêtre, l'ouvre et se balance quelques instants dans le vide. Une autre fois il s'arme d'un couteau et gesticule avec violence. Le lendemain, il n'a aucun souvenir de ses extravagances nocturnes. D'autres phénomènes bien caractéristiques se produisirent encore. T... sursautait dans son lit comme agité par des convulsions; il était pris, par courts instants, de ronflements stertoreux. Enfin, il lui arrivait assez fréquemment d'uriner au lit sans s'en rendre compte. Très vraisemblablement, il s'agissait là d'accès épileptiformes provoqués par un poison épileptogène comme l'absinthe.

Dans les semaines qui ont précédé son agression contre sa femme, T..., dont la tête se troublait de plus en plus, montrait une grande défiance vis-à-vis de celle-ci. En proie à une jalousie inquiète, il ne travaillait presque plus, s'occupait à suivre sa femme, à noter toutes ses démarches, prenant ombrage des circonstances les plus simples et les plus ordinaires, tenant des propos au moins singuliers, parlant d'une corde toute préparée pour se pendre. Il avait de véritables absences avec une étrange fixité du regard, de courtes divagations ou un bredouillement inintelligible. Ne jugeant plus la vie commune possible, sa femme s'était éloignée et retirée chez ses parents. Les jalouses défiances de T... s'en accrurent. Troublé, tourmenté, il demande plus que jamais à l'absinthe une réaction contre l'ennui de sa position; son cerveau s'exalta; de vagues idées de vengeances le hantèrent.

C'est dans de telles dispositions que, le 22 juin, il passa tout à coup à l'acte. Rien d'étrange d'ailleurs comme son attitude à ce moment. Il arrive chez les parents de sa femme où celle-ci se trouvait; il n'est ni menaçant ni turbulent. Il cause avec tout le monde fort tranquillement. Puis, brusquement, il balbutie, comme dans un état de demi-ivresse, cette phrase qu'il répète machinalement : « *Je vais m'en aller! Je vais m'en aller!* » Il embrasse sa belle-mère, sa belle-sœur. Sa femme s'aperçoit alors qu'il sort une bouteille de sa poche et à son interrogation, il répond : « Ce n'est rien ». Et en disant cela, il s'approche d'elle, l'embrasse affectueusement, se recule et lui projette, par deux fois, de l'acide sulfurique au visage. Au milieu de l'émoi de tous il s'esquive et rentre chez lui où il brise une armoire à glace à l'aide d'un marteau. Il ne chercha pas davantage à se soustraire aux recherches et lorsqu'on vint l'arrêter, dans sa chambre, on put constater des préparatifs pour une tentative d'asphyxie par le charbon. Aussitôt interrogé, il répondit : « Je reconnais le fait, mais je ne me rappelle pas trop ce qui s'est passé. Ce dont je me souviens se borne à ceci : j'avais bu passablement de vin et d'absinthe; alors l'idée m'est venue d'aller acheter

du vitriol... Je me suis rendu chez les parents de ma femme; j'ai causé... puis, je ne me rappelle plus guère ce que j'ai fait. Je n'avais cependant l'intention de la défigurer. *Je ne sais pas pourquoi j'ai versé du vitriol.* »

Lors de notre première visite à Mazas, nous avons trouvé T... sous des dehors assez calmes; mais s'il n'était pas en proie au délire, son intelligence apparaissait notablement troublée. Il répond aux questions, mais se perd dans des explications diffuses où les interprétations imaginaires, les exagérations maladives tiennent la plus grande place. A ce moment, l'action des boissons spiritueuses sur son organisme est encore fort manifeste. Il a des nuits agitées, traversées par des cauchemars : il a des réveils en sursaut, des illusions et des hallucinations de la vue : il croit voir sa femme dans sa cellule.

Peu à peu, cette agitation nocturne a fait place à un sommeil assez complet. Parallèlement, son esprit se dégageait un peu des idées erronées qui le hantaient. Mais aujourd'hui encore T... s'abandonne à des appréciations fausses et son trouble bien qu'atténué par l'élimination progressive de l'alcool ou de l'absinthe, est toujours évident. L'infériorité de son intelligence se traduit par des raisonnements qui n'appartiennent qu'à un cerveau débile. Au sujet de l'acte qui lui est reproché, il allègue toujours une amnésie, dont l'existence n'est pas, en pareil cas, pour étonner le médecin habitué à constater les effets de l'absinthe sur les centres nerveux. Elle apparaît vraisemblable lorsqu'on la rapproche des renseignements qui nous ont été fournis, renseignements d'après lesquels il semble bien résulter que, sous l'influence de ses habitudes alcooliques, de ses abus d'absinthe principalement, l'inculpé a présenté des accès épileptiformes avec émission involontaire de l'urine, automatisme inconscient, stertor et perte absolue du souvenir des actes accomplis au cours desdits accès.

Nous croyons T... sincère quand il nous dit : « Pour ce qui m'est reproché, je ne me rappelle rien. Cela a

dû me passer dans la tête subitement, car c'est après mon arrestation que j'ai su l'heure qu'il était quand cela est arrivé. » L'attitude étrange du prévenu au temps de l'action, son balbutiement, la fixité de son regard, autorisent à penser qu'il se trouvait, à ce moment, dans un état vertigineux non imputable à l'ivresse simple, mais conditionné par un trouble plus profond de l'intelligence. Cette crise diurne, nous pouvons la comparer aux crises nocturnes dont il a été parlé plus haut et la considérer comme l'un de ces accès vertigineux épileptiformes dont l'intoxication absinthique nous offre de si fréquents exemples. Mais, si par cette interprétation de la conduite de T... nous sommes amené à déclarer que celle-ci est sous la dépendance d'une impulsion aveugle et inconsciente, nous devons, aussi, en conclure que c'est un malade sujet à des accès qui le rendent dangereux et nécessitent des mesures de précaution. Dans notre pensée, il est indispensable qu'il soit traité dans une maison de santé et soit mis ainsi dans l'impossibilité de nuire. C'est cette opinion que nous formulerons dans les conclusions suivantes :

1° T... est un prédisposé dont l'intelligence, originellement peu élevée, a été encore fortement ébranlée par des habitudes d'intempérance.

2° Sous l'influence de l'abus des boissons alcooliques et particulièrement de l'absinthe, il a présenté des illusions et des hallucinations des sens, s'est abandonné à des interprétations imaginaires et à des exagérations maladives.

3° Par un effet assez fréquent de l'intoxication absinthique, surtout lorsque celle-ci agit sur un terrain prédisposé, T... est devenu sujet, dans ces derniers mois, à des accès épileptiformes caractérisés par l'émission involontaire de l'urine, du stertor, une agitation inconsciente, des actes automatiques ne laissant aucune trace dans le souvenir.

4° Son acte accompli dans la journée du 21 juin, acte dont il n'a pu livrer les mobiles et qu'aucune raison sérieuse ne paraît avoir provoqué, est l'acte d'un

malade subitement pris d'un état vertigineux épileptiforme.

5° Nous estimons qu'il doit en être déclaré irresponsable.

6° Par la nature des accès auxquels T... est sujet, il doit être considéré comme un malade dangereux, contre les violences aveugles duquel il convient de se prémunir.

En conséquence, il y a lieu de le remettre à la disposition de l'autorité administrative qui pourvoira à sa séquestration dans un asile d'aliénés.

IV. Homicide volontaire. Absinthisme. Vertige impulsif. Irresponsabilité. Internement. Mort presque foudroyante. (Rapport médico-légal (résumé). Com. rog. de M. Couturier, juge d'instruction. 10 novembre 1889.)

G..., âgé de vingt-six ans, garçon distillateur, se constituait prisonnier, le 8 novembre 1889, au poste de police du quai Jemmapes, à cinq heures et demie du soir, en déclarant qu'il venait d'étrangler son enfant avec un mouchoir, à son domicile, pendant une absence de sa femme.

L'enquête immédiate confirma, de tous points, son récit. La femme G... qui avait quitté son mari quelques instants auparavant pour porter une lettre que celui-ci venait d'écrire à son patron, trouvait, en rentrant, son enfant, âgé de deux ans et demi, étendu sans vie sur le lit, ayant autour du cou le mouchoir qui avait servi à l'étrangler. Quant à la lettre écrite par G... à ses patrons et qui avait été l'occasion de l'éloignement momentané de sa femme, voici ce qu'elle contenait :

« Monsieur D....,

« Allant de mieux en mieux, je compte reprendre « pour lundi; espérant, monsieur, compter sur ma « place je vous en serai reconnaissant.

« Recevez, Monsieur, mes remerciements d'avance.

« Signé : G... »

Interrogé sur les mobiles de l'acte qu'il venait d'accomplir, G... s'expliqua de la façon suivante :

« En commettant mon crime, j'ai agi dans un mo-
« ment de folie; mais, j'affirme qu'au moment où j'ai
« envoyé ma femme chez mon patron, je n'avais aucu-
« nement l'intention de tuer mon enfant. Voici ce qui
« s'est passé. A peine ma femme a-t-elle été partie que
« j'ai été pris *subitement* de l'envie de mettre à mort
« mon fils. L'enfant jouait debout près de la fenê-
« tre; je me suis élancé sur lui; je l'ai pris dans mes
« bras et je l'ai étendu sur le carreau entre les deux lits.
« Je l'ai saisi à la gorge et l'ai serré violemment de
« mes deux mains; l'enfant a poussé un gémissement.
« Voyant que je ne réussisais pas à l'étrangler, je suis
« allé prendre sur la table, auprès du poêle, mon mou-
« choir de poche; je l'ai serré autour du cou de mon
« enfant, au moyen de deux nœuds, fortement. En lui
« mettant ce lien, il a encore gémi, mais, cela a duré
« peu de temps. J'ai déposé le cadavre sur le grand lit;
« je me suis enfui. Chemin faisant, j'ai eu soif et je suis
« allé boire du vin chez trois débitants de boissons.
« Ensuite, je me suis rendu au poste de police en
« annonçant que je venais de tuer mon fils.

« Je ne sais pourquoi l'idée m'est venue de commet-
« tre mon crime : seulement, j'affirme que depuis quel-
« ques jours, je ressens des maux de tête épouvantables,
« des douleurs sourdes qui m'empêchent de raisonner. »

Le lendemain, dans le cabinet du juge d'instruction, G... répète les mêmes explications, en variant, cependant, quelque peu sur certaines allégations et en apportant dans ses réponses et son attitude des réticences et des singularités qui le firent soupçonner de simulation. Après avoir indiqué à l'honorable magistrat instructeur comment il avait étranglé son enfant, il cessa tout à coup de répondre. Sur une interpellation plus pressante, il dit seulement : « Je ne peux pas parler. » Puis, il se met à tousser avec violence, et fait des efforts pour vomir. Quelques instants plus tard, G... recouvrait la parole et ajoutait :

« Je jouais tranquillement avec le pauvre petit bébé

« lorsqu'une idée de brute m'a pris, *une idée de buveur* « *d'absinthe que je suis* ».— Et comme, de nouveau, l'apparente préméditation du crime lui est signalée, il réplique :

« Je reconnais que c'est pour pouvoir tuer mon enfant que j'ai éloigné ma femme, en lui disant de porter une lettre chez mon patron ». Veuillez alors nous faire connaître le mobile auquel vous avez obéi lorsque vous avez arrêté ce dessein de tuer votre enfant et que vous avez exécuté ce dessein avec un sang-froid et une persistance abominables? L'inculpé fait signe qu'il ne peut pas parler.

Tout était étrange en cette affaire : le crime en lui-même, la conduite de G... après le meurtre de son enfant, ses explications, son attitude dans le cabinet du Juge d'instruçtion.

Les renseignements recueillis sur son compte ne lui étaient point défavorables. Il aimait son enfant et quelques minutes avant de le tuer, il jouait avec lui et le caressait. G. n'était point cité comme un homme violent ou débauché. Le ménage vivait tranquillement et n'attirait, aucunement, l'attention du voisinage par des querelles ou des scènes désordonnées.

G..., cédant, sans doute, aux entraînemeuts résultant de son métier d'ouvrier distillateur, avait dû s'alcooliser avec de fortes doses d'absinthe.

Dans un moment d'expansion il s'est qualifié lui-même « *buveur d'absinthe* » — La femme G. a fourni sur divers troubles de santé que son mari avait éprouvés, da ces derniers temps, des explications significatives. G..., halluciné à la manière des alcooliques, se croyait, dans l'un de ses accès, entouré de soldats ; il s'agitait la nuit; mais ces désordres n'avaient jamais pris un caractère de grande intensité. Dans les premiers jours de novembre, il était devenu assez malade pour suspendre son travail. -- Il se plaignait de violents maux d'estomac, de fortes douleurs, de crampes dans les jambes. Digérant fort mal, il ne s'alimentait plus qu'avec du lait. Son humeur était irritable, surtout la veille du meurtre. Mais, ici, il convient de laisser la parole à la femme G... « Nous nous étions couchés, hier

le sept, à neuf heures du soir. A peine dans son lit, mon mari s'est levé, les yeux injectés, hagards, *le visage mouillé* de *sueurs* et il s'est mis à crier; ensuite, il s'est plaint d'un grand mal de tête. J'ai voulu lui donner un bain de pieds; il s'y est refusé; il n'a voulu prendre qu'un pot de lait que je lui ai fait boire. Il s'est recouché et au bout d'un quart d'heure à peine, une seconde crise, puis une troisième l'ont repris.

« Bref, il n'a pas dormi de la nuit. J'ai eu peine à l'apaiser. Vers six heures et demie du matin seulement, il s'est calmé et jusqu'à cinq heures du soir il n'a plus donné de signes d'aliénation ou plutôt d'exaltation. »

A peine arrivé à Mazas, G... se montre fort agité et très troublé mentalement. Un examen de sa situation intellectuelle parut nécessaire et son transfert à l'Infirmerie spéciale du Dépôt fut demandé par notre distingué collègue, M. le docteur de Beauvais, médecin en chef de la maison d'arrêt. A son arrivée à la préfecture de police, G... se trouvait en pleine hébétude et dans un état général des plus graves, avec accidents ataxo-adynamiques et une sorte de *coma vigil* qui lui permettait de répondre, de temps à autre, à une question isolée, pour retomber aussitôt dans son mutisme. Cette prostration, la sécheresse de la langue, les fuliginosités des lèvres, l'état pulvérulent et noirâtre des fosses nasales, la température élevée du corps, 38° 1/2, pouvaient même faire penser à une fièvre typhoïde. Toutefois il n'existait ni taches rosées lenticulaires sur l'abdomen ou la poitrine, ni diarrhée ni gargouillement dans la fosse iliaque droite. Il n'avait que fort peu de tremblement des extrémités, son aspect général n'offrait point une complète analogie avec la symptomatologie ordinaire de l'alcoolisme aigu. En prenant la température rectale, 39°, — nous constatâmes la présence d'un énorme bourrelet hémorrhoïdal difficile à réduire.

L'altération profonde de la santé physique et morale de G... s'accusait par des signes objectifs irrécusables. Des soins urgents et spéciaux étaient absolument nécessaires et nous n'hésitâmes pas à demander son envoi à l'asile Sainte-Anne, en prescrivant les plus grandes pré-

cautions pour ce transfert. Le surlendemain G... succombait en plein délire aigu. Nous avons tenu à nous renseigner auprès de M. le docteur Magnan, médecin en chef de l'asile Sainte-Anne, sur les manifestations ultimes de l'affection qui a enlevé G... avec une si grande rapidité. Ces manifestations, dont la plus caractéristique est l'hyperthermie — le dernier jour on a constaté 40° — ont ressemblé à celles d'un délire aigu, ayant avec les accidents typhiques de nombreuses analogies. A l'autopsie, absence des désordres intestinaux propres à la fièvre typhoïde et simple hyperhémie des méninges.

En résumé, l'impulsion homicide à laquelle G... a obéi en étranglant son enfant, appartient à un épisode dramatique d'une affection mentale à marche rapide et au développement de laquelle l'alcoolisme ou mieux l'absinthisme n'étaient pas étrangers. Les mesures prises à l'égard de G. étaient celles que commandait l'humanité et si la maladie dont il était atteint et à laquelle il convient de renvoyer la responsabilité de son crime a eu une issue funeste c'est à sa gravité implacable qu'il faut l'attribuer...

V. Homicide volontaire. Absinthisme chronique avec troubles délirants aigus. Irresponsabilité. Non-lieu. Séquestration dans un asile d'aliénés). Rapport médico-légal (résumé). Ordonnance de M. Couturier, juge d'instruction, 22 novembre 1888.)

...Le 14 novembre dernier, dans la nuit, des plaintes et des appels désespérés partaient du logement occupé par les époux L..., au n° 14 de la rue de Lagny, à Montreuil-sous-Bois. Quand on y pénétra, quelques instants plus tard, on trouva la femme Lebreton étendue, sans vie, sur le plancher, la face meurtrie, le corps ecchymosé et souillé de sang. Quant au mari, il dormait paisiblement dans son lit. On le secoua, on l'éveilla et on le mit en demeure de s'expliquer sur le crime commis. Sans le moindre embarras et sur un ton fort détaché, il avoua en être l'auteur. Sans la plus légère émotion, il

donna sur les mobiles de cet acte les explications dont l'étrangeté et la puérilité tout à la fois étaient bien de nature à faire concevoir des doutes sur l'intégrité de sa raison : « Cette nuit, ma femme m'*obstinait*, nous nous « sommes attrapés..., je me suis *défendu* comme j'ai pu ; ce fut une lutte effrayante. Si ce drame a eu lieu c'est qu'elle l'a bien voulu. J'ai été le plus fort, tant pis pour elle. Il vaut mieux tuer le diable que le diable ne vous tue ! Quand on ne peut pas se séparer, il faut bien que l'un tue l'autre ; c'est le plus fort qui réussit, c'est une question tout à fait sociale. » Puis, il se renferma dans un mutisme dont rien ne put le tirer.

Quelques heures plus tard, il consent à donner de nouvelles explications à M. le juge d'instruction Couturier, venu sur les lieux pour procéder à l'enquête, et à l'interrogatoire du meurtrier. « Depuis une huitaine de jours, répondit-il, je souffre d'un anthrax au côté droit, dans la région lombaire. Je suis entré pour cela à l'hôpital Saint-Antoine vendredi dernier et j'en suis sorti violemment, le lendemain, parce que je n'avais pas confiance dans les médecins qui me soignaient. En rentrant chez moi, j'ai pris froid et mon anthrax s'est remis à suppurer.

« Hier, je suis resté au lit toute la journée, souffrant beaucoup. Dans la nuit, mes souffrances étaient intolérables, je me suis levé et après m'être habillé, j'ai voulu sortir ; ma femme s'était levée avant moi pour me soigner. Je lui ai demandé 100 francs parce que mon idée était de m'en aller pour ne plus revenir. Elle s'y est opposée et s'est même cramponnée à moi pour m'empêcher de m'en aller ; elle consentit seulement à ce que j'aille faire un tour dans la cour, mais mon idée était d'aller plus loin, et de reprendre ma liberté.

« D'une poussée violente, j'ai précipité ma femme sur le parquet dans la salle à manger. Dès ce moment j'étais absolument déterminé à lui donner la mort parce que je ne pouvais pas admettre qu'elle entravât ma liberté. Lorsque ma femme fut étendue la face contre le parquet, je me suis étendu sur elle et lui ai pressé de toutes mes forces le visage contre le sol pour l'étouf-

fer. Elle criait : Oh ! au secours ! et elle s'est débattue assez longtemps, mais je l'ai maintenue jusqu'à ce qu'elle fût morte; puis, je suis allé me recoucher sur mon lit; je ne regrette pas ce que j'ai fait. »

Nous avons tenu à reproduire ici les singulières déclarations de l'inculpé, car elles le montrent déjà sous un jour tout spécial.

L..., âgé de cinquante-deux ans, marchand des quatre-saisons, est né à L... (Morbihan). Issu d'une famille de petits cultivateurs, il ne reçut qu'une instruction rudimentaire à l'école de son village.

Son père était un ivrogne; il serait mort de chagrin (suicide ?). Sa mère était une femme bizarre, d'une religiosité excessive. De deux sœurs l'une est morte tuberculeuse à vingt et un ans; quant à l'autre on ne sait ce qu'elle est devenue.

Jusqu'à l'âge de vingt-sept ans environ, L... s'occupa aux travaux des champs; ses parents avaient quelques parcelles de terrain qu'il mettait en valeur. Des embarras d'argent l'obligèrent à tout vendre. Il vint alors se fixer à Paris où il travailla, d'abord comme maçon, pour entrer, peu après, en qualité de conducteur à la Compagnie générale des Omnibus. Vers la même époque, il se maria (1864). Avec son caractère indépendant, frondeur, emporté, violent, il ne put garder longtemps son emploi. Le ménage entreprit alors le métier de marchand des quatre saisons : le mari se rendait aux halles et en rapportait des marchandises que sa femme revendait dans les rues. Dans ces allées et venues L... eut de fréquentes occasions de boire. Il confesse lui-même qu'il absorbait sept à huit verres d'absinthe par jour.

Client assidu des marchands de vin, L... prit bientôt l'habitude de discourir, au milieu de ses libations copieuses, sur la politique, l'organisation sociale, etc., etc. Exalté par nature, et la tête surchauffée par les boissons spiritueuses, il se déclarait un adepte enthousiaste des visées arnachistes, il se mit à fréquenter les réunions publiques et fit assaut de violence avec les plus ardents promoteurs de révolution sociale.

Les renseignements pris sur lui, à son dernier domicile, établissent que L..., désireux de mettre en pratique les théories subversives, professées dans les clubs où il pérorait, en était venu à défendre à sa femme de payer les termes de location. Celle-ci était forcée de cacher l'argent pour payer le propriétaire. D'un caractère très doux, très soumis, elle s'ingéniait à éviter les causes de querelles. Grâce à cette attitude, tranquille, effacée, de sa part, le ménage vivait en assez bonne intelligence, quoique la paix fût troublée de temps en temps, par les exigences, les emportements et l'excitation ébrieuse du mari.

Dans les derniers jours qui ont précédé la mort de la femme L..., l'inculpé avait été atteint d'un anthrax du dos. Il entra à l'hôpital pour se faire soigner, il en sortait presque aussitôt, les médecins ne lui inspirant pas, a-t-il dit, la moindre confiance.

Il rentre assez surexcité à son domicile; sa femme, s'étonne, veut le raisonner, lui faire comprendre qu'il aurait dû rester à l'hôpital. La querelle s'envenima pour aboutir rapidement à un dénouement tragique.

Nous avons reproduit quelques-unes des réponses de L...; elles dénotaient déjà un esprit pour le moins étrange : mais sa manière d'être à la prison ne devait bientôt laisser aucun doute sur l'état de trouble de son esprit.

Le 18 novembre, M. le docteur Variot, médecin de l'Infirmerie centrale de la Santé, signalait cette situation dans un certificat indiquant que L... est atteint d'aliénation aiguë et que son état nécessite son internement dans un asile spécial ».

C'est dans ces conditions que nous avons été commis pour statuer sur l'état mental de L...

Dès notre première visite nous nous sommes trouvé en présence d'un excité maniaque, d'un homme tenant des discours incohérents. Nous avons cependant pensé qu'il convenait de prolonger notre observation, de répéter nos visites, afin d'acquérir par une étude attentive et minutieuse, la certitude que les désordres qui se produisaient sous nos yeux étaient bien réels et non le produit de la simulation.

Depuis son transfert à l'infirmerie de la prison de la Santé, L... garde le lit; l'anthrax du dos est loin d'être guéri : plusieurs furoncles se sont, en outre, montrés sur divers points de la surface cutanée. Le malade n'a pas de fièvre; le pouls est seulement un peu accéléré.

Lebreton a presque l'air d'un vieillard; sa barbe et ses cheveux sont blancs, sa voix est cassée, ses yeux sont chassieux. Lorsque nous l'interrogeons, il pousse des exclamations, se répand en plaintes qui n'ont guère de sens, fournit en larmoyant des détails contradictoires. Les idées sont vagues, flottantes, indécises. Lui signale-t-on l'opposition de ses dires, il déclare qu'il ne sait plus ce qu'on lui veut et demande qu'on le laisse en paix. Sa mémoire est, en effet, fort confuse; il est capable cependant de donner quelques dates exactes.

Au sujet de l'homicide qu'il a commis, il n'a que des explications comme celle-ci : « *Elle* n'a pas voulu me céder. J'ai été le plus fort... Pourquoi a-t-elle voulu me dominer! ce n'était pas une méchante femme... mais on se disputait... alors..., vous savez..., dans un moment de promptitude!... C'est bien sa faute.... » Ces propos, énoncés avec une voix mouillée d'attendrissement, à de certains moments, sont, à d'autres instants, proférés sur un ton saccadé violent et agressif.

Pendant la première semaine de son séjour à la Santé l'agitation de L.... a été extrême; la nuit surtout, l'excitation prenait un caractère des plus violents. On dut recourir à l'emploi de la camisole de force, pour le maintenir dans son lit. Hanté par les hallucinations, il interpellait des êtres imaginaires, leur criant : « Approchez!... je n'ai pas peur... je vous attends. » Au milieu de ces crises hallucinatoires, il eut les secousses convulsives, des attaques épileptiformes incomplètes. Au plein des paroxysmes d'excitation, Lebreton perd toute conscience de sa situation et tient les propos les plus absurdes. C'est ainsi que dans son délire, il se prétend le plus puissant créateur du monde : il prend ses voisins de lit pour des saints; l'un est saint Jean, l'autre saint Mathurin, un troisième Jésus-Christ. Par mo-

ments, il chante à pleine voix : « C'est à boire, à boire à boire..., c'est à boire qu'il nous faut! » Ou bien, il s'écrie qu'il va sauver le monde par une opération qui est son secret. Il ferme alors les yeux, se raidit, donne des ordres, exige qu'on lui obéisse, son idée étant de joindre les deux bouts de la terre.

L'état d'aliénation mentale de L... ne peut faire l'objet d'aucun doute. Cerveau affaibli et surexcité par l'abus prolongé des boissons accooliques, il est aujourd'hui en plein délire. Ses réponses, son attitude, *au temps de l'action*, démontraient déjà qu'il n'avait pas conscience de la valeur morale de l'acte qu'il venait d'accomplir. Il était, dès ce moment, dominé par les impulsions de la folie et, depuis lors, le désordre de son intelligence n'a fait que s'accuser par une agitation maniaque, des hallucinations, des divagations sans fin. Il ne peut être question de demander compte de sa conduite à un homme qui est le jouet de conceptions délirantes, qui est incapable de comprendre les rapports des choses et de discerner la portée de ses actes.

De l'exposé qui précède, nous nous croyons autorisé à dégager les conclusions suivantes :

1° L.... est un alcoolisé chronique, affaibli mentalement, qui a présenté, depuis le début de sa prévention, des accidents délirants aigus avec hallucinations et excitation très marquée,

2° Il doit être considéré comme irresponsable de ses actes.

3° C'est un aliéné dangereux qu'il convient de mettre à la disposition de l'autorité administrative afin qu'il soit pourvu à sa séquestration dans un asile d'aliénés.

§ 2. — La médecine légale de l'ivresse.

C'est bien là l'une des questions les plus délicates qui puissent s'offrir à l'examen et aux appréciations de l'expert; elle a donné lieu à de nombreuses controverses. Il suffit de jeter

un coup d'œil sur les opinions émises tour à tour par les jurisconsultes, les publicistes et les médecins pour se rendre compte combien la responsabilité pénale de l'individu s'étant rendu, par le fait de l'ivresse, coupable d'un délit ou d'un crime, est différemment appréciée.

En exonérant l'aliéné de toute pénalité, la loi, s'inspirant de mobiles logiques et humains tout à la fois, entend que ses sévérités s'écartent d'un malade, victime déjà d'une assez grande infortune, par la perte de sa raison, malade qu'il convient de traiter et non de punir. Telle est l'excuse légale renfermée dans l'art. 64 du C. P.

Cette excuse peut-elle être, en bonne justice, invoquée par celui qui doit d'avoir été criminel, non plus à une fatalité morbide, mais à une *aventure ébrieuse* où il s'est volontairement ou étourdiment engagé? Qui pourrait prétendre qu'il y a égalité d'irresponsabilité dans les deux cas? Si la réprobation ne peut s'adresser à des actes accomplis en pleine nuit intellectuelle, elle s'adresse à l'individu, pour le moins imprudent qui, de lui-même, a jeté le voile sur sa raison et s'est ainsi voué à la suggestion d'impulsions aveugles. En matière d'ivresse, le problème médico-légal consiste bien moins à déterminer si les facultés direc-

trices continuent à s'exercer qu'à préciser si c'est bien l'ivresse seule qui est en cause.

Le médecin ne fournit pas une bien utile donnée à la justice en venant déclarer que l'ivresse est l'image d'une « courte folie », puisque la jurisprudence à peu près universelle admet bien qu'il peut en être ainsi, sans cesser, pour cela, de réserver quelque sévérité à l'égard de celui qui, en s'enivrant, s'est fait le complice du dommage causé par son « moi inconscient ». En s'éveillant de cette « courte folie » le coupable est en mesure, sinon de s'expliquer sur des faits dont il n'a peut-être gardé aucun souvenir, du moins de comprendre quel préjudice il a pu causer par son imprudence et la défaillance de sa volonté.

Demander que la justice, en pareil cas, n'inflige aucune peine susceptible d'avoir la portée d'un exemple salutaire, et se résigne purement et simplement à constater l'offense, ce serait aller contre le seutiment général et contre l'intérêt social. On punirait le plus parfait honnête homme du monde, du fait qu'il est coupable, non par volonté mais par imprudence, et on exonérerait de toute responsabilité l'ivrogne qui frappe et tue dans le paroxysme d'une violence attisée par lui-même, c'est ce qui paraîtra toujours peu admissible!

Il convient de laisser à l'ivresse sa place à part dans les perturbations cérébrales fonctionnelles, place qui la met plus près d'un fait expérimental, si l'on peut ainsi dire, que d'une maladie vraie. Il serait aussi injustifié de vouloir en faire une maladie qu'il serait peu scientifique de se borner, en pareille matière, à la constatation pure et simple de l'ivresse, sans prendre soin de rechercher ce que vaut, au point de vue psycho-moral, l'individu qui a eu cette ivresse, délictueuse ou criminelle par ses conséquences, *ebriosus* qu'il importe, au contraire, d'étudier dans son passé, dans ses antécédents héréditaires, dans son degré spécial de susceptibilité à l'endroit des boissons spiritueuses.

Nous avons vu dans de précédents chapitres, qu'il y a des distinctions à faire dans la forme et l'on peut dire dans la *nature* de l'ivresse. Il y a des *ivresses anormales, complexes,* se montrant sur le terrain de la dégénérescence mentale, et susceptibles d'appréciations médico-légales qui ne s'appliquent pas aux *ivresses simples*. Aussi bien, faut-il dire qu'ici tout est affaire d'*espèce* et que chaque cas doit être minutieusement étudié. C'est cet examen attentif, d'ailleurs, qui apprend que s'il y a des individus qui sont libres de ne pas

boire, il en est d'autres qui subissent, du fait de leur organisation défectueuse, un joug véritablement pathologique. Pour ces derniers, évidemment, la responsabilité peut se restreindre jusqu'au point d'être nulle. Et dès lors, c'est moins l'ivresse elle-même que le médecin légiste doit mettre en valeur, pour l'exonération pénale, que le fonds morbide dont la connivence a pu être pour beaucoup dans le développement de la crise ebrieuse. C'est aussi pour ces cas complexes que la sentence : *Ebriosus punitur propter ebrietatem*, ne trouve plus son application légitime.

Certains auteurs ont pensé qu'il convenait de graduer l'irresponsabilité sur le degré d'intensité de l'ivresse et de déclarer, par exemple, non coupable tout individu ayant agi au plein d'un accès ébrieux très nettement caractérisé. Le Dr Lentz (1) d'accord en cela avec Krafft-Ebing (2), pense que l'*amnésie*, qui témoigne de l'obscurcissement mental complet, au temps de l'action, peut servir de criterium dans la médecine légale de l'ivresse ; les actes accomplis pendant cette période, échapperaient à toute sanction pénale. Il semble, cependant,

(1) Lentz, *De l'alcoolisme et de ses diverses manifestations*. Bruxelles, 1884.

(2) Krafft Ebing, *Lehrbuch der Psychiatrie*, t. III.

que ce soit là une base bien peu solide (1). D'abord, cette amnésie se rencontre fréquemment dans l'ivresse simple, c'est-à-dire dans celle dont le médecin n'a, en quelque sorte, pas à se faire juge, au point de vue de la responsabilité, puisqu'elle n'est pas admise comme excuse légale. Ensuite, il faut tenir compte des difficultés où se trouve l'expert, appelé à se prononcer sur un état qu'il ne peut, le plus souvent, apprécier directement. Il n'a pour se guider que des commémoratifs, les allégations de l'inculpé et, dans de telles conditions, il se gardera, bien souvent, de se prononcer formellement sur le degré d'intensité de l'ivresse, car il peut être induit en erreur par des renseignements inexacts.

Il sera toujours mal aisé de faire admettre à la Justice que celui qui a parfait son ivresse jusqu'à l'inconscience la plus absolue, cesse d'être imputable pour le fait d'avoir voulu et réalisé cette ivresse si complète. Je pense qu'il faut moins porter son attention sur l'ivresse en elle-même que sur l'individu qui s'est enivré. Lorsque le médecin légiste a reconnu que

(1) Voir sur ce sujet l'excellente thèse de M. Vétault : *Etude médico-légale sur l'alcoolisme*, Paris, 1887, et l'intéressant ouvrage de M. Legrain : *Hérédité et alcoolisme*, Paris, 1889.

l'inculpé jouit de l'exercice régulier de ses facultés, qu'il ne présente ni tare héréditaire bien spéciale, ni prédisposition acquise, il ne peut que conclure pour ce diagnostic d'ivresse vulgaire, et dès lors il semble qu'il convienne mieux, pour lui, de renvoyer l'appréciation du fait à la justice, plutôt que de faire intervenir, dans son rapport, la question de la détermination de la responsabilité qu'il n'a pas, en réalité, à trancher.

J'ai été appelé, tout récemment, à examiner judiciairement l'état mental d'un sieur X... qui, à la sortie du cabaret où il était resté attablé plusieurs heures, en compagnie de camarades avec lesquels il avait bu très copieusement, avait tiré, sans motif, un coup de révolver, presque à bout portant, sur l'un d'eux. X..., illusionné par l'ivresse, s'était cru menacé, comme il l'a raconté après, par ses compagnons, et il avait fait feu, croyant avoir à défendre sa vie. Il avait conservé le souvenir assez précis de la scène. Je me trouvai en présence, à la prison, d'un individu parfaitement calme et raisonnable, déplorant un moment d'égarement. X... était connu comme un homme actif, rangé; placé à la tête d'un petit commerce, il dirigeait ses affaires avec intelligence et probité. Toutefois, de temps à autre, il se laissait entraîner à

quelques excès alcooliques; on l'avait rencontré, quelquefois, oscillant sous l'influence de l'ivresse. Jamais, il n'avait présenté un accès de délire alcoolique.

Après avoir constaté que l'accusé n'offrait aucune tare héréditaire, aucune prédisposition morbide bien marquée, aucune impulsion irrésistible à boire, je formulai les appréciations suivantes :

« Nous avions à nous demander si X... présente à l'égard de l'action toxique de l'alcool une susceptibilité analogue à celle qu'on trouve chez bon nombre de prédisposés et de dégénérés-héréditaires. Rien ne nous autorise à penser qu'il en soit ainsi. Il n'est pas surprenant qu'un homme qui s'asseoit, à dix heures du soir, à une table de cabaret et ingurgite sans désemparer, jusqu'à une heure et demie du matin, diverses boissons alcooliques (vin, eau-de vie, etc.) parvienne à un degré d'obnubilation ébrieuse qui trouble les idées et les perceptions. Gai et exubérant au début, X... offre volontiers à boire à des camarades. Ce n'est pas là l'attitude d'un individu préoccupé, hanté par des défiances maladives, par des idées de persécution.

« Mais, peu à peu, l'alcool dont il abuse agit sur son cerveau, le prépare aux illusions, aux

fausses perceptions de l'ivresse. Il est devenu taciturne, pensif, vaguement inquiet et lorsque, tout à l'heure, il va faire usage de son révolver, ce sera sous la poussée directe de l'une de ces ivresses agressives dont nous voyons tant d'exemples aujourd'hui. Ce n'est pas là de la maladie. Car, dans le cas qui nous occupe, ce n'est pas l'organisme qui engendre spontanément l'altération des facultés; il réagit seulement au contact d'un agent toxique. Entre l'épileptique qui subit une éclipse de la conscience sous le choc de l'accès vertigineux et obéit aveuglement aux impulsions provoquées par l'ictus, et cet homme rendu agressif par l'ivresse, il y a, au point de vue de la responsabilité, toute la différence qui sépare un événement né d'une fatalité morbide, d'un fait fortuit, contingent, issu d'un entraînement que la volonté pouvait réprimer.

« Il ne paraît pas douteux que X... a agi sous l'incitation d'illusions appartenant à l'ivresse; mais, à la question qui nous est posée : « X... est-il atteint d'aliénation mentale? » nous ne pouvons que répondre négativement. Cette réponse négative ne signifie pas que l'inculpé, au temps de l'action, se trouvait en possession de sa lucidité d'esprit. Nous admettons, au contraire, qu'il avait, à ce moment, perdu la

notion exacte des choses. Seulement, comme le trouble de sa raison était le fait de l'ivresse, nous n'avons pas à conclure, en prenant prétexte de cette perturbation psychique, transitoire et provoquée, à un état d'aliénation mentale.

« Si l'indulgence paraît devoir être admise à l'égard d'un coupable qui n'exerçait plus un contrôle sur ses actes et était devenu le jouet d'illusions, il n'en est pas moins vrai que nous restons, là, sur le terrain où se meuvent les appréciations du moraliste et du juge et que nous ne pénétrons pas, à proprement parler, dans la pathologie qui est le domaine où doit se renfermer le médecin.

« En conclusions : 1° X... n'est pas atteint d'aliénation mentale. Il est actuellement calme, lucide et en état de s'expliquer sur sa conduite ; 2° il paraît s'être trouvé, au moment où il a commis l'acte qui lui est reproché, sous l'influence de l'ivresse, dont sa tentative de meurtre est le produit direct ; 3° après avoir spécifié que le trouble intellectuel transitoire en question est le fait de la surexcitation ébrieuse et ne relève pas de la maladie proprement dite, il ne nous appartient pas de nous prononcer sur le degré de sa responsabilité pénale dont l'appréciation revient à la justice. »

§ 3. — La médecine légale du délire alcoolique.

Si de la médecine légale de l'ivresse, nous passons à celle du *délire alcoolique*, nous trouvons là des opinions beaucoup plus fixes et concordantes. On est à peu près unanime à déclarer que cette folie alcoolique entraîne avec elle l'irresponsabilité entière, quant aux actes commis au cours d'un accès aigu. Il est vrai de remarquer que cette crise délirante toxique, par le désordre considérable qu'elle apporte dans l'exercice des facultés, l'agitation violente dont elle s'accompagne, prête peu à la controverse, au sujet de l'imputabilité. Ce qu'il importe surtout de noter ici, c'est que l'accès de délire alcoolique ne se développe que sur un terrain plus ou moins longuement préparé par une imbibition progressive qui a créé des altérations de la cellule nerveuse et l'a rendue particulièrement excitable, et cela au point que l'accès peut éclater au dehors d'un sur-abus, et par l'intercurrence d'une perturbation physique ou morale. Aussi bien, cette préparation nécessaire contribue-t-elle à faire juger le délirant alcoolique comme un malade. Pourtant ici une remarque est nécessaire.

On ne peut songer, il est vrai, à demander compte de sa conduite à un homme si mani-

festement accaparé par la folie que l'est l'alcoolique au plein d'un paroxysme. Si la question de la responsabilité se décide, à ce moment, il n'y a guère de doutes sur la mesure qui sera adoptée ; car on se trouve en présence d'un insensé, d'un malade qu'il convient de traiter et qui est incapable d'ailleurs de s'expliquer sur les faits pour lesquels il est poursuivi.

Mais si, au contraire, l'accès a été fort court, si le calme est à peu près revenu lorsqu'il s'agit de statuer sur le sort de l'inculpé qui a éliminé son alcool et a repris possession de lui-même, quelle sera la solution pratique et juste ? Prenant texte de ce que l'acte incriminé a été accompli par un malade, l'expert conclura sans doute dans le sens de l'irresponsabilité ; mais pourra-t-il conclure également que cet individu redevenu raisonnable, maître de lui, doit être séquestré dans un asile d'aliénés ? Ce n'est guère possible ; émettrait-il cette opinion, en s'appuyant sur la prévision d'une rechûte constituant un danger pour la société, que sa décision n'aurait pas grande portée ; car, le médecin de l'asile où serait envoyé cet alcoolique, provisoirement indemne de tout trouble mental, ne le conserverait, probablement, pas plus de quelques jours ou de quelques semaines, en s'autorisant des termes de la loi

du 30 juin 1838. Et cependant, cet homme ainsi remis en liberté, purement et simplement, va sans doute recommencer à boire et redevenir dangereux. Nous pourrions citer un bon nombre de ces alcoolisés auxquels il est ainsi permis d'ajouter à tout instant à la liste de leurs violences. Il n'est pas, en l'état actuel de la législation concernant les aliénés, de question plus embarrassante, plus digne d'attirer l'attention des Pouvoirs publics. Il faut dire qu'elle se pose chaque jour; le sujet du chapitre suivant m'obligera à l'aborder de plus près.

III

LE CRIMINEL INSTINCTIF

Quand, en criminologie, on suppute la proportion des offenses sociales directement provoquées par l'alcool, on n'a encore attribué à ce poison ethnique, formidable pourvoyeur des asiles et des prisons, qu'une partie de la responsabilité qui lui revient dans la genèse si souvent mystérieuse des délits et des crimes. A son action directe et *immédiate* dont je viens de donner quelques exemples, il convient d'ajouter son influence *médiate*, je veux parler

de sa répercussion lointaine par voie d'hérédité.

On l'a exprimé, depuis bien longtemps déjà, en une sentence aphoristique que l'observation clinique rigoureuse vient tous les jours confirmer : « L'ivrogne n'engendre rien qui vaille. » (Amiot.) On ne saurait trop le redire, l'alcool, dans l'abus toujours plus grand qui en est fait par la classe ouvrière, est aujourd'hui le plus puissant facteur de dégénérescence du type normal de l'espèce humaine, et comme tel, il intervient, à tout instant, dans la production de ces deux variétés de déviation : *la folie* et *le crime*.

Si l'on réfléchit que le buveur d'habitude donne souvent naissance à un *convulsif*, à un épileptique, on ne sera pas surpris qu'il puisse engendrer le *criminel instinctif* qui, par ses attentats systématiques contre autrui et dans sa violence homicide, n'est pas sans offrir quelques analogies d'organisation cérébro-spinale avec le comitial. Ces analogies dégénératives et nocives ont même paru telles au professeur Lombroso, qu'elles l'ont entraîné à fusionner les caractères des deux types pour essayer de le fondre en un seul, qui serait le *criminel-né;* mais, analogie ne signifie pas identité et on hésite beaucoup à suivre le célèbre anthropologue italien dans cette tentative d'assimilation.

D'autre part, tous ceux qui ont observé les alcoolisés chroniques se sont accordés pour signaler, chez ces intoxiqués, l'oblitération progressive du sens moral. Qu'attendre, dès lors, de leur descendance sous le rapport du développement des facultés morales ? Et par là ne voit-on pas poindre déjà l'AMORALITE et son produit direct, l'instinct meurtrier?

Dans ce milieu parisien, où nous avons vu la folie alcoolique progresser avec une rapidité vraiment effrayante, il est un fait qui, depuis un certain nombre d'années, frappe d'étonnement, confond le moraliste, le philosophe, trouble magistrats et jurés : c'est l'excessive *précocité* dans le crime. Aujourd'hui le criminel, le *héros de cour d'assises*, est le plus souvent un juvénile, presque un adolescent.

Quoique très convaincu de l'influence considérable que peut avoir l'hérédité dégénérative dans la genèse du crime, j'estime qu'il est bien difficile de se rallier à une théorie absolue faisant de tout individu malfaisant un être fatalement voué, par sa naissance, à la fonction de nuire et pourvu de caractères anatomiques distinctifs qui le rendraient *isolable* cliniquement, avant que se soit relevée, par un commencement d'exécution, ses tendances an-

tisociales. J'aurai à m'expliquer plus loin sur les facteurs multiples et complexes, qui interviennent dans le développement des emblables instincts.

En se gardant de tout exclusivisme doctrinal, je crois qu'il est permis de penser que la descendance des alcooliques est largement représentée parmi ces êtres si précocement enrôlés dans l'armée du crime qu'on les dirait, en effet, venus tout armés dans la vie, pour se ruer sur la société dont les règles et les conventions doivent forcément se heurter, un jour ou l'autre, avec leur dédain de toute contrainte, de toute entente collective.

Entretenant chez le buveur d'habitude une irritabilité cérébro-spinale, est-il étonnant que l'alcool se retrouve, en quelque sorte, dans la descendance de l'ivrogne, *en ferments de violences impulsives*, en instincts de destruction. Que si on les laisse se développer en toute liberté, sans y opposer les efforts salutaires d'une éducation et d'une hygiène morale sévères qui pourraient peut-être encore en arrêter l'évolution, il faut bien s'attendre à ce que tout se prépare pour la formation d'êtres nuisibles.

Le criminel instinctif exigerait, pour être complètement décrit, des développements dans lesquels il me serait difficile d'entrer ici. Je me

bornerai à en signaler quelques-uns des traits principaux, en rappelant l'observation d'un assassin de 16 ans, Joseph Lepage, — qui peut être considéré comme le type du genre — affaire criminelle dont j'ai entretenu le récent Congrès international de médecine légale (1). Du long rapport médico-légal qui a servi de base à cette communication, je citerai seulement les parties essentielles :

§ 1. — Rapport médico-légal.

VI. Rapport médico-légal sur un meurtrier de 16 ans. — Attitude cynique et féroce. — Etalage permanent d'intentions criminelles. — Lucidité. — Condamnation aux travaux forcés à perpétuité.

Le 15 février r889, j'ai été commis par M. Poncet, Juge d'instruction, à l'effet d'examiner l'état mental de Lepage, Léon-Joseph, âgé de 16 ans, inculpé de tentative d'assassinat et de vol... Recueilli dans une modeste famille d'ouvriers qui lui donnait la table et le logement, Lepage avait frappé la femme P... d'un coup de couteau, pendant qu'elle dormait, ayant à côté d'elle son jeune enfant âgé de deux ans. Son dessein était de la tuer pour lui dérober un porte-monnaie, contenant 9 francs, qui se trouvait sous son oreiller, et au besoin de tuer l'enfant, si celui-ci avait crié. Cette intention criminelle, Lepage l'affirma hautement, et avec des airs de bravade et de défi, lorsqu'il fut arrêté et interrogé. « C'est bien moi, s'écrie-t-il, qui ai cherché à tuer la femme P... ; je voulais prendre sous l'oreiller l'argent

(1) Paul Garnier, *Le criminel instinctif et les droits de la défense sociale. Annales d'Hygiène et de médecine légale,* 1890, t. XXIII. *Congrès international de méd. lég. tenu en* 1889 à Paris.

qu'elle y avait mis et que j'estimais à la somme de 9 francs. Me voyant mal nippé, l'envie m'a pris de faire le coup en la voyant endormie. Je voulais l'assassiner elle et même au besoin son enfant, couché à côté d'elle. J'aurais frappé un second coup; mais, comme elle s'est réveillée tout de suite et qu'elle m'a menacé de me faire arrêter, je me suis *esbigné* (sic). »

Confronté dans le cabinet du juge d'instruction avec sa victime, Lepage ne manifeste pas la moindre émotion; il déclare qu'il est prêt à recommencer : il serre les poings, et l'œil mauvais, l'air furieux, il s'écrie : « Donnez-moi un couteau que je tue cette femme; comme ça, je ne paierai pas pour la peau... C'est vrai que je pleure, mais c'est de rage de me voir pris pour une *simple saignée.* » Mis en présence de son père, il le nargue, et à ses reproches, répond : « On peut faire de moi ce qu'on voudra, on ne me domptera pas. » Un instant, cependant, il paraît s'adoucir lorsqu'on lui parle de sa mère, morte l'année précédente : « Si ma mère avait vécu, observe-t-il, je n'aurais pas agi ainsi. »

Joseph Lepage est un adolescent au teint pâle, aux traits assez fins et réguliers, à la physionomie vive et expressive. Sa bouche aux lèvres minces, son regard audacieux et résolu, annoncent une froide dureté. Son allure est ferme, décidée, pleine d'assurance. Il est normalement développé et sans être d'une constitution robuste, il a les dehors de la santé. La structure crânio-faciale ne présente pas de malformation bien caractérisée; toutefois, la bosse frontale gauche est légèrement plus saillante que la droite, sans qu'il en résulte une véritable asymétrie faciale. Le maxillaire inférieur offre un développement un peu exagéré. Les organes sexuels sont ceux d'un adulte.

Lepage est fils d'un *père ivrogne* et d'une mère morte de tuberculose pulmonaire : cette dernière, d'un caractère tranquille et doux, épuisée par une longue maladie, ne put diriger ses enfants avec la fermeté et l'autorité désirables. Ceux-ci étaient au nombre de six : deux sont morts vers l'âge de dix ans de la dysenterie. Des quatre survivants, Joseph Lepage est le troisième; le

le frère aîné est un excellent sujet, un ouvrier habile, sobre et rangé; le frère cadet, âgé de 18 ans, a été condamné, en 1887, à cinq ans d'emprisonnement dans une maison de correction pour incendie volontaire; désireux de se venger de son patron qui avait eu le tort de le brutaliser, il avait mis le feu à l'atelier. Quant au dernier enfant, c'est une fillette de 14 ans, dont le développement intellectuel est régulier.

En poursuivant l'enquête parmi les ascendants et les collatéraux, on ne rencontre aucun cas de folie dans la famille Lepage.

Le jeune Joseph n'a eu, dans le premier âge, que des affections infantiles sans gravité : il se développa régulièrement et montra un esprit ouvert, mais un caractère sournois, irascible et méchant. Il avait un goût très marqué pour la lecture. Les récits d'actes sanguinaires, des forfaits des grands criminels avaient surtout le don de le fasciner. Il s'identifiait avec les héros de roman et plus volontiers encore avec les meurtriers célèbres.

A sa sortie de l'école primaire, où il ne fut pas noté comme un mauvais élève, son père le prit à la maison et le fit travailler à la fabrication de fouets, son propre métier. Le jeune Joseph, servi par une intelligence active, une suffisante habileté manuelle, fut rapidement au courant du métier et gagna environ 4 francs par jour. Mais le travail régulier ne lui plut pas longtemps. Dès qu'il avait quelque argent, il désertait l'atelier, courait les foires, fréquentait les cabarets, en compagnie de rôdeurs et de souteneurs, avec lesquels il établit, dès ce moment, une camaraderie qui ne contribua pas peu à développer ses instincts pervers; il s'assimile leur argot et apprend d'eux ce que lui-même appelle les « trucs du métier ». Aux remontrances de son père, il réplique : « Celui qui travaille est un imbécile! Que je trouve seulement une femme qui me fasse quarante sous par jour, et tout ira bien. »

C'est d'un ton délibéré et gouailleur que Joseph Lepage nous rend compte, à Mazas, de sa tentative criminelle. Très maître de lui, nullement intimidé ou embarrassé par la nature des explications qu'il doit

fournir, il ne néglige aucune occasion d'affirmer son intention homicide. En véritable fanfaron du crime, il s'efforce de ne pas paraître un criminel vulgaire. Il ne cache pas qu'il envie cette curiosité publique qui s'attache aux forfaits et à l'attitude des assasins qui ont laissé un nom dans les annales judiciaires. D'un écrit intitulé « *histoire de ma vie* » rédigé sur notre demande, nous détachons les passages étrangement significatifs qu'on va lire?

« Abandonné de bonne heure à faire toutes mes volontés, ça ne doit pas paraître drôle que je n'aime pas le travail; *j'ai suivi le principal défaut de mon père*, l'habitude de boire de l'absinthe. N'aimant pas le travail je ne pensais rien moins qu'à gouaper. Plus je me voyais mal vêtu et en mauvaise société, plus j'étais fier. Ayant toujours été sournois et coléreux, je ne pensais qu'à faire pleurer mes frères et sœurs, et je ne pensais qu'à donner des coups de couteau. *Voir le sang c'était mon seul désir.* » Après des récriminations contre sa famille « qui n'a, dit-il, que ce qu'elle mérite » il décrit minutieusement les circonstances de son attentat... Il raconte complaisamment que, s'étant saisi d'un couteau, il épiait le moment favorable pour frapper... « Je me reprochai de n'avoir pas frappé plus tôt. Je fus obligé d'attendre qu'elle se rendorme. Ça ne tarda pas, et je me levai bien disposé à ne pas faire de quartier. Je levai le bras et le rabattis d'un coup sec. Le couteau s'enfonça dans les chairs. Je le retirai pour en porter un second coup, mais la victime se réveilla en me disant : — Ah! l'imbécile, il m'a fait mal! — A ce moment, je me rejetai brusquement en arrière et je cachai mon couteau derrière mon dos; je lui dis : — Pas possible, madame, que je vous aie fait mal! — Soit qu'elle eût vu mon couteau, ou bien le sang couler, elle s'en douta et cria qu'elle allait me faire arrêter. Moi, j'enfilai mon paletot et me sauvai après lui avoir crié : — Au revoir! Je posai mon couteau au pied de l'escalier et je m'en allai, pendant qu'elle criait : à l'assassin!

« Voilà le crime; mon intention était de lui couper la tête et de lui voler ses huit francs. Quant à mes idées, les voilà en un mot : tuer, voler, gouaper, massacrer et

faire pleurer le plus de monde que je peux. Du reste, tuer quelqu'un a toujours été mon idée fixe. Couper des têtes, voilà mon béguin. En étant jeune, je ne rêvais que coups de couteau ; *je voulais faire comme Pranzini* ! Mais je n'y ai guère réussi... tant pis, puisque me voilà pris... il n'est pas l'heure de pleurer... »

Il y avait à se demander si les dispositions manifestées par Lepage avec cet étalage de franchise cynique, avec ce complet dédain de la réprobation que son langage soulève, se maintiendraient à ce degré. Peut-être, y avait-il là surtout la fanfaronnade d'un moment, ou bien l'exaspération haineuse et sanguinaire du criminel d'occasion surexcité par son arrestation et le dépit de n'avoir pas réussi, exaspération destinée à tomber assez rapidement. Mais, après trois mois d'observation, Lepage est toujours semblable à lui-même, il n'a rien retranché à ses effroyables propos, il n'a ni baissé le ton, ni adouci ses sentiments. Conservant le même imperturbable sang-froid, il nous accueille, chaque fois, en homme sûr de lui, nous témoignant plutôt de l'indifférence qu'une hostilité ouverte, n'acceptant les conseils qu'avec un sourire mauvais ou un haussement d'épaules. Un jour, répondant à une question que nous lui adressions, il fait la déclaration suivante : « Eh bien, je vais tout vous dire. Ce n'est pas seulement pour lui prendre son *pognon* (argent) que j'ai cherché à l'assassiner. Il y a longtemps que ça me tenait et comme je voyais bien qu'elle ne consentirait pas, j'ai eu l'idée de l'égorger, puis de me satisfaire une bonne fois ; pendant que le corps est encore chaud, ça doit être tout aussi bon. »

Après avoir raconté comment il s'était épris de la femme P.., âgée de 24 ans, après lui avoir préparé quelques cataplasmes, pour panser de petits abcès du sein, il ajoute : « Me sentant allumé comme je l'étais à la vue de son bel *estomac* (gorge), je m'étais dit : je l'aurai morte ou vivante, mais je l'aurai ! Il me semble que *ç'eût été chouette de faire ça*, alors que le corps palpite encore. *Je m'en serais donné, je ne vous dis que ça !* Quant à la petite, si elle avait bougé pen-

dant ce temps, je l'éventrais d'un seul coup. Ça n'aurait pas été long ! Vous pouvez me croire, quand je vous le dis... La chose faite, j'emportais le *pognon*, ce qui n'était pas à dédaigner pour s'amuser un brin. Si je ne vous ai pas dit la chose tout de suite, c'est que j'ai réfléchi que ça aurait fait bien plus d'histoires et prolongé ma prévention ; car il me tarde d'aller en Cour d'assises ; *il y aura beaucoup de monde pour me regarder. On donnera le compte-rendu de mon affaire dans les journaux.* »

Malgré le dédain qu'affiche Joseph Lepage pour toute règle, son attitude, à Mazas, n'a pas cessé, un instant, d'être calme. On n'a rien trouvé à reprendre à sa conduite : il affecte seulement une tenue débraillée. Comme il nous faisait remarquer qu'il n'avait pas beaucoup de sommeil, il s'est hâté d'ajouter : « Oh ! ne croyez pas que ce soit le remords qui m'empêche de dormir ; non ! non ! C'est l'absence d'exercice et de fatigue, voilà tout. Ah ! le remords, allons donc ! Vous me dites que si le couteau avait porté deux ou trois millimètres plus avant, ça y était. Eh bien ! c'est dommage ; suis-je assez c... de m'être servi d'un couteau mal affilé ! »

Nous nous sommes fait un devoir de reproduire le langage si audacieusement cynique de Joseph Lepage, de citer ses propres expressions, quelque révoltant qu'en soit le plus souvent le caractère. Car c'est précisément cette attitude qui, dans ce qu'elle a de péniblement saisissant, à l'instar de toute monstruosité morale, amène à se demander si l'auteur d'un semblable attentat et de tels propos où se révèle la préoccupation de se montrer sous les dehors d'un criminel fanfaron et endurci plutôt que le souci d'atténuer son forfait et d'en amoindrir le plus possible les conséquences pénales, jouit bien de l'intégrité de sa raison et connaît la valeur des paroles qu'il prononce.

L'être essentiellement dangereux qu'il y a en Lepage se réclame-t-il de l'une des formes connues de folie et convient-il de voir en lui, du fait des tendances que nous lui connaissons, un aliéné dont les actes, si criminels soient-ils, échappent à la rigueur des lois ? Telle est la question qui se pose et cela dans des conditions

qui donnent au problème médico-légal sa plus haute portée sociale, attendu qu'il s'agit de préciser les différences qui séparent, en dépit de certaines affinités d'origine, relevant du type dégénératif, le criminel instinctif de l'aliéné proprement dit.

Si le défaut absolu de sens moral suffisait à caractériser un état de folie, assurément il faudrait ranger Lepage au nombre des déshérités de la raison. Que l'individu privé de ce sens moral soit un être défectueux, une organisation incomplète ou dégénérée, c'est ce qui n'est guère contestable. Le vice ou le crime ne sont que le résultat de cette déviation du type normal. Mais constater cette déviation ce n'est pas enregistrer les symptômes de l'aliénation mentale.

Pour aucun de ceux qui l'ont connu, Joseph Lepage ne s'est jamais comporté en aliéné; on voyait en lui un mauvais sujet peu disposé à s'astreindre à un travail quelconque. Et pourtant, nous dit son père, « il était intelligent, s'acquittait fort bien de sa besogne, quand cela lui convenait; mais il préférait aller s'amuser, boire et fumer avec d'autres vauriens ».

Après avoir suivi en quelque sorte pas à pas Lepage dans son existence, après avoir étudié sa personnalité morale antérieurement à son attentat, à la lumière des renseignements qui nous ont été fournis, après avoir attentivement défini sa manière d'être, depuis le début de sa prévention, nous nous refusons à voir en lui un malade, un infirme de l'esprit incapable d'apprécier la portée de ses actes. Le discernement chez lui est ce qu'il peut être chez un adolescent de dix-sept ans. En dépit des lacunes profondes des facultés morales et affectives que l'on relève dans son organisation, on doit reconnaître qu'il est suffisamment intelligent pour se déterminer en connaissance de cause.

Ce qui tend à prouver que Joseph Lepage se rend compte, au moins dans une certaine mesure, de l'odieux de sa conduite, c'est cette phrase qu'il a prononcée à l'instruction et qu'il nous a répétée plusieurs fois : « Si ma mère avait vécu, je n'aurais pas fait le coup ! » Ce n'est pas là le langage d'un aliéné; c'est la

réflexion d'un individu qui atteste ainsi qu'il se juge lui-même ; il montre par là qu'il y a eu libre option pour le mal. L'inculpé a su ce qu'il faisait et pourquoi il le faisait ; il a la prévision logique d'un châtiment proportionné à la faute.

« Je sais bien, nous dit-il, que je vais en avoir pour quinze ans : je préfère d'ailleurs quinze ans à dix ans, car si je n'étais condamné qu'à dix ans, je n'irais peut-être pas à la Nouvelle et on me laisserait en prison cellulaire : or de ça je n'en veux pas... Je tuerai plutôt un gardien de la prison pour être sûr d'aller à la Nouvelle-Calédonie où je pourrai coloniser. »

Puis il ajoute en souriant, comme commentaire à nos visites :

« Après tout, si vous me trouviez fou, ce ne serait pas plus mal. Ce serait même assez réussi ! Quelques mois de Sainte-Anne et tout serait dit ; j'aimerais mieux ça ! Si on m'y laissait trop longtemps, ça ne me gênerait pas d'escalader un mur. »

Dès l'instant qu'il est établi que l'acte incriminé n'est le produit ni d'un délire, ni d'un vertige obnubilant la raison, ni d'une impulsion, ni d'une obsession maladives, sur quels motifs d'ordre scientifique pourrait-on se baser pour prétendre que Joseph Lepage échappe à la responsabilité de sa conduite ? alors, surtout, que celle-ci s'est inspirée, avec une préméditation plus ou moins longue, des mobiles qui n'appartiennent guère aux manifestations de la folie.

Quant à l'absence de remords, ce n'est pas seulement chez le malheureux insensé qu'on la rencontre ; il est en quelque sorte superflu de remarquer que la criminalité nous en offre de fréquents exemples, de même que cette insensibilité morale s'allie souvent à cette forfanterie cynique portée si loin chez Joseph Lepage et qu'elle se double de cet étrange orgueil, de ce besoin de mise en scène, qui lui font désirer les retentissants débats de la Cour d'assises. Les forfaits accomplis par des adolescents de dix-sept à dix-huit ans sont devenus, à notre époque, chose si commune, qu'on ne songe plus beaucoup à s'étonner de voir un cri-

minel de l'âge de Lepage venant répondre, devant la Justice, d'une tentative d'assassinat. C'est presque la règle, également, que l'individu qui enfreint les lois sociales se détermine pour la conquête d'un avantage qui est loin d'établir une compensation avec les risques encourus. Mais, exiger du criminel cette dose de discernement qui serait capable de lui faire apprécier, d'une façon logiquement morale, la vraie portée et toutes les conséquences rapprochées ou lointaines du méfait qu'il médite, ce serait lui demander de se transformer et de n'être plus l'homme antisocial qu'il est.

Ce qui est certain, c'est que Joseph Lepage, avec son tempérament de criminel instinctif, est un être dangereux contre lequel la Société a le droit et le devoir de se protéger. S'il paraît fort difficile qu'une sanction pénale ait chance de modifier avantageusement une nature si manifestement fermée, présentement du moins, à tous les sentiments moraux, il semble encore moins admissible que sa place puisse être dans un asile de traitement. La maladie, et surtout celle qui atteint l'intelligence, est une infortune digne de commisération; il est légitime et humain que ceux qui en sont frappés ne soient pas confondus avec ceux que leurs instincts pervers et leurs méfaits font rejeter de la Société.

Indemne de tout délire, intelligent, conscient de sa situation, Joseph Lepage ne pourrait d'ailleurs être maintenu dans un asile d'aliénés; pour l'y garder, il faudrait prendre comme prétexte, non la maladie, mais le danger, c'est-à-dire, le soin de se prémunir contre ses tendances nocives.

De cette longue étude nous croyons pouvoir dégager les conclusions suivantes :

1° Joseph Lepage n'est pas atteint d'aliénation mentale.

2° Il présente dans ses dispositions et ses tendances les défectuosités, les anomalies des sentiments et des penchants que l'on rencontre chez les criminels instinctifs, la déviation atteignant chez lui bien moins l'intelligence qui reste active que les facultés morales et affectives.

3° Lepage répond donc au type du criminel instinctif et s'affirme comme un être malfaisant et essentiellement dangereux.

4° La tentative d'homicide pour laquelle il est poursuivi n'est le produit ni du délire ni d'une impulsion pathologique et reconnaît pour cause, dans son accomplissement prémédité, les mobiles ordinaires qui arment le bras du criminel.

5° En conséquence, nous estimons que Joseph Lepage peut être appelé devant la Justice pour y rendre compte de sa conduite.

Paris, 5 avril 1889.

A l'audience de la Cour d'assises, Lepage fut ce qu'il avait promis d'être : narquois, guouailleur, brutal dans ses réparties, fanfaron et cynique. Il ne perdit pas un seul instant son assurance, surveillant de son œil mauvais l'impression qu'il produisait. Il fut condamné aux travaux forcés à perpétuité.

J'ai cru pouvoir ranger Joseph Lepage parmi les *criminels instinctifs*, dénomination qui contient en elle-même sa définition.

Le crime, dans sa genèse, est un fait *hérédo-social*, c'est-à-dire le produit d'une association, en des proportions variables, de deux facteurs : la dégénérescence héréditaire et l'influence du milieu social. Rien ne nous autorise à dire que Lepage est un *criminel-né*, expression qui semble défectueuse en ce sens qu'elle exclut toutes les influences autres que l'hérédité, alors que le phénomène est presque toujours très complexe. Jusqu'à l'âge de quatorze à quinze ans, Joseph ne s'était signalé par aucune tendance plus particulièrement anormale ou vicieuse. Il fut un assez bon élève et, pour sa mère qu'il aimait, un assez bon fils.

De mauvais instincts, déposés sans doute en son organisation par l'alcoolisme du père, couvaient seulement en lui et n'attendaient qu'une occasion propice

pour se développer. Du jour où son humeur indépendante et vagabonde ira le jeter au milieu de rôdeurs de barrière et de souteneurs, il s'enrôlera dans cette armée du crime, en adoptera, en partie au moins, et l'argot et les mœurs, et ne songera qu'à prendre rapidement *ses grades*, c'est-à-dire à voler et à tuer. Le crime est dès lors *comme une fonction naturelle*, pour cette organisation déviée, où le sens moral s'est complétement oblitéré.

L'imitation, l'influence du milieu ont donc eu une importance qu'on ne saurait contester ; quant aux stigmates physiques dont on voudrait faire les attributs presque forcés du crime, ils n'existent pour ainsi dire pas et ne dépassent pas ici, en tous les cas, la *moyenne de malformation* qu'un examen minutieux peut faire constater sur la généralité des personnes.

Une sentence sévère est venue frapper ce criminel de seize ans. Le jury a traité Lepage en être essentiellement dangereux qu'il convenait d'écarter le plus longtemps possible du milieu social. Il semble qu'il ait tenu compte, non seulement du caractère odieux de l'acte, mais aussi des tendances particulièrement nocives de celui qui s'en est rendu l'auteur.

Doit-on dire, après cela, qu'il n'y a qu'un assassin de plus au bagne, et ne voir là qu'un exemple, ajouté à tant d'autres, depuis ces dernières années, de la précocité du criminel à Paris ?

Il me semble, au contraire, qu'il suscite d'importantes réflexions et qu'il met nettement en relief des *desiderata* sur lesquels j'ai déjà appelé l'attention.

En l'état actuel des choses, c'est-à-dire avec les moyens de répression pénale et de défense dont la société est pourvue, la justice ne peut procéder à l'égard des criminels instinctifs, ou des êtres antisociaux, autrement qu'elle n'a procédé à l'égard de Lepage. Elle est conduite à diriger toutes ses rigueurs vers ces individus qu'on dirait marqués pour prendre place dans un chapitre spécial de *tératologie morale :* reconnaissant en en eux des tendances incorrigibles, les voyant s'armer de leurs instincts haineux et féroces pour se jeter impulsivement sur la collectivité sociale qu'elle a mis-

sion de protéger, elle recherche naturellement toutes les garanties de sécurité. Mais ce qu'il faut dire c'est que, par une sorte de contradiction, sa sévérité va précisément frapper des criminels incapables de comprendre la portée morale d'une condamnation et bien peu susceptibles, dans le milieu ordinaire des prisons surtout, d'un amendement quelconque.

Est-ce à dire pour cela qu'on doive rester désarmé en présence d'êtres aussi systématiquement malfaisants, et peut-on prétendre, en se fondant sur leurs anomalies morales, que leur place est dans un asile d'aliénés? Telle n'est pas mon opinion. Il ne suffit pas d'être cyniquement féroce pour avoir droit à la suprême indulgence qui couvre les actes des aliénés véritables. Sous peine de tout confondre, on ne peut songer à assimiler les défectuosités morales et physiques rencontrés chez beaucoup de criminels, aux signes ou symptômes des affections cérébrales qui entrent dans le cadre de la psychiatrie.

Pour grand que puisse être le rapprochement indiqué par les progrès les plus récents des sciences biopathologiques entre le crime et la folie, il faudra compter longtemps encore, sinon toujours, avec le sentiment public, qui ne peut admettre, sans révolte, le contact des malheureuses victimes d'une infortune aussi lamentable que la perte de la raison avec ceux qui se sont signalés par leurs instincts sanguinaires et leur systématique perversité.

Il est de haute convenance de ne pas contraindre des familles déjà douloureusement frappées à subir l'idée d'une promiscuité d'ailleurs dangereuse par elle-même. Avec ses tendances nocives, le criminel instinctif serait une cause de danger dans un tel milieu, où sa perversité souvent servie par une intelligence active peut étendre son action sur des esprits faibles. Sa présence dans un asile, dont on cherche à faire de plus en plus aujourd'hui un hôpital ordinaire, en bannissant le plus possible les moyens de contrainte, serait un obstacle à la généralisation d'heureuses réformes.

Lepage répond-il au type anatomique *extérieur*, du criminel-né décrit par Lombroso? Il serait difficile de le prétendre. En dehors du développement un peu exagéré du maxillaire inférieur, nous n'avons pas noté chez cet assassin de 16 ans, chez ce fanfaron du crime, une anomalie bien caractérisée dans la structure crânio-faciale. Et, à ce sujet, n'est-il pas vrai de dire qu'on n'est pas plus autorisé à placer le crime sous la dépendance de certaines défectuosités de conformation, qu'on ne serait fondé à établir un rapport de cause à effet entre des malformations crâniennes et le développement de la folie, sans nier pour cela que, dans l'un et l'autre cas, ces irrégularités structurales se rencontrent plus fréquemment que chez ceux qui ne sont ni aliénés ni criminels.

§ 2. — Les théories criminalistes de l'école italienne d'anthropologie.

Lorsque le psychiâtre étudie les manifestations diverses de l'état dit de *dégénérescence mentale*, il est amené souvent à prendre note d'anomalies anatomiques associées à la déviation psychique, ce qui ne peut le surprendre, car il est, là, sur le terrain où se donnent habituellement rendez-vous les déformations phy-

siques et morales ; mais il se refuse d'autant plus à attribuer celles-ci à celles-là, qu'il constate, d'autre part, que la perturbation intellectuelle peut fort bien exister en dehors d'une malformation anatomique vraiment digne d'être signalée. Il ne semble pas qu'il en soit autrement en criminologie qu'en psychiatrie.

Les anthropologistes italiens sont eux-mêmes forcés de convenir qu'un certain nombre de faits échappent à cette loi de dépendance anatomique qu'ils ont voulu établir. N'est-ce pas, par là même, l'obligation de reconnaître qu'il n'existe pas de corrélation nécessaire entre les défectuosités de conformation et la genèse du crime.

Il importe, assurément, d'attribuer au facteur de l'hérédité une importance considérable dans la formation des propensions à la délinquance habituelle, mais ce facteur n'est pas exclusif. On ne peut songer à méconnaître l'énorme influence exercée sur l'individu par l'*atmosphère morale ambiante*. On ne saurait refuser un rôle efficace à l'imitation, je dirai plus, à l'*émulation*, car ce sentiment existe dans la poursuite du mal, comme dans l'effort vers le bien.

Dans certains milieux, véritables foyers où s'entretient et s'échauffe l'ardeur pour le

crime, dans certains bas-fonds sociaux, il y a la vanité, la gloriole des pires actions, ainsi que dans d'autres il y a l'orgueil du devoir accompli, du culte de la vertu et des dévouements sublimes.

Le point d'honneur est bien différent suivant la sphère où l'on vit! Pour qui connaît le *monde criminel*, il n'y a guère de doute sur un fait : c'est le sentiment d'humiliation, pour une nouvelle recrue, *pour l'apprenti criminel*, de ne s'être pas encore signalé par un crime audacieux qui le fasse *coter*, aux yeux de ses camarades en perversité. Est-ce là exclusivement de l'hérédité? Non, assurément. Il n'est pas absolument prouvé que ce même individu, transporté dans un milieu différent, n'eût pas mis son orgueil et son émulation au service d'idées grandes et généreuses.

Est-ce à dire qu'il n'y ait pas de ces êtres foncièrement *irréductibles*, totalement privés de sens moral et incapables de se plier jamais aux conventions sociales? Ces tempéraments de *criminels instinctifs*, tout près placés des déviations dégénératives dont peut et doit s'occuper le médecin, existent à n'en pas douter. Mais ils ne forment pas légion dans l'armée du crime, et ce n'est pas à cause d'eux que la législation pénale doit être bouleversée

complètement dans son esprit et ses applications.

Il semble qu'il y ait plutôt une lacune à combler qu'une révolution à opérer.

S'il est vrai que le système de la répression pénale n'a conduit, sous le rapport de l'amendement cherché, qu'à des déceptions bien grandes, déceptions que l'on s'est peut-être préparées d'ailleurs, par la manière dont on a compris et exécuté les mesures répressives, il n'est pas définitivement prouvé qu'il faille abandonner tout espoir d'obtenir mieux en modifiant les procédés et les méthodes jusqu'alors usités.

Le mérite d'études patientes comme celles de Lucas, de Morel, de Magnan, de Lombroso et de son école, etc., est de faire considérer, de plus haut et de plus loin, les tendances au crime : vues de ces hauteurs de la biologie et de la philosophie sociale, elles provoquent plus de douleur que de haine. Mais s'il s'en dégage une notion plus vraie, plus logique, plus humaine, par la part fort grande faite aux lois de l'hérédité morbide, c'est excessif, scientifiquement et sociologiquement, d'aboutir à une théorie fataliste, comme celle des criminalistes italiens, théorie qui n'a pour elle que certains exemples plus ou moins saisissants,

mais non la généralité des faits. C'est supprimer arbitrairement tout un ensemble d'influences modificatrices que l'individu rencontre à chaque pas dans la vie; c'est faire abstraction de ces transformations qui s'opèrent en lui, sous l'empire de telles ou telles circonstances fortuites et contingentes; c'est le montrer marchant dans la vie, non en homme libre, mais en esclave d'une force mystérieuse et invincible, comme cette fatalité s'imposant aux moindres actes des héros du drame antique.

Dès l'instant qu'il va vers le crime « avec la fatalité d'une pierre qui tombe », pourquoi, en effet, le punir? Pourquoi tenter de l'amender?...

Ce qu'il a fait, il devait le faire, car il produit le crime comme la fleur engendre le fruit...

Une semblable conception de la criminalité supprime tout essai de redressement; à quoi bon se consacrer à une orthopédie morale qui doit rester vaine et stérile?

Aussi bien, l'école italienne, mise en demeure de donner à sa théorie une sanction pratique, ne compose-t-elle pas avec les coupables ou les antisociaux. Sommairement et comme par l'effort d'un agencement mécanique aveugle, en somme, dans sa force brutale, elle les rejette définitivement, préconisant plus que qui que ce soit les mesures radicales et la

peine de mort, *la plus sûre des garanties accordées à l'égoïsme social.* On pouvait penser qu'un peu plus de pitié devait s'introduire dans les mesures répressives, dès l'instant qu'on prétendait établir que ceux que la société frappe pour offense envers elle ne sont pas libres, et, par conséquent, ne sont pas coupables moralement. N'y a-t-il pas quelque illogisme à se montrer d'autant plus impitoyable pour le criminel qu'on l'assimile davantage à un être dominé par une fatalité morbide?

Il est malaisé de se représenter comme l'idéal du progrès une législation nouvelle qui se ferait, sous prétexte de sécurité collective, plus dure qu'autrefois, aurait quelques reflets de la barbarie ancienne et tendrait à copier la justice sommaire des tribus sauvages. Celles-ci, dans leur incapacité de s'élever à la conception du châtiment qui amende, ne s'arrêtent pas, non plus, à des restrictions de la pénalité.

Comme nous l'entendions dire si éloquemment à M. Herbette (1), au dernier Congrès d'anthropologie criminelle, « il faut bien se garder de laisser croire au criminel qu'il est l'esclave de sa nature physique. »

Un tel principe, admis couramment, serait,

(1) Herbette. Discours au congrès inernational d'anthropologie criminelle de Paris, 1889.

en effet, le pire dissolvant moral. Si ce n'est pas l'excuse pénale, c'est déjà l'excuse morale accordée à tout délinquant et, partant, pour lui, la limitation du droit de mal faire à la seule contrainte matérielle. On frappera d'ailleurs sans merci, car on n'attend rien, désormais, de celui qui, par une première faute, a révélé sa tendance nuisible.

Mais n'y a-t-il pas place, au contraire de cette *chirurgie sociale radicale*, pour une *chirurgie conservatrice?* Au lieu d'amputer une partie du corps social, comme le veulent ceux qui, partisans d'une inéluctable propension nocive, demandent l'application de procédés sommaires, ne convient-il pas de panser avec plus de soin, d'habileté et de zèle qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour, nos plaies sociales, afin d'avoir chance de les guérir ou tout au moins d'amener une amélioration véritable? N'y a-t-il pas lieu, surtout, d'étudier de plus près les meilleures méthodes pour développer nos moyens de prophylaxie, en fait de contamination sociale?

Plutôt que de se consacrer à un travail d'élimination sommaire, POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE, n'est-ce pas un tout premier devoir que de réunir tous ses efforts afin de restreindre les causes de dégénérescence qui ali-

mentent le crime et la folie, causes au premier rang desquelles est l'alcoolisme? « Les sociétés ont les criminels qu'elles méritent », disait excellemment le professeur Lacassagne (1) au premier Congrès d'anthropologie.

L'avenir n'est pas aux peuples qui s'abandonnent et bien des signes viennent témoigner que nous n'avons pas su nous placer dans les conditions matérielles et morales qui rendraient sans doute plus efficace notre lutte contre le développement des instincts criminels. « L'empêchement à procréer une descendance dégénérée rentre complètement dans les attributions du pouvoir social. Le délit peut diminuer si on limite la liberté d'engendrer des délinquants (2). » Telle est la véritable voie ouverte aux efforts du législateur, du penseur, du moraliste et du médecin. Diminuer, si on ne peut les supprimer, les causes génératrices du crime, c'est déjà faire œuvre de préservation sociale.

Cette tâche d'*hygiène morale publique*, envisagée dans son but le plus élevé, pourra nous amener à moins nous demander comment il

(1) Lacassagne. *Actes du Congrès d'anthropologie criminelle*. Rome, 1886.

(2) Battaglia (cité par le docteur Dubuisson. *De l'évolution des opinions en matière de responsabilité*. (*Arch. d'anthropologie criminelle*, 1887.)

faut se défaire du criminel, en écartant le plus possible les facteurs qui président à sa formation.

§ 3. — Régime répressif applicable au criminel instinctif.

En l'état, ce qui paraît le plus urgent, ce qui, aussi, pourrait dissiper bien des malentendus, et donner satisfaction à de justes critiques, c'est la détermination de la place qu'il convient d'assigner, en fait de répression et de défense sociale, au *criminel instinctif*, cet être dévié chez lequel s'observe la rétrocession de ce qui est le couronnement de la personnalité humaine, à savoir les sentiments moraux et affectifs.

L'excessive sévérité de la Justice — sévérité s'inspirant de la nécessité de la préservation sociale — paraît en quelque sorte hors de propos à l'égard d'individus incapables d'apprécier les conséquences morales d'une pénalité. En frappant sans espoir d'amendement du coupable, elle n'atteint qu'incomplètement le but si élevé qu'elle doit poursuivre. D'autre part, la séquestration dans un asile d'aliénés heurte les sentiments les plus respectables et est un danger véritable.

Placé entre deux solutions extrêmes qui ne

répondent pas à la situation complexe et moyenne qu'il a sous les yeux, l'expert hésite et se trouble; obligé d'aboutir à une conclusion pratique qui est en deçà ou au delà de ce qu'il voudrait, il passe par des perplexités qu'on devine.

« Est-ce trop demander, dit très justement le Dr Semal (1), à la société actuelle de mettre son régime répressif en accord avec les incontestables acquisitions de la science en promulgant qu'entre le crime qu'elle a le droit de punir et la maladie dont elle a le devoir de poursuivre la cure, il y a une situation médiane exigeant de sa part une simple neutralité armée? »

Dans les déviations de l'évolution pas plus que dans le développement naturel des êtres, il n'y a de saut brusque. S'il existe, comme la clinique le démontre, un type intermédiaire entre la folie et le crime, il s'ensuit que les représentants de ce type intermédiaire ne seront à leur place ni dans une prison ordinaire, ni dans un asile. Occupant une place à part dans l'échelle des déviations, leur destination est marquée pour un établissement à part, jugé absolument nécessaire.

(1) Semal. *Des prisons asiles*. Conférence donnée au jeune Barreau de Bruxelles. 1889.

Cette création réclamée à peu près par tous ceux qui sont journellement aux prises avec les difficultés de la pratique médico-légale serait un soulagement considérable pour la conscience de l'expert, apaiserait de justes scrupules et faciliterait une tâche souvent ingrate (1).

J'ai parlé plus haut des difficultés et des dangers que crée la situation de ces alcoolisés, à récidives délirantes fréquentes, échappant par le fait de leur accès de folie aux conséquences pénales de leurs violences et de leurs impulsions homicides, en même temps qu'ils sont soustraits, par le caractère transitoire de leur désordre intellectuel, à une mesure de séquestration, du moins à une séquestration à long terme sinon définitive, et mis ainsi à même de renouveler leurs attentats à des intervalles fort rapprochés.

Ces jours derniers, le Parquet de la Seine me chargeait de statuer sur l'état mental d'un sieur J... et d'un nommé C.... Ces deux individus, d'une force athlétique, incorrigibles buveurs d'absinthe dont ils absorbent jusqu'à vingt verres par jour, ont été pris, plusieurs fois déjà, sous l'empire de l'intoxication alcoo-

(1) Paul Garnier. *Le criminel instinctif et les droits de la défense sociale. Actes du Congrès international de médecine légale de Paris*, 1889.

lique, de folie furieuse et on ne compte plus le nombre des personnes qu'ils ont grièvement blessées ou qu'ils ont tenté de tuer. Ces deux alcooliques, prédisposés d'ailleurs, me sont connus depuis longtemps; j'ai eu à me prononcer sur leur état, à plusieurs reprises, soit judiciairement, soit administrativement. Chaque fois, je me suis trouvé en présence d'hallucinés ou d'excités maniaques qu'on ne pouvait garder à la prison et j'ai dû demander leur séquestration d'office. Mais, quelques semaines ou quelques mois plus tard, redevenus calmes par défaut d'alcool, ils sont remis dehors où ils retrouvent cet alcool et, avec lui, le délire qui les jette, dans un élan de fureur homicide, sur quiconque est à leur portée.

Un tel état de choses peut-il vraiment se prolonger sans qu'on essaye d'y porter remède? Qui pourrait dire que, dans de semblables conditions, la société est protégée?

Placé à la tête d'un service où les cas que je signale ici se présentent à chaque instant et suscitent des embarras et des hésitations qu'on devine, je puis affirmer, en m'appuyant sur des exemples aussi démonstratifs que possible, que la sécurité conférée par l'organisation actuelle, à l'égard des individus dont je parle, est presque une illusion.

M. Motet (1) qui a saisi le récent Congrès de médecine mentale (Paris, 1889), de cette importante question, que j'ai portée, à mon tour, devant le Congrès de médecine légale (2), a bien voulu, dans son discours si lumineux et si plein d'arguments décisifs, faire appel à mon témoignage devant cette assemblée savante. Je n'ai pu que me joindre à mon éminent collègue, pour réclamer énergiquement la prompte création d'un asile pour aliénés criminels et les criminels instinctifs. J'ai signalé, à ce propos, en quelques mots, le passage itératif, à l'Infirmerie spéciale, de ces alcoolisés, dont quelques verres d'eau-de-vie ou d'absinthe allument la fureur, de ces individus dont l'existence se partage entre la prison et l'asile, de ces irréguliers louvoyant sur les frontières du crime et de la folie, ayant pour caractère d'être avant tout des êtres dangereux, qu'il est impossible de conserver dans les hospices de traitement et dont la place n'est pas davantage dans nos maisons de détention.

Ce n'est évidemment pas ici le lieu d'un

(1) Motet. *Actes du Congrès international de médecine mentale.* Paris, 1889.

(2) Paul Garnier. *Actes du Congrès international de médecine légale.* Paris, 1889.

exposé complet sur l'organisation de cet *asile de sûreté* dont le besoin est si urgent.

Destiné à recevoir les représentants de ces *infirmités morales nocives,* l'organisation pourrait en être telle, sans doute, qu'il serait permis d'y poursuivre, dans une mesure au moins partielle et à l'aide de procédés spéciaux, le redressement moral de certaines natures sur lesquelles il y a encore quelque prise, modification presque impossible à obtenir dans le milieu des prisons. Ce qui caractériserait avant tout cet établissement, ce qui serait sa première raison d'être, c'est que le criminel instinctif, l'alcoolique à rechutes fréquentes et dangereuses, y entrant en vertu d'un jugement rendu sur les conclusions de l'expertise médico-légale, ne pourraient jamais en sortir que par une décision de l'autorité judiciaire éclairée par les constatations d'une commission médicale.

IV

ABERRATIONS DU SENS GÉNÉSIQUE ET CRIMINALITÉ

Les détails dans lesquels je suis entré, au chapitre clinique de la dégénérescence mentale, à propos des perversions si étranges du sens

génital, me permettront de relater les quelques rapports qui vont suivre, sans les accompagner de beaucoup de commentaires. Dans ces affaires judiciaires, nous pourrons voir apparaître, avec leurs conséquences médico-légales respectives, tour à tour les effets d'une appétition sexuelle morbide purement physique, les obsessions les plus singulières, l'inversion génésique et enfin les égarements de l'amour idéal, les extravagances d'*un platonisme délirant*.

VII. Outrage aux mœurs. — Dessins obscènes distribués à des enfants. — Dégénérescence mentale. — Anomalie et perversion du sens génésique.— — Hérédité morbide. — Irresponsabilité. — Non-lieu. — (Rapport médico-légal. — (Résumé). — Com. rog. de M. Merle, Juge d'instruction, 17 mars 1888).

C..., âgé de quarante-huit ans, employé d'octroi, est un homme de stature moyenne, d'un développement physique normal, d'extérieur convenable et réservé, à la physionomie douce et intelligente. C'est la première fois qu'il est appelé à rendre compte de ses actes à la justice et le sentiment très net de sa situation se révèle chez lui, dès l'abord, par un trouble émotionnel assez marqué. Les renseignements recueillis sur son compte le représentent comme un employé zélé, d'habitudes régulières. Il appartient, depuis vingt ans environ, à la même administration où ses appointements, très modestes, au début, ont été portés progressivement à 2 700 francs. Marié depuis 1874, sans enfants, ce qu'il gagnait suffisait aux besoins du ménage dont l'existence était des plus paisibles et où régnait le plus complet accord.

L'arrestation pour faits patents d'immoralité d'un

homme jusque-là connu pour la régularité de sa conduite et de ses mœurs était donc de nature à causer quelque surprise. En présence des allégations de l'inculpé, il y avait lieu de soumettre à une enquête sévère et minutieuse les manifestations d'une personnalité morale dont les déviations devaient être rattachées, soit simplement à des instincts vicieux soit, au contraire, à un état morbide plus ou moins bien défini. Il faut dire; dès maintenant, que par le fait d'antécédents héréditaires fâcheux, T... appartient à la catégorie des êtres prédisposés. Son père est mort d'une attaque de paralysie; c'était un homme très calme dont l'esprit était constamment porté aux évocations lubriques et la conversation des plus obscènes. Un des frères de l'inculpé est mort aliéné à l'asile Sainte-Anne. Un autre avait l'esprit faible et s'adonnait à l'alcool : devenu veuf, il fut un moment inquiété par la justice, on lui reprochait de coucher avec sa fille âgée de onze à douze ans : il s'est noyé en tombant accidentellement? dans une mare. Un cousin germain serait devenu aliéné par amour? une autre cousine germaine est morte en état de démence.

En tenant pour exacts ces renseignements qui nous sont donnés par le prévenu et par sa femme, c'est là une hérédité assez chargée pour admettre, de ce fait, une prédisposition morbide très réelle. Pourtant son développement intellectuel ne paraît pas en avoir souffert. Enfant, il montra un esprit vif, fit de rapides progrès sur les bancs de l'école. Mais, vers l'âge de dix ans, il s'adonna à l'onanisme; il devint bientôt un masturbateur d'habitude. D'un tempérament nerveux et excitable, sa santé fut rapidement ébranlée par de telles pratiques qui ne tardèrent pas à entraîner à leur suite une spermatorrhée dont l'action débilitante s'ajouta à celle de la masturbation.

Comme la plupart des spermatorrhéiques, il eut alors un caractère bizarre, irritable, ombrageux. Pris à de certains moments d'accès de mélancolie confuse ou de vague misanthropie, il cherchait l'isolement, montrait une humeur sauvage et inquiète. Pendant la durée

de son service militaire, il se livra moins à sa funeste habitude et sa constitution reprenait le dessus, lorsqu'il fut atteint d'une fièvre typhoïde qui ne pouvait que retentir gravement sur une organisation déjà troublée. Pourtant, il se remit et il fut à même de continuer son service.

Si l'excitabilité génésique se traduisait chez lui par des habitudes d'onanisme, il s'en fallait qu'il montrât dans les désirs vénériens une ardeur correspondante. Au régiment, on ne lui connut point de maîtresse. Ses camarades le plaisantaient souvent sur son indifférence pour les relations sexuelles. On l'entraîna un jour, après de copieuses libations, dans une maison de tolérance : cette première épreuve ne triompha point de sa frigidité; ce n'est que vers l'âge de trente ans qu'il fut en possession de sa virilité et put accomplir normalement l'acte sexuel. La satisfaction de désirs naturels calma beaucoup sa frénésie de masturbation. Il eut les nerfs plus au repos, sa santé s'améliora. Toutefois, il resta sujet à des étourdissements, à des vertiges, accidents qui l'avaient fort éprouvé à la période aiguë de l'onanisme. En 1874, avons-nous dit, il se maria, mais n'eut point d'enfants. Au dire de sa femme, que nous avons cru devoir interroger sur certaines particularités intimes, indispensables à connaître pour porter un jugement exact sur des faits de cette nature et arriver à constituer l'observation clinique complète, T... loin d'être exigeant dans les rapports conjugaux, loin de témoigner une ardeur virile excessive, a toujours, au contraire, été fort réservé; sa timidité et sa réserve trouvaient leur explication dans des défaillances constatées dès les premiers temps du mariage.

T... semble donc être, comme beaucoup de ses pareils, masturbateurs incorrigibles et spermatorrhéiques névropathes, un homme dont la puissance génésique est véritablement réduite. C'est cependant sur ce terrain que s'est développé, il y a plus de quinze ans, un appétit étrange pour tout ce qui a rapport à l'union des sexes, pour les organes génitaux de l'homme ou de la femme ET MÊME DES ANIMAUX.

Vers l'âge de trente ans, il sent s'éveiller en lui d'étranges sensations, à la vue des parties sexuelles d'un cheval, d'une jument, d'un taureau, d'une vache. Il les contemple en éprouvant dans tout son être un frisson voluptueux ; il cherche l'occasion favorable qui lui permet d'y porter la main ; il ne craint pas de s'exposer à un certain danger pour caresser les testicules d'un cheval; il rôde auprès des stations d'omnibus, afin de repaître sa vue de ce qui l'y attire irrésistiblement. — Tantôt c'est un troupeau de taureaux et de génisses qu'*il accompagne jusqu'à l'abattoir*, ne pouvant se détacher d'un spectacle qui le séduit par-dessus tout; tantôt, c'est une forme masculine ou féminine, réalisée par la peinture ou la sculpture, qui le captive et le cloue sur place, en proie à un trouble indicible. Il n'abandonne qu'avec peine son poste d'observation, se promettant d'y revenir au premier loisir.

Un jour, il erre à travers champs... une vache attire ses regards... un secret désir le pousse à s'en approcher. Il considère la vulve de l'animal avec délices, et emporté par une frénésie bestiale, il y porte le doigt et l'introduit à plusieurs reprises dans le vagin.

La représentation mentale des organes génitaux a toujours été pour lui pleine de charmes. Mais, bientôt il lui fallut d'autres satisfactions. Tourmenté par le besoin d'en rendre l'image plus précise, il se mit à écrire des descriptions d'accouplement sexuel, insistant sur les détails de l'acte, sur les diverses phases de son accomplissement, recherchant les termes empruntés à l'argot le plus cyniquement trivial. Puis il s'essaya à crayonner des nudités, exagérant dans son appétit de lubricité les dimensions des parties génitales. Sa femme le surprit bien souvent au milieu de cette occupation; il en éprouvait une sorte de honte ; car, particularité bien remarquable, il se gardait dans la conversation, dans sa manière d'être, dans ses attitudes, de toute obscénité.

Aux reproches qui lui étaient adressés, il répondait par la promesse de ne plus songer à tout cela, mais n'en revenait pas moins, presque aussitôt, à ses dessins

obscènes. Il était heureux de les porter sur lui, comme pour en entretenir son imagination pervertie. Celle-ci l'entraîna bientôt vers un étrange raffinement de lubricité : la production de ses grossières esquisses aux yeux de petits garçons ou de petites filles. Il en enfermait habituellement dans des paquets de gâteaux qu'il remettait à des enfants, dans la rue ; c'est dans ces conditions qu'il attira l'attention sur lui et se fit arrêter. On trouva sur lui, outre un livre obscène intitulé « *Les amours des dieux païens*, » une quantité de lettres qu'il s'était plu à composer pour fournir un aliment à sa constante préoccupation érotique.

Toute cette fantaisiste correspondance roule sur l'acte sexuel. T... y donne la parole à d'imaginaires personnages et leur fait énumérer complaisamment les charmes de l'amour physique. Ici, c'est une jeune fille écrivant à une amie de pension pour lui raconter, par le menu, ses sensations à la première approche de l'homme; là, c'est un collégien s'enthousiasmant au récit de son initiation au coït. A chacun, il prête un langage érotique spécial, pour vanter les délices du rapprochement sexuel. Ces lettres étaient mélangées aux dessins obscènes qu'il portait constamment sur lui.

C..., depuis son arrestation, a l'aspect d'un homme consterné par la révélation de ce qu'il appelle lui-même *sa folle passion*. Dans une note qu'il nous a remise, il dépeint cette tendance de son esprit, en des termes qui permettent bien d'apprécier la tyrannie de l'obsession qu'il subit.

« Ces idées lubriques ne me quittent jamais; elles me suivent partout, au milieu des occupations les plus sérieuses. Je ne néglige rien pour donner satisfaction à ma manie. C'est une idée fixe. J'ai parlé tout à l'heure de l'émotion que j'éprouve à contempler les parties sexuelles de certains animaux que je vais jusqu'à suivre pour jouir plus longtemps de ce spectacle ; mais si je viens à apercevoir les parties sexuelles des petites filles qui jouent dans les rues, j'en ressens comme une commotion, j'ai comme un vertige... le sang afflue au cœur,

les tempes battent, je suis agité par un tremblement, ma langue se sèche au point de m'interdire la parole. Dans ces moments-là, je ne suis plus un homme; c'est l'animal qui domine....

« Pourtant, soit honte ou reste de pudeur, il me semble qu'il me serait impossible de faire des attouchements à ces enfants, quoique j'en aie le désir. Je rentre pourtant, quelquefois, en moi-même; c'est à peine si j'ose m'examiner; je me trouve avili à mes propres yeux et j'envie ceux qui sont exempts de pareilles maladies. Mais ma raison et ma volonté n'ont pu jusqu'à présent avoir raison de cette malheureuse manie. Dans tous ces cas, il y a rarement chez moi érection de la verge; néanmoins le sperme s'écoule parfois et je suis anéanti aussitôt, obligé de prendre un appui pour ne pas tomber. J'éprouve d'ailleurs une sorte d'étourdissement constant qui fait que je suis exposé dans la rue à des accidents. Par exemple, quand je suis dehors, il se produit en moi un phénomène que je ne puis m'expliquer: je ne puis rester sur le côté gauche de la rue; une force irrésistible m'attire vers la droite et j'en arrive à abandonner le trottoir pour marcher sur le bord de la chaussée. Aussi, je me hâte de passer sur le côté droit; ou bien, je longe instinctivement les maisons. Le vertige se produit souvent aussi à mon réveil; de mon lit, je vois les objets tourner : la chambre entière tourne de bas en haut et de gauche à droite; il m'est impossible de demeurer les yeux ouverts tant que je ne me suis pas porté sur le côté droit. Souvent j'ai été obligé de m'arrêter lorsque je me rendais à mon bureau; je chancelais, j'étais obligé de m'asseoir.

Au moindre excès d'alcool, ma tête est encore bien plus malade, ma passion érotique plus pressante. Je dois dire que j'ai une horreur profonde pour la pédérastie. Je ne comprends pas ce vice. Enfin, j'affirme qu'il ne m'échappe jamais des expressions libres ni en société ni dans l'intimité. Je n'aime pas non plus à en entendre, si grand que soit mon désir de me représenter à l'esprit les choses ayant rapport à la réunion des sexes. »

Quand il déplore son asservissement à ses idées lubriques, T... a une sincérité d'accent sur laquelle il n'est guère possible de se méprendre. Sa douleur morale est manifeste; sa physionomie exprime une inquiétude angoissante, son corps est agité d'un tremblement nerveux. Il a d'ailleurs un tic consistant en un mouvement spasmodique du bras droit avec rotation de dehors en dedans.

L'énergie musculaire est notablement affalblie. T... marche en traînant un peu les pieds, mais sans incoordination motrice. La sensibilité est intacte. Le sommeil est mauvais, traversé par des cauchemars; au réveil, la tête est lourde, congestionnée et, à ce moment, il existe presque toujours un état vertigineux très pénible. Les organes génitaux sont normalement conformés.

T..., sans être un aliéné délirant, n'en a pas moins sa place marquée dans une classe d'individus que la pathologie mentale réclame; car, en dépit d'une lucidité d'esprit incontestable, ils représentent un type dont les variétés de déviations relèvent de la transmission héréditaire. Les anomalies et les perversions du sens génital sont loin d'être rares chez les dégénérés héréditaires; elles font aujourd'hui l'objet d'un chapitre étendu dans les traités spéciaux. On ne saurait confondre avec des tendances simplement vicieuses des impulsions qui prennent leur origine dans une altération pathologique des facultés morales. Chez T... l'obsession morbide s'affirme avec tous les caractères que la clinique a su préciser. Un homme ainsi dominé par une appétition étrange depuis près de vingt ans, un névropathe dont l'esprit est sans cesse hanté par une préoccupation érotique et qui accomplit les actes les plus singuliers sous l'influence d'une impulsion irrésistible n'a rien du vicieux et du débauché vulgaire; c'est un dégénéré.

En conclusion, nous croyons qu'on doit voir en lui un malade et qu'une déviation morale aussi accusée peut couvrir d'une irresponsabilité complète les actes pour lesquels il est poursuivi.

VIII. Vol. — Dégénérence mentale. — Impulsions kleptomaniaques. — Anomalies du sens génésique. — Orgasme vénérien provoqué, pour la première fois, à l'âge de six ans, par la vue d'un bonnet de servante. — Spermathorrée diurne. — Eréthisme psycho-névropathique. — Irresponsabilité. — Non-lieu. (Rapport médico-légal. — (Résumé.) Com^on^ rog^re^ de M. Puget, Juge d'instruction. — 22 septembre 1887.)

M. B..., âgé de quarante ans, médecin, a été arrêté en flagrant délit de vol de livres, à l'étalage d'un libraire. Aussitôt il avoua qu'on trouverait, dans la chambre de l'hôtel où il était descendu, un certain nombre d'ouvrages de sciences, de littérature ou de droit, ouvrages dérobés par lui les jours précédents. Ce n'est pas la première fois que M. B... est appelé à fournir des explications sur des faits de cette nature. En 1881 il était surpris de même sous les galeries de l'Odéon faisant main basse sur des volumes d'assez minime importance. L'acte parut tellement bizarre qu'une expertive médico-légale fut ordonnée ; sur les conclusions d'un rapport de M. le docteur Blanche une ordonnonce de non-lieu fut rendue en sa faveur.

Lorsque l'on se trouve en présence de semblables singularités, il ne suffit pas de les faire ressortir : il est un devoir qui s'impose à l'expert; c'est de remonter dans la vie de l'inculpé, de le suivre pour ainsi dire pas à pas et d'enregistrer soigneusement tous les indices susceptibles de le renseigner exactement sur sa personnalité morale et de lui permettre, enfin, de rattacher à un même fond morbide tout un ensemble de phénomènes qui restent inintelligibles, sans la connaissance de ce lien commun, sans les éléments d'appréciation fournis par une minitieuse analyse; en pareil cas, la minutie des détails est une énéluctable nécessité.

M. B... appartient à une honorable famille qui pourvut, libéralement, aux soins de son instruction. De bonne heure, il témoigne de dispositions fort étranges

ainsi qu'il nous l'a exposé dons une note rédigée sur notre demande, dispositions où la transmission héréditaire semble bien jouer un rôle prépondérant : deux tantes maternelles, en effet, sont aliénées. Un frère est d'un caractère exalté; déçu dans ses projets de mariage, il s'est fait bénédictin.

La première enfance de M. B... n'a été signalée par aucune maladie grave; son développement physique et intellectuel parut s'effectuer normalement; mais, comme nous le disions plus haut, dès ses plus jeunes années, se traduisirent chez lui des tendances névropathiques et impulsives sur la nature desquelles nous devons insister.

Vers l'âge de six ans, un appétit sexuel fort étrange s'éveilla fortuitement en lui. Un jour, il entre dans la chambre d'une bonne au service de ses parents : pris d'une fantaisie d'enfant, il s'empare du bonnet de la domestique et le place sur sa tête. Aussitôt, il se fit en lui une réaction sexuelle violente; comme enivré par l'odeur qui se dégageait de cette pièce de linge, il eut le premier frisson voluptueux qu'il eût encore ressenti, le premier éveil d'une sensation génésique. Aujourd'hui encore, il a le souvenir bien net de cette impression qui secoua tout son être et provoqua d'emblée une érection. Dès lors, sans devenir un masturbateur, il rechercha toutes les occasions de se procurer cet enivrement voluptueux; se glisser dans la chambre de la servante, se coiffer de ce bonnet, afin de goûter le plaisir de l'orgasme génital, était sa préoccupation dominante. Plus le bonnet était malpropre, plus l'usage l'avait souillé et imprégné d'une odeur *sui generis*, plus la stimulation était vive, plus l'érection était rapide.

Sur les bancs du collège, il se fait connaître comme un écolier mobile, fantasque, mais doué de réelles aptitudes. Vers l'âge de douze ans, il aurait été entraîné déjà, nous assure-t-il, à dérober des livres. Voici comment il rend compte de cette impulsion : « Un soir, en sortant du lycée, je m'arrêtai en compagnie de mon frère, qui me ramenait à la maison, devant l'étalage d'un bouquiniste. Tout à coup, à la vue d'un livre

dont le titre m'échappe maintenant, une émotion singulière s'empara de moi, si vive que la vision se troubla, que j'eus le vertige et que tout mon corps frissonna. Sans plus m'occuper de mon frère qui me questionnait sur la cause de mon émoi, je saisis rapidement le livre et voulus m'éloigner, lorsque le marchand m'interpella, me reprit le volume et le remit en place. Alors, seulement, j'eus conscience de ce que je venais de faire; le sang afflua à la tête, puis ma gorge contractée se desserra ; une détente bizarre se fit dans tout mon individu. Je me sentais comme brisé de fatigue. Je venais, en quelque sorte, de m'éveiller d'un rêve. »

Vers l'âge de quinze ans, sa personnalité morale se prononça davantage dans le sens d'une mobilité excessive et déjà presque maladive qui devint l'origine de modifications brusques et profondes dans ses dispositions et ses penchants. Tout à l'heure, c'était l'élève le plus studieux de sa classe dont il prend aisément la tête : puis, au moment où il semble emporté par une extraordinaire émulation, il s'arrête sans cause connue, en plein effort, pris d'une lassitude subite et inexprimable. Au zèle ardent d'hier a succédé aujourd'hui une apathie profonde, une indifférence dont les remontrances, les punitions ne réussissent point à le faire sortir. Puis, tout change encore de face au moment de la préparation de son baccalauréat.

Tel était alors son enfièvrement que souvent il passait des nuits entières au travail en s'aidant, au dortoir, d'une lanterne sourde. Le résultat de ce surmenage intellectuel fut de le jeter, une fois l'examen subi avec succès, dans une sorte de prostration doublée d'éréthisme nerveux. Il était devenu d'une maigreur inquiétante et dut s'aliter pendant quelque temps. Il était plongé dans une lassitude profonde, incapable d'un effort quelconque, épuisé au moral comme au physique. Certains désordres qui apparurent, vers cette époque, du côté de l'appareil génito-urinaire, ne firent qu'accentuer encore ces phénomènes de dépression. D'abord, ce furent des pollutions nocturnes involon-

taires ; puis, en pleine veille, il lui arriva d'éjaculer, à la vue d'une femme ayant une certaine attitude ou de *certains plis dans sa robe.* Un objet de la toilette féminine suffisait même à provoquer l'orgasme génital. « La vue d'une jupe accrochée au porte-manteau, écrit-il, me remuait jusqu'aux moelles. Je ne pouvais regarder les chemises de femme étendues dans les lavoirs, sans passer aussitôt par toutes les sensations de l'orgasme vénérien et l'accomplissement des faits qui l'accompagnent. »

En regard de ces perversions de la sensibilité génitale, se montraient, dans la sphère morale, des altérations que l'on retrouve fréquemment chez les spermatorrhéiques. Aux aspirations ambitieuses qui l'aiguillonnaient autrefois avaient succédé une apathie, une indifférence s'alliant à un profond ennui, au dégoût de la vie. Il avait, à un haut degré, ce sentiment d'impuissance, de dépréciation de soi-même qui est à la base de tous les états mélancoliques. La coordination des idées lui était un effort pénible et en quelque sorte douloureux. La conscience à peu près complète où il était de sa situation maladive était encore faite pour ajouter à sa tristesse ; car il se crut irrémédiablement atteint. Arrivé au moment décisif du choix d'une carrière, il se sentait inapte à tout. Pressé par son entourage, il opta pour la médecine, étude qui l'attirait un peu parce qu'elle répondait à ses préoccupations de malade, à son hypochondrie morale. Pendant les premiers mois de son existence d'étudiant, les pertes séminales s'accentuèrent encore, rendant tout travail impossible, amenant des bourdonnements d'oreille, une titubation presque continuelle, des vertiges extrêmement pénibles.

L'éréthisme génital était devenu tel que le seul contact des draps ou des couvertures provoquait une émission spermatique avec ou sans érection préalable. M. B..., pour se soustraire à cette excitation, en fut réduit à passer la plupart de ses nuits sur une chaise. Dans ces conditions, le délabrement de sa santé fit de rapides progrès; il touchait au marasme physique et

moral. Il pensa au suicide, désespéré d'assister à sa déchéance progressive.

Pour tenter une réaction, il essaya d'une maîtresse et incapable de toute mesure, de toute modération, il abusa avec frénésie des plaisirs vénériens, ce qui surexcita son système nerveux et aggrava son état. Une circonstance dans la confidence de laquelle M. B... nous a mis, donnera une idée de l'acuité de sa spermatorrhée et de l'ébranlement de l'axe cérébro-spinal. En passant son examen de fin d'année il eut une éjaculation, à l'instant même où il eut à répondre à la première question qui lui était posée. Après avoir consulté plusieurs médecins, il eut recours à un chirurgien éminent, son maître, dont les soins lui furent très utiles. On lui conseilla un long séjour à la campagne. Les pertes séminales devinrent beaucoup plus rares, en même temps que disparaissait cette hyperésthésie génitale, grâce à laquelle une idée, une impression, une représentation mentale suffisaient à provoquer une émission spermatique. Cette amélioration lui permit de se remettre au travail et de reprendre un peu confiance dans l'avenir.

En passant devant les étalages des bouquinistes, les boutiques des libraires, M. B... avait toujours éprouvé une sensation bizarre, un trouble vague, où il y avait à la fois de l'attraction et une crainte confuse, phénomènes qui étaient d'autant plus marqués que sa position physique et morale, à ce moment, était plus critique et sa spermatorrhée plus débilitante. Enfin, un jour vint où l'impulsion fut assez forte pour se résoudre en un acte ou plutôt en une série de vols sur lesquels l'inculpé nous a fourni les détails qui suivent : « Un soir, me trouvant sous les galeries de l'Odéon, devant l'étalage du libraire Marpon, je ressentis, tout à coup, l'invasion de ce trouble bizarre dont j'ai parlé. Mais, cette fois, avec une telle intensité que j'en perdis la notion du réel. Je me souviens qu'un tremblement nerveux me secoua de la tête aux pieds; une sueur froide glaça mes tempes, ma vue s'obscurcit; puis, comme fasciné par le volume sur lequel mes

regards s'étaient fixés, je m'en emparai et je disparus gonflé par une félicité indicible.

« La possession instantanée d'une fortune ne m'aurait pas donné des joies intimes plus vives que ne m'en procurait ce livre de 3 fr. 50. Alors, ce fut chez moi comme une frénésie, un entraînement irrésistible à soustraire des livres, et seulement des livres. Quatre jours durant, je courus Paris comme un insensé, ne ressentant plus rien de la fatigue qui m'accablait à cette époque, marchant d'un tel pas que je bousculais souvent les passants sans y prendre garde, impatient de me retrouver devant un étalage de libraire et d'y dérober un volume. Une joie secrète, puissante, décuplait mes forces. Lorsqu'on m'arrêta, il me sembla sortir d'un rêve; toute mon excitation fébrile tomba et fit place à une grande prostration. »

Le 20 septembre 1888, M. B... se promenait dans les rues de Paris; il s'arrête à la devanture d'une librairie où sont exposés des ouvrages de droit. Un réveil de l'impulsion kleptomaniaque se produisit brusquement. Comme à sa première crise, il éprouva une sorte d'*aura*; en même temps qu'il subissait une étrange fascination, son corps etait agité d'un tremblement nerveux, une sueur froide baignait son front, sa vue se troublait; comme dans un vertige, il se saisit de l'ouvrage et s'enfuit, pénétré du bonheur profond que donne la possession d'un objet ardemment désiré! « Toute la journée, raconte-t-il, une obsession irrésistible et qui ne laissait place ni au raisonnement, ni même à la simple idée que je volais, me poussa à dérober des livres, de ci, de là, des livres de droit surtout. La nuit suivante, chose singulière et qui ne m'était pas arrivée depuis longtemps, je dormis d'un profond sommeil. A huit heures du matin, j'étais debout contemplant sur ma table les huit ou dix volumes provenant de mes soustractions de la veille, les couvant des yeux comme un avare enfermé avec son trésor. Il me semblait que ces quelques bouquins fussent une fortune, plus qu'une fortune, car ils jouaient, dans mes idées de possession, un bien autre rôle que les billets de banque que

j'avais sur moi et auxquels je ne pensais même pas ! »

Lorsque nous voyons pour la première fois M. B..., à Mazas, il est très ému et très attristé de sa position ; d'assez haute stature, il a les dehors de la santé, bien que ses traits expriment la fatigue et une vague inquiétude. C'est avec une entière lucidité qu'il s'explique sur les circonstances de son arrestation et sur toutes les particularités de son existence ; sa sincérité ne nous paraît pas devoir être mise en doute.

Découragé, perplexe, presque anxieux par moments, il s'interroge sans cesse, nous dit-il, sur ses défaillances morales, sur ses étranges obsessions, sur la bizarrerie de sa conduite : il en redoute les conséquences et se déclare décidé à en finir avec la vie, par tous les moyens, si une condamnation doit l'atteindre. En s'analysant, en réfléchissant à ses impulsions qui, tantôt assoupies, tantôt avivées et tyranniques, l'exposent pour la seconde fois à une condamnation, il aboutit à cette conclusion, à savoir que ses actes délictueux ne peuvent qu'être la conséquence d'un désordre de la sphère morale. M. B..., qui est un homme doué d'une réelle intelligence et surtout d'une imagination ardente, se rend donc parfaitement compte de sa situation. Si on ne recherchait chez lui que la manifestation d'un délire ou de l'inconscience caractérisée, on ne le considérerait point comme un malade de l'esprit. Et cependant, nous n'hésitons pas à affirmer que, par bien des côtés, il se distingue de l'individu normalement organisé. M. B... est à classer parmi les représentants de la dégénérescence mentale héréditaire qui nous fournit tant d'exemples de bizarreries morales. Ce n'est pas seulement par la connaissance des faits d'aliénation mentale dans sa famille que nous sommes conduit à le juger comme *un héréditaire*, c'est surtout par la constatation de certains phénomènes psychiques qui interviennent là comme de véritables stigmates moraux de l'état de dégénérescence. M. B... est dominé par des obsessions, des impulsions qui constituent une variété de vertige mental.

Il est exceptionnel, dans les cas de cet ordre, que l'attraction appétitive soit isolée de tout autre syndrôme

plus ou moins analogue. Ici comme ailleurs nous voyons que l'altération de la sensibilité morale a eu des occasions de se manifester d'une façon très diverse. A six ans, c'est l'orgasme génital s'éveillant à la vue du bonnet d'une domestique; c'est, depuis lors, la recherche passionnée de cette sensation génésique dans laquelle l'odorat semble avoir un rôle important. Plus tard, ce sera la contemplation des chemises de femme qui suffira à déterminer une éjaculation, ce sera encore cette singulière perversion du sens génésique qui le fera passer, presque indifférent, à côté d'une femme de son monde, mais le rendra muet, anhélant, impatient de l'assouvissement sexuel, auprès d'une servante ou d'une ménagère en costume de travail. Enfin B... nous a avoué avoir éprouvé un autre genre d'impulsion. Au cours d'un voyage en mer ayant aperçu un jeune mousse incliné sur le bastingage du navire, il lui vint une si violente tentation de le précipiter par-dessus bord qu'il dut aller dans sa cabine pour se soustraire à cette impérieuse envie.

Chez les héréditaires, la désharmonie des facultés intellectuelles est la règle; l'intelligence peut être active et brillante, mais c'est le plus souvent dans l'ordre des facultés morales qu'on rencontre des lacunes nombreuses, des altérations profondes. C'est chez eux que l'on trouve, à tout instant, cette instabilité de caractère, des sentiments et des penchants, ces alternatives de dépression et de surexitation fonctionnelle, ces enthousiasmes rapides et ces découragements non moins prompts, cette hyperacuité sensorielle à la faveur de laquelle leurs réactions sont sans proportion avec les impressions reçues.

Quand on connaît les déviations maladives, les troubles névropathiques, les bizarreries morales, les obsessions étranges de l'inculpé, lorsqu'on considère, d'autre part, qu'il s'agit d'un homme qui s'expose à une condamnation, à la perte de sa position, et cela pour la possession de quelques volumes; quand on note, enfin, la répétition des mêmes faits et, en quelque sorte, le caractère de fatalité de semblables impulsions, on en

arrive à conclure qu'on a bien affaire à un état morbide de l'esprit. On se trouve, là, en présence d'actes impulsifs qui échappent au contrôle d'une volonté saine.

Conclusion. — 1° M. B... est atteint de dégénérescence mentale héréditaire caractérisée par des obsessions, des perversions du sens génésique et par des vertiges impulsifs.

2° On est autorisé à prétendre que c'est sous l'empire d'une impulsion kleptomaniaque irrésistible, analogue à celle qui avait déjà motivé son arrestation, il y a huit ans, qu'il s'est livré aux actes qui lui sont reprochés.

3° Dans ces conditions, il ne semble pas possible de le considérer comme responsable de sa conduite.

De l'aberration génésique signalée chez le malade qui fait l'objet du précédent rapport, variété *d'onanisme impulsif*, je pourrais rapprocher le cas d'un sieur C... que la justice m'avait également chargé d'examiner.

Cet individu — dont j'ai entretenu, à l'époque, la Société de médecine légale (1) et que MM. Blanche et Magnan ont également étudié — dégénéré à antécédents héréditaires assez chargés, ressentait à la vue d'un tablier blanc ce que M. B... éprouvait en présence d'un bonnet de domestique. Cédant à une impulsion irrésistible, il s'était fait, à plusieurs reprises, voleur de tabliers blancs. En ajuster un à sa taille, lui procure un enivrement sensuel extraordinaire; à ce moment, au comble de la volupté et en plein orgasme vénérien, il éjacule dans le tablier, le plus précieux des butins pour lui. Il le cache, l'enfouit dans la terre, et dès qu'il est libre, il court à sa cachette, le déterre avec une sorte de frénésie, s'en affuble aussitôt pour l'enterrer à nouveau, après l'avoir maculé de sperme.

(1) *Bulletin de la Société de médecine légale de France*, 1886.

Il suit les servantes, non pour elles, mais pour le tablier blanc attaché à leur taille et l'attraction est d'autant plus vive que la blancheur du linge apparaît plus immaculée... C... a subi plusieurs condamnations pour s'être ainsi emparé de tabliers blancs. Une nuit, par exemple, il pénètre, à l'aide d'effraction, dans une boutique de pâtissier, où il avait aperçu, de jour, une pile de tabliers blancs. Surpris, mis en état d'arrestation, il encourt un an de prison. Son existence tout entière a été dominée par la tyrannie de cette obsession.

Lorsque j'eus à le visiter, il venait d'être appréhendé dans des circonstances particulièrement étranges... Il longeait, un soir, l'avenue du Maine, lorsqu'il aperçoît, à l'étalage extérieur d'un marchand de nouveautés, un mannequin revêtu d'une longue matinée blanche. A cette vue, il reçoit une commotion; dans la demi-obscurité, il distingue mal la nature du vêtement... Il croit voir le tablier de ses rêves... il subit une irrésistible impulsion et, sans plus hésiter, au plein du vertige de la fascination, il s'élance, se saisit du mannequin, l'enlace dans ses bras et s'enfuit... Le marchand court après lui et l'arrête. Je n'eus pas de peine à démontrer à l'honorable magistrat instructeur qui m'avait commis que C... est un malade obéissant à des impulsions irrésistibles. Le malheureux obsédé, qui fut pris d'un accès de dépression mélancolique, à la suite du vol du mannequin, bénéficia d'une ordonnance de non-lieu.

§ 1. Dans la partie clinique de cet ouvrage, j'ai relaté la curieuse observation de cet homme de lettres, atteint de *féminisme moral*, indifférent à l'égard de la femme elle-même, mais amoureux passionné des *dessous féminins*, qui se faisait habiller avec un corset, des jupons, etc., entrait en érection à la vue des vêtements intimes d'une femme élégante, et

en achetait pour les toucher et s'en revêtir, à domicile et en secret.

J'ai eu à examiner, de même, de malheureux obsédés qui avaient été arrêtés, celui-ci par exemple pour avoir volé dans un champ une chemise de femme, celui-là pour avoir soustrait des mouchoirs dans les poches de dames qui se pressaient aux abords d'une station d'omnibus. L'impulsion se double presque toujours, en pareil cas, de l'appétition onanistique et c'est l'objet ainsi conquis qui en représente l'occasion provocatrice et sera le stimulant du spasme voluptueux.

Si pour un certain nombre de ces déviés, c'est tel ou tel objet de la toilette féminine vers lequel se concentre et se spécialise l'attraction maladive ; pour d'autres, le désir, sans plus ressembler au besoin naturel du rapprochement, va cependant viser plus *personnellement* les attributs féminins. Tel est le cas de ces *coupeurs de cheveux flottants* ou *coupeurs de nattes*, dont il m'a été donné d'examiner récemment deux types fort intéressants à quelques semaines d'intervalle, à l'Infirmerie spéciale : tous deux étaient l'objet de poursuites judiciaires.

Le premier, un sieur P..., dégénéré héréditaire, dont M. Motet a lu la très curieuse observation à la Société de médecine lé-

gale (1), avait été arrêté à la station d'omnibus du Trocadéro, au moment où, armé de ciseaux et serrant de près, dans la foule, une jeune fille, il coupait les cheveux que celle-ci portait nattés et tombants. On trouva au domicile de P..., dont toute l'existence n'a guère été qu'un tissu de bizarreries, une grande quantité de nattes recueillies de la même façon; il avoua, par la suite, aux médecins chargés de le visiter, qu'il sortait, tous les soirs, de la commode où il les cachait soigneusement, environ soixante-dix bouts de nattes, tout son butin, appliquait ces cheveux sur ses organes génitaux et, ivre de bonheur, obtenait le spasme voluptueux.

Le second, un sieur M. Eugène, âgé de vingt-six ans, employé, faible d'intelligence, frère d'épileptique, a été arrêté le 14 mars dernier, jour de la Mi-Carême, sur le boulevard des Italiens où se pressait une foule compacte. Il fut surpris coupant, à l'aide de ciseaux, les cheveux d'une fillette que celle-ci portait flottants et épars sur les épaules. Lorsqu'on le fouilla, on trouva sur lui trois petits papiers repliés en sachet, et renfermant chacun des mèches de cheveux; il avoua qu'il venait de les couper un

(1) Motet. *État mental de P., poursuivi pour avoir coupé les nattes de plusieurs jeunes filles* (*Annales d'hygiène* 1890, t. XXII, p. 331).

instant auparavant dans la foule où il s'était mêlé, à cette intention. Neuf autres papiers, présentant la même disposition, mais vides, étaient destinés à recevoir le même contenu. M..., que le Petit Parquet déféra à mon examen, nous raconta que « l'envie des cheveux le travaillait depuis longtemps ». A l'âge de dix-sept ans, il avait été arrêté aux Tuileries : des agents en observation l'avaient vu se presser contre une fillette, absorbée dans la contemplation du Théâtre Guignol, et rouler entre ses doigts les cheveux flottants de l'enfant. A un moment donné, les gardiens s'avancent et l'un d'eux, saisissant à pleine main, à travers le pantalon, la verge de M..., en complète érection, l'appréhende en lui disant : « Enfin, on vous tient... depuis le temps qu'on vous surveille! » Poursuivi pour outrage public à la pudeur, il fut condamné à trois mois de prison. M... est un débile, déprimé et fort peu intelligent; c'est un malade dont j'ai cru devoir demander le placement à Sainte-Anne, où il se trouve actuellement.

§ 2. Parmi les manifestations des perversions sexuelles dont la médecine légale a fréquemment à s'occuper, il conviendrait aussi de mentionner ces faits si nombreux d'outrage public

à la pudeur, consistant en une exhibition des organes génitaux. Ceux que mon éminent et regretté maître Lasègue (1) a appelés des *exhibitionnistes*, voulant désigner d'un mot, non une *espèce nosologique*, mais plutôt une *espèce délictueuse*, si l'on peut ainsi dire, se recrutent à peu près dans tous les groupes morbides; on y trouve des affaiblis, des déments séniles, des paralytiques généraux, des vertigineux épileptiques, des alcooliques et aussi des dégénérés. C'est à ce dernier groupe qu'appartient, d'ailleurs, le type impulsif et conscient. J'ai eu à m'occuper judiciairement et administrativement de plusieurs faits de cet ordre. Je me bornerai à faire une simple allusion au cas d'un sieur M..., déféré à mon examen par M. Merle, juge d'instruction, le 29 juillet 1886.

Il s'agissait d'un jeune homme de vingt-six ans, employé d'administration, appartenant à une famille honorable et ayant reçu une excellente instruction. Fils d'un ingénieur des plus distingués, emporté rapidement par des accidents cérébraux et d'une mère faible d'esprit, M. M... fournit la preuve d'une grande instabi-

(1) Lasègue. *Les exhibitionnistes* (*Études médicales*, 1884). (Voir sur le même sujet le très intéressant article que M. Magnan vient de publier : *Les exhibitionnistes. Bull. méd.* 15 mai 1890).

lité mentale, d'une mobilité extrême dans les goûts et les penchants; on nota des fugues bizarres, des phases d'automatisme ambulatoire, des impulsions étranges, caractéristiques de l'état de dégénérescence mentale et témoignant d'une singulière aberration du sens génital. Cédant à un désir morbide irrésistible, il ouvrait la porte des boutiques de gantières, de lingères, de modistes, etc., où il avisait de nombreuses jeunes filles. Il n'allait pas plus loin; mais, se campant sur le seuil du magasin, rapidement et sans mot dire, il déboutonnait son pantalon et exhibait ses organes génitaux, et cela fait, s'esquivait à la hâte. Du reste, pas d'orgasme génital, pas d'appétit lubrique cherchant une plus ample satisfaction. En ce court étalage de ses organes sexuels se résumait l'impulsion qui s'y épuisait sur-le-champ : « Il fallait, me disait-il, qu'on me vît... C'était là le seul besoin que j'avais à satisfaire; mais c'était plus fort que moi! »

§ 3. Lorsque l'expert est appelé à se prononcer sur des faits relatifs aux aberrations du sens génital, il a parfois besoin de se défendre contre une instinctive répulsion qui tendrait à lui faire porter très rapidement un jugement sévère sur les actes des pervertis ou anomaux sexuels soumis à son examen, actes qui em

pruntent souvent les dehors du vice le plus dégradant, sans être cependant moins du ressort de la maladie.

Ce sentiment parle surtout très haut quand il s'agit des manœuvres honteuses de pédérastie. Et pourtant, parmi les êtres livrés à ces pratiques répugnantes, il en est un certain nombre que la pathologie mentale réclame (1). A titre d'exemple, je pense devoir citer le rapport suivant mettant en lumière les caractères morbides de l'inversion sexuelle apparaissant dès l'âge de dix ans, en même temps qu'il constitue un document intéressant pour le chapitre qu'on pourrait intituler : *la jalousie du pédéraste.*

IX. Tentative de meurtre. — Inversion du sens génital. — Habitudes avouées de pédérastie. — Jalousie morbide. — Epilepsie et débilité mentale. — Irresponsabilité. — Non-lieu. (Rapport médico-légal. — Com^on^ rog^re^ de M. Boursy. Juge d'instruction. — 8 juillet 1886.)

Gustave L... (arrêté pour avoir tenté d'assassiner un sieur X... son copédéraste, qu'il accusait d'infidélité), âgé de trente-deux ans, domestique, de stature moyenne, d'un développement physique normal, a reçu avec la vie les plus fâcheuses dispositions. Son père est mort dans un asile d'aliénés. Il avait un frère qui a disparu pendant la guerre franco-allemande; on assure qu'il

(1) Charcot et Magnan. *Loc. cit.* — Reuss. *Les aberrations du sens génésique chez l'homme* (*Ann. d'hyg. et de méd. lég.*, 1886).

était atteint d'épilepsie; enfin, un cousin germain a été frappé d'aliénation mentale.

L'enfance de L... aurait été exempte de maladie grave, mais son tempérament était nerveux, son caractère impressionnable et instable. En 1878, il fut atteint d'une première attaque d'épilepsie. Il faisait à cette époque son service militaire; sa névrose bien constatée lui valut la mise à la réforme. Est-ce bien, en réalité, à cette époque qu'il convient de faire remonter les premières manifestations du mal comitial? Nous penserions plutôt que l'épilepsie est apparue à une date bien antérieure. En effet, L... urinait fréquemment au lit pendant son adolescence et c'est, sans doute, à des crises nocturnes qu'il faut attribuer ces mictions involontaires et inconscientes. Quoi qu'il en soit, ce qu'il importe de noter, c'est que l'inculpé a éprouvé, dès le plus jeune âge, d'étranges propensions sur lesquelles nous devons maintenant insister.

A dix ans, L... s'aperçut, pour la première fois, que le contact, sur sa joue, de la barbe d'un homme qui l'embrasse lui fait ressentir une impression singulière. Il est tout troublé, envahi par une émotion voluptueuse. « Je me souviens, dit-il, que cela me piquait le plus agréablement du monde et je recherchai, dès lors, les occasions de renouveler cette jouissance. Bientôt ce fut la vue d'un individu occupé à uriner qui me passionna. Je faisais tout ce que je pouvais pour apercevoir ses organes génitaux et quand j'y parvenais, j'étais en proie à une grande surexcitation qui me poussait à la masturbation ».

L'impulsion ne va pas tarder à se préciser. A treize ans, son regard s'attache avec insistance sur certains hommes qui lui plaisent; ce sont des ouvriers aux allures mâles et revêtus de leur costume de travail : « *Une blouse bien portée*, remarque L..., a toujours été mon caprice ». Par la simple représentation mentale d'un individu qu'il pare des attributs qui le charment, il éprouve l'orgasme génital. Pendant le temps qu'il est resté sous les drapeaux, il a pu constater que l'uniforme le laissait indifférent. *C'est la blouse de l'ouvrier*

qui l'émeut et l'attire. Nous insistons à dessein, sur la spécialisation de l'appétition qui a, en pareille occurrence, une valeur de premier ordre. On retrouve là, en effet, le caractère de fixité de l'impulsion maladive avec sa tyrannie inexorable.

De même que dans la plupart des cas analogues, la cohabitation avec la femme est plus que reléguée au second plan. L... n'éprouve aucun désir pour les relations sexuelles normales. Sans aller jusqu'à la répulsion véritable, il est à peu près indifférent. Il a bien eu des maîtresses de passage, mais c'était, il le reconnaît, pour en tirer vanité auprès de ses camarades et *pour faire comme eux.*

Afin de mieux permettre de juger jusqu'à quelles étranges aberrations génésiques L... en est arrivé, il nous faut reproduire quelques extraits des notes qu'il nous a remises. Le cynisme en serait révoltant si l'on perdait de vue la perversion maladive pour ne s'attacher qu'à la constatatton d'un vice honteux et dégradant. Parlant de la maîtresse qu'il a eue, il écrit ceci : « Cette femme avait des bontés pour moi et je lui en étais reconnaissant; mais, à vrai dire, ce n'était pas pour elle que je la voyais et que j'entretenais des relations avec elle, *c'était pour l'amant* qu'elle a eu : Combien j'aurais payé cher pour être aimé de celui qu'elle n'aimait plus et que, moi, j'adorais de toutes les forces de mon être, sans qu'il s'en soit jamais douté. *J'étais heureux de passer sur ses brisées.* Je prenais satisfaction, moi jeune homme de vingt-trois ans, avec cette femme de quarante-six ans, en *pensant à cet homme.* Dans mes rapports intimes, c'était toujours lui que j'avais devant les yeux; c'est avec lui que je m'imaginais être et c'est seulement avec *l'idée* que j'avais de lui, à ce moment, que je parvenais à me satisfaire ».

Bientôt néanmoins, il laissera cette femme, pour se remettre à la recherche des *beaux ouvriers*, suivant son expression. Dans toutes les maisons où il se place comme domestique, on remarque ses sorties fréquentes et on le renvoie au bout de peu de temps. Un soir, aux Champs-Elysées, L... *en quête de l'homme*, rencontre

celui auquel il va tout de suite vouer une passion ardente. Il raconte, en des termes enthousiastes, les pratiques d'onanisme mutuel et de pédérastie exécutées avec cet individu.

A dater de ce jour, il n'a plus qu'un désir, plus qu'une préoccupation : se retrouver, à chaque instant, avec l'homme *dont il ne peut plus se passer :* « Je fus, nous dit-il, depuis ce moment, en proie à une véritable exaltation. Je sentais que j'en étais amoureux fou et que je ne pouvais plus vivre sans lui : Je devins extrêmement jaloux. M'étant aperçu qu'il allait avec des femmes, j'eus le cœur serré comme dans un étau. J'aurais voulu tuer la femme qui me l'enlevait et s'emparait ainsi de ma vie. Mes tourments furent si violents que j'eus la jaunisse et que je tombai malade. »

Après nous avoir fait le récit de ses reproches à l'adresse de l'être inconstant, de ses querelles de jalousie, des alternatives de rupture et de réconciliation avec « son amant », il s'écrie emphatiquement : « Ah! chers et tristes souvenirs! comme j'embrassais ce beau corps, cette jolie figure où ne paraît pas une ride, cette bouche si fraîche faite pour les baisers, ces beaux yeux que j'adorais, ces joues si mignonnes, ce menton fait à ravir. Comme tout cela crie vengeance! Comme je devrais maudire cette amitié ardente qui a brisé ma vie! Et cependant, je l'aime toujours. — Terribles souvenirs! éloignez-vous de ma pensée; que j'en boive l'oubli à pleine coupe. Ton indifférence me fait souffrir le martyre. Moi qui ai tout oublié pour toi, négligé mon avenir! Enfin, c'est peine perdue. J'ai assez prêché dans le désert... J'aurais voulu te défigurer. Je n'ai pas réussi... Tant mieux pour toi... J'en suis heureux. Profite de la vie. Quant à moi, je n'ai plus d'avenir; mon point d'arrêt est fixé... Dieu seul me *justifiera* de mon insupportable existence. Ah! visage adoré, puisses-tu retrouver autant d'affection... mais jamais... Je te dis adieu, cher, bien cher adoré Louis, à toi le seul être de ma pensée et pour qui je voulais vivre. Ton souvenir est gravé dans mon cœur et arrosé de mes larmes. »

Depuis quelques semaines L..., absolument dominé

par son étrange et maladive passion et en proie à tous les tourments d'une intolérable jalousie, subissait, ainsi que le démontrent tous les documents de l'enquête, une sorte de crise de détresse morale. Il ne dormait plus, s'exaltait sitôt qu'il se trouvait en présence de « son Louis », le suppliant de lui rendre son affection et l'avertissant qu'il ne sera plus maître de lui, s'il se voit délaissé... Il arrive un jour chez X... ; il est bouleversé, effaré... il le menace d'un revolver chargé dont il s'est muni. « J'étais au désespoir, dit-il ; j'aurais préféré à son indifférence un coup de poignard... C'était fini, je le voyais bien... Il ne voulait plus de moi. Je lui écrivis des lettres où je lui disais que j'allais mourir et j'eus, en effet, bien des fois, l'idée de me pendre. Je lui ai fait des menaces de vengeance. Enfin, je pris une décision énergique. Je résolus d'abîmer cette jolie figure que j'ai tant aimée et qui se livre à d'autres. Le jour où je l'ai poursuivi avec un rasoir dans le but de lui taillader le visage, de le défigurer plutôt que de le tuer, j'avais pris deux verres d'absinthe pour m'exciter et me donner le courage nécessaire... »

L... est un pédéraste ; loin de nier, d'ailleurs, ses habitudes honteuses, il les confesse avec une complaisante lubricité de langage. Mais nous croyons pouvoir dire de lui que c'est un pédéraste d'un genre à part. Si les révoltantes pratiques auxquelles il se livre sont, d'une manière générale, le produit de dégradantes passions, il est juste de remarquer, néanmoins, que certaines aberrations du sens génital sont véritablement du domaine de la pathologie... Plus on s'applique à étudier de près les individus qui nous offrent ces exemples de perversions et inversions sexuelles, à reconstituer leur entière biographie, sans négliger de pousser la recherche jusque dans les antécédents héréditaires, plus on s'assure que, dans bien des cas, ces anomalies morales se relient étroitement à une tare, à l'état de dégénerescence mentale. C'était là ce que Tardieu faisait pressentir quand il écrivait en parlant des pédérastes : « Il y aurait une attention plus sérieuse à donner à l'état mental de certains individus convain-

cus de pédérastie et chez lesquels la perversion morale pourrait aller jusqu'à la folie. » Au surplus, l'inversion du sens génital est un syndrôme épisodique, aujourd'hui décrit parmi les irrégularités fonctionnelles qui distinguent les dégénérés héréditaires, ainsi que l'établissent les beaux travaux de MM. Charcot, Magnan, Brouardel, Lombroso, Krafft-Ebing, Tarnowsky, etc.

Un enfant de huit à neuf ans, qui éprouve une voluptueuse curiosité pour les nudités masculines, ressent une satisfaction singulière lorsque des poils de barbe effleurent sa joue; qui est poursuivi, un peu plus tard, par l'idée captivante, obsédante d'un homme jeune *vêtu d'une blouse*, est autre qu'un enfant vicieux; on est en droit de dire que c'est un être prédisposé héréditairement aux déviations morales. De tels penchants surgissant à un âge où ils ne peuvent être le produit de la contamination du vice, relèvent d'une impulsion pathologique.

L... avec son exaltation étrange, sa jalousie angoissante et morbide, ses crises de désespoir, apparaît comme un individu dévoyé, subissant le joug d'obsessions irrésistibles. — Véritable débile de l'intelligence par sa manière de juger les choses, il est de plus atteint d'une névrose grave et, à ce propos, il n'est pas inutile de noter, en passant, que la pédérastie est fréquente chez les comitiaux : on a même signalé la *variété épileptique* de ce penchant contre nature.

A Mazas, L... garde une attitude quelque peu déprimée et découragée; il est calme, lucide, mais sa conversation révèle une sorte d'anesthésie morale. Il ne semble pas se rendre compte de ce qu'il y a de méprisable, avilissant et condamnable dans la nature des relations qu'il entretenait avec X... Il en parle comme d'une chose toute naturelle et non comme d'un vice révoltant. Il s'inquiète peu de savoir quel est le sort qu'on lui réserve et il ne songe pas à s'informer du but de nos visites. L'examen de ses organes génitaux ne fait découvrir aucune anomalie de développement : il est peu démonstratif au point de vue des habitudes de pédérastie active et passive : il en est de même de l'exploration de

la région anale. Son aspect général est celui d'un homme fatigué, amaigri, neurasthénique. Il se plaint de céphalalgies opiniâtres, de douleurs à la nuque, de bourdonnements d'oreille, d'éblouissements, de vertiges, etc. L... qui avait été frappé d'une attaque d'épilepsie lors de l'un des interrogatoires qu'il eut à subir dans le cabinet du juge d'instruction, n'a pas eu de nouvel accès.

En conclusions, 1° L..., Gustave, que des antécédents héréditaires prédisposent à la folie, atteint d'épilepsie depuis dix ans environ, est un dégénéré, présentant les manifestations pathologiques d'une inversion du sens génésique ;

2° C'est sous l'empire d'une jalousie étrange, produit direct de son aberration sexuelle, qu'il a conçu son projet criminel et c'est au plein d'une crise d'exaltation intellectuelle qu'il a tenté de l'exécuter ;

3° Il n'offre pas actuellement de symptômes proprement dits d'aliénation mentale, mais son état de trouble moral n'en est pas moins manifeste : il n'a que très imparfaitement conscience de sa situation ;

4° Dans ces conditions, nous estimons qu'il est à peu près irresponsable de l'acte pour lequel il est poursuivi.

X. Vol. — Erotomanie. — Amour psychique d'une jeune fille pour deux jeunes gens au profit desquels elle vole, afin de les entretenir et de parer leurs maîtresses. — Dégénérescence mentale. — Hystérie. — Irresponsabilité. — Non-lieu. (Rapport médico-légal. — Com. rog. de M. Frémont, juge d'instruction. 30 mai 1889.)

Mademoiselle X... âgée de trente-quatre ans, sans profession, appartient à une famille des plus honorables qui a, depuis longtemps, eu fort à souffrir de la singularité de ses tendances, de l'excentricité de ses allures. De quatre enfants, mademoiselle X..., paraît être seule à manifester des instincts anormaux. On ne cite pas de cas de folie dans la famille, mais sa mère est d'un tempérament nerveux très accusé et d'une impressionnabilité excessive.

Mademoiselle X... est petite, brune, de physionomie douce et intelligente; ses traits sont réguliers; on ne remarque aucune malformation dans la structure crânio-faciale. Née avec des disposions névropathiques très accentuées, mademoiselle D... a eu une enfance délicate. Nature douce et aimante, elle est en même temps fantasque et mobile, prompte aux enthousiasmes irréfléchis, bientôt suivis d'un revirement total. A l'époque de l'évolution de la puberté, à quinze ans, sa constitution névropathique se dessine davantage; des attaques nerveuses se déclarent. A vingt ans, elle manifeste un grand zèle religieux; et, dominée par une véritable exaltation mystique, elle sollicite pour entrer dans un couvent. On fut sans doute frappé de tout ce qu'il y avait de dispositions maladives dans cette prétendue vocation religieuse, car on évita de faire droit à ses demandes réitérées.

Quelques années plus tard, des accidents nerveux de nature hystérique la tinrent alitée pendant plusieurs mois, elle eut une contracture rebelle de la hanche gauche simulant une coxalgie. On lui fit suivre un traitement hydrothérapique prolongé grâce auquel les accidents nerveux s'amendèrent progressivement. Mais mademoiselle D... restait, au moral, une personne d'allures insolites, sujette à des bizarreries nombreuses, à des impulsions étranges et irrésistibles. Quoi qu'il en soit, l'anomalie de ses penchants devait s'affirmer bientôt par le plus singulier des entraînements, par toute une série d'actes qui dénoncent le désordre de l'esprit et se rapportent à un type morbide bien connu en pathologie mentale.

En 1885, mademoiselle X..., que ses idées mystiques avaient éloignée du mariage, se sentit tout à coup irrésistiblement attirée vers un jeune Levantin de dix-neuf ans. Elle s'intéresse à cet étranger dont la famille est au loin et semble, selon elle, le délaisser. Elle est séduite par cet air de nonchalance et de vague mélancolie qu'elle trouve dans ce fils de l'Orient. » Tout la charme : l'isolement dans lequel il est, sa paresse native, son attitude rêveuse et alanguie, ses dehors de molle insou-

ciance... Elle fait naître les occasions d'entrevues; elle sollicite les confidences du jeune homme et, à son tour, lui livre le secret de son cœur. Elle lui avoue son affection « où il y a, lui dit-elle, la tendresse d'une sœur exceptionnellement aimante. Elle lui assure qu'elle sera sa protectrice, elle remplacera une famille qui l'oublie, ou le traite avec trop de sévérité, ne comprenant pas son vrai caractère et ne sachant pas pardonner aux faiblesses bien excusables d'un jeune homme de vingt ans..... »

Les parents de mademoiselle X... s'étaient aperçus des assiduités de leur fille auprès du jeune X... ; ils lui firent des remontrances bien naturelles, mais se heurtèrent à une résistance que rien ne put faire fléchir. Ce ne fut pour elle que prétexte à multiplier ses preuves de tendresse. Les relations continuent entre la jeune fille et X... relations où, sans l'intervention d'aucun lien physique, l'une se donne tout entière, prodiguant les manifestations du plus ardent dévouement, tandis que l'autre reste froid et indifférent, se bornant à tirer parti d'une situation qui n'était pas dépourvue, pour lui, d'avantages matériels.

Mademoiselle X... commença à prélever sur ses économies, pour fournir de l'argent de poche à « son adoré » qui trouve tout naturel d'accepter les largesses de cette jeune fille affolée de lui. Bientôt cet argent fut épuisé. Cependant, elle est prête à tout pour que celui qu'elle aime ne manque de rien et ait de quoi se livrer à ses plaisirs, *entretenir des maîtresses dont elle n'est nullement jalouse.* Dans son amour dégagé de toute appétition charnelle, elle va même jusqu'à lui choisir ses maîtresses et lui propose, un jour, de prendre à ce titre sa femme de chambre qu'elle catéchise à cet effet. A bout de ressources, mademoiselle X... fait appel à la ruse, au mensonge, au vol, afin de se procurer l'argent dont X... a besoin, argent qu'il s'est promptement habitué, d'ailleurs, à réclamer impérativement.

La jeune fille met au pillage la maison de ses parents; elle emporte le vin, les liqueurs, le linge, etc., et remet le tout au jeune homme. Elle parcourt les magasins, y

fait des commandes exagérées et quand ces marchandises sont au domicile de ses parents, son premier soin est de les revendre afin d'en donner l'argent à X...

Grâce à ces subsides, celui-ci mène joyeuse vie et se refuse à retourner dans sa ville natale, où le rappelle sa famille. A la longue, on parvint, cependant, à lui faire quitter Paris et les parents de mademoiselle X... purent croire que tout était fini. Il n'en fut rien. Une correspondance assidue s'établit entre la jeune fille et le jeune X... qui ne cesse d'écrire qu'il est malheureux, qu'il manque de tout; il réclame des effets, insiste sur la coupe du pardessus qu'il désire, décrit minutieusement les objets dont il demande l'envoi, gourmande sa correspondante de ne pas exécuter tous ses ordres avec l'empressement qu'il souhaiterait. En réalité, celle-ci fait tout ce qu'elle peut et expédie des ballots.

Mais, elle finit par se trouver à court; elle invente mille expédients pour se procurer de l'argent. Dans son égarement, mademoiselle X... n'a pas un instant l'idée qu'on l'exploite indignement. Elle voudrait pouvoir faire plus, voilà tout! Et quand il lui écrit sur un ton de méchante humeur : « Je n'ai pas encore reçu les 300 francs que je t'ai demandés, qu'attends-tu pour me les envoyer? » sans accompagner sa réclamation, non seulement de termes affectueux, mais, pas même d'une formule polie, elle ne songe qu'à l'impatience de celui qu'elle idolâtre, et aux moyens de lui donner satisfaction.

Les choses en étaient là, lorsqu'un jeune frère de X... fut à son tour envoyé à Paris pour y faire ses études de médecine. Il est mis au courant de la situation par son aîné, qui rêve de se faire donner une forte somme par celle qui est l'esclave de ses désirs. Il est chargé de s'entendre avec elle pour mener les choses le plus rapidement possible. Mademoiselle X... voit ce messager et s'éprend aussitôt de lui comme elle s'était éprise du frère dont elle trouve qu'il est la véritable image. C'est un adolescent de 18 ans, qu'elle va combler de ses prévenances. Elle reporte sur lui toute la vivacité de son platonique et ardent amour. Il lui paraît malheureux et

intéressant; elle lui promet de faire en sa faveur ce qu'elle a dejà fait pour son aîné; elle écoute moins les appels, de plus en plus pressants, cependant, qui lui arrivent de son premier *amant* et se dévoue dès lors au nouveau venu. C'est à lui, désormais, qu'elle distribue argent, provisions, vêtements, et c'est pour lui qu'elle se dépouille de ses bijoux. Elle sait que ceux-ci doivent servir à parer la maîtresse avec laquelle X... habite... Cette considération n'est pas pour arrêter l'amante mystique dont le seul et unique souci est de procurer une satisfaction à celui dont elle est chastement éprise.

Un jour arrive où, à bout de ressources, ayant épuisé tous les expédients pour se procurer de l'argent, désolée à l'idée que le jeune X... peut être malheureux, elle n'aperçoit plus que le vol comme moyen de lui venir en aide. Alors, commence dans les magasins de nouveautés, cette série de larcins qui devaient amener, à la longue, son arrestation. Le 23 mai dernier, mademoiselle X... était surprise au Bon-Marché, en flagrant délit de vol : elle venait de dérober un *pantalon* au rayon des vêtements pour hommes, et essayait de le disimuler sous son châle. Conduite au commissariat de police, elle avoue que depuis longtemps elle a pris l'habitude de voler dans les magasins pour entretenir un jeune homme, *qu'elle aime tendrement mais purement.* On fit une perquisition chez X...; elle fit découvrir un grand nombre d'objets apportés par la jeune fille; bijoux, effets d'homme, vêtements de femme, etc. Parmi ces derniers était un corsage dérobé la veille par mademoiselle X... et que la fille Mathilde M..., maîtresse du jeune homme, avait déjà démonté pour l'ajuster à sa taille.

Dans les jours qui suivirent son arrestation, mademoiselle X... montra le plus grand désarroi intellectuel et moral. Elle ne se rend pas compte de la situation : elle se plaint, avant tout, de sa famille; elle écrit à des amis pour qu'on vienne la délivrer, se prétendant victime de la cruauté de ses parents. « Je ne suis enfermée, écrit-elle, qu'à cause des injustices criantes et répétées de *toute ma famille du diable* qui marche à pieds

joints sur tous les sentiments du cœur pour arriver à vous exaspérer et à vous faire commettre des choses que la loi condamne. » Puis elle essaye de renseigner « son adoré » sur ce qui est arrivé, lui disant que son mariage avec lui peut seul désormais aplanir toutes les difficultés; elle le prie de ne pas se tourmenter en lui faisant remarquer que le mariage la mettra en possession de 50 000 francs, montant de sa dot.

Lorsque nous la voyons pour la première fois, son exaltation s'est un peu calmée, mais son trouble émotionnel est encore très accentué.

Ce qui apparaît tout de suite dans la conversation de mademoiselle X..., c'est le caractère puéril des idées. Cette personne de trente-quatre ans, instruite, entourée des meilleurs exemples, élevée dans d'excellents principes de morale et pourvue d'une éducation relativement supérieure, offre les plus singulières anomalies de la sensibilité morale et affective. Elle a, avec cela, le discernement d'un enfant et non celui d'une femme de son âge et de son instruction. Son esprit brillant par certains côtés, mais tout en lacunes par d'autres, ne parvient pas à saisir ce qu'il y a d'étrange dans les relations qui ont existé entre elle et les deux frères X... Son aveuglement ne s'est pas dissipé; et elle n'a que des paroles douces et tendres à leur adresse.

C'est avec un visible plaisir et en termes enthousiastes qu'elle nous dépeint les qualités physiques et morales des deux jeunes gens. Elle paraît ne pas comprendre lorsqu'on s'exprime avec une juste sévérité sur leur conduite. « Ils étaient, réplique-t-elle, si intéressants, si bien faits pour attirer la sympathie, avec leur nature indolente de l'Orient; leur tempérament flegmatique es disposait à la paresse; leur jeunesse leur a fait commettre des étourderies; ils se sont laissé entraîner par les passions de leur âge. Tout cela est bien pardonnable. Je les aimais bien et j'ai été pour eux, dans leur isolement, une sœur très dévouée, une mère. Mon affection est toujours restée pure. Je ne voulais que leur bonheur. Malheureusement l'argent m'a fait défaut. Mes parents, très durs pour moi en cette circonstance, ne voulaient

plus rien m'accorder; cette détresse me bouleversa au point de me faire perdre toute conscience du droit des gens. Je me disais, dans mon exaspération, que ce que les gens riches ne voulaient pas faire, d'autres le feraient sans le savoir; et voilà pourquoi, je commençai cette série de vols dans le riche magasin Boucicault; ce qui, aujourd'hui que je suis revenue à la saine raison, me paraît irréparable. O dureté de l'existence! O tristesse de la vie, où conduis-tu? tu troubles la lumière morale des esprits les mieux disposés à bien faire et des hauteurs du cœur les plus élevées, tu jettes dans les abîmes de l'obscurité de la conscience des gens homnis de la société. Voilá comment, avec les aspirations les plus honnêtes d'un cœur aimant de femme, je suis tombée à ruiner, d'un coup, et mon honneur et ma réputation sociale. »

Dans tous les entretiens que nous avons eus avec mademoiselle X... elle nous a constamment affirmé que ses relations avec les frères X... étaient toujours restées pures et tout semble attester, en effet, que cette déclaration formelle, émise avec un grand accent de sincérité, n'est pas contraire à la vérité. D'après les renseignements recueillis par l'enquête, mademoiselle X... était connue comme une personne aux allures quelque peu mystérieuses et excentriques, venant, déposer presque chaque jour, dans la loge de la concierge de la maison habitée par X..., des plis, des paquets à l'adresse de ce dernier. On n'a jamais surpris entre eux une cohabitation suspecte. D'ailleurs le jeune X... avait sa maîtresse et les largesses de mademoiselle X... semblaient destinées au couple, puisqu'elle apportait aussi des vêtements de femme, des bijoux, etc., dont se parait la fille Mathilde M...

Au sujet de ce point particulier, l'examen de sa correspondance est fort démonstratif. L'instruction a fait saisir au domicile de X... des lettres comme celle-ci : « Petit frère tant aimé, tu ne viens pas! Quel chagrin pour moi. Je te baise, je te presse sur mon cœur et je te pardonne tes froideurs, afin que tu n'aies pas peur de revenir à moi. Laisse-moi donc un mot d'amour

filial et fraternel. Va au 168 chercher un paquet pour toi. Maintenant si tu veux *les vêtements de femme*, prends-les aussi. Ta sœur aimante et passionnée, etc... » Dans une autre lettre, elle lui dit : « Mon cher petit, reviens sans peur, car mon cœur est ouvert pour toi, de manière à ne jamais t'effrayer, même si tu as des torts, parce que je t'aime infiniment et que je sais, par expérience, comme c'est difficile de lutter contre les passions mauvaises. Je te presse sur mon sein maternel, enfant prodigue, et je te bénis! Ta petite mère... etc. » Elle l'appelle ailleurs son *bébé gâté*, le compare à un enfant qui repose dans son berceau entouré de fleurs et de rubans bleus dont une mère joyeuse épie tous les mouvements et elle termine ainsi : « laisse-moi chéri, chéri, jouir auprès de toi de tous les plaisirs du cœur légitimement conquis par l'amour laborieux *d'une sœur-mère*. Ta petite, etc... »

Ce langage étrange, mélange de déclarations d'une amante passionnée, de protestations dévouées d'une sœur, de tendresses d'une mère, elle l'avait déjà tenu au frère aîné; le second ne s'en montrait pas plus touché que le premier. Nous avons eu sous les yeux de nombreuses lettres que celui-ci lui adressait. Toutes, ou à peu près, ont pour but d'obtenir soit de l'argent, soit des effets. Il ne s'attarde pas en compliments, ne parle jamais qu'affaires ou ne s'occupe que d'avoir des renseignements sur telle ou telle de ses anciennes maîtresses. Lorsqu'il est de mauvaise humeur, c'est-à-dire lorsqu'il n'a pas reçu tout ce qu'il a demandé, il gourmande mademoiselle X... comme une servante et répond à ses protestations de tendresse : « Oui, oui, c'est entendu, tu m'aimes! mais en voilà assez! Écoute donc plutôt ce que je te dis!... Je n'ai pas encore reçu le tricot rouge et le tricot rayé... J'en suis très mécontent. Tu te moques de mes commissions maintenant! »

Mademoiselle X... se fait humble, caressante plus que jamais, elle répond : « Oh! écris-moi tout ce que tu as sur le cœur, des sottises même, j'aime mieux recevoir tes colères que de voir ton indifférence... Je te défie de trouver une femme qui t'aime plus ardem-

ment que moi. Je suis trop âgée pour toi peut-être; mais, puisque nous ne pouvons être que frère et sœur, que t'importe. Laisse-toi donc aimer par ton amie qui t'aime plus qu'une sœur. Tu es mon premier amour... J'ai fait quelques économies pour toi... etc. »

Ce qui caractérise, mieux que tout encore, la nature de l'affection de Mademoiselle X..., ce qui atteste son absolu désintéressement de l'amour physique, la limitation de sa tendresse à la sphère idéale, c'est le passage suivant de l'une de ses lettres en réponse à l'aîné des frères X... qui lui commande de s'informer des faits et gestes d'une nommée Jeanne, son ancienne maîtresse, du nom de son nouvel amant, etc., etc... « Je pense souvent à elle, écrit mademoiselle X ..; l'autre jour, j'ai voulu passer devant ses fenêtres en espérant la voir... car penser à elle, la voir, c'est me rapprocher de toi; je t'ai vu tant l'aimer qu'elle a pris quelque chose de toi! »

D'ailleurs, X... est si assuré du renoncement charnel de son amante mystique qu'il ne craint pas de lui écrire ses sensations avec les filles de joie qu'il a connues à Paris. Il lui demande de lui conserver, pour son retour prochain, sa femme de chambre, déjà mise par elle à sa disposition pendant son séjour dans la capitale : « Mèneras-tu, lui dit-il, cette affaire à bien? Louise voudra-t-elle m'attendre? Je la crois trop sensuelle... Enfin! je vais lui écrire. »

Nous avons tenu à entrer dans tous ces longs détails, car la déviation morale que nous étudions ici ne peut s'apprécier dans toute son étendue que si elle est minutieusement décrite. C'est alors seulement qu'elle acquiert toute la valeur d'une observation clinique. Ainsi exposé, l'état moral de mademoiselle X... apparaît sous sa véritable modalité morbide. Bien que les cas analogues ne soient pas des plus communs dans la science, ils y occupent cependant une place connue à contours assez nets et précis.

Sur un fond de déséquilibration originelle, qui est le terrain favorable à la production des obsessions et impulsions pathologiques se développe, un jour, une

étrange attraction où la raison cède tous ses droits devant une sentimentalité maladive.

Dans cet entraînement qui pousse ce déséquilibré, ce dégénéré comme on l'appelle scientifiquement, vers l'objet de son adoration, il ne faut pas chercher le stimulant de l'appétition charnelle, la sollicitation naturelle et instinctive qui rapproche les sexes. L'aspiration s'affranchit ici de toute matérialité dans l'amour et plane dans le vague des tendresses mystiques. Les individus que l'on est convenu d'appeler des *érotomanes* sont loin de représenter l'*excès*, dans la sphère du fonctionnement génital; ils représentent plutôt le *défaut*, allant souvent jusqu'à l'absence totale de l'appétition génésique.

Au moral, ce sont des ardents, des incandescents; au physique des indifférents, des frigides le plus ordinairement. Où il semblait, tout d'abord, qu'on allait rencontrer tout le dévergondage des passions sexuelles surexcitées, on ne trouve que les égarements de la sensibilité morale et affective, les rêves bizarres de l'union mystique.

Il est certain, en effet, que dans les cas types, la sollicitation attractive est tout idéale et que l'idée de la cohabitation est, en quelque sorte, répulsive pour ces êtres maladivement épris, dont les aspirations se renferment dans le domaine du plus pur platonisme. Nous n'hésitons pas à ranger mademoiselle X... dans cette catégorie des *érotomanes* et nous pensons que ses relations avec les frères X... ont bien réellement été exemptes, ainsi qu'elle l'affirme, de toute attache physique. Elle a été, selon toute apparence, « la *sœur-mère* » qui s'effaçait, non seulement devant les maîtresses de ces deux jeunes gens, mais allait encore, sous l'impulsion d'une tendresse cherchant ailleurs ses satisfactions, jusqu'à favoriser et à encourager les liaisons que l'on sait, liaisons où ses deux *amants mystiques* trouvaient ce qu'il n'était pas dans son tempérament de leur donner.

Pour combler un seul de leur désir, elle s'est toujours montrée prête à tout et le jour où l'obsession qui la

domine lui indique le vol comme seul moyen de leur venir en aide et de leur permettre d'entretenir et parer leurs maîtresses, rien ne la décourage, rien ne la révolte. Elle accepte avec une complète aberration du sens moral, les situations les plus humiliantes, les compromis les plus suspects. Elle demande seulement qu'on se *laisse aimer*, se déclarant prête à recevoir des injures de son frère chéri ! Elle est celle qui donne et en même temps elle est l'esclave soumise, n'aspirant qu'à fournir de nouvelles preuves du plus absolu dévouement et ne rêvant pas un autre rôle.

Nous lui demandions un jour si sa proposition de mariage faite à l'un des deux frères X..., au lendemain de son arrestation, était l'expression de ses désirs les plus vifs, au point de vue d'une union plus étroite et plus complète; elle nous répondit simplement : « Je ne vois dans le mariage avec lui qu'une seule conséquence, à savoir que mes parents seraient obligés de me donner une dot; avec cet argent, il serait remis à flot; *mais je ne puis être qu'une sœur pour lui, malgré tout mon amour.* »

Mademoiselle X... n'a pas cessé, depuis que nous l'observons, de montrer les dispositions les plus bizarres, les allures les plus singulières. Tour à tour déprimée et exaltée, inquiète et confiante, elle témoigne d'une extrême mobilité des idées, des sentiments et des penchants. Elle n'a pas eu d'attaque d'hystérie et elle n'offre présentement aucun des phénomènes caractéristiques de cette névrose. On pourrait dire que son hystérie est actuellement plutôt morale que physique. Mais telle qu'elle est, c'est une malade à laquelle nous ne croyons pas qu'on puisse demander compte de sa conduite. Celle-ci est, en effet, sous la dépendance étroite d'une obsession pathologique. Mademoiselle X... est à classer parmi les dégénérés dont certaines facultés plus ou moins actives et brillantes ne peuvent faire méconnaître l'infériorité mentale très réelle.

Nous estimons donc que c'est une irresponsable qui a besoin d'être surveillée et traitée. Si sa famille n'était pas en mesure de prendre vis-à-vis d'elle les précau-

tions nécessitées par l'extravagance de ses idées, l'anomalie de ses tendances, il nous paraîtrait indispensable que mademoiselle X... fût placée dans une maison de santé.

V

LES DÉGÉNÉRÉS VANITEUX EXALTÉS. — LES PERSÉCUTÉS PERSÉCUTEURS. — PROTESTATAIRES ET JUSTICIERS.

Il a été fait allusion, plus haut, à cette exaspération qui s'empare de certains débiles vaniteux se disant méconnus, desservis, les jette sur la voie d'idées de persécution et les entraîne à des réactions violentes.

Il est dans la logique du délire des persécutions d'aboutir à une protestation solennelle, tendance qui fait de cette modalité vésanique la plus systématiquement dangereuse des formes de folie. Les maux incessants qu'endure le malheureux persécuté appellent des représailles ; et le jour où ses idées maladives, ses interprétations délirantes, ses troubles sensoriels, vont lui désigner telle personne comme l'auteur des souffrances, des vexations, des préjudices, des attentats dont il se plaint, on peut dire que le péril est imminent : *la légitime défense se prépare.* Il faut remarquer cependant que les ressentiments du persécuté

peuvent aussi l'amener à s'attaquer au premier venu. Dominé par le désir d'occuper l'opinion de *son cas spécial*, il tuera un passant qu'il ne connaît nullement. Pour l'égoïsme morbide du persécuté, la vie d'un homme est de peu d'importance en regard de sa propre infortune. L'essentiel est qu'on s'occupe enfin de lui. Élevant son malheur particulier à la hauteur d'une calamité grandiose, il n'obéit qu'à cette préoccupation absorbante, en procédant à son coup d'éclat.

S'il est persuadé qu'il ne doit plus compter sur la justice des hommes, à bout de tolérance, en proie à une misanthropie haineuse, à une irritation farouche, il frappera sans merci, au hasard de la rencontre, heureux de punir, dans l'un de ses membres, cette société qu'il exècre de toute l'intensité de ses convictions pathologiques.

L'attentat accompli, il en éprouve comme une détente; loin de songer à le regretter ou à s'apitoyer sur le sort de sa victime, il est satisfait comme à la suite d'un acte à la fois nécessaire et juste. L'un de ces aliénés me disait, quelques heures après avoir foudroyé de trois coups de revolver tirés à bout portant son prétendu ennemi : « J'ai été implacable comme la loi... je ne regrette rien... On ne

regrette pas un acte qui était un devoir ! »

— Il est en quelque superflu de déclarer que de tels individus, si étroitement asservis au délire, sont totalement irresponsables des attentats qu'ils commettent sous la pression de leurs idées fixes, quelque habile que puisse être la combinaison du crime, quelque longue qu'en soit la préméditation. Mais si la justice ne peut sévir lorsqu'il s'agit de malades, d'inconscients, si dangereux soient-ils, il est indispensable que la société soit protégée contre eux par des mesures véritablement efficaces.

— On attribue souvent encore la dénomination de « délire partiel » à cette variété de psychose et cette terminologie qui répond, jusqu'à un certain point, à une distinction symptomatologique, sans être justifiée dans le fond — car elle porte beaucoup plus loin que la vérité des faits — a eu pour corollaire la théorie de la *responsabilité partielle*. En réalité, et sans vouloir faire autre chose ici que d'effleurer cette importante question, si l'on écarte les malentendus engendrés par les mots, on peut dire qu'il n'existe pas de responsabilité partielle à l'endroit d'individus que leur délire *actuel* désigne pour la maison d'aliénés.

N'y a-t-il pas lieu de marquer une grande

surprise, quand on voit l'expert déclarer que l'accusé soumis à son examen, tout en étant aliéné, est partiellement responsable de ses actes, parce que le fait incriminé ne lui apparaît pas comme le produit direct du délire dont il note les manifestations? N'y a-t-il pas un illogisme flagrant, pour le médecin, à constater, d'une part, la maladie, les conceptions délirantes pour lesquelles son devoir est de réclamer un traitement approprié, et à introduire, d'autre part, dans son rapport, une conclusion qui rend cet aliéné imputable et, au lieu de demander pour lui l'isolement et la thérapeutique de l'asile va le jeter dans la prison où il ne pourra être question de le soigner?

Est-on bien autorisé, d'ailleurs, à affirmer que le désordre mental ne franchit pas les étroites limites dans lesquelles il paraît se renfermer? M. Ball, dans les intéressants commentaires qu'une retentissante affaire criminelle (1) lui a suggérés, sur la théorie de *la responsabilité partielle des aliénés*, a pris nettement position et s'est résolument déclaré en faveur de la thèse que nous combattons ici. Il ne nous a pas convaincu et nous ne pensons

(1) B. Ball. *Ann. méd.-psych.* 1886 (Affaire E. Mercier).

pas qu'il ait été suivi par la majorité des aliénistes (1).

Mais, pour être totalement opposé à la théorie de la responsabilité partielle, pour être d'avis que l'expert doit faire bénéficier de l'excuse légale tout accusé en qui il reconnaît un état actuel d'aliénation mentale, et pour estimer qu'on est responsable ou qu'on ne l'est pas, nous ne prétendons point pour cela qu'il n'existe pas de nombreux cas soumis à l'analyse du médecin légiste, où tout en se prononçant pour la responsabilité, il sent la nécessité de faire valoir les anomalies, les défectuosités d'organisation qui peuvent être invoquées en faveur du prévenu et être considérées comme des motifs d'indulgence dans l'appréciation de sa conduite. Comment pourrait-on s'étonner qu'il procède, pour les questions d'ordre biologique, qui sont du domaine de sa compétence, ainsi que le fait le juge interprétant, au point de vue moral, les circonstances aggravantes ou atténuantes de l'acte incriminé ?

(1) Voir sur ce sujet, le remarquable article de Jules Falret. Sur la *Responsabilité légale des aliénés* in *Les aliénés et les asiles d'aliénés*. Paris, 1890, et la discussion à la Société médico-psychologique, etc.

XI. — Tentative de meurtre. — Coup de revolver tiré dans la salle des séances du Corps législatif. — Dégénérescence mentale. — Théories scientifiques et humanitaires. — Irresponsabilité, non-lieu. — Internement dans un asile d'aliénés. — Rapport médico-légal avec MM. *Brouardel et Motet.* — (Com. rog. de M. Prinet, juge d'instruction. — 10 juillet 1886.)

Justin C..., âgé de quarante et un ans, propriétaire cultivateur est inculpé de tentative de meurtre. Le 9 juillet 1889, il tirait un coup de revolver, dans l'enceinte de la Chambre des députés en même temps qu'il lançait de la tribune publique où il était placé, dans l'hémicycle, une lettre adressée aux représentants. Les conditions dans lesquelles cet acte avait été accompli, les allures bizarres de celui qui venait de s'en rendre l'auteur, étaient autant de motifs de nature à faire naître des doutes sur la sanité d'esprit du prévenu; ces doutes, le résultat de la perquisition opérée au domicile de C... devait les accentuer encore.

On trouva dans sa chambre, un amas de livres, de brochures, de manuscrits revêtus des titres les plus singuliers. Des malles en étaient remplies. Le contenu de l'une d'elles a été, par les soins de l'instruction, annexé au dossier judiciaire, de telle sorte que nous avons pu porter notre examen sur un grand nombre de mémoires, imprimés ou écrits, émanant de l'inculpé. La lecture, si longue qu'elle en ait été, ne doit point être considérée comme stérile, car elle nous a permis de compléter, dans une large mesure, nos éléments d'appréciation sur la situation intellectuelle de C... Mais avant de parler de ses écrits, il convient de dire quel est, au point de vue moral, l'homme qui les a signés.

C..., né à S... (Tarn), appartient à une famille de petits cultivateurs dont il a partagé les travaux jusqu'à ces dernières années. Petit, brun, maigre, d'apparence chétive, il est d'allure timide et empruntée; sa physionomie est naïve et étonnée, son regard vague et indécis.

Ce qui frappe, dès l'abord, en lui, c'est l'irrégularité de la conformation du crâne qui est aplati très fortement dans le sens du diamètre bi-pariétal, et agrandi et comme soulevé dans le sens vertical. Cette anomalie de structure (scaphocéphalie), d'assez fréquente rencontre dans les états de dégénérescence intellectuelle, physique et morale, lui donne un aspect un peu étrange. On se sent en présence d'un être dégénéré et le lien établissant la dépendance entre cet état et la transmission héréditaire est ici facilement saisissable. C'est dire que notre recherche relative à des antécédents de famille n'a point été sans nous fournir d'intéressants renseignements. Le père de C... s'est suicidé dans un accès de délire mélancolique, en se tirant un coup de fusil dans la bouche; sa grand'mère paternelle est morte d'une affection cérébrale mal déterminée.

L'enfance de C... paraît avoir été exempte de maladies graves. Il fut envoyé à l'école de son village; il y montra peu de goût pour l'étude. Ce n'est que bien plus tard, observe-t-il, que ce goût devait lui venir.

Lors des événements de 1870-1871, C..., qui se trouvait alors sous les drapeaux, est dirigé sur Paris avec son régiment. Il y séjourne pendant quelques mois, après l'insurrection... Il a quelques loisirs; il les emploie à feuilleter sur les quais les livres qu'y étalent les bouquinistes... son esprit resté jusque-là fort naïf et inculte, s'enthousiasme tout de suite. De nombreuses brochures lui parlaient des malheurs de la patrie. « C'est alors qu'il commenca à réfléchir... Comme tant d'autres, il crut qu'il allait par la puissance de son intelligence, trouver les moyens de réparer nos désastres et de reconquérir la suprématie. Bientôt, il ne se contente plus de feuilleter les ouvrages exposés; il en achète un grand nombre.

Lorsqu'il quitte Paris, pour rentrer au village natal, il en a tout un bagage. « Marqué dès lors pour de grandes choses », il ne consent plus à s'occuper aux travaux des champs, prétendant qu'il a plus et mieux à faire. Il a, dès ce moment, une opinion très haute de

lui-même. Dans son cerveau en gestation de mille projets bizarres, de mille utopies absurdes, va naître ce que lui-même appelle : « la *conception d'une république idéale radicale et chrétienne* ». Il sait, toutefois, que le milieu où il se trouve n'est guère favorable pour la propagation de ses idées, il s'en ouvre peu aux personnes de son entourage... Vers 1880, il se marie : de ce mariage naissent deux enfants qui ne vécurent pas; ils furent emportés, dès les premiers mois, par des convulsions... C... constate bientôt que sa femme s'associe mal à ses « vastes pensées »; il en conclut que son intelligence est trop inférieure... Il se décide à la quitter... il va à Gènes..., à Genève, etc., » pour étudier les idées politiques de l'Italie, de la Suisse. Il épuise rapidement ses maigres ressources dans ces différents voyages et ne cesse de jeter sur le papier « ses idées » sur la politique, la religion, l'économie sociale, le spiritisme, sur de grandes entreprises nationales. Il commente la Bible, les Évangiles, se livre à des aperçus historiques... Il fait imprimer des brochures... Et il attend qu'on proclame la grandeur de ses conceptions...

Le succès ne répond pas à son attente... Paris lui semble alors le seul théâtre digne de lui. Il s'y rend... mais il est dénué de ressources... le temps presse... Il ne faut pas qu'il succombe, pense-t-il avant de s'être révélé à la France dont ses projets doivent assurer la grandeur. On l'a méconnu..., dédaigné... Et pourtant si on savait! Il s'exalte dans cette pensée, et finalement, prend la résolution de faire un coup d'éclat pour obliger l'attention publique à se porter sur lui. Il prépare une adresse aux Députés, se rend à la Chambre et y tire, au hasard, un coup de revolver, préoccupé de faire du bruit, plutôt que de tuer quelqu'un.

Sa « lettre-programme » est, comme tous ses écrits, un tissu d'incohérences. Il y expose qu'il a préparé une réforme sociale applicable à tous les peuples et annonce que le temps d'une rénovation totale est proche... Il renvoie à ses mémoires pour l'exécution et l'indication des détails.

Nous nous sommes fait un devoir de prendre con-

naissance des écrits dont C.. proposait ainsi la lecture à ceux qui voudraient se rendre compte de « sa philosophie sociale ». Il est difficile d'imagîner le degré d'incohéreuce et d'absurdité des idées contenues dans les innombrables élucubrations de C... Il touche à tous les problèmes, mais il a aussi une solution pour tous. Il n'est pas de ceux qui doutent ou hésitent... les obstacles, vus à cette hauteur, s'aplanissent au point de n'exister plus. C... assigne le rôle réservé à chaque nation dans l'avenir, rôle qui lui paraît d'ailleurs suffisamment indiqué dans le nom de chacune d'elles, et pour lequel il fabrique une étymologie de fantaisie... Il passe en revue les noms des grands hommes. « Voici Voltaire, nous dit-il; lisez *vol* et *terre*, ce qui veut dire qu'on pouvait annoncer que son esprit devait *voler* sur toute la *terre*; pareil à l'ange exterminateur, il devait renverser les anciennes croyances... voulez-vous Jules Ferry... Eh bien, mais c'est tout simple... dans son nom, il y a *fer*, d'où la solidité du régime républicain. »

Tout cela est exposé avec une confiance imperturbable et les vérités mathématiques n'ont pas pour C... de rigueur plus grande, n'imposent pas des conclusions plus certaines. Il a remède à tout... S'agit-il des tremblements de terre?... le moyen de les éviter est des plus simples... La cause de ces cataclysmes venant des fissures existant au fond des mers et d'infiltrations, il faut, à l'aide de bateaux sous-marins, aller réparer *ces fuites, en plaçant un peu de ciment sur chacune des crevasses.*

Les connaissances de C..., connaissances encyclopédistes, nous dit-il, lui permettent de discourir sur toutes les questions, avec la même imperturbable assurance. Il faudrait citer son résumé succinct sur la regénération du monde où il indique le symbole du nombre et signale le triangle mystérieux symbolique comme la base de toutes choses, son nouveau calendrier républicain où il donne carrière à des inventions terminologiques étranges et burlesques, sa méthode pour la constitution d'une langue universelle, etc., etc.

Si incohérent, si naïvement absurde et extravagant qu'apparaisse C... dans les productions que nous

venons de mentionner, l'homme qui s'est présenté à nous, dans les différents examens auxquels nous l'avons soumis, s'est peut-être montré plus près encore du niveau mental du faible d'esprit. Gêné, embarrassé par nos questions, alors que celles-ci ont trait à « ses grandes conceptions », il hésite, balbutie et ne parvient que bien difficilement à donner une formule un peu claire à sa pensée. Le plus souvent, il n'achève pas ses phrases; l'élaboration des idées est lente, pénible. Il reste dans le vague et la confusion d'explications ébauchées et interrompues le plus souvent par ces mots : « Enfin, vous comprenez ? » Le presse-t-on pour en obtenir davantage, il reprend, tente un effort, mais tout s'éteint bientôt jusqu'à une nouvelle sollicitation. En face de personnes attentives à l'exposé de ses théories sur la régénération du monde, etc... il ne témoigne aucune ardeur pour les convaincre de l'excellence de ses projets. Il se borne à dire : « C'est écrit! voyez mes mémoires! on ne voulait pas y faire attention. C'est pour ça que j'ai tiré ; maintenant, quelle que soit la malveillance des uns et des autres, on va enfin tout connaître!... »

En présence de manifestations aussi caractéristiques, aucun doute n'est possible sur le diagnostic. C... est un dégénéré ; non seulement il en a les stigmates physiques, mais tout ce qui émane de son cerveau mal formé porte la marque d'une réelle infériorité. Incapable, en raison de la faiblesse de son discernement, de saisir les rapports des choses, sa fantaisie puérile et vaniteuse se donne carrière sur toutes sortes de questions dont il ne saurait apprécier la portée. Comme tous ses pareils, il se croit méconnu, victime d'injustices, et sous le coup de malheurs immérités..., il devait protester avec éclat... Satisfait de s'y être décidé, il attend le lendemain avec assez de quiétude, vivant à la fois dans sa propre estime et dans l'espérance du triomphe final de ses idées, car selon lui, le coup de revolver doit les mettre en plein jour... Il ne peut croire qu'après l'avoir lu on continuera à rester indifférent.

A ne considérer que les dehors timides de C..., on

ne pourrait guère voir en lui qu'un homme inoffensif et doux, mais il est trop absorbé dans ses préoccupations délirantes, trop dominé par elles, actuellement, pour se conduire raisonnablement. Par le fait de son imprévoyance maladive, aussi bien que par le désir d'affirmer ses idées, C... peut être entraîné à commettre des actes dont il ne serait pas permis, plus qu'aujourd'hui, de lui demander compte.

En conséquence, si nous estimons que C... est un faible d'esprit, un dégénéré hanté par des idées confuses de persécution et des conceptions ambitieuses, et partant un irresponsable, nous sommes aussi d'avis qu'il peut devenir dangereux par son inconscience et qu'il y a lieu de le mettre à la disposition administrative qui pourvoira d'office à son internement dans un asile d'aliénés.

XII. Tentative de meurtre. — Acte de protestation délirante. — Idées de persécution. — Dégénérescence mentale. — Irresponsabilité. — Non-lieu. — Internement. (Rapport médico-légal. — Résumé. — Com^on^ rog^re^ de M. Anquetil. 24 mars 1888.)

Le dix-huit mars dernier, à six heures du matin, F... descendit précipitamment de son logement dans la rue et sans aucune explication tira un coup de revolver sur le sieur P... qu'il atteignit en pleine poitrine. Cet acte de violence ne pouvait surprendre beaucoup. Celui de ses voisins sur lequel F... venait de tirer avait été maintes fois l'objet de ses menaces incohérentes. Comme il arrive souvent, tout l'entourage disait de lui : « c'est un pauvre fou ! » mais on ne s'en défiait point dans la mesure légitime : il a fallu sa tentative homicide pour éclairer sur le danger de laisser en liberté un halluciné de cet ordre.

F... est un homme de stature moyenne d'assez vigoureuse apparence et n'offrant pas d'anomalie bien appréciable dans sa conformation physique. Il a le regard terne et vague, la physionomie assombrie, l'air de quelqu'un confusément inquiet et préoccupé. Les ren-

seignements mis à notre disposition indiquent qu'une hérédité pathologique pèse lourdement sur lui. Son père, homme intelligent, paraît-il, est parti pour San-Francisco après avoir fait de mauvaises affaires; depuis lors on n'a plus eu de nouvelles de lui. C'est dans la ligne maternelle que la folie a sévi. Le grand-père interné à l'asile de Bicêtre est mort aliéné. Sa mère, aujourd'hui âgée de soixante-treize ans, a toujours été bizarre, fantasque, déséquilibrée; depuis quelques années, elle a de véritables hallucinations de l'ouïe, des idées de persécution : elle entend des voix qui la menacent, l'inspirent, etc. Habitant avec son fils, il y avait entre eux comme une *communauté délirante*.

F... appartient à une famille honorable qui ne négligea rien pour son instruction; comme il montrait quelques aptitudes artistiques, on le poussa dans cette voie; il étudia la musique, la peinture : tout d'abord, il s'imagina qu'il y avait en lui l'étoffe d'un musicien d'avenir, mais il renonce bientôt à la musique pour déclarer qu'il sera peintre. De tendances bizarres, de caractère difficile, inquiet, ombrageux, d'humeur instable, incapable de suivre une idée sérieuse et raisonnable, épris de chimères et de billevesées, il eut l'existence la plus étrange.

Sobre, menant une vie très retirée, ne quittant jamais sa mère, s'enfermant dans sa chambre pendant des journées entières, portes et fenêtres hermétiquement closes, il eut de bonne heure la réputation d'un original, d'un excentrique, d'un cerveau faible. C'est sur ce fond de réelle déséquilibration et de débilité intellectuelles, que se développèrent les idées délirantes de persécution qui l'ont poussé à réagir violemment. Sans que nous puissions assigner une date précise à l'éclosion de ce délire. nous sommes en mesure de dire qu'il remonte à plusieurs années déjà.

En 1877, il eut une fièvre typhoïde dont l'action dégénérative paraît s'être ajoutée à la déviation originelle, et il semble que c'est depuis cette époque que son esprit a commencé à devenir le jouet d'interprétations imaginaires,

Il avait essayé d'utiliser ses connaissances; il faisait de la peinture sur porcelaine; mais il ne put jamais rien faire de suivi, n'entreprenant un travail que pour le laisser inachevé et s'essayer à autre chose. Les petites rentes qui le faisaient vivre, ainsi que sa mère, ne tardèrent pas à disparaître à peu près complètement; l'existence devint gênée, pénible. Incapable de comprendre pratiquement les choses, en adoptant un genre de travail plus productif, F... s'assombrit encore en face de la misère menaçante. Son caractère naturellement morose et défiant tourna à la misanthropie farouche; les préoccupations tristes l'envahirent de plus en plus. En 1881, dans un moment d'exacerbation de sa mélancolie, il tenta de s'ôter la vie en cherchant à se couper la gorge avec un rasoir. A la suite de cette tentative de suicide, il se montra fort agité pendant deux ou trois mois et dut être surveillé de très près.

Ce paroxysme passé, il retombe dans sa tristesse; il s'isole, s'enferme chez lui, s'y barricade à de certains moments, s'imaginant que des ennemis en veulent à sa vie. Les persiennes de sa chambre sont hermétiquement closes; placé derrière, il observe les mouvements de la rue. S'arrête-t-on par hasard devant sa maison, il en conclut tout de suite à un espionnage en règle, à un complot tramé contre lui. Chaque fait est interprété dans le sens de ses préoccupations délirantes.

En 1885, une nouvelle locataire vient emménager et va devenir sa voisine; plus de doute pour lui, c'est une manœuvre pour le surveiller de plus près: exaspéré, furieux, il s'arme d'un revolver et en menace cette personne. On réussit à le désarmer avant qu'il pût mettre sa menace à exécution. Ordinairement affectueux pour sa mère, il lui est arrivé cependant de tourner son animosité maladive contre elle; il lui reprochait alors de l'avoir ruiné et se montrait agressif.

Depuis plus de deux ans, il ne sortait plus de sa chambre, où il vivait au milieu d'un désordre inexprimable et d'une saleté repoussante. Si, par exception, il quittait son logement, c'était pour aller se plaindre au commissariat de police. Il était, déclarait-il, insulté chez

lui; on l'épiait, on cherchait à l'empoisonner, etc. Harcelé par la crainte, convaincu que ses prétendus ennemis n'hésiteront pas devant un crime, il tient à les dénoncer solennellement. Il écrit son testament et voici l'avertissement qu'il y introduit : « Si je meurs subitement, c'est que j'aurai été assassiné par les sieurs C.. et M.. à l'aide d'un téléphone électrique secret. »

Dans ces derniers mois, c'est contre le sieur P... que convergeait sa haine; en lui il voyait le plus actif de ses persécuteurs. Un jour, celui-ci lui ayant montré un seau d'eau, X... remarqua au fond du récipient un morceau de plâtre. La déduction pour lui fut rapide : son ennemi avait évidemment mis du poison dans cette eau pour se débarrasser de lui. Sous l'influence de cette crainte persistante, il restait des journées entières sans prendre de nourriture.

Bientôt, il est convaincu que P... agit sur lui, à distance, au moyen « d'excitations téléphoniques, de décharges d'électricité. » Il croit ressentir des secousses; il éprouve comme un « assourdissement ». A plusieurs reprises, il était allé demander des explications au sieur P... sur sa conduite.

Enfin, dans la matinée du 18 mars, il est à bout de patience. Il entend qu'on parle sous ses fenêtres... c'est son ennemi qui l'insulte, lui et sa mère. Il s'arme aussitôt de son revolver, descend précipitamment et interpelle ainsi le sieur P... : « Il y a assez longtemps que cela dure; il faut que cela finisse ! » et il fait feu sur lui; il va ensuite se barricader dans sa chambre où, l'instant d'après, il opposait la plus vive résistance aux agents..

D'aspect timide et embarrassé, X... cause peu volontiers et il faut insister auprès de lui pour obtenir des explications sur l'acte qu'il a commis et les circonstances qui l'y ont conduit. Très doux, très tranquille, mais visiblement préoccupé et inquiet, il ne réclame point contre sa séquestration; il ne demande rien et accepte sa situation sans mot dire.

Il n'abandonne rien de ses idées maladives ; sous des apparences placides, il n'a rien perdu en conviction et à notre dernière visite, comme à la première, son délire

était sensiblement le même. Il a de ces formules bizarres, de ces néologismés étranges qui sont comme l'estampillle de la chronocité.

« P..., nous dit-il, m'agaçait continuellement avec son électricité; je l'avais invité à cesser, mais il continuait. Je ne sais où il mettait ses piles, mais j'entendais chez moi tout ce qu'il disait sur mon compte et sur celui de ma mère. Je pense « QU'IL COGITAIT DES PLACES », car je ne pouvais dormir de la nuit. Je trouvais qu'il poussait trop loin son électricité : c'étaient continuellement des bruissements dans les oreilles qui donnaient l'illusion de la parole, etc., etc. »

A propos du cas de X... se pose une question de diagnostic assez délicate à trancher. Il y a, en effet, à se demander si ce malade doit prendre place parmi les persécutés à évolution délirante systématique, c'est-à-dire les délirants chroniques, ou bien si son état de folie n'appartient pas à la catégorie des dégénérescences mentales héréditaires. Nous n'hésitons pas à nous prononcer en faveur de cette dernière interprétation.

Toute sa vie, X... a été un esprit bizarre, un déséquilibré, un irrégulier de l'intelligence, portant le poids d'une lourde hérédité morbide. Dans sa manière d'être en général, dans l'attitude passive et résignée qu'il garde depuis son arrestation, dans le caractère de débilité et de confusion que revêtent ses conceptions délirantes, il se met en opposition avec les allures du persécuté type. Ce n'est pas chez ce dernier qu'on trouverait cet effacement, cette posture humiliée et effacée.

Auteur d'un acte accompli sous l'impulsion du délire, il échappe à la responsabilité de sa conduite. On ne peut, d'ailleurs, s'empêcher de déplorer que des individus aussi manifestement insensés, reconnus comme tels par tout un entourage, ne soient pas l'objet, dès la constatation formelle de leur délire, de mesures destinées à garantir la sûreté des personnes et à assurer un traitement devenu absolument nécessaire.

De l'étude à laquelle nous nous sommes livré il nous sera permis de dégager les conclusions suivantes :

1° X... est atteint d'aliénation mentale. C'est un dégé-

néré halluciné, hanté par des idées de persécution de date déjà ancienne;

2° L'acte qu'il a commis est le produit direct de son délire.

3° X... est un aliéné irresponsable qui doit être maintenu dans un asile d'aliénés aussi biën dans un but de traitement que dans l'intérêt de l'ordre public et de la sûreté des personnes.

XIII. Tentative de meurtre. — Acte de protestation anarchiste. — Débilité mentale. — Délire de persécution. — Irresponsabilité. — Non-lieu. — Internement. (Rapport médico-légal, résumé. Com. rog. de M. Poncet. 15 avril 1889.)

Edouard X..., ancien clerc de notaire, est âgé de trente ans. Il a été arrêté dans la matinée du 13 avril dernier; il venait de frapper d'un coup de couteau en pleine poitrine le gardien de la paix D... La scène s'était déroulée avec une absolue soudaineté. X... cheminait à sept heures du matin, boulevard des Capucines; parvenu au niveau du magasin du chocolatier Marquis, à l'angle de la place de l'Opéra, il lance avec force une pierre dans la devanture de ce magasin et en brise l'une des glaces. Au même moment, le gardien D... attiré par le bruit, quitte la place de l'Opéra, où il stationnait et débouche sur le boulevard en demandant : « qui a fait cela? » Un passant lui désignant X..., il va droit à lui et lui met la main sur l'épaule : celui-ci sort aussitôt un couteau qu'il tenait tout ouvert dans sa poche, le plonge dans la poitrine de l'agent et s'enfuit pendant que D..., grièvement blessé, s'affaisse après avoir fait quelques pas pour poursuivre le meurtrier.

On trouva dans les poches de X..., dont on se rendit maître quelques minutes plus tard, plusieurs pierres semblables à celle qui lui avait servi pour briser la glace du chocolatier Marquis. Interrogé, l'auteur de cet attentat déclara avoir voulu *faire acte d'anarchiste* et qu'il avait agi de même deux mois auparavant

à Compiègne, ce qui lui avait valu un mois de prison.

Les réponses de X... furent si bizarres dans leur ensemble et témoignaient d'une telle singularité d'esprit que l'examen de son état mental s'imposait aussitôt. Mais si l'acte en lui-même était étrange, si les mobiles en paraissaient absurdes et incohérents, la connaissance des antécédents du prévenu venait bientôt contribuer à donner à sa conduite toute sa signification délirante et permettait d'interpréter le présent à la lumière d'un passé pathologique. Par les soins de l'instruction, des renseignements très importants et très précis nous ont été fournis; ils nous permettent de reconstituer l'observation en son entier et de formuler les conclusions qui s'en dégagent avec toute la rigueur scientifique désirable.

X... est un homme de stature moyenne, d'apparence robuste, au visage plein et coloré, à l'allure quelque peu lourde, timide et embarrassée. La physionomie est peu intelligente, la face très manifestement asymétrique. Un autre stigmate de dégénérescence vient encore s'ajouter à cette malformation crânio-faciale et la souligner en quelque sorte. X... est atteint d'une blésité qui sans être des plus accentuées est cependant assez marquée. Dans les antécédents héréditaires on ne signale aucune particularité saillante.

Nous savons peu de choses de la première enfance de X...; il paraît avoir été un écolier assez appliqué et studieux, d'un caractère doux et tranquille, d'humeur peu expansive. A dix-sept ans, il entre comme expéditionnaire à la Cie du chemin de fer de l'Eure, où il devait rester neuf ans. Il s'y montra un employé zélé, ponctuel; on remarquait seulement qu'il était peu communicatif, qu'il avait une tendance à prendre ombrage d'incidents relativement futiles que son esprit inquiet grossissait outre mesure. D'ailleurs sobre, rangé, travailleur; les 1800 francs qu'il gagnait annuellement suffisaient largement à ses besoins. A un moment, il se met en tête, on ne sait trop pourquoi, d'affirmer ses convictions en politique : il paraît avoir adressé quelques articles au journal de la localité, « l'Echo

Républicain de G... » articles dans lesquels il s'en prenait, dit-il, à de hautes personnalités qui ne lui ont pas pardonné ses attaques et devaient en tirer vengeance par la suite. Toujours est-il que, à dater de ce moment, X..., dont les dispositions morales natives étaient déjà empreintes de défiance, parut de plus en plus taciturne, morose, soupçonneux. Auprès des rares personnes auxquelles il s'ouvrait de ses craintes, il racontait qu'il était surveillé, épié dans tous ses actes par des ennemis puissants et qu'il redoutait de tomber dans un guet-apens, assurant qu'il allait se rendre à la gendarmerie pour demander l'autorisation de porter un revolver chargé, afin de défendre sa sécurité menacée.

L'obsession de ses idées maladives se transforme assez rapidement en une véritable anxiété et, au mois de février 1885, harcelé par mille appréhensions, convaincu qu'il ne peut lutter contre des ennemis puissants, il prend la résolution de s'ôter la vie et se jette à l'eau. Une légère détente semble avoir succédé à cette tentative de suicide; mais, peu à peu, ses conceptions imaginaires le dominèrent de nouveau. Dans l'espérance de se soustraire davantage à l'action de ses prétendus persécuteurs, X... sollicita un emploi à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest. Sa demande fut agréée. Mais X..., dont on reconnut bientôt l'exaltation intellectuelle, fut remercié.

Dans cette mesure réclamée par l'état de sa santé il ne vit que la continuation des prétendues persécutions qu'on lui avait fait subir à G... Il réclama 40 000 de dommages-intérêts, sous prétexte de renvoi injustifié. Le 15 mars 1887, un jugement du Tribunal de Commerce de la Seine le déclarait mal fondé en sa demande. Comme il fallait s'y attendre, ce résultat n'eut point pour effet de modifier ses idées. Il resta et devait rester un délirant obsédé par les mêmes préoccupations, harcelé par les mêmes craintes et en proie à la même exaltation maladive. Dans son esprit hanté par toutes les chimères s'établit de plus en plus cette conviction qu'il était une victime et qu'il devait se mettre en état de révolte.

Pourquoi a-t-il frappé d'un coup de couteau le gardien D...?

Rien d'illogique comme les réponses qu'il fournit à cet égard : « C'est la misère, déclare-t-il, c'est le désespoir. J'ai été hypnotisé par des ennemis politiques ; du jour au lendemain mon caractère s'est modifié. J'ai voulu me suicider, je me suis jeté dans la Seine d'où l'on m'a retiré. On a essayé de me faire prendre des narcotiques dans du lait. Je me suis aperçu de ces manœuvres et je me tiens sur mes gardes. Je réagis désormais et maintenant j'accepte toute la responsabilité de mes actes, mais je suis victime de ces faits de pression magnétique opérés sur moi il y a cinq ans. Quelquefois encore, mais rarement, je sens que l'on agit sur moi par le magnétisme... C'est vrai que personne ne m'a poussé à frapper le gardien de la paix D.... J'aime mieux être condamné pour une chose sérieuse que pour un fait insignifiant. Je réclame la responsabilité de mes actes, je ne veux pas passer pour fou. »

C'est sur un ton tranquille et en des phrases qui révèlent promptement à la fois la débilité de son intelligence et le désordre de son esprit que X... nous expose qu'il a dû faire acte d'anarchiste en raison des injustices dont il a été victime; pour lui, il n'y a pas de doute, il est dans le cas de légitime défense et ce qu'il a fait, il devait le faire... Tant pis pour le gardien de la paix D... qui a surgi inopinément au moment où il accomplissait *sa besogne d'anarchiste*, besogne qu'il devait poursuivre plus loin, car il était muni de plusieurs autres pierres....

X... s'éloigne de la forme mentale classique décrite sous le nom de « délire des persécutions » et en laquelle il convient de voir une psychose systématique progressive à périodes longues et régulièrement superposées éveluant toujours dans le même ordre, forme de vésanie dont l'élément fondamental est l'hallucination de l'ouïe.

Le type auquel il appartient s'en différencie nettement par tout un ensemble de signes, aussi bien de

l'ordre physique que de l'ordre intellectuel. Il semble, à vrai dire, que X..., à l'époque d'exacerbations délirantes, ait eu quelques hallucinations de l'ouïe, mais il s'en faut que le phénomène hallucinatoire auditif ait revêtu, là, l'importance qui lui est assignée dans le délire chronique des persécutions ou psychose systématique progressive.

X... est un débile de l'intelligence dominé par ses idées de persécution : dans son langage, sa manière d'être ou d'agir, il y a le témoignage irrécusable de sa faiblesse d'esprit. Dans sa façon de motiver l'acte criminel qui lui est reproché, dans les singulières explications qu'il fournit à ce propos et dont l'illogisme et la contradiction flagrante lui échappent, il se révèle non seulement comme un délirant, mais aussi et avant tout comme un *minus habens*. Quand de tels malades passent à l'acte c'est autant l'insuffisance du discernement que la pression du délire qui est responsable de la violence qui se fait jour.

Après la tentative de meurtre dont X... est accusé, il serait superflu d'entreprendre de démontrer qu'on se trouve en présence d'un aliéné dangereux. S'il échappe par le fait de son délire à la responsabilité de ses actes, il est de toute nécessité qu'il soit mis dans l'impossibilité de nuire et, par conséquent, interné dans un asile d'aliénés où il devra être tenu en étroite surveillance afin qu'on soit le plus possible à l'abri d'une évasion.

TABLE DES MATIERES

Préface, par M. J.-C. Barbieb, premier président honoraire de la Cour de Cassation..... 7

PREMIÈRE PARTIE.

ÉTUDE STATISTIQUE.

I. — Les folies urbaines..... 1
II. — Mouvement de l'aliénation mentale à Paris... 5
III. — Mouvement mensuel de l'aliénation mentale à l'Infirmerie spéciale..... 15
IV. — Fréquence relative des diverses formes d'aliénation mentale..... 22
V. — Alcoolisme..... 26
VI. — Influence saisonnière sur la fréquence de la folie alcoolique..... 33
VII. — Paralysie générale. — Rapidité de son accroissement..... 41
VIII. — Influence saisonnière sur la fréquence de la paralysie générale..... 44
IX. — Progression corrélative de la folie alcoolique et de la paralysie générale..... 49

DEUXIÈME PARTIE.

ÉTUDE CLINIQUE.

I. — La clinique des maladies cérébrales à l'Infirmerie spéciale..... 63
II. — Les alcoolisés..... 76
1. Formes anomales de l'ivresse..... 76
A. Ivresse excito-motrice ou convulsive..... 79
B. Ivresse hallucinatoire..... 94
C. Ivresse délirante ou psychique..... 100

2. Le délire alcoolique et ses modalités réactionnelles 121
III. — Les dégénérés héréditaires..... 150
1. Obsessions avec conscience..... 155
2. Impulsifs proprement dits (monomanes instinctifs) 167
3. Anomalies, perversions et inversions du sens génésique..... 182
4. Le délire chez les dégénérés héréditaires..... 207
A. Délire ambitieux..... 212
B. Délire mystique..... 224
C. Délire hypochondriaque..... 230
IV. — Les délirants chroniques. — Psychose systématique progressive..... 235
V. — Les paralytiques généraux..... 265

TROISIÈME PARTIE.

ÉTUDE MÉDICO-LÉGALE.

I. — Crime et folie..... 289
II. — L'alcool agent direct du crime..... 298
1. Rapports médico-légaux..... 298
Rapport I. Meurtre. Demi-ivresse. Responsabilité (atténuée). Condamnation..... 300
Rapport II. Tentative de meurtre. Habitudes alcooliques. Sub-ivresse. Responsabilité atténuée. Condamnation..... 303
Rapport III. Tentative de meurtre. Habitudes alcooliques. Vertiges absinthiques. Impulsions, suicides et homicides. Automatisme. Amnésie. Irresponsabilité. Non-lieu..... 307
Rapport IV. Homicide volontaire. Absinthisme. Vertige impulsif. Irresponsabilité..... 312
Rapport V. Homicide volontaire. Absinthisme chronique. Irresponsabilité. Non-lieu..... 316
2. La médecine légale de l'ivresse..... 321
3. La médecine légale du délire alcoolique 331
III. — Le criminel instinctif..... 333
1. Rapport médico-légale sur l'affaire Lepage..... 337

Rapport VI. Tentative de meurtre. Attitude cynique et féroce. Condamnation..... 337
2. Les théories criminalistes de l'école italienne d'anthropologie..... 349
3. Régime répressif applicable au criminel instinctif..... 357
IV. — Aberrations du sens génésique et criminalité. 362
Rapport VII. Outrage aux mœurs. Dessins obscènes distribués à des enfants. Dégénérescence mentale. Anomalie et perversion du sens génésique. Hérédité morbide. Irresponsabilité. Non-lieu..... 363
Rapport VIII. Vol. Dégénérescence mentale. Impulsions kleptomaniaques. Anomalies du sens génésique. Irresponsabilité. Non-lieu... 370
1. Les coupeurs de nattes..... 379
2. Les exhibitionnistes..... 382
3. La jalousie du pédéraste..... 384
Rapport IX. Tentative de meurtre. Inversion du sens génital. Habitudes avouées de pédérastie. Jalousie morbide. Epilepsie. Irresponsabilité. Non-lieu..... 385
Rapport X. Vol. Erotomanie. Dégénérescence mentale. Irresponsabilité. Non-lieu..... 391
V. — Les dégénérés vaniteux exaltés — Les persécutés persécuteurs. — Protestataires et justiciers..... 402
Rapport XI. Tentative de meurtre. Dégénérescence mentale. Irresponsabilité. Internement. 407
Rapport XII. Tentative de meurtre. Idées de persécution. Dégénérescence mentale. Irresponsabilité. Non-lieu..... 412
Rapport XIII. Tentative de meurtre. Débilité mentale. Idées de persécution. Irresponsabilité. Non-lieu..... 417

5889-90. — Corbeil. Imprimerie Crété.

LIBRAIRIE J.-B. BAILLIÈRE ET FILS
19, rue Hautefeuille, près du Boulevard Saint-Germain

ANNALES D'HYGIÈNE PUBLIQUE & DE MÉDECINE LÉGALE

PAR

MM. E. Bertin-Sans, P. Brouardel, L. Colin, O. du Mesnil, Charrin, L. Garnier, Paul Garnier, Ch. Girard, Hudelo, Jaumes, Lacassagne, Lagneau, Lhote, Lutaud, Morache, Motet, Poincaré, Reuss, Riant, Vibert

AVEC UNE REVUE DES TRAVAUX FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Directeur de la rédaction : le docteur P. BROUARDEL
PROFESSEUR DE MÉDECINE LÉGALE A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Paraît par cahiers mensuels de 6 feuilles in-8 (96 pages), avec figures.

Première série, 1829-1853, 50 vol. in-8, 500 fr.
Deuxième série, 1854-1878, 50 vol. in-8, 470 fr.
Troisième série, 1879 à 1889, 11 années, 242 fr.

Prix de l'abonnement annuel : Pour Paris, 22 fr. — Pour les départements, 24 fr. — Pour l'Union postale, 1re série, 25 fr.

Pour montrer l'importance pratique de ce recueil, nous publions la liste des principaux articles parus pendant les dernières années.

Année 1887. — Du Mesnil, Les eaux livrées à la consommation dans Paris. — Charrin, Le choléra de l'île d'Yeu et du Bretagne. — Garnier (L.) et Schlagdenhauffen, L'arsenic du sol au point de vue toxicologique. — Poincaré, Effets de poussières de meunerie. — Brouardel, Épidémie de fièvre typhoïde à Pierrefonds. — Reuss, De la responsabilité médicale. — Garnier (L.), Recherche de l'acide phosphorique comme preuve d'un empoisonnement par l'acide sulfurique. — Du Mesnil, Les refuges de nuit municipaux. — Malapert-Neuville, Examen bactériologique des eaux naturelles. — Du Mesnil, La viabilité à Paris. — Demange, De l'hymen biperforé. — Cowles, Construction et organisation des hôpitaux. — Garnier (Paul), L'automatisme somnambulique. — Macé, Sur quelques bactéries des eaux de boisson. — Brouardel et Chantemesse, Épidémie de fièvre typhoïde à Clermont-Ferrand. — Motet, Les faux témoignages des enfants devant la justice. — Cazu-

ENVOI FRANCO CONTRE UN MANDAT POSTAL

NEUVE, Les couleurs de la houille. — DU MESNIL, Le variole à Paris. — FOURNIER Prophylaxie publique de la syphilis. — PFLUGER, La myopie scolaire. — BRUNEAU, Empoisonnement par le gaz de l'éclairage. — MARANDON DE MONTYEL, La loi sur les aliénés. — BROUARDEL, Affaire Pranzini, triple assassinat. — BROUARDEL, La fièvre typhoïde, etc., etc.

Année 1888. — DU MESNIL, Études d'hygiène parisienne. Halles et marchés. Consommations de Paris. — MOTET, Alcoolisés meurtriers. — P. GARNIER, La simulation de la folie et la loi sur la relégation. — G. POUCHET, Du rôle de l'eau potable dans l'étiologie de la fièvre typhoïde. — MARANDON DE MONTYEL, Dégustation des vins et alcoolisme professionnel. — L. COLIN, Les prisons de la Seine. — REUSS, De l'organisation des services d'hygiène publique en France. — REUSS, Influence de la prostitution habituelle sur la santé des prostituées. — ANDOUARD, Plâtrage des vins. — VIBERT, Blessures produites par les accidents de chemin de fer. — LOZES, La fièvre typhoïde. — DU MESNIL, La désinfection par la vapeur sous pression et les étuves locomobiles. — MACÉ, L'analyse bactériologique de l'eau. — REUSS, De la responsabilité médicale. — DUPONCHEL, Des impulsions morbides à la déambulation observées chez les militaires. — DU MESNIL, Salubrité intérieure des maisons de Paris. — ROCQUES, Analyse des alcools. — COURFIELD, Les water-closets en Angleterre. — G. POUCHET, Le plâtrage des vins. — MARANDON DE MONTYEL. Homicide et assassinat. — LEFORT, L'hypnotisme au point de vue juridique. — BEX, Le musée d'hygiène. — MERRY DELABOST, Hygiène pénitentiaire. — BROUARDEL et POUCHET, De la consommation de l'alcool dans les rapports avec l'hygiène. — CHAUVEAU, Prophylaxie de la rage canine. — REUSS, L'éducation physique à l'École Monge. — BROUARDEL, POUCHET et OGIER, Saccharine, son usage dans l'alimentation publique. — LHOTE et POUCHET, Empoisonnement par la strychnine. — COUGIT, Vins empoisonnés. — BROUARDEL et RICHARDIÈRE, Du diabète traumatique. — ROLLET, ARLOING et MORAT, Propagation de la fièvre typhoïde par l'eau potable. — CH. GIRARD et de BREVANS, La margarine et le beurre artificiel. — KELSCH et KIENER, Le poison palustre. — BROUARDEL, Déclaration des causes de décès. — REUSS, Les sanatoria maritimes d'Arcachon, de Banyuls et d'Hyères.

Année 1889. — BROUARDEL, Répartition de la fièvre typhoïde en France. — REUSS, La ligue de l'éducation physique. — LOYE, L'enseignement de la médecine légale en Allemagne et en Autriche-Hongrie. — COREIL, Falsifications des pâtes alimentaires. — CHARCOT, Les accidents de chemin de fer. — Exécution des criminels au moyen de l'électricité. — BROUARDEL, Hygiène des ouvriers employés dans les fabriques d'allumettes chimiques. — OGIER, Assainissement de la Seine et utilisation agricole des eaux d'égoût. — STRAUS, Régime alimentaire dans les Écoles. — CAZENEUVE, L'industrie du phosphore et des allumettes. — POINCARÉ, Valeur nutritive des farines. — POUCHET, Emploi de l'acide benzoïque pour la conservation des substances alimentaires et des boissons. — BURLUREAUX, Hygiène nosocomiale militaire. — MARANDON DE MONTYEL, De la dissimulation en aliénation mentale. — REUSS, L'hygiène à l'Exposition universelle. — LEIDIÉ, Études toxicologiques sur le mercure, etc., etc.

M. P. BROUARDEL

DOYEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Le Secret médical. 1 vol. in-16 *(Bibliothèque scientifique contemporaine)*..... 3 fr. 50

Des causes d'erreur dans les expertises relatives aux attentats aux mœurs. 1884, in-8, 60 pages..... 1 fr. 50

Organisation du service des autopsies à la morgue. 1879, in-8, 32 pages..... 1 fr.

Sur un réactif propre à distinguer les ptomaïnes des alcaloïdes végétaux (avec M. Boutmy). 1881, in-8..... 50 c.

Intoxication par le chlorate de potasse (avec M. L'Hôte). 1881, in-8..... 1 fr. 50

Installations d'appareils frigorifiques à la morgue. Paris, 1886, in-8, 16 pages..... 50 c.

Affaire Pranzini, triple assassinat. Relation médico-légale. Paris, 1887, in-8, 44 pages..... 1 fr. 50

Du diabète traumatique, au point de vue des expertises médico-légales (avec M. Richardière). 1888, in-8, 31 pages..... 1 fr. 25

Déclaration des causes de décès. 1889. in-8, 23 pages..... 1 fr. 25

Relation médico-légale de l'affaire Pastré-Beaussier, inculpation d'intoxications multiples par l'arsenic, acquittement (avec M. G. Pouchet). 1889, in-8, 96 pages..... 2 fr. 50

Consommation de l'alcool dans ses rapports avec l'hygiène (avec M. G. Pouchet). 1889, in-8, 24 pages..... 1 fr

M. AMBROISE TARDIEU

PROFESSEUR DE MÉDECINE LÉGALE A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Étude médico-légale sur les attentats aux mœurs. *Septième édition*, 1878, 1 vol. in-8 de viii-296 pages et 5 planches..... 5 fr.

Étude médico-légale sur l'avortement suivie d'observations et recherches pour servir à l'histoire médico-légale des grossesses fausses et simulées. *Quatrième édition.* 1881, 1 vol. in-8 de 290 pages..... 4 fr.

Étude médico-légale sur les blessures, comprenant les blessures en général et les blessures par imprudence, les coups et l'homicide involontaires. 1879, 1 vol. in-8 de 474 pages..... 6 fr.

Étude médico-légale et clinique sur l'empoisonnement (avec la collaboration de M. Z. Roussin) pour la partie de l'expertise médico-légale relative à la recherche chimique des poisons). *Deuxième édition*, 1875, 1 vol. in-8 de xxi-1236 pages, avec 3 planches et 53 figures..... 14 fr.

Étude médico-légale sur la folie. *Deuxième édition*, 1880, 1 vol. in-8 de xxii-610 pages, avec 15 facsimilés d'écriture d'aliénés..... 7 fr.

Question médico-légale de l'identité, dans ses rapports avec les vices et conformation des organes sexuels, contenant les souvenirs et impressions d'un individu dont le sexe avait été méconnu. *Deuxième édition*, 1874, 1 vol. in-8 de 176 pages..... 3 fr.

Étude médico-légale sur l'infanticide. *Troisième édition*, 1879, 1 vol. in-8 de 372 pages, avec 3 planches coloriées..... 6 fr.

Étude médico-légale sur les maladies accidentellement ou involontairement produites par imprudence, négligence ou transmission contagieuse, comprenant l'histoire médico-légale de la syphilis et de ses divers modes de transmission, 1879, 1 vol. in-8 de 288 pages..... 4 fr.

Étude médico-légale sur la pendaison, la strangulation et la suffocation. *Deuxième édition.* Paris, 1879, 1 vol. in-8 de 364 pages avec planches..... 5 fr.

Relation médico-légale de l'affaire Armand (de Montpellier). Simulation de tentative d'homicide (commotion cérébrale et strangulation), 1861, in-8 de 80 pages..... 2 fr.

PRÉCIS DE MÉDECINE LÉGALE

PAR LE Dr CH. VIBERT

EXPERT PRÈS LE TRIBUNAL DE LA SEINE
CHEF DES TRAVAUX D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE
AU LABORATOIRE DE MÉDECINE LÉGALE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

PRÉCÉDÉ D'UNE INTRODUCTION

PAR LE PROFESSEUR P. BROUARDEL

Deuxième édition, revue et augmentée

1 vol. in-18 jésus de 788 pages, avec 79 figures intercalées dans le texte et 3 planches dessinées d'après nature, reproduites en chromotypographie. Cart. 8 fr.

MANUEL COMPLET DE MÉDECINE LÉGALE

OU RÉSUMÉ DES MEILLEURS OUVRAGES PUBLIÉS JUSQUA CE JOUR SUR CETTE MATIÈRE ET DES JUGEMENTS ET ARRÊTS LES PLUS RÉCENTS

PAR

J. BRIAND
DOCTEUR EN MÉDECINE

Ernest CHAUDÉ
DOCTEUR EN DROIT

CONTENANT UN TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE CHIMIE LEGALE

Par J. BOUIS

Professeur à l'École de Pharmacie de Paris

2 vol. in-8 de 1,700 pages, avec 5 planches noires et coloriées et 37 fig. 24 fr.

AIDE-MÉMOIRE

DE MÉDECINE LÉGALE

Par le Professeur PAUL LEFORT

1890, 1 vol. in-18. cart..... 3 fr.

PRÉCIS DE TOXICOLOGIE

Par le docteur E. CHAPUIS

AGRÉGÉ DES FACULTÉS DE MÉDECINE

Deuxième édition, revue et augmentée

1889, 1 vol. in-18, 770 pages avec 54 figures. Cart..... ... 8 fr.

TRAITÉ DE JURISPRUDENCE MÉDICALE ET PHARMACEUTIQUE comprenant : La législation ; l'état civil et les questions qui s'y rattachent ; les dispositions à titre gratuit ; la responsabilité médicale ; le secret professionnel, les expertises, les honoraires des médecins et les créances des pharmaciens ; l'exercice illégal de la médecine ; les contraventions aux lois sur la pharmacie ; les rentes viagères ; les assurances sur la vie ; la police sanitaire ; les ventes de clientèle médicale ; l'inaptitude au service militaire ; les eaux minérales et thermales, etc., par F. Dubreuil, président du tribunal civil de Barbezieux. 1 vol. in-8 de 800 pages. 12 fr.

LIBRAIRIE J.-B. BAILLIÈRE ET FILS
Rue Hautefeuille, 19, près du boulevard Saint-Germain, Paris

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE CONTEMPORAINE

A 3 FR. 50 LE VOLUME

Nouvelle collection de volumes in-16, comprenant 300 à 400 pages, imprimés en caractères elzéviriens et illustrés de figures intercalées dans le texte.

100 Volumes sont publiés.

La *Bibliothèque scientifique contemporaine*, d'un format commode et d'un prix modique, s'adresse à tous ceux qui, désireux de ne pas rester étrangers au mouvement scientifique de leur époque, n'ont ni le temps ni la facilité de recourir aux sources.

Les questions d'actualité sont présentées avec des développements en rapport avec leur importance, et débarrassées des formules techniques; les nouvelles découvertes et les nouvelles applications de la science sont exposées à mesure qu'elles se produisent; les recherches originales sont vulgarisées par leurs auteurs.

Ménager le temps du lecteur, et lui présenter ce qu'il a besoin de connaître sous une forme condensée et attrayante, tel est le but que se proposent les auteurs qui ont promis leur concours à cette œuvre de vulgarisation.

Aucune traduction n'est admise à prendre place dans la collection : il n'est publié que des livres originaux, par des auteurs écrivant en langue française.

Parmi les plus illustres représentants de la science, qui concourent à la rédaction de la *Bibliothèque scientifique contemporaine*, nous citerons : MM. de Quatrefages, Albert Gaudry, Claude Bernard, de l'Institut et du Muséum, M. Fouqué, de l'Institut et du Collège de France; MM. Duclaux et Velain, de la Faculté des sciences; MM. Ed. Perrier et B. Renault, du Muséum; MM. Brouardel et A. Gautier, de la Faculté de médecine; M. G. Planté, lauréat de l'Institut; MM. Bouant et Maurice Girard, de l'Enseignement secondaire; M. Foville, inspecteur des établissements de bienfaisance; M. de Baye, de la Société des antiquaires de France; M. Knab, de l'École centrale; MM. Riant, Galezowski, Moreau (de Tours), etc.

Paris n'est pas seul à fournir à la *Bibliothèque* ses collaborateurs. Au nombre des savants qui lui prêtent le concours de leur talent, nous citerons : MM. Beaunis, A. Charpentier, Bleicher, Léon Garnier, Schmitt et Vuillemin, de la Faculté de Nancy; M. Azam, de la Faculté de Bordeaux; MM. Cazeneuve, Loret et Max Simon, de la Faculté de Lyon;

ENVOI FRANCO CONTRE UN MANDAT POSTAL

MM. Marion et Heckel, de la Faculté de Marseille; MM. Moniez, Debierre, de la Faculté de Lille; M. Imbert, de la Faculté de Montpellier; M. Gérod, de la Faculté de Clermont-Ferrand; MM. Bourru et Burot, de l'École de Rochefort; M. Lefèvre, de l'École de Nantes; M. de Saporta, correspondant de l'Institut, à Aix; M. de Folin, à Biarritz; M. Cullerre, à la Roche-sur-Yon; M. Ferry de la Bellone, à Apt, etc.

En Belgique et en Suisse, M. Léon Frédéricq, de l'Université de Liège; M. Dollo, aide-naturaliste au Muséum de Bruxelles; M. Herzen, de l'Académie de Lausanne.

Dans le cadre de cette *Bibliothèque* sont comprises toutes les sciences physiques, chimiques, naturelles et médicales.

Parmi les sujets traités, nous signalerons :

En astronomie et en météorologie : *la Prévision du temps, les Phénomènes électriques de l'atmosphère, les Merveilles du ciel.*

En physique : *le Microscope, la Lumière et les Couleurs, les Anomalies de la vision.*

En Chimie : *le Lait, la Coloration des vins, les Ferments et les fermentations, l'Eau.*

En applications industrielles des sciences : *la Photographie, la Galvanoplastie et l'Électro-métallurgie, la Navigation aérienne, la Télégraphie moderne.*

En agriculture : *la Truffe, les Abeilles, l'Alcool.*

En minéralogie et en géologie : *les Tremblements de terre, les Vosges, les Minéraux utiles, les Volcans, les Glaciers.*

En paléontologie : *les Ancêtres de nos animaux, les Plantes fossiles, l'Origine des arbres cultivés.*

En anthropologie et en archéologie : *les Pygmées, l'Homme avant l'histoire, la France préhistorique, l'Archéologie préhistorique, l'Égypte au temps des Pharaons.*

En zoologie : *le Transformisme, Sous les mers, les Parasites, les Laboratoires de zoologie marine, la Famille et les Sociétés chez les animaux, les Industries animales.*

En botanique : *la Biologie végétale, la Vie des champignons.*

En physiologie : *Magnétisme et hypnotisme, le Somnambulisme provoqué, Double conscience et altérations de la personnalité, le Cerveau et l'Activité cérébrale, la Suggestion mentale, le Monde des rêves, Variations de la personnalité.*

En hygiène : *Nervosisme et névroses, le Cuivre et le Plomb, les Nouvelles Institutions de bienfaisance, Hygiène des orateurs, Hygiène de la vue.*

En médecine : *le Secret médical, Microbes et maladies, la Folie chez les enfants, Fous et Bouffons, les Frontières de la folie.*

DERNIERS VOLUMES PARUS

HYPNOTISME EXPÉRIMENTAL

LES ÉMOTIONS DANS L'ÉTAT D'HYPNOTISME

ET L'ACTION A DISTANCE
DES SUBSTANCES MÉDICAMENTEUSES OU TOXIQUES

Par J. LUYS
Membre de l'Académie de médecine, Médecin de la Charité.

1 vol. in-16 de 320 pages, avec 28 planches . . . . . 3 fr. 50

LES POISONS DE L'AIR

L'ACIDE CARBONIQUE ET L'OXYDE DE CARBONE
EMPOISONNEMENT ET ASPHYXIE
PAR LES PUITS, LE GAZ DE L'ÉCLAIRAGE, LE TABAC A FUMER,
LES POÊLES, LES VOITURES CHAUFFÉES, ETC.

Par N. GRÉHANT
Aide naturaliste au Muséum, Lauréat de l'Institut.

1 vol. in-16 de 320 pages, avec 21 figures . . . . . 3 fr. 50

L'HYGIÈNE A PARIS

L'HABITATION DU PAUVRE ET LES LOGEMENTS INSALUBRES

Par O. du MESNIL

1 vol. in-16 de 320 pages . . . . . 3 fr. 50

LA GÉOGRAPHIE ZOOLOGIQUE

Par le Docteur E.-L. TROUESSART

1 vol. in-16 de 320 pages, avec 50 figures . . . . . 3 fr. 50

L'HUITRE

ET LES MOLLUSQUES COMESTIBLES
HISTOIRE NATURELLE, CULTURE INDUSTRIELLE, ET HYGIÈNE ALIMENTAIRE

Par A. LOCARD

1 vol. in-16 de 320 pages, avec 50 figures . . . . . 3 fr. 50

ENVOI FRANCO CONTRE UN MANDAT POSTAL

DERNIERS VOLUMES PARUS

LES PARASITES DE L'HOMME
ANIMAUX ET VÉGÉTAUX

Par R. MONIEZ
Professeur à la Faculté de médecine de Lille.

1 vol. in-16 de 320 pages avec figures. . . . . 3 fr. 50

HYGIÈNE DE LA VUE

Par les docteurs X. GALEZOWSKY et KOPFF

1 vol. in-16 de 320 pages avec 44 figures. . . . . 3 fr. 50

L'EXAMEN DE LA VISION
DEVANT LES CONSEILS DE REVISION ET DE RÉFORME
DANS LA MARINE ET DANS L'ARMÉE
ET CHEZ LES EMPLOYÉS DE CHEMIN DE FER

Par A.-J.-C. BARTHÉLEMY
Directeur du service de Santé de la marine à Brest.

1 vol. in-16 avec figures et planches coloriées. . . . 3 fr. 50

LES ANOMALIES DE LA VISION

Par IMBERT
Professeur à l'École de pharmacie de Montpellier
Introduction par le docteur **JAVAL**, membre de l'Academie de Médecine.

1 vol. in-16 de 320 pages avec figures. . . . . 3 fr. 60

LA LUMIÈRE ET LES COULEURS
AU POINT DE VUE PHYSIOLOGIQUE

Par Aug. CHARPENTIER
Professeur à la Faculté de médecine de Nancy.

1 vol. in-16 avec 22 figures. . . . . 3 fr. 50

LES IRRESPONSABLES
DEVANT LA JUSTICE

Par le docteur A. RIANT

1 vol. in-16 de 320 pages. . . . . 3 fr. 50

Aliénés, épileptiques, hystériques, instinctifs, passionnels, hypnotisés, suggestionnés, automates, alcooliques, morphinomanes, victimes d'accidents, héréditaires, ataviques, anormaux, dégénérés, déséquilibrés, etc.

ENVOI FRANCO CONTRE UN MANDAT POSTAL

PHYSIQUE ET CHIMIE

LE LAIT

ÉTUDES CHIMIQUES ET MICROBIOLOGIQUES

Par DUCLAUX

Professeur à la Faculté des sciences de Paris et à l'Institut agronomique.

1 vol. in-16, avec figures. . . . . 3 fr. 50

LA COLORATION DES VINS

PAR LES COULEURS DE LA HOUILLE

Méthode analytique et marche systématique pour reconnaître la nature de la coloration

Par P. CAZENEUVE

Professeur à la Faculté de Lyon.

1 vol. in-16 avec 1 planche. . . . . 3 fr. 50

FERMENTS ET FERMENTATIONS

ÉTUDE BIOLOGIQUE DES FERMENTS

RÔLE DES FERMENTATIONS DANS LA NATURE ET L'INDUSTRIE

Par Léon GARNIER

Professeur à la Faculté de Nancy.

1 vol. in-16, avec 65 figures. . . . . 3 fr. 50

LE MICROSCOPE ET SES APPLICATIONS

A L'ÉTUDE DES VÉGÉTAUX ET DES ANIMAUX

Par E. COUVREUR

Chef des Travaux à la Faculté des Sciences de Lyon

1 vol. in-16, avec 120 figures. . . . . 3 fr. 50

APPLICATIONS INDUSTRIELLES DES SCIENCES

LA PHOTOGRAPHIE

APPLICATIONS AUX SCIENCES, AUX ARTS ET A L'INDUSTRIE

Par Julien LEFÈVRE

Professeur à l'École des sciences de Nantes

1 volume in-16, avec 100 figures et 3 spécimens de procédés de reproductions. . . . . 3 fr. 50

Aujourd'hui tout le monde est photographe. L'auteur, s'adressant à ce public d'amateurs, a consacré la plus large place aux procédés et aux appareils les plus récents, et s'est attaché à faire connaître les découvertes les plus nouvelles, notamment la méthode au gélatino-bromure d'argent maintenant si répandue; il a passé en revue les applications si variées, la gravure photographique, la photographie en ballon, la photographie instantanée, la photographie médicale, astronomique, microscopique, etc.

LA NAVIGATION AÉRIENNE

ET LES BALLONS DIRIGEABLES

Par H. de GRAFFIGNY

1 vol. in-16, avec 40 figures. . . . . 8 fr. 50

LA GALVANOPLASTIE

LE NICKELAGE, LA DORURE, L'ARGENTURE ET L'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE

Par E. BOUANT

Agrégé des Sciences

1 vol. in-16, avec 24 figures. . . . . 3 fr. 50

AGRICULTURE

LA TRUFFE

ÉTUDE SUR LES TRUFFES ET LES TRUFFIÈRES

Par M. le docteur FERRY DE LA BELLONE

1 vol. in-16, avec 21 figures et une eau forte de P. Vayson. 3 fr. 50

Table des matières. — I. Historique. — II. Nature de la truffe. — III. Moyens d'étude, technique micrographique, étude histologique. — IV. Organisation générale de la truffe. — V. Variétés culinaires, commerciales et botaniques. — VI. Classification. — VII Description des différentes espèces. — VIII. Usages. — IX. Truffières naturelles, truffières artificielles. — X. Création des truffières artificielles. — XI. Influence des terrains, de l'air, de la lumière, etc. — XII. Truffes d'été et truffes d'hiver. — XIII. Récolte. — XIV. Commerce des truffes. — XV. La truffe devant les tribunaux.

LES ABEILLES

ORGANES ET FONCTIONS, ÉDUCATION ET PRODUITS
MIEL ET CIRE

Par Maurice GIRARD

Président de la Société entomologique de France.

Deuxième édition.

1 vol. in-16, avec 30 figures et 1 planche coloriée. . . 3 fr. 50

L'ALCOOL

AU POINT DE VUE CHIMIQUE, AGRICOLE, INDUSTRIEL
HYGIÉNIQUE ET FISCAL

Par Albert LARBALETRIER

Professeur à l'École d'Agriculture du Pas-de-Calais.

1 vol. in-16 avec 62 figures. . . . . 3 fr. 50

MINÉRALOGIE, GÉOLOGIE, PALÉONTOLOGIE

LES ANCÊTRES DE NOS ANIMAUX

DANS LES TEMPS GÉOLOGIQUES

Par Albert GAUDRY

Professeur au Muséum d'histoire naturelle, membre de l'Institut.

1 vol. in-16 de 320 pages, avec 49 figures. . . . . 3 fr. 50

LES TREMBLEMENTS DE TERRE

Par F. FOUQUÉ

Professeur au Collège de France, membre de l'Académie des sciences.

1 vol. in-16, avec 50 figures. . . . . 3 fr. 50

ORIGINE PALÉONTOLOGIQUE

DES ARBRES CULTIVÉS

OU UTILISÉS PAR L'HOMME

Par le marquis G. de SAPORTA

Membre correspondant de l'Institut.

1 vol. in-16, avec 44 figures. . . . . 3 fr. 50

LES MINÉRAUX UTILES

ET L'EXPLOITATION DES MINES

Par L. KNAB

Répétiteur à l'École centrale des arts et manufactures.

1 vol. in-16, avec figures. . . . . 3 fr. 50

ENVOI FRANCO CONTRE UN MANDAT POSTAL

ANTHROPOLOGIE, ARCHÉOLOGIE

L'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

Par le baron J. DE BAYE

Membre de la Société des antiquaires de France.

1 vol. in-16 avec 51 figures. . . . . 3 fr. 50

L'archéologie des temps primitifs est une science de date récente. Elle emprunte beaucoup à d'autres sciences presque aussi nouvelles. Elle est en effet intimement associée à la géologie, à la paléontologie, à la minéralogie et à l'anthropologie.

C'est par l'heureux accord de ces diverses sciences que M. le baron de Baye a étudié successivement l'époque néolithique, la pierre polie, les grottes, les sépultures, la trépanation préhistorique, les flèches, les haches, les parures, la céramique. C'est là un ensemble plein d'intérêt, qui ne peut manquer d'attirer l'attention des collectionneurs.

LES PYGMÉES

LES PYGMÉES DES ANCIENS D'APRÈS LA SCIENCE MODERNE

LES NÉGRITOS OU PYGMÉES ASIATIQUES

LES NÉGRILLES OU PYGMÉES AFRICAINS

LES HOTTENTOTS ET LES BOSCHIMANS

Par A. DE QUATREFAGES

Professeur au Muséum, membre de l'Institut.

1 vol. in-16, avec figures. . . . . 3 fr. 50

L'HOMME AVANT L'HISTOIRE

Par Charles DEBIERRE

Professeur agrégé à la Faculté de Lille.

1 vol. in-16 de 304 pages, avec 84 figures. . . . . 3 fr. 50

ZOOLOGIE, BOTANIQUE

LE TRANSFORMISME

Par Edmond PERRIER

Professeur au Muséum.

1 vol. in-16, avec 80 figures. . . . . 3 fr. 50

L'auteur étudie la doctrine transformiste pour arriver à une explication du monde vivant. Il fait connaître les origines de la question, ce qu'elle était avec Lamarck, Geoffroy Saint-Hilaire, Ch. Darwin et Hæckel, ce qu'elle est devenue entre les mains des naturalistes de l'époque actuelle, et comment elle est arrivée à grouper en un même faisceau les données si longtemps éparses de la paléontologie, de l'anatomie comparée, des sciences descriptives, et de l'embryogénie. En laissant de côté les hypothèses, il résume ce que l'on a réussi à savoir de plus précis sur l'origine des formes actuelles du Règne animal et sur celle de l'Homme.

SOUS LES MERS

Campagnes d'explorations du TRAVAILLEUR et du TALISMAN

Par le marquis de FOLIN

Membre de la Commission scientifique d'exploration des grands fonds de la Méditerranée et de l'Atlantique.

1 vol. in-16. avec 46 figures. . . . . 3 fr. 50

LA BIOLOGIE VÉGÉTALE

Par P. VUILLEMIN

Chef des travaux d'histoire naturelle à la Faculté de Nancy.

1 vol. in-16 avec figures. . . . . 3 fr. 50

PHYSIOLOGIE, PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE

HYPNOTISME, DOUBLE CONSCIENCE

ET ALTÉRATIONS DE LA PERSONNALITÉ

Par le docteur AZAM

Professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux.

Avec une Préface par le Professeur CHARCOT

1 vol. in-16, avec figures. . . . . 3 fr. 50

LE SOMNAMBULISME PROVOQUÉ

ÉTUDES PHYSIOLOGIQUES ET PSYCHOLOGIQUES

Par H. BEAUNIS

Professeur à la Faculté de médecine de Nancy.

Deuxième édition

1 vol. in-16, avec figures. . . . . 3 fr. 50

MAGNÉTISME ET HYPNOTISME

EXPOSÉ DES PHÉNOMÈNES

OBSERVÉS PENDANT LE SOMMEIL NERVEUX PROVOQUÉ,

AVEC UN RÉSUMÉ HISTORIQUE DU MAGNÉTISME ANIMAL

Par le docteur A. CULLERRE

Deuxième édition

1 vol. in-16, avec 28 figures. . . . . 3 fr. 50

LE MONDE DES RÊVES

Par P. Max SIMON

Médecin en chef de l'Asile public des aliénés de Bron.

Deuxième édition

1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

LA SUGGESTION MENTALE

ET L'ACTION A DISTANCE

DES SUBSTANCES TOXIQUES ET MÉDICAMENTEUSES

Par les docteurs H. BOURRU et P. BUROT

Professeurs à l'École de médecine de Rochefort.

1 vol. in-16 de 311 pages, avec figures. . . . . 3 fr. 50

VARIATIONS DE LA PERSONNALITÉ

Par les docteurs H. BOURRU et P. BUROT

Professeurs à l'École de médecine de Rochefort.

1 vol in-16 de 315 pages avec 15 photogravures. . . 3 fr. 50

LE CERVEAU ET L'ACTIVITÉ CÉRÉBRALE

AU POINT DE VUE PSYCHO-PHYSIOLOGIQUE

Par le docteur Al. HERZEN

Professeur à l'Académie de Lausanne.

1 vol. in 16 de 312 pages. . . . . 3 fr. 50

LA SCIENCE EXPÉRIMENTALE

Par le professeur Claude BERNARD

Membre de l'Institut

Nouvelle édition

1 vol. in-18 de 450 pages avec figures. . . . . 3 fr. 50

HYGIÈNE

NERVOSISME ET NÉVROSES

HYGIÈNE DES ÉNERVÉS ET DES NÉVROPATHES

Par le docteur A. CULLERRE

1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

HYGIÈNE DES ORATEURS

HOMMES POLITIQUES, MAGISTRATS
AVOCATS, PRÉDICATEURS, PROFESSEURS, ARTISTES
ET DE TOUS CEUX QUI SONT APPELÉS A PARLER EN PUBLIC

Par le docteur A. RIANT

1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

LE CUIVRE ET LE PLOMB

DANS L'ALIMENTATION ET L'INDUSTRIE, AU POINT DE VUE DE L'HYGIÈNE

Par A. GAUTIER

Professeur à la Faculté de médecine de Paris.

1 vol. in-16 de 310 pages. . . . . 3 fr. 50

LES NOUVELLES INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE

LES DISPENSAIRES POUR ENFANTS MALADES,
L'HOSPICE RURAL

Par le docteur A. FOVILLE

Inspecteur des Établissements de bienfaisance.

1 vol. in-16 avec 10 plans. . . . . 3 fr. 50

MÉDECINE

LE SECRET MÉDICAL

MARIAGE, HONORAIRES,
ASSURANCES SUR LA VIE, DÉCLARATION DE NAISSANCE,
EXPERTISE, TÉMOIGNAGE, ETC

Par P. BROUARDEL
Doyen de la Faculté de médecine de Paris.

1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

LES FRONTIÈRES DE LA FOLIE

Par le docteur A. CULLERRE

1 vol. in-16 de 360 pages. . . . . 3 fr. 50

LA FOLIE CHEZ LES ENFANTS

Par le docteur Paul MOREAU (de Tours).

1 vol. in-16 de 380 pages. . . . . 3 fr. 50

FOUS ET BOUFFONS

ÉTUDE PHYSIOLOGIQUE, PSYCHOLOGIQUE ET HISTORIQUE

Par le docteur Paul MOREAU (de Tours)

1 vol in-16 de 288 pages. . . . . 3 fr. 50

MICROBES ET MALADIES

Par J. SCHMITT
Professeur agrégé à la Faculté de Nancy.

1 vol. in-16, avec 24 figures. . . . . 3 fr. 50

ASTRONOMIE, MÉTÉOROLOGIE

PHÈNOMÈNES ÉLECTRIQUES
DE L'ATMOSPHÈRE

Par Gaston PLANTÉ
Lauréat de l'Institut.

1 vol. in-16 avec 50 figures. . . . . 3 fr. 50

L'auteur cherchait à étudier et à expliquer les éclairs, cette forme extraordi-
naire de la foudre; il est arrivé à trouver la solution du problème, lorsqu'il a eu
entre les mains une source d'électricité pouvant donner par conséquent des effets
différents de ceux des machines ordinaires de l'électricité statique : il obtint ainsi
l'*agrégation globulaire* d'un liquide électrisé autour d'un conducteur, puis le
globule de feu, et enfin la *foudre globulaire*, la *grêle*, les *trombes* et les *aurores*
polaires. Ce sont ces analogies et leurs conséquences que l'auteur a développées
et qui jettent un grand jour sur la théorie de ces grands phénomènes naturels.

LA PRÉVISION DU TEMPS
ET LES PRÉDICTIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Par G. DALLET

1 vol. in-16 de 336 pages, avec 38 figures. . . . . 3 fr. 50

LES MERVEILLES DU CIEL

Par G. DALLET

1 vol. in-16 avec 80 figures. . . . . 3 fr. 50

LES MERVEILLES DE LA NATURE

L'HOMME ET LES ANIMA

Par A.-E. BREHM

DESCRIPTION POPULAIRE DES RACES HUMAINES ET DU RÈGNE AN
CARACTÈRES, MŒURS, INSTINCTS, HABITUDES ET RÉGIME
CHASSES. COMBATS, CAPTIVITÉ, DOMESTICITÉ, ACCLIMATATION, USAGE E

10 volumes grand in-8 de chacun 800 pages, avec environ **6,000** *figures intercalées dans le texte et 176 p tirées hors texte sur papier teinté.. . . . .* **110** *f*

Chaque volume se vend séparément

Broché. . . . . .

Relié en demi-chagrin, plats toile, tranches dorées. . .

LES RACES HUMAINES

ÉDITION FRANÇAISE PAR R. VERNEAU

1 vol. gr. in-8, avec 500 figures . . . . . .

LES MAMMIFÈRES

ÉDITION FRANÇAISE PAR Z. GERBE

2 vol. gr. in-8, avec 770 figures et 40 planches. . . .

LES OISEAUX

ÉDITION FRANÇAISE PAR Z. GERBE

2 vol. gr. in-8, avec 500 figures et 40 planches. . . .

LES REPTILES ET LES BATRACIENS

ÉDITION FRANÇAISE PAR E. SAUVAGE

1 vol. gr. in-8, avec 600 figures et 20 planches. . . .

LES POISSONS ET LES CRUSTACÉS

ÉDITION FRANÇAISE, PAR E. SAUVAGE ET J. KUNCKEL D'HERC

1 vol. gr. in-8 de 750 p. avec 524 figures et 20 planches.

LES INSECTES

LES MYRIAPODES, LES ARACHNIDES

ÉDITION FRANÇAISE PAR J. KUNCKEL D'HERCUL

2 vol. gr. in-8, avec 2060 figures et 36 planches. . . .

LES VERS, LES MOLLUSQUES

LES ÉCHINODERMES, LES ZOOPHYTES, LES PROTO
ET LES ANIMAUX DES GRANDES PROFONDEURS

ÉDITION FRANÇAISE PAR A.-T. DE ROCHEBRUN

1 vol. gr. in-8, avec 1200 figures et 20 planches. . . .

ENVOI FRANCO CONTRE UN MANDAT SUR LA POS

ÉMILE COLIN. — IMPRIMERI

Bibliothèques
Université d'Ottawa
Echéance

Libraries
University of Ottawa
Date Due

U D' / OF OTTAWA

COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 09 09 18 11 8